

## **ETUDE DE CAS :**

- ✓ **Comptabilité analytique**
- ✓ **Comptabilité des Sociétés Commerciales**
- ✓ **Comptabilité Générale**
- ✓ **Gestion Budgétaire**

# **M. Birahim DIOP**

**Professeur-Consultant en Management des Affaires**

- ✓ **Une batterie d'exercices de niveau progressif**
- ✓ **Des études de cas sélectifs**
- ✓ **Des épreuves d'examen actualisées**
- ✓ **Des sujets de devoirs et de compositions d'un niveau standardisé**

**EDITION 2018**

<b>TITRE 1 : COMPTABILITE ANALYTIQUE</b>
--

**1<sup>ère</sup> partie : Les coûts complets****EXERCICE 1 : CAS BAOL PLUS**

L'entreprise BAOL PLUS fabrique et vend du PAIN SUPER RICHE en deux modèles : Pain Sans Sel (PSS) et Pain Avec Sel (PAS) à partir de deux matières premières : le blé et le mil. Plusieurs ingrédients entrent dans la fabrication du PAIN SUPER RICHE, ils sont considérés comme des charges indirectes

Les deux céréales entrent dans l'atelier moulin. A la sortie de cet atelier, est obtenu un produit intermédiaire, la farine mixte qui est stockée en magasin

Cette farine entre dans l'atelier four pour donner les produits finis : le pain avec sel (PAS) et le pain sans sel (PSS) qui sont stockés

Toutes les sorties de stocks se font au CUMP avec cumul du stock initial

L'activité du mois de juin 2002 se résume comme suit :

**1. Stocks au 1<sup>er</sup> juin**

- Mil 12 000 kg à 210 F le kg
- Blé 36 000 kg à 265 F le kg
- Farine mixte néant
- PAS 28 600 unités à 108 F l'unité
- PSS néant

**2. Achats du mois**

- Mil 24 000 kg à 210 F le kg
- Blé 18 000 kg à 220 F le kg

**3. Ventes du mois**

- PAS 140 000 unités à 167 F l'unité
- PSS 20 000 unités à 215 F l'unité

**4. Charges indirectes**

Les charges indirectes issues de la comptabilité générale durant le mois de juin s'élèvent à 8 519 000 F dont 385 000 F de dotations aux amortissements non incorporables

La rémunération annuelle du chef d'entreprise est de 4 320 000 F

**Tableau de répartition des charges indirectes**

	<b>Totaux</b>	<b>ENTRET</b>	<b>ENERGIE</b>	<b>APPRO</b>	<b>AT 1</b>	<b>AT 2</b>	<b>Distrib</b>
Tot prim	8494000	390 000	1 000 000	1100 000	2240 000	2430000	1 334000
Entretien			20 %	10 %	40 %	20 %	10 %
Energie		10 %		10 %	40 %	40 %	
U.O				Kg de matières achetées	Kg de Matières utilisées	HMOD	Coût de prod° des produits vendus

**5. Consommations de matières premières**

- Mil 18 600 kg
- Blé 26 400 kg

**6. Consommations de produits intermédiaires**

- 22 000 kg pour la fabrication des PAS
- 9 500 kg pour la fabrication des PSS

**7. M.O.D.**

- Atelier 1 8 080 heures à 600 F l'heure
- Atelier 2
  - Pour les PAS 4 800 heures à 640 F l'heure

M. Birahim DIOP, Professeur-Consultant en Management des Affaires

- Pour les PSS 1 800 heures à 640 F l'heure

#### 8. Production du mois

- Farine mixte à déterminer
- PAS 137 000 unités
- PSS 30 000 unités

#### 9. Stocks en fin juin

- Mil 17 400 kg
- Blé 27 500 kg
- Farine mixte à déterminer
- PAS 25 600 unités
- PSS 10 000 unités

#### TAF :

1. Etablir le schéma technique
2. Compléter le tableau de répartition (arrondir au millième inférieur)
3. Déterminer les résultats analytiques
4. Etablir la concordance entre le résultat net de la comptabilité analytique et le résultat de la comptabilité générale

#### EXERCICE 2 : CAS DTEX

L'entreprise D.TEX fabrique des pulls à partir de laine déjà teinte achetée en kg. Cette laine sert à fabriquer des pièces de laine qui sont ensuite utilisées à la confection des pulls, à raison de 4 pièces de laine pour un pull. Il faut 1 kg de laine pour faire 1 pull

Les renseignements suivants sont extraits de la comptabilité générale de l'exercice N pour le secteur PULL :

- Ventes 200 000 pulls à 85 F pièce dont 170 000 à l'intérieur du pays et 30 000 à l'étranger
- Stock initial de laine 10 000 kg à 14 F le kg
- Stock initial de pièces de laine 0
- Stock initial de pulls 20 000 pulls à 60 F pièce
- Achats 300 000 kg de laine pour un prix total de 5 000 000 F
- Fabrication 200 000 pulls et 800 000 pièces de laine

Les charges directes de production ont été de 2 800 000 F

Les charges indirectes sont présentées dans le tableau de répartition (Annexe 1)

Les clés de répartition des centres auxiliaires dans les centres principaux sont :

- Administration : 45 % à Achats, 15 % à Distribution dont 5 % à l'étranger et 10 % à l'intérieur, 10 % à Tricotage, 20 % à Confection, 10 % à Finition
- Entretien : 20 % à Achats, 20 % à Distribution à répartir entre étranger et intérieur proportionnellement aux chiffres 1 et 7, 15 % à Tricotage, 30 % à Confection, 15 % à Finition
- Energie : 25 % à Tricotage, 50 % à Confection, 25 % à Finition

#### TAF :

1. Terminer le tableau de répartition (Annexe 1)
2. Calculer le coût d'achat unitaire moyen pondéré de la laine
3. Calculer le coût de production d'un pull
4. Calculer le coût de revient d'une commande de 100 pulls

**Annexe 1 : Tableau de répartition des charges indirectes**

Eléments	Total	Centres auxiliaires			Centres principaux					
		Administ	Entretien	Energie	Achats	Production			Distribution	
						Tricotage	Confection	Finition	Etranger	Intérieur
Totaux Pri	8 976 906	1 850 000	167 000	158 000	1 000 100	414 450	3 484 900	890 450	124 996,50	887 009,50
Répart Sec Admin Entretie Energie										
Unité d'œuvre ou Assiette de frais					1kg de laine acheté	Pièce de laine	1 pull	1 pull	1 000 F de chiffre d'affaires	1 000 F de chiffre d'affaires
Nombre d'U.O.					?	?	?	?	2 550	14 450
Coût de l'U.O. ou Taux de frais					?	?	?	?	?	?

### **EXERCICE 3 : CAS SAD**

La société SAD fabrique et vend de la sauce tomate aromatisée en vrac et du concentré en pots de 50 kg

Elle achète des tomates et leur fait subir un premier traitement de tri et de pelage dans l'atelier 1. Au cours de ce traitement, les tomates qui sont pelées perdent 20 % de leur poids. A l'issue de ce traitement, il en résulte un déchet qui est vendu au cours du jour

Ensuite, la totalité de la production est dirigée vers l'atelier fabrication (atelier 2) avec les oignons et diverses matières consommables (huile, condiments, etc....)

De cet atelier, sortent deux produits : la sauce tomate le concentré de tomate

La sauce tomate sera vendue en l'état. Le concentré de tomate sera conditionné en pots de 50 kg dans l'atelier conditionnement (atelier 3)

Au mois de juillet N, la comptabilité vous fournit les renseignements suivants :

#### **1) Stocks au 01/07**

- Tomates	15 000 kg à 185 F
- Oignons	1 000 kg à 180 F
- Matières consommables	néant
- pots	100 unités à 420 F
- Sauce tomate	1 500 kg à 580 F
- Concentré de tomate	5 000 kg à 550 F
- Concentré de tomate en pots	122 pots valant globalement 3 924 960 F

#### **2) Achats du mois**

- Tomates	45 000 kg à 190 F
- Oignons	2 000 kg à 195 F
- Matières consommables réservées uniquement à la production de la sauce tomate	100 000 F
- Pots	500 unités à 360 F

#### **3) Consommations du mois**

- Tomates entières	58 750 kg
- Oignons :	
• Concentré de tomate	1 000 kg
• Sauce tomate	1 500 kg
- Matières consommables	100 000 F
- Pots	450 unités
- Tomates pelées :	
• Concentré de tomates	32 000 kg
• Sauce tomate	15 000 kg

#### **4) Production du mois**

- Tomates pelées	47 000 kg
- Sauce tomate	10 500 kg
- Concentré de tomate	20 000 kg
- Concentré de tomate en pots	450 pots

#### **5) Ventes du mois**

- Sauce tomate	10 000 kg à 800 F
- Concentré de tomates en pots	500 pots à 35 000 F
- Déchets	11 750 kg à 30 F (Toutefois la société a dû payer divers frais pour un montant de 33750F)

#### **6) Encours de fabrication**

- Initials :	
• Sauce tomate	400 000 F

- Concentré de tomate en vrac 210 000 F
- Finals :
  - Concentré de tomate en vrac 110 000 F
- 7) **M.O.D.**
  - Atelier 1 5 000 heures à 240 F
  - Atelier 2 :
    - Sauce tomate 1 000 heures à 250 F
    - Concentré de tomates 2 000 heures à 250 F
  - Atelier 3 200 heures à 300 F

8) **Stocks au 31/07**

- Tomates 1 250 kg
- Oignons 450 kg
- Pots 150 unités
- Matières consommables néant
- Concentré de tomate en vrac 2 500 kg
- Concentré de tomate en pots 70 pots
- Sauce tomate 2 020 kg

9) **Renseignements divers**

On sait qu'au niveau de l'atelier 2, il faut :

- 1/10 d'heure machine pour 1 kg de sauce tomate
- et ¼ d'heure machine pour 1 kg de concentré de tomate

10) **charges indirectes**

Eléments	Total	Financière	Admini	Approvi	AT. 1	AT. 2	AT. 3	Distribut
Total R1	6 471 750	440 000	500 000	643 000	3 488 750	880 000	180 000	340 000
Financière			0,20	0,10	0,30	0,30		0,10
Admintris		0,10		0,05	0,30	0,30	0,05	0,20
U.O.				(1)	Kg tomate consomé	Heures machine	HMOD	(2)

(1) les frais du centre approvisionnement sont répartis à raison de 18 000 F pour les pots et le reste proportionnellement au kg de légumes achetés

(2) les frais du centre distribution sont à répartir proportionnellement à la valeur des ventes

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Compléter le tableau de répartition
3. Déterminer les coûts, coûts de revient et les résultats analytiques
4. Etablir le tableau de concordance et le TES sachant que les charges non incorporables s'élèvent à 200 000 F et les charges supplétives à 150 000 F

**EXERCICE 4 : CAS SENBATRI (sorties valorisées par la méthode PEPS)**

L'entreprise SENBATRI fabrique des accumulateurs électriques (batteries) pour véhicule automobile

Chaque batterie est composée d'éléments métalliques d'alliage Plomb et d'Antimoine montés dans des containers plastiques

Le processus de production est le suivant :

1. Dans l'atelier Fonderie-Moulage, les métaux (plomb et antimoine) sont coulés dans des moules pour former les éléments métalliques et suivant les proportions utilisées, on obtient deux types d'éléments :

- des éléments pour batterie « ordinaire » : 12 kg de plomb et 2 kg d'antimoine
  - des éléments pour batterie « super » : 6 kg de plomb et 9 kg d'antimoine
2. Dans l'atelier Montage, les éléments sont mis dans des containers plastiques  
L'entreprise a mis en place une comptabilité analytique avec contrôle mensuel des coûts.  
Pour le mois de décembre N, vous disposez des renseignements suivants :

**A- Stocks**

STOCKS	Au 30/11	Au 31/12
Plomb	10 000 kg pour 1 900 000 F	1 990 kg
Antimoine	6 000 kg pour 2 600 000 F	7 002 kg
Containers plastiques	1 300 unités pour 3 200 000 F	750 unités
Éléments ordinaires	200 éléments pour 1 660 000 F	100 éléments
Éléments super	150 éléments pour 1 900 000 F	200 éléments
Batteries ordinaires	300 batteries pour 4 100 000 F	150 batteries
Batteries super	150 batteries pour 2 600 000 F	300 Batteries

**N.B.** : On n'a constaté ni manquant ni encours dans les stocks de produits fabriqués

**B- L'atelier Fonderie-Moulage a moulé**

- 1 500 éléments pour batterie ordinaire, et
- 1 000 éléments pour batterie super

**C- Achats**

- Plomb 16 tonnes à 160 000 F la tonne
- Antimoine 13 tonnes à 395 000 F la tonne
- Containers plastiques 2 000 unités à 2 600 F l'une

**D- M.O.D.**

- Atelier Fonderie-Moulage 2 020 H à 800 F/H dont 1 200 pour les éléments super
- Atelier Montage 1 800 H à 1000 F/H pour les batteries ordinaires et 1900 H à 1500 F/H pour les batteries super

**E- Ventes**

- Batteries ordinaires 1 750 batteries à 16 000 F l'une
- Batteries super 800 batteries à 20 000 F l'une

**F- Charges indirectes**

Tableau de répartition des charges indirectes

	GEST MAT	GES PERS	APPRO	FONDERIE- MOULAGE	MONTAGE	DISTRI
T.PRIM	1 200 000	348 000	645 000	5 640 000	1 992 000	330 000
G.MAT.		20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
G.PERS.	10 %		10 %	40 %	25 %	15 %
U.O.			1 000 F d'achats	Élément moulé	HMOD	Batterie vendue

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Achever le tableau de répartition (arrondir éventuellement le CUO au franc inférieur)
3. Calculer les coûts de revient et résultats analytiques

**N.B. : les sorties de stocks seront valorisées selon la méthode du PEPS ou FIFO en considérant que le premier lot sorti sera éventuellement réparti en parts égales**

**EXERCICE 5 : CAS REMIX**

L'entreprise industrielle REMIX fabrique un produit P par passage successif dans deux ateliers (Ateliers 1 et 2)

Au début du mois de juin, l'état des stocks est le suivant :

- Matière première A 1 200 kg évalués à 104 900 F
- Matière première B 2 500 kg évalués à 495 000 F

- Matière première C 800 kg évalués à 358 000 F
- Encours atelier 1 874 000 F
- Encours atelier 2 437 000 F
- Produits finis P 600 unités évaluées à 2 589 000 F

L'entreprise utilise la méthode des sections homogènes

Le tableau de répartition des charges indirectes du mois de juin est le suivant :

	Totaux	Sections auxiliaires		Sections principales			
		Administra	Entretien	Approvis	Atelier 1	Atelier 2	DISTR
TOT. PRI	3 153	1 000 000	390 000	130 000	747 200	544 650	342 000
- Adm	850		10 %	10 %	30 %	30 %	20 %
- Entre		20 %		10 %	40 %	20 %	10 %

Durant le mois de juin, l'entreprise a acheté :

- 3 500 kg de matière première A au prix unitaire de 78 F
- 5 000 kg de matière première B au prix unitaire de 175 F
- 1 500 kg de matière première C au prix unitaire de 430 F

Les frais indirects d'approvisionnement sont à répartir proportionnellement aux quantités achetées

Les matières premières A et B sont traitées dans l'atelier 1 et permettent d'obtenir un produit intermédiaire qui passe directement dans l'atelier 2. La matière première C est ajoutée au produit intermédiaire dans l'atelier 2 afin d'obtenir le produit fini P

Le traitement des deux matières premières A et B dans l'atelier 1 dégage un déchet, invendable sur le marché, pour lequel l'entreprise supporte des rais d'enlèvement se montant à 1 500 F les 100 kg

La production de l'atelier 1 a exigé pour le mois de juin :

- 4 100 kg de matière première A
- 5 230 kg de matière B
- 4 200 h de main d'œuvre directe à 400 F l'heure
- 242 000 F d'autres charges directes

A la fin du mois, les encours au niveau de cet atelier s'élevaient à 724 600 F et 700 kg de déchets ont été enlevés

La production de l'atelier 2 a nécessité pour la période :

- 1 250 kg de matière première C
- 840 heures de main d'œuvre directe à 500 F l'heure
- 137 100 F d'autres charges directes

1 500 unités de P sont entrées en stock de produits finis durant la période et les encours de fabrication s'élèvent à la fin du mois de juin à 752 000 F

Au cours du mois de juin, l'entreprise a vendu 1 800 unités de produits finis au prix unitaire de 5 600 F

**TAF :**

- 1) Terminer le tableau de répartition des charges indirectes
- 2) Présenter sous forme de tableaux de calcul les coûts, coûts de revient et résultat analytique
- 3) Sachant qu'il a été tenu compte dans le tableau de répartition des charges indirectes de la rémunération des capitaux propres au taux de 8 % l'an (capitaux propres = 15 000 000 F) et que les charges non incorporables du mois de juin s'élèvent à 145 000 F  
Déterminer le résultat net de la comptabilité analytique
- 4) Déterminer les stocks de fin d'exercice

## **EXERCICE 6 : CAS EDWA MEUBLES**

La EDWA MEUBLES est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de deux types de fauteuils :

- Les fauteuils de classe FC destinés aux entreprises
- Les fauteuils ordinaires FO destinés aux ménages

#### **Processus de fabrication**

- Atelier menuiserie : fabrication des châssis en bois

Un même type de châssis est utilisé pour les fauteuils

Dans cet atelier apparaissent des déchets DB vendus à 800 F le mètre cube ( $m^3$ ) et représentant 10 % du bois utilisé

- Atelier tapisserie : l'éponge est collée aux châssis
- Atelier finition : les châssis avec éponge sont couverts
  - De cuire pour donner les fauteuils de classe FC pour les uns
  - De matière synthétique pour donner les fauteuils ordinaires FO pour les autres

Dans cet atelier, sortent des déchets DC provenant des cuirs et qui ont occasionné des frais d'enlèvement d'une valeur de 22 500 F ; et des déchets DS sans valeur provenant des matières synthétiques et qui n'ont occasionné aucun frais supplémentaire

#### **Données techniques**

1. Chaque châssis nécessite  $0,05 m^3$  de bois
2. Chaque fauteuil FC nécessite  $0,3 m^3$  d'éponge,  $2 m^2$  de cuire et 1 châssis en bois
3. Chaque fauteuil FO nécessite  $0,1 m^3$  d'éponge,  $1,8 m^2$  de matière synthétique et 1 châssis

#### **Stocks au 01/10/2004**

- Bois 100  $m^3$  à 74 800 F le  $m^3$
- Eponge 200  $m^3$  valant 4 975 000 F
- Matière synthétique 1 500  $m^2$  à 2 300 F le  $m^2$
- Châssis 1 300 unités valant 6 459 000 F
- Fauteuils FC 800 unités valant 29 790 000 F
- Fauteuils FO 1 000 unités à 16 010 F l'unité

#### **Achats du mois**

- Bois 400  $m^3$  à 72 000 F le  $m^3$
- Eponge 1 000  $m^3$  à 25 000 F le  $m^3$
- Cuire 5 000  $m^2$  à 8 000 F le  $m^2$
- Matière synthétique 6 000  $m^2$  à 2 000 F le  $m^2$

#### **Consommation de bois**

300  $m^3$

#### **M.O.D.**

- atelier menuiserie 1 500 heures à 2 000 F l'heure
- atelier tapisserie 2 250 heures dont 1 000 heures pour les fauteuils FO, (taux horaire : 2 000 F)
- atelier finition 3 375 heures dont 1 875 heures pour les fauteuils FC, (taux horaire : 2 500 F)

#### **Production du mois**

- Fauteuils FC 2 500 unités
- Fauteuils FO 3 000 unités

#### **Ventes du mois**

- Fauteuils FC 3 000 unités à 45 000 F l'une
- Fauteuils FO 3 500 unités à 24 000 F l'une

#### **Charges indirectes**

Tableau de répartition (en millier de francs)

Eléments	Admi	Entretien	Appro	Menuiserie	Tapisserie	Finition	Distrib
----------	------	-----------	-------	------------	------------	----------	---------

T.Prim	1 250	2 800	1 945	3 350	2 300	5 250	926,8
Adminis		10 %	15 %	20 %	20 %	25 %	10 %
Entretien	25 %		10 %	25 %	15 %	10 %	15 %
U.O.			10000F d'achats	Nombre de châssis fabriqués	HMOD	HMOD	25000F de ventes

**Autres renseignements**

- Charges non incorporables 142 000 F
- Charges supplétives 230 000 F
- Il n'y a pas de différences d'inventaire sur les stocks
- Toutes les sorties sont valorisées par la méthode du CUMP avec cumul du stock initial
- Arrondir éventuellement tous les calculs au franc près

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique
2. Achever le tableau de répartition
3. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques
4. Etablir la concordance et le rapprochement des résultats

**EXERCICE 7 : CAS ALPHA MACHINE**

ALPHA MACHINE est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de machines à coudre.

Actuellement, deux modèles de qualité et prix différents sont proposés à la clientèle

- Le modèle A02 comprend une carcasse C1, un moteur M1 et des accessoires
  - Le modèle A03 muni d'une carcasse C2, d'un moteur M2 et d'accessoires de même type
- L'entreprise s'approvisionne directement en carcasses, en moteurs et en différents accessoires. Elle se contente d'assembler différents éléments

La fabrication passe par trois ateliers de production :

- Atelier Soudure : soudure des carcasses et accessoires
- Atelier Montage : adjonction des moteurs aux ensembles soudés
- Atelier Finition : qui ne nécessite pas d'approvisionnement particulier

**N.B.** : Tous les ensembles soudés ont été montés et toutes les machines montées ont été finies  
L'entreprise est décomposée en sept centres d'analyse :

- Deux centres auxiliaires : Entretien, Administration
- Cinq centres principaux : Approvisionnement, Soudure, Montage, Finition, Distribution

**✓ Extrait du compte de résultat de la comptabilité générale du mois de septembre N**

6020	Achat de carcasses C1 (800 unités)	62 000 000 F
6021	Achat de carcasses C2 (1 350 unités)	40 500 000 F
6022	Achat de moteurs M1 (750 unités)	61 300 000 F
6023	Achat de moteurs M2 (1 200 unités)	37 700 000 F
6024	Achat d'accessoires (1)	5 300 000 F
60320	Stock carcasses C1 (SC)	11 800 000 F
60321	Stock carcasses C2 (SC)	2 900 000 F
60322	Stock moteurs M1 (SC)	6 200 000 F
60323	Stock moteurs M2 (SD)	1 950 000 F
6044	Achats stockés de fournitures de bureau	10 000 000 F
62	Services extérieurs A (2)	75 267 500 F
63	Services extérieurs B	11 000 000 F
64	Impôts et taxes	10 000 000 F
659	Créances irrécouvrables (3)	1 300 F
66	Charges de personnel	341 131 250 F

67	Charges financières	3 000 000 F
681	Dotations aux amortissements (4)	42 500 000 F

(1) Il n'est pas tenu de compte d'inventaire permanent. Tous les achats du mois sont totalement utilisés au prorata du nombre de machines à coudre fabriquées

(2) Dont frais de publicité sur modèle M1 : 26 155 000 F

Dont frais de publicité sur modèle M2 : 1 112 500 F

(3) Exclues du calcul des coûts en comptabilité analytique

(4) Dont 12 500 000 F de dotation non incorporable

✓ **Mouvements des stocks au cours de la période**

- Carcasse C1 stockage de 100 unités
- Carcasse C2 stockage de 50 unités
- Moteurs M1 stockage de 50 unités
- Moteurs M2 destockage de 100 unités
- Machine A02 destockage de 50 unités
- Machine A03 stockage de 50 unités

Aucune différence d'inventaire n'est constatée sur les stocks d'approvisionnement et de produits finis

✓ **Stocks au 31/08/N**

- Carcasse C1 35 unités valant 3 860 000 F
- Carcasse C2 70 unités valant 2 440 000 F
- Moteurs M1 10 unités valant 1 150 000 F
- Moteurs M2 150 unités valant 4 200 000 F
- Machine A02 90 unités évaluées à 43 047 350 F
- Machine A03 10 unités évaluées à 1 022 100 F

✓ **Charges directes (autres que matières premières)**

- Les frais de publicité affectés aux deux modèles sont enregistrés dans le compte 62.Services extérieurs A en comptabilité générale
- Main d'œuvre directe (MOD) :

	Coût total	Nombre d'heures		
		Total	Modèle A02	Modèle A03
Soudure	6 131 250 F	2 725	1 750	975
Montage	11 175 000 F	3 725	2 100	1 625
Finition	3 825 000 F	850	525	325

✓ **Prix de vente unitaire**

- Modèle A02 600 000 F HT
- Modèle A03 216 000 F HT

✓ **Heures de travail machine (HWM) au Montage (par unité produite)**

- Machine A02 1 heure
- Machine A03 ½ heure

✓ **Charges indirectes**

Ces charges tiennent compte de la rémunération des capitaux propres de l'entreprise au taux de 9 %

Tableau de répartition des charges indirectes :

	Total à répartir	Entretie	Adm	Appr	Soudure	Montage	Finitio	Distrib
Four bureau		-	85	5	-	-	-	10
Serv Extér A		5	5	10	25	25	25	5

Serv Extér B		-	30	10	-	-	-	60
Impôts et tax		-	100	-	-	-	-	-
Charges pers		5	40	15	10	10	10	10
Charges fina		-	100	-	-	-	-	-
Dotation amor		2	15	10	20	20	20	13
Charges suppl		-	100	-	-	-	-	-
TOTAL PRI	445 000 000							
- Entretien		-100	20	10	20	20	20	10
- Administra			-100	25	20	20	20	15
Nature U.O.				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

(1) 1 000 F d'achats (Fournitures de bureau non concernées)

(2) HMOD

(3) HWM (Heure de travail machine)

(4) HMOD

(5) Machine vendue

#### TAF :

1. Etablir le schéma technique du processus de fabrication-vente
2. Expliquer le passage des charges de la comptabilité générale aux charges de la comptabilité analytique
3. Présenter un tableau de reclassement des charges de la comptabilité analytique en charges directes et charges indirectes
4. Effectuer la répartition primaire et secondaire des charges indirectes ; les coûts des unités d'œuvre seront éventuellement arrondis au franc le plus proche sauf pour l'atelier Soudure (ici arrondir au franc supérieur)
5. Présenter les tableaux de calcul des coûts, coûts de revient et résultats analytiques (les fiches de stocks seront ouvertes au fur et à mesure des besoins)
6. Retrouver le montant des capitaux propres
7. Procéder au rapprochement des résultats

#### EXERCICE 8 : CAS LG

La société LG au capital de 100 000 000 F est une entreprise ayant pour objet la fabrication et la commercialisation de deux types de téléviseurs : le modèle T1 et le modèle T2

Elle a mis en place un système de comptabilité analytique autonome chargé de calculer les coûts et prix de revient de ses produits par la méthode des coûts complets

En vue de répondre aux questions posées ci-après, on vous fournit les informations figurant en annexes

**Question 1 :** Présenter le schéma technique quantifié

**Question 2 :** Achever le tableau de répartition des charges indirectes du mois de Mars 2001 (arrondir le cas échéant les coûts des unités d'œuvre au franc le plus proche)

**Question 3 :** Présenter sous forme de tableaux tous les calculs conduisant à la détermination des coûts de revient et résultats analytiques par produit pour le mois de Mars

**Question 4 :** Retrouver le résultat net de la comptabilité générale en présentant la balance de concordance et le compte de résultat simplifié

#### Annexe 1 : Organisation de la production

La société est divisée en 7 sections :

- Une section auxiliaire : Administration

- 6 sections principales : Approvisionnement, Moulage, Montage-Finition, Contrôle-Qualité, Conditionnement et Distribution

La section Administration s'occupe de la gestion administrative et financière de la société

La section Approvisionnement s'occupe des achats et de la gestion des stocks

L'atelier de Moulage transforme la coque plastique en boîtiers stockés avant d'être transférés à l'atelier de Montage-Finition. Lors de cette transformation, la coque laisse un déchet dont le poids est égal à 10 % du poids net du plastique obtenu après traitement. Ce déchet est commercialisé au prix de 200 F le kg

L'atelier Montage-Finition assemble les différents éléments de chaque téléviseur et réalise les finitions. Les produits ainsi obtenus sont d'abord stockés avant d'être acheminés vers l'atelier de Contrôle-Qualité

L'atelier Contrôle-Qualité s'occupe du contrôle technique de la fiabilité des téléviseurs. Tout téléviseur qui sort de cet atelier est directement acheminé vers l'atelier de Conditionnement pour y être emballé. Tous les téléviseurs contrôlés ont été jugés techniquement fiables pour le mois de Mars

L'atelier de Conditionnement assure la mise en cartons des téléviseurs. Les cartons sont de même type et chaque caisse peut contenir un téléviseur

#### **Annexe 2 : Charges indirectes du mois de Mars 2001**

Libellés	Administ	Approv	Moulage	Montage-Finition	Contrôle-Qualité	Conditio	Distributi
T Prim Adminis U.O.	4 290 000	358 000 - 100 F d'achats stockés	17177600 6 % HMOD	19529500 20 % HMOD	6180000 20 % Heures Machine	2178400 4 % Cartons utilisés	9 450 000 50 % Téléviseur vendu

**N.B.** : Le contrôle d'un téléviseur nécessite :

- pour le modèle T1 3h30 mn de travail machine
- pour le modèle T2 2h24 mn de travail machine

Dans le total des charges indirectes du mois de Mars figure la rémunération des capitaux propres calculée au taux de 12 % l'an tandis que des provisions d'un montant de 200 000 F n'ont pas été incorporées

#### **Annexe 3 : Approvisionnement de la période et état des stocks achetés**

Libellés	Stocks au 1/03		Achats de Mars		Stocks au 31/03 Qtité	Variations de stocks en quantité (SF-SI)
	Qtité	Valeur globale	Qtité	Prix unitaire		
Coque plastique	800 kg	554 000 F	4 200 kg	800 F	595 kg	?
Cartons vides	250 c	118 000 F	550 c	400 F	?	50 c
Diodes	-	-	?	3 000 F	-	-
Composants électroniques	-	-	?	6 500 F	-	-
Haut-parleurs	-	-	?	5 000 F	-	-

Il n'existe pas de différence d'inventaire pour les cartons vides. Les diodes, composants électroniques et haut-parleurs sont achetés au fur et à mesure des besoins

#### **Annexe 4 : Etat des stocks de produits fabriqués**

Libellés	Stocks au 1/03		
----------	----------------	--	--

	Quantité	Valeur globale	Stocks au 31/03	Variations de stocks (SF-SI)
Boîtiers	100 unités	3 650 000 F	?	25 unités
Téléviseurs montés (T1)	80 unités	14 320 000 F	?	20 unités
	105 unités	13 010 000 F	?	5 unités
Téléviseurs montés (T2)	50 unités	10 075 000 F	98 unités	?
	90 unités	12 260 000 F	113 unités	?
Modèle T1 en caisse				
Modèle T2 en caisse				

Il n'existe pas de différence d'inventaire pour les boîtiers et les téléviseurs montés T1 et T2

**Annexe 5 : Charges directes de la période**

- Atelier Moulage : il faut 8 kg coque plastique brut et 1 heure de MOD eu coût horaire de 1 100 F pour fabriquer un boîtier
- Atelier Montage-Finition : les consommations par téléviseur sont résumées dans le tableau ci-après

Eléments	Modèle T1	Modèle T2
Boîtier	1 unité	1 unité
Diodes	1 unité	1 unité
Composants électroniques	10 unités	8 unités
Haut-parleurs	2 unités	1 unité
MOD	3 HMOD	1 HMOD

Le coût horaire est de 1 500 F à l'atelier Montage

- Atelier Conditionnement : entièrement automatisé. Il faut un carton vide pour un téléviseur. Les consommations de la période sont à répartir entre les modèles T1 et T2 proportionnellement aux nombres 3 et 2
- Atelier Contrôle-Qualité : entièrement automatisé

N.B. : Toutes les sorties de stocks sont évaluées au CUMP avec cumul du stock initial

**Annexe 6 : Ventes du mois de Mars**

- Téléviseurs T1 : 250 unités à 228 000 F l'unité
- Téléviseurs T2 : 180 unités à 167 000 F l'unité

**EXERCICE 9 : CAS LEOCHIMIE**

La SARL LEOCHIMIE fabrique et vend deux produits P1 et P2 dans les conditions suivantes :

- Atelier A : Dans cet atelier est traitée la matière M1 et on obtient un produit semi fini PS. Pour obtenir 1 kilo de PS, il faut 2 kg de M1 et 3 Heures Machines (HM)
- Atelier B : Fabrication des produits P1 et P2
  - Le produit fini P1 est fabriqué en ½ HM. Pour l'obtenir, on mélange 1 kg de M2 et 1kg de PS. Lors de cette opération, on obtient 10 % de déchets provenant uniquement de l'utilisation de la matière M2. Ces déchets sont revendus en totalité
  - Le produit fini P2 est fabriqué en ½ heure machine en mélangeant 0,5 kg de M2 et 1 kg de PS. Lors de cette phase, aucune perte de poids n'est constatée. On a utilisé au cours du mois 400 kg de PS pour la fabrication des P2

**Autres renseignements :**

**1. Stocks au 01/10/01 :**

- M1 500 kg à 700 F le kg
- M2 400 kg à 1 475 F le kg
- PS 100 kg à 8 800 F le kg
- P1 300 kg valant 2 398 500 F
- P2 100 kg valant 950 000 F

**2. Stocks au 31/12/01**

- M1 80 kg
- M2 200 kg
- PS 100 kg
- P1 70 kg
- P2 50 kg

**3. Achats du mois**

- M1 1 000 kg à 800 F le kg
- M2 300 kg à 1 500 F le kg

**4. Ventes du mois**

- P1 800 kg à 18 000 F le kg
- P2 650 kg à 22 000 F le kg
- Déchets 30 kg vendus à 4 250 F

**5. Charges directes**

- Atelier A 2 100 HMOD à 800 F l'heure
- Atelier B 1800 HMOD à 1000 F l'heure dont 800 H pour la fabrication de P1
- Frais de traitement concernant le produit P1 : 85 000 F

**6. Charges indirectes**

Les autres charges par nature ont été réparties comme suit :

- Charges non incorporables 150 000 F
- Charges supplétives rémunération des capitaux propres 35 000 000 F au taux de 18% l'an

Tableau de répartition

	Totaux	Rép	Second	Nature de l'UO	Nombre d'UO
Approvisionnement	650 000			Kg matière achetée	
Atelier A	2 450 000			H/M	2 100
Atelier B	1 712 500			H/M	
Distribution	344 400			1 000 F de CA P1/P2	

**TAF :**

1. Etablir le schéma du processus de production-vente
2. Calculer les différents coûts et coûts de revient
3. Etablir le résultat de la comptabilité analytique
4. Procéder au rapprochement avec la comptabilité générale

**EXERCICE 10 : CAS BUDA**

Une entreprise industrielle, la BUDA, fabrique un produit fini P à partir de deux matières premières M1 et M2 dans deux ateliers A1 et A2, puis conditionné et vendu

La matière première M1 est traitée dans l'atelier A1, d'où l'on obtient un produit semi-fini PSF.

Le produit semi-fini PSF est ensuite transformé dans l'atelier A2 par adjonction de la matière première M2. On obtient un produit fini P qui est conditionné puis vendu

Les informations fournies par la comptabilité sont les suivantes :

**1) Stocks au 01/10**

- M1 2 000 kg à 225 F le kg
- M2 1 200 kg à 400 F le kg
- P 3 500 unités évaluées à 7 850 000 F
- Emballages 1 000 à 410 F l'unité

**2) Achats du mois**

- M1 18 000 kg à 275 F le kg
- M2 12 000 kg à 310 F le kg
- Emballages 10 000 unités à 300 F l'une

**3) Consommation par unité produite**

<b>M1</b>	2 kg
-----------	------

<b>M2</b>	1 kg
<b>Emballage</b>	1 unité

**4) Main d'œuvre directe**

- Atelier 1                                    4 500 H à 810 F l'heure
- Atelier 2                                    2 000 H à 850 F l'heure
- conditionnement                        1 500 H à 820 F l'heure

**5) Charges indirectes**

Les totaux après répartition secondaire sont les suivants :

	<b>Approvisionnement.</b>	<b>Atelier 1</b>	<b>Atelier2</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Distribution</b>
T.SECOND.	6 000 000	1 350 000	700 000	2 250 000	1 500 000
Nature U.O.	Kg matière première achetée	HMOD	HMOD	Produit conditionné	Produit vendu

**6) Production du mois**

- PSF    8 000 unités
- Produit P                                    7 500 unités terminées et 500 produits en cours ayant utilisé la totalité des matières (valeur 1 450 000 F)

**7) Ventes du mois**

**10 000 unités P à 3 000 F l'une**

**8) Stocks au 31/12**

- M1    3 950 kg
- M2    5 300 kg
- P    1 000 unités
- Emballages                                3 500 unités

**TAF :**

- 1) Achever le tableau de répartition des charges indirectes
- 2) Calculer dans des tableaux les coûts, coûts de revient et résultat analytique (les sorties sont valorisées au CUMP avec cumul du stock initial)
- 3) Retrouver le résultat de la comptabilité générale sachant que les dotations aux provisions non incorporables sont de 150 000 F et que le capital est de 10 000 000 F rémunéré à 9 % l'an
- 4) A titre de vérification, établir le compte de résultat

**EXERCICE 11 : CAS SIMPEX**

La SIMPEX-SA est spécialisée dans la fabrication et la vente de chaises et de tables. Elle dispose de trois ateliers

L'atelier 1 transforme le bois pour donner un produit semi-fini (PSF) stocké

L'atelier 2 transforme une partie du PSF par adjonction de tube circulaire 08 pour donner la chaise, stockée d'abord avant d'être commercialisée dans des cartons C30 non récupérables. Chaque carton peut contenir 30 chaises

L'atelier 3 transforme l'autre partie du PSF par adjonction de tube carré 20 pour donner la table, stockée puis commercialisée dans des cartons C50 non récupérables. Chaque carton peut contenir 50 tables

**N.B.** : On précise que la mise en cartons des chaises et des tables se fait lors de la vente et que les cartons sont achetés sur le marché

Lors de la transformation du bois dans l'atelier 1, apparaît un déchet représentant 5 % des quantités de bois obtenues à la sortie de cet atelier. Ce déchet est à évacuer à raison de 1 200 F par kg

Pour le mois de juin 2004, on vous communique les renseignements suivants :

**1) Stocks au 01/06/04**

- Bois    4 000 kg pour 4 670 000 F
- Tubes circulaires 08                      6 000 mètres pour 10 620 000 F
- Tubes carrés 20                            16 000 mètres pour 32 130 000 F

- PSF 8 000 kg pour 17 334 000 F
- Chaises 5 000 unités pour 23 275 000 F
- Tables 4 500 unités pour 14 330 000 F
- Cartons C30 200 cartons à 800 F l'un
- Cartons C50 300 cartons à 900 F l'un

**2) Achats de juin 2004**

- Bois 16 000 kg à 1 000 F le kg
- Tubes circulaires 08 14 000 mètres à 1 500 F le mètre
- Tubes carrés 20 27 000 mètres à 2 000 F le mètre
- Cartons C30 1 800 cartons à 1 200 F l'un
- Cartons C50 1 700 cartons à 1 500 F l'un

**N.B. :**

1. Les achats de cartons ne supportent ni frais de transport, ni frais d'approvisionnement
2. Pour simplifier le problème, l'unité de mesure du bois a été donnée en Kg et non en mètre cube (m<sup>3</sup>)

**3) Consommations des ateliers de production**

- Bois 18 900 kg
- Tubes circulaires 08 15 000 mètres
- Tubes carrés 20 25 000 mètres
- PSF 15 000 kg dont 2/5 pour les chaises et 3/5 pour les tables
- Cartons C30 à déterminer
- Cartons C50 à déterminer

**4) Main d'œuvre directe**

- Atelier 1 2 500 H à 1 500 F/H
- Atelier 2 3 000 H à 2 000 F/H
- Atelier 3 4 000 H à 2 500 F/H

**5) Charges directes de transport, lors de l'achat**

- Bois 50 000 F
- Tubes circulaires 08 100 000 F
- Tubes carrés 20 150 000 F

**6) Production des ateliers pour juin 2004**

- Atelier 1 : PSF 22 000 kg
- Atelier 2 : Chaises 35 000 unités
- Atelier 3 : Tables 25 500 unités

**7) Ventes du mois**

- Chaises 30 000 unités à 4 000 F l'unité
- Tables 20 000 unités à 6 000 F l'unité

**8) Stocks finals au 30/06/04**

- Bois 2 000 kg
- Tubes circulaires 08 4 800 mètres
- Tubes carrés 20 15 000 mètres
- PSF 14 900 kg
- Chaises 9 800 unités
- Tables 11 050 unités
- Cartons C30 950 cartons
- Cartons C50 1 550 cartons

**N.B. :** Toutes les sorties de stock se feront au CUMP en tenant compte du stock initial (arrondir éventuellement les calculs au franc inférieur)

**9) Charges indirectes**

Elles sont résumées sur le tableau de répartition ci-après (en Kilo Francs)

	ADMIN	ENTRET	APPRO	AT 1	AT 2	AT 3	DISTR
T. PRI	19 400	20 000	7 680	12 934	4 100	8 070	3 600
Admin	- 100 %	12,5 %	7,5 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Entret	20 %	-100 %	30 %	10 %	10 %	15 %	15 %
U.O.			100 F d'achat de matière première	Kg de bois consommé	Unité produit e	Unité produit e	Unité vendue

**N.B.** :

Les totaux primaires incluent la rémunération des capitaux propres de 60 000 00 F au taux de 12 % l'an

Par contre, les charges 850 000 F provenant de la comptabilité générale ne sont pas incorporables

**TAF** :

1. Présenter le schéma technique
2. Achever le tableau de répartition des charges indirectes
3. Etablir tous les tableaux de calculs des coûts
4. Déterminer le résultat analytique du mois de juin 2004
5. Retrouver le résultat de la comptabilité générale

**EXERCICE 12 : CAS SENCACAO**

La société SENCACAO produit un petit déjeuner commercialisable sous la marque « CHOCODEJ » et présenté en deux modèles A et B de contenu et de présentation différents

La production est ainsi organisée :

- Achats de matières premières : fèves de cacao, lait et sucre en poudre
- Achats de matières diverses : matières consommables, fournitures pour emballages, etc....
- Broyage dans un atelier 1 des fèves pour obtenir une poudre de cacao. Cette opération entraîne 20 % de déchets sans valeur enlevés gratuitement par une entreprise d'aliments pour bétail
- Mélange dans un atelier 2 de la poudre de cacao au lait et au sucre
- Cuisson dans un atelier 3 du mélange ainsi obtenu pour obtenir un produit semi-fini, la poudre S stocké en vrac ; cette opération de cuisson entraîne 10 % de perte de poids
- Conditionnement dans un atelier 4 pour obtenir les produits finis A et B qui sont stockés en attendant d'être vendus

Cette opération de conditionnement nécessite 700 heures de travail machine pour A et 500 heures de travail machine pour B ; les quantités de poudre S utilisées pour A et B sont directement proportionnelles aux nombres 2 et 1

Remarques sur les matières diverses : bien que stockées, elles ne supportent pas de charges d'approvisionnement et leur consommation fait partie des charges indirectes

Les données comptables relatives au mois de mai N vous sont communiquées en annexes

**TRAVAIL DEMANDE** :

1. Présenter le schéma technique de fabrication-vente des produits A et B
2. Présenter, en valeur, l'inventaire permanent des matières diverses
3. Retrouver les totaux de la répartition primaire des charges indirectes et le montant des charges de la section distribution
4. Déterminer en quantités :
  - ❖ La consommation de fèves de cacao (en tonnes)
  - ❖ Les déchets résultant du broyage (en tonnes)
  - ❖ La poudre de cacao obtenue par le broyage
  - ❖ La consommation de sucre en poudre
  - ❖ Le poids du mélange (cacao, lait, sucre) avant cuisson

- ❖ La consommation de S nécessaire au conditionnement de A et de B
  - ❖ La production, en boîtes, de produits finis A et B conditionnés
5. Présenter le tableau de répartition des charges indirectes du mois de mai N après avoir justifié tous les calculs nécessaires
  6. Présenter, dans un tableau, le calcul du coût d'achat des matières premières (fèves de cacao, lait en poudre, sucre en poudre) et le compte d'inventaire permanent correspondant
  7. Présenter, dans un tableau, le calcul du coût de production du produit semi-fini S et le compte d'inventaire permanent correspondant
  8. Présenter, dans un tableau, le calcul des coûts de production des produits finis A et B fabriqués en mai et les comptes d'inventaire permanent correspondants
  9. Présenter, dans un tableau, le calcul des coûts de revient et résultats analytiques des produits finis A et B
  10. Retrouver le résultat d'exploitation

**ANNEXE 1 : REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES DU MOIS DE MAI N**

SECTIONS	T. R1	Administ	Energie	Entretien	Nature U.O.
Administratio	580 000	- 100 %	-	-	-
Energie	308 000	10 %	- 100 %	15 %	-
Entretien	247 000	5 %	20	- 100 %	-
Approvisio	112 000	20 %	-		1 tonne MP achetée
Broyage	461 000	25 %	40 %	15 %	HMOD
Mélange	247 500	-	40 %	20 %	1 tonne mélange consommé
Cuisson	107820 0	-	-	20 %	1 tonne de S obtenu
Conditionnem	101400 0	-	-	20 %	1 heure de travail machine
Distribution	?	40 %	-	10 %	100 F de ventes

**ANNEXE 2 : ETAT DES STOCKS**

STOCKS	Stocks au 01/05		Stocks au 31/05	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Fèves de cacao	12 tonnes	1 400 000 F	15,5 tonnes	1 937 500 F
Lait en poudre	1 tonne	220 000 F	0,5 tonne	122 500 F
Sucre en poudre	2 tonnes	630 000 F	5 tonnes	1 625 000 F
Matières diverses	-	1 250 000 F	-	925 000 F
Poudre S	6,5 tonnes	3 352 500 F	2 tonnes	1 044 000 F
Produit fini A	20 000 boîtes	1 920 000 F	30 000 boîtes	3 090 000 F
Produit fini B	2 500 boîtes	367 500 F	1 000 boîtes	190 000 F

**N.B.:**

- Il n'y a aucune différence d'inventaire au 31//05/N
- Toutes les sorties de stocks sont valorisées au CUMP avec cumul du stock initial

**ANNEXE 3 : COMPTE D'EXPLOITATION SIMPLIFIE DU MOIS DE MAI N**

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
<b>ACHATS :</b>		<b>VENTES :</b>	
- Fèves de cacao (16 T)	1 908 000	- Produit A	7 200 000

- Lait en poudre (2,5T)	607 500	(60 000 boîtes)	
- Sucre en poudre (5T)	1 585 000	- Produit B	6 440 000
- Matières diverses	1 825 000	(23 000 boîtes)	
<b>VARIATION STOCKS</b>		<b>VARIATION STOCKS</b>	
- Fèves de cacao	- 537 500	- Poudre S	-2 308 500
- Lait en poudre	97 500	- Produit A	1 170 000
- Sucre en poudre	- 995 000	- Produit B	-177 500
- Matières diverses	325 000		
<b>AUTRES CHARGES DIRECTES :</b>	1 057 500		
- MOD Broyage (4 230 H)	161 500		
- MOD Mélange (646 H)	437 300		
- MOD Cuisson (1 749, 2 H)	473 500		
- MOD Conditionnement :			
Pour produit A (1 894 H)	623 000		
Pour produit B (2 492 H)			
	3 302 500		
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>10 870 800</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>12 324 000</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 453 200</b>		

**EXERCICE 13 : CAS CREME OR**

La SARL CREME OR est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de lait de beauté de marque LAS commercialisé dans des bouteilles de 1 litre (LAS grand modèle) et dans des bouteilles de 50 centilitres (LAS petit modèle)

Le lait LAS est fabriqué sur la base d'huile de coco et de miel

- ❖ Atelier Décorticage : les noix de coco achetées auprès des fournisseurs locaux sont décortiquées pour donner des déchets D, de l'eau de coco et de la chair de coco  
Les déchets D entraînent des frais d'évacuation à raison de 625 F par tonne tandis que l'eau de coco est directement vendue à une entreprise de la place à 20 F le litre
- ❖ Atelier Broyage : la chair de coco est broyée et compressée pour donner l'huile de coco stockée et un sous produit la pâte de coco
- ❖ Atelier Traitement : la pâte de coco est traitée pour être commercialisable  
Le coût de production de la pâte traitée est calculé à partir de son prix de vente sur le marché 50 000 F la tonne compte tenu d'une décote forfaitaire de 20 %
- ❖ Atelier Mélange : l'huile de coco est mélangée au miel pour donner le lait LAS
- ❖ Atelier Conditionnement : le lait LAS est mis dans des bouteilles de 1 litre (LAS GM) et dans des bouteilles de 50 centilitres (LAS PM)

Les informations du mois de Février N sont les suivantes :

✓ **STOCKS**

Eléments	Stocks au 01/02	Achats ou Productions	Stocks au 28/02
Noix de coco	80 tonnes valant 2 725 000 F	220 tonnes à 25 000 F la tonne	Pas de différences d'inventaire
Miel		800 litres à 950 F le litre	
Huile de coco	500 litres à 960 F le litre		
LAS GM (1litre)	6 000 litres à 700 F le litre		
LAS PM (50 cl)	400 unités pour 324 000 F 2 200 unités pour 963 000 F		

**N.B.** : Les bouteilles vides sont achetées en fonction des besoins au fur et à mesure des besoins à 60 F la bouteille de 1 litre et 40 F la bouteille de 50 cl

✓ **CONSOMMATIONS DE MATIERES PREMIERES**

- Noix de coco 200 tonnes
- Miel 900 litres
- Huile de coco 15 100 litres

✓ **DONNEES TECHNIQUES**

Les deux fiches techniques sont fournies par l'ingénieur responsable de la production

<b>FICHE 1</b> Décomposition de 1 tonne de noix de coco dans l'atelier Décortilage		<b>FICHE 2</b> Décomposition de 1tonne de chair de coco dans l'atelier Broyage	
40 % de déchets D, soit	0,4 tonne	40 % d'huile de coco, soit	200 litres par tonne
35 % de chair de coco, soit 25 % d'eau de coco, soit	0,35 tonne 250 litres par tonne	60 % de pâtes de coco, soit	0,60 tonne

✓ **M.O.D.**

- Atelier Broyage 500 heures à 1 700 F l'heure
- Atelier Conditionnement 500 heures dont 300 heures pour LAS (GM) à 1 500 F l'heure

✓ **TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES (en kilo francs)**

	<b>ENERG</b>	<b>ADMIN</b>	<b>APPRO</b>	<b>DECORT</b>	<b>BROYA</b>	<b>TRAIT</b>	<b>MELANG</b>	<b>CONDIT</b>	<b>DISTR</b>
T. PR	2 400	3 100	815	500	1 150	80	300	250	141
Energie	-100 %	30 %	5 %	15 %	15 %	20 %	5 %	5 %	5 %
Admin	15 %	-100 %	15 %	10 %	10 %	5 %	15 %	10 %	20 %
U.O.			1 000 F de MP	Tonne de noix décortiquées	HMOD	Kg de pâte traitee	-	HMOD	5 000 F de C.A.

**N.B.** : Dans l'atelier Conditionnement, le lait entré est réparti entre les deux modèles de façon proportionnelle à leur consommation d'heure de MOD dans cet atelier

✓ **VENTES DU MOIS**

- LAS GM 7 500 bouteilles GM à 1 200 F l'une
- LAS PM 9 000 bouteilles PM à 650 F l'une

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique
2. Calculer les différents coûts et résultats analytiques
3. Présenter le tableau de concordance et le tableau d'exploitation simplifié

**EXERCICE 14 : CAS SOMAX**

La SOMAX, entreprise industrielle, fabrique un produit unique P conditionné dans des cartons de 10 unités

Le processus de fabrication est le suivant :

- 1) Fabrication dans l'atelier 1 d'un produit intermédiaire momentanément stocké ( à la sortie de l'atelier), à partir de deux matières premières : la matière M et la matière N  
La fabrication du produit intermédiaire s'effectue dans la proportion suivante :  
0,7 kg de M et 0,5 kg de N pour 1 kg de produit intermédiaire  
Le mélange des deux matières entraîne l'apparition d'un déchet sans valeur équivalent à 5 % du poids des matières. Les frais d'évacuation des déchets s'élèvent environ à 100 F le kg

- 2) Le produit P est usiné dans l'atelier 3 puis stocké. La fabrication d'un produit P nécessite 1,5 kg de produit intermédiaire et 3 kg de matière O
- 3) Un sous produit brut, dérivé de la production de P, est traité dans l'atelier 2 afin d'être revendu au prix du marché, soit 250 F le kg, les frais de distribution représentent 12 % du prix de vente
- 4) Le produit P est ensuite conditionné en cartons de 10 unités. Tout carton conditionné sortant de l'atelier conditionnement est vendu

Les renseignements concernant le mois de juin N sont les suivants :

**A-Stocks au 01/06**

- Matière M 120 kg valant globalement 47 590 F
- Matière N 200 kg valant globalement 96 600 F
- Matière O 500 kg valant globalement 122 900 F
- Produit P 62 unités coûtant 216 444 F
- Emballages (cartons) 100 unités à 500 F l'unité
- Encours atelier 1 119 210 F

**B- Achats de juin**

- Matière M 1 300 kg à 350 F le kg
- Matière N 850 kg à 420 F le kg
- Matière O 3 800 kg à 210 F le kg
- Emballages (cartons) 100 unités à 500 F l'unité

**C- Main d'œuvre directe**

- Atelier 1 950 H à 200 F/H
- Atelier 2 190 H à 240 F/H
- Atelier 3 1 250 H à 250 F/H
- Conditionnement 136 320 F

**D- Production**

- Produit intermédiaire (à déterminer sachant qu'il été obtenu 110 kg de déchets)
- Produit P 1 260 unités
- Sous produit 1/6 de la matière O utilisée

**E- Ventes**

Il a été vendu 128 cartons à 5 500 F l'unité

**F- Stocks au 30/06**

- Matière M 89 kg
- Matière N 100 kg
- Matière O 521 kg
- Produit intermédiaire 9 kg
- Produit P 42 kg
- Cartons 70 unités
- Encours atelier 1 107 620 F
- Encours atelier 3 119 480 F

**G- Charges indirectes**

Tableau de répartition des charges indirectes (en KF)

	G.PE R	G.MA T	APPR	AT. 1	AT. 2	AT. 3	CONDI T.	DIST R.	ADMIN.
T.Pr	140	185	196,5	966	27,370	102,5	208,8	518,2	230,784
G.P.		1	1	2	1	2	2	1	
G.M	1		3	3	2	3	3	3	2
U.O.			100 F de	Kg de produit	Kg de sous	HMO D	Cartons utilisés	100 F de CA	Coût total de

			matière net de déchets	intermédiaire obtenu	produit				production vendue
--	--	--	------------------------	----------------------	---------	--	--	--	-------------------

**TAF :**

- 1) Présenter le schéma technique
- 2) Calculer les coûts, coûts de revient et le résultat analytique
- 3) Faire la concordance du résultat net de la comptabilité analytique avec celui de la comptabilité générale compte tenu des renseignements suivants :
  - Les dotations aux provisions non incorporables du mois de juin s'élèvent à 32 000 F
  - La rémunération de l'entrepreneur a été estimée à 3 000 000 F par an, celle du capital de 5 000 000 F a été fixée à 6 % par an
  - L'entreprise a vendu le 1<sup>er</sup> juin pour une valeur de 5 000 000 F un matériel acheté 8 000 000 F le 31 mars N-2, et amortissable linéairement sur 5 ans

**EXERCICE 15 : CAS FAYA**

L'entreprise industrielle FAYA fabrique et vend un produit fini P et un sous produit S obtenu simultanément

La fabrication s'effectue selon le processus ci-après :

1. Traitement d'une matière première M1 dans un atelier de préparation qui laisse un déchet égal à 10 % des quantités de matière M1 utilement employées à la sortie cet atelier ; le prix de vente de ce déchet non stocké vient en diminution du coût de production de cette phase de fabrication
2. Fabrication dans un atelier principal du produit fini par adjonction à la matière M1 traitée transmise directement de l'atelier principal de deux autres matières M2 et M3 ; cette phase de fabrication donne simultanément un sous produit brut S dont le poids représente 1/7 du poids brut obtenu
3. Transformation du sous produit brut obtenu de l'atelier principal dans un troisième atelier, (l'atelier transformation), par adjonction d'une matière première M4 pour le rendre commercialisable, sans perte de poids au cours de la fabrication

L'entreprise détermine un coût de production à chaque stade

Pour faciliter les calculs, le coût de production du sous produit brut S à la sortie de l'atelier principal est obtenu à partir du prix de vente du sous produit transformé S fabriqué dans l'atelier transformation et supposé vendu, dont on déduit 10 % de frais de vente et bénéfice ainsi que des frais directs et indirects de transformation de l'atelier transformation

Pour le mois de janvier N, l'entreprise vous communique les données suivantes :

**1. Situation des stocks au 1<sup>er</sup> janvier**

- Matière M1 3 000 kg à 710 F le kg
- Matière M2 7 200 kg à 1 100 F le kg
- Matière M3 3 800 kg à 960 F le kg
- Matière M4 4 000 kg à 475 F le kg
- Encours atelier 2 9 486 750 F
- Produit fini P 9 000 kg coûtant 26 000 000 F
- Sous produit S (transformé) 2 600 kg coûtant 2 572 500 F

**2. Achats du mois**

- Matière M1 8 000 kg à 675 F le kg
- Matière M2 5 000 kg à 1 339 F le kg
- Matière M3 3 000 kg à 950 F le kg
- Matière M4 1 800 kg à 450 F le kg

**3. Frais directs de transport payés sur achat de matières**

- Sur matière M1 280 000 F
- Sur matière M3 47 000 F
- Sur matière M4 190 000 F

**4. Production du mois**

- Produit fini P stocké 11 900 kg
- Sous produit S brut transmis directement à l'atelier principal 1 700 kg

N.B. : le poids du sous transformé S est égal au poids du sous produit brut obtenu à la sortie de l'atelier principal augmenté de celui de la matière M4 utilisé dans l'atelier transformation

**5. Charges directes de fabrication (autres que les consommations de matières premières)**

- Approvisionnements consommés :
  - Atelier préparation 358 000 F
  - Atelier principal 1 831 000 F
  - Atelier transformation 105 000 F
- Main d'œuvre directe :
  - Atelier préparation 1 910 000 F
  - Atelier principal 8 290 000 F
  - Atelier transformation 820 000 F

**6. Les charges indirectes du mois de janvier**, incluant la rémunération des capitaux propres de l'entreprise (253 000 000 F) calculée au taux annuel de 6% alors qu'une provision pour litige de 3 000 000 F n'a pas été incorporée, sont classées en deux groupes :

- Frais de fabrication : importés à raison de 60 % du coût de la main d'œuvre directe de chaque atelier pour la phase de fabrication correspondante
- Frais de distribution : 6 640 000 F répartis, entre les produits finis P et les sous produits transformés S vendus, proportionnellement aux quantités vendues

**7. Ventas du mois**

- Déchets provenant de l'atelier préparation : la totalité des quantités obtenues, à 50 F le kg
- Produits finis P 14 100 kg à 4 250 F le kg
- Sous produits transformés S 2 500 kg à 1 500 F le kg

**8. Situation des stocks au 31 janvier**

- Matière M1 4 400 kg
- Matière M2 6 700 kg
- Matière M3 4 700 kg
- Matière M4 3 850 kg
- Produits finis P 6 600 kg
- Sous produits transformés S 4 250 kg
- Encours de fabrication AT. Principal :
  - 800 kg de matière M2 (en valeur :?)
  - 300 kg de matière M3 (en valeur :?)
  - 211 250 F d'approvisionnement consommé
  - 87 500 F de main d'œuvre directe
  - Leur part des frais indirects de fabrication

N.B. : Toutes les sorties de stocks sont évaluées au CUMP avec cumul du stock initial et il est précisé qu'il n'y a pas de différences d'inventaire pour les matières

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique de fabrication
2. Présenter tous les calculs nécessaires à la détermination des coûts, coûts de revient et résultats analytiques

3. Donner le résultat net de la comptabilité analytique

4. Retrouver le résultat de la comptabilité générale

### **EXERCICE 16 : CAS SADRE**

La SADRE fabrique deux produits P1 et P2 dans un atelier C à partir d'un produit intermédiaire. La production d'un produit P1 nécessite l'utilisation d'un kg de produit intermédiaire (PI) tandis que celle d'un produit P2 nécessite 1,5 kg de PI et l'adjonction d'une matière N

Le produit intermédiaire PI est fabriqué dans l'atelier A à partir de la matière M qui laisse un déchet égal au 1/3 des quantités utilement employées dans cet atelier (1 PI pèse 1 kg). Les déchets obtenus sont directement traités dans l'atelier B pour donner le sous produit SP

La production de P2 entraîne un déchet provenant uniquement de la matière N. Ces déchets sont évacués à raison de 1 500 F le kg

Pour le mois de juin 1999, les données sont les suivantes :

#### ✓ **Stocks**

STOCKS	AU 01/06/1999		AU 30/06/1999
	Quantité	Valeur	Quantité
Matière première M	Néant	-	210
Matière première N	5 620	11 240 000	1940
Produit intermédiaire PI	Néant	-	300
Produit fini P1	400	12 000 000	250
Produit fini P2	100	7 000 000	100
Sous produit SP	Néant	-	100

Aucune différence d'inventaire n'a été constatée sur le sous produit SP et sur la matière N

#### ✓ **Achats du mois**

- Matière première M 2 200 kg à 10 000 F le kg

#### ✓ **Ventes du mois**

- P1 750 unités à 32 000 F l'unité
- P2 400 unités à 90 000 F l'unité
- Sous produit SP 400 kg pour une valeur globale de 6 000 000 F

#### ✓ **Consommations du mois**

- Matière première M 2 000 kg
- Matière première N 3 680 kg
- Produit intermédiaire PI à déterminer

Toutes les sorties sont valorisées avec la méthode PEPS

#### ✓ **Main d'œuvre directe**

- Atelier A 16 mn par produit ; coût horaire 6 000 F
- Atelier B 60 heures à 6 000 F l'heure
- Atelier C 940 heures dont 600 pour P2 ; coût horaire 7 200
- Distribution 5 % des ventes de P1 et P2

#### ✓ **Tableau de répartition des charges indirectes**

	Approvisionnement	Atelier A	Atelier B	Atelier C	Distribution
Totaux Sec.	1 100 000	16 600 000	1 640 000	2 100 000	3 000 000
Nature U.O.	10 kg achetés	HMOD	1 kg traité	Nombre de produits fabriqués	1 000 F de ventes

#### ✓ **Fabrication du mois**

- Produit intermédiaire PI à déterminer
- Produit fini P1 600
- Produit fini P2 400

- Sous produit SP à déterminer

Le coût des déchets obtenus à la sortie de l'atelier A est à déduire du coût de production

Le sous produit est vendu à 15 000 F le kg sous déduction de 20 % représentant le bénéfice

Les frais de distribution sont inexistantes

Pour le mois de juin, 480 kg de déchets provenant de l'atelier C ont été évacués

**TAF :**

1. Achever le tableau de répartition des charges indirectes
2. Déterminer le résultat par produit pour P1, P2 et le sous produit
3. Calculer le résultat de la comptabilité analytique sachant que les charges non incorporées sont de 427 000 F et les charges supplétives de 800 000 F

Etablir le compte de résultat simplifié de la comptabilité générale en mettant en évidence les variations de stock

### **EXERCICE 17 : CAS SOTIBA**

La SOTIBA est une entreprise qui fabrique et vend deux modèles de tissus teintés et un sous produit obtenu à partir de déchets recyclés dans l'atelier épuration. Le sous produit est vendu après avoir subi un complément de production dans l'atelier traitement. Son prix de vente, fonction des cours internationaux, n'est connu que tardivement. La vente du sous produit n'entraîne aucun frais de distribution

En ce qui concerne les produits principaux, le processus productif est le suivant :

Le coton est d'abord nettoyé dans l'atelier Epuration pour y perdre 20 % de son poids. Le coton épuré, mélangé au polyester, est successivement tissé et teint dans deux ateliers distincts

On précise que 60 % des bidons utilisés dans l'atelier de teinture sont consacrés à la teinture de tissu L

On vous donne les renseignements suivants pour le mois de mai N

#### **A. Stocks initiaux**

- Coton 4 tonnes à 322 000 F la tonne
- Colorant 50 bidons de 20 kg à 37 976 F le bidon
- Polyester 1 tonne à 521 200 F
- Tissu L 800 m<sup>2</sup> évalués à 6 294 300 F
- Tissu G 400 m<sup>2</sup> évalués à 646 300 F

#### **B. Achats du mois**

- Coton 20 tonnes à 35 000 F la tonne
- Colorant 100 bidons de 20 kg à 40 000 F le bidon
- Polyester 3 tonnes à 600 000 F la tonne

#### **C. Variations de stocks**

- Polyester + 1 tonne
- Colorant - 20 bidons
- Tissu L - 100 m<sup>2</sup>
- Tissu G + 500 m<sup>2</sup>

**N.B. :**

- ✓ il n'existe pas de différence d'inventaire
- ✓ on a obtenu 4 000 kg de déchets à la sortie de l'atelier Epuration

#### **D. Ventes du mois**

- Tissu L 2 100 m<sup>2</sup> à 10 000 F le m<sup>2</sup>
- Tissu G 5 500 m<sup>2</sup> à 2 000 F le m<sup>2</sup>
- Sous produit 8 000 m<sup>2</sup> à 1 300 F le m<sup>2</sup>

**N.B. :**

- ✓ le coton épuré sera réparti entre le Tissu L et le Tissu G de manière inversement proportionnelle au nombre 20 et 60 respectivement

- ✓ la consommation de polyester se fera de manière inversement proportionnelle aux quantités de coton épuré utilisé dans la fabrication de chacun des produits
- ✓ en raison de l'instabilité des cours internationaux, le coût de production du sous produit est évalué forfaitairement à partir d'un prix de vente estimé à 1 500 F le m<sup>2</sup> et compte tenu de 505 F de frais de transit et de marge bénéficiaire m<sup>2</sup> vendu

**E. Charges directes**

- ✓ MOD Approvisionnement :
  - 4 magasiniers ayant travaillé 200 heures chacun dont 40 % pour l'approvisionnement du coton, 20 % pour l'approvisionnement du polyester, 10 % pour les bidons colorants, le reste des heures sera affecté à la distribution du Tissu L
  - Le taux horaire est de 1 000 F
- ✓ MOD Production :
  - Epuration 600 000 F soit 600 heures
  - Traitement 1 590 000 F soit 800 heures
  - Tissage 5 190 000 F soit 1 500 heures dont 1 000 h pour le Tissu L
  - Teinture 400 000 F soit 500 heures dont les 4/5 pour le Tissu L

**F- Charges indirectes**

Tableau de répartition des charges indirectes

	Totaux primaires	Répartition Secondaire			
		Pres Conne	Entretien	Transport	Unités d'œuvre
Prestations connexes	3 960 000	-100 %	10 %	20 %	
Entretien	1 400 000	50 %	-100 %	-	
Transport	1 360 000	30 %	10 %	-100 %	
Approvisionnement	350 000	-	10 %	20 %	Tonne de matière achetée (y compris bidons)
Epuration	3 200 000	20 %	20 %	-	
Traitement	2 800 000	-	10 %	-	
Tissage	3 240 000	-	20 %	-	HMOD
Teinture	690 000	-	20 %	-	Nombre de bidons consommés
Distribution	1 000 000	-	-	60 %	1 000 F de vente (produits principaux)

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Calculer les résultats analytiques
3. Présenter le tableau de concordance et tableau d'exploitation simplifié (les charges non incorporables s'élèvent à 720 000 F)

**EXERCICE 18 : CAS TEDEX (Sorties de stocks valorisées par PEPS)**

La société TEDEX fabrique deux produits finis périssables DAX et NAV conditionnés à partir de trois matières premières (PIM, SEC, TAP)

Le processus de production conduit à l'obtention d'un sous produit SP vendable après traitement

Quatre ateliers assurent cette production :

- ❖ Atelier A : utilisation de la matière PAI et SEC pour obtenir :
  - 1- Un produit intermédiaire PI livré en continu (sans stockage) à l'atelier C
  - 2- Un sous produit représentant 20 % du poids des produits intermédiaires

3- Des déchets P et S représentant respectivement 10 % du poids des matières premières consommées

- ❖ Atelier B : traitement des sous produits SP brut avec adjonction des matières premières TAP pour le rendre commercialisable
- ❖ Atelier C : traitement des produits intermédiaires PI pour obtenir les produits finis
- ❖ Atelier D : finition et conditionnement des produits P. Les produits P sont emballés dans des cartons de 5 produits

Il est admis que le coût de production du sous produit SP à la sortie de l'atelier B est égal au prix de vente moyen de 5 000 F par produit compte tenu d'une marge bénéficiaire de 20 % et des frais de distribution de 740 F par produit

Pour le mois de juin 2007, on vous fournit les renseignements suivants :

Eléments	Stocks au 31/05		Achats du mois		Stocks au 30/06/07
	Quantités	Prix unitaire	Quantités	Prix unitaire	
PIM	300 kg	1 700 F	500 kg	1 300 F	197 kg
SEC	200 kg	1 900 F	450 kg	1 200 F	1kg
TAP	150 kg	600 F	200 kg	452, 5 F	54 kg
Sous produits traités	100	5 020 F	-	-	30
Cartons vides	700 cartons	200 F	300 cartons	200 F	400 cartons
DAX conditionnés	150 cartons	9 680 F	-	-	40 cartons
NAV conditionnés	260 cartons	14 800 F	-	-	98 cartons
Encours Atelier C	400 produits valant 1 684 400		-	-	450 produits

#### A-Consommation de l'exercice

- PIM à déterminer
- SEC à déterminer
- TAP 300 kg
- Cartons vides 600 cartons
- Matières consommables :
  - Atelier A 128 000 F
  - Atelier D par ailleurs la finition des produits P nécessite l'utilisation d'une matière MAT d'une valeur de 309 000 F pour compléter définitivement la fabrication des produits DAX conditionnés et d'une matière BIL d'une valeur de 39 000 F pour les produits NAV conditionnés
- Les charges directes de matières premières s'élèvent pour :
  - PIM à 115 000 F
  - SEC à 110 000 F
  - TAP à 1 750 F

#### B-Main d'œuvre directe utilisée :

- Atelier A 300 H à 1 500 F l'heure
- Atelier B 150 H à 1 500 F l'heure
- Atelier C 400 H à 180 F l'heure
- Atelier D 400 H à 1 500 F l'heure dont 250 H pour les produits conditionnés DAX

C- Les totaux des centres d'analyse après répartition primaire des charges par nature de la comptabilité générale, ainsi que les clés de répartition entre centres se ventilent comme suit : (Tableau de répartition en centaine de francs)

	AUXIL		PRINCIPAUX					
	G.MAT.	G.PERS.	APPRO	AT. A	AT. B	AT. C	AT. D	DISTR.
T.PRIM.	3 800	3 600	5 802,5	30 260	2 295	5 836	8 100	4718,5

G.MAT.		10	10	20	10	20	20	10
G.PERS.	5		5	40	10	20	10	10
U.O.			a)				b)	c)

- a) 100 F d'achat des matières premières PIM, SEC, TAP
- b) Produits conditionnés
- c) 1 000 F de vente des produits et sous produits

#### **D- Production terminée**

- Sous produits 300 unités
- Produits fabriqués par l'atelier C 3 000 produits P
- DAX conditionnés à déterminer
- NAV conditionnés à déterminer

#### **E- Ventes de l'exercice**

- DAX conditionnés 470 cartons à 25 000 F le carton
- NAV conditionnés 400 cartons à 21 000 F le carton
- Sous produits SP 370 unités à 5 200 F l'unité
- Déchets S 65 kg à 300 F le kg

#### **F- Quelques règles**

- Les sorties de matières premières, de sous produits et de cartons vides sont valorisées selon la méthode du CUMP avec cumul du stock initial

A cause de leur caractère périssable, l'entreprise change de méthode de valorisation des sorties de stocks de produits finis en utilisant la méthode du PEPS

- Il n'y a pas de différence d'inventaire pour les produits DAX conditionnés
- Pour l'évaluation des encours de l'atelier C, on considère que :
  - Pour les encours initiaux le degré d'avancement est de 100 % pour les produits, 80 % pour les charges indirectes et la MOD

Pour les encours finaux : le degré d'avancement est de : 100 % pour les produits, 40 % pour les charges indirectes et 60 % pour la MOD

- L'enlèvement des 60 kg de déchets P a entraîné des frais supplémentaires de 400 F le kg

#### **TAF :**

1. Présenter le schéma de fabrication quantifié
2. Déterminer les résultats analytiques
3. Présenter le tableau de concordance et le T.E.S. sachant que :
  - Les charges supplétives s'élèvent à 350 000 F
  - Les charges non incorporables s'élèvent à 477 000 F
  - Les produits non incorporables s'élèvent à 160 000 F

#### **EXERCICE 19 : CAS TEBA**

La société TEBA fabrique deux produits finis PM et PS et un seul sous produit OS à partir de trois matières premières B, T, et S

- ❖ Atelier 1 : Dans cet atelier sont traitées les matières premières B et T et on obtient un produit semi fini SF et un sous produit OS qui représente le 1/10 du nombre de SF et qui passe dans l'atelier de traitement avant d'être commercialisé
- ❖ Atelier 2 : Fabrication des produits finis (PM et PS) non conditionnés à partir des produits semi finis et des matières premières S pour les produits finis PM uniquement. Lors de la transformation des matières premières S, un déchet apparaît et représentant 5 % du poids de S consommé et évacué à 500 F le kg
- ❖ Atelier de conditionnement : Les produits finis PM sont emballés dans des cartons de 5 articles tandis que les produits finis PS dans des sacs d'une unité

Toutes les sorties sont évaluées au CUMP avec cumul du stock initial

**N.B.** : Pour faciliter les calculs, on admet que le coût de production des sous produits OS à la sortie de l'atelier de traitement est égal à son prix de vente sur le marché diminué d'une décote

forfaitaire de 5% représentant la marge bénéficiaire et d'une somme de 100 F par unité représentant les frais de distribution

### **Informations complémentaires**

#### **A-Stocks initiaux**

- Matière première B 800 kg à 1 000 F le kg
- Matière première T 400 kg à 900 F le kg
- Matière première S 2 000 kg à 700 F le kg
- Cartons vides 300 cartons à 290 F le carton
- Sacs vides 600 sacs à 140 F le sac
- Sous produits OS 350 unités valant 2 126 250 F
- Cartons de PM 400 unités à 36 100 F le carton
- Sacs de PS 700 sacs à 6 300 F le sac
- Encours atelier conditionnement 2 571 000 F dont 1 000 000 F pour les produits PM conditionnés

#### **B- Achats de la période**

- Matière première B 4 200 kg à 850 F le kg
- Matière première T 3 600 kg à 600 F le kg
- Matière première S 1 400 kg à 500 F le kg
- Cartons vides 700 cartons à 300 F le carton
- Sacs vides 1 400 sacs à 120 F le sac
- Matières consommables pour le traitement des sous produits OS 89 000 F

#### **C- Consommations de la période**

- Matière première B 3 900 kg
- Matière première T 3 700 kg
- Matière première S à déterminer (une unité de produit fini PM nécessite 1 kg de matière première S)
- Cartons vides à déterminer
- Sacs vides 1 500 sacs

#### **D-Production terminée de la période**

- Produits semi finis 4 500 unités dont 3 000 produits finis PM
- Cartons de PM 600 cartons
- Sacs de PS à déterminer
- Sous produits OS 450 unités

#### **E- Ventes de la période**

- Cartons de PM 860 cartons à 45 000 F le carton
- Sacs de PS 1 900 sacs à 6 900 F le sac
- Sous produits OS 600 unités à 6 500 F l'unité

#### **F- Charges directes**

- Approvisionnement 650 H à 1 000 F/H dont
  - Matière première B 278 H
  - Matière première T 264 H
  - Matière première S 108 H
- Atelier 1 300 H à 1 500 F/H
- Atelier 2 0,2 H par article fabriqué à 900 F/H
- Atelier conditionnement 900 H à 1 000 F/H dont 550 H pour les PM
- Atelier traitement 160 H à 900 F/H

#### **G-Stocks finals**

- Matière première B 1 100 kg
- Matière première T 302 kg

- Matière première S 397 kg
- Cartons vides 395 cartons
- Sacs vides 498 sacs
- Sous produits OS 200 unités
- Cartons de PM 140 unités
- Sacs de PS 300 sacs
- Encours atelier conditionnement 2 243 200 F dont 1 123 200 F pour les produits PM conditionnés

**- Charges indirectes**

	<b>Aprovision.</b>	<b>Atelier 1</b>	<b>Atelier 2</b>	<b>Atelier 3</b>	<b>Condition.</b>	<b>Distribution</b>
T. Sec.	5 152 000	9100000	6300000	600 750	2 700 000	5 571 000
Nature U.O.	Kg de matière première achetée	-	Unité produite	-	Unité de produits conditionnés	1 000 F de vente de produits finis et sous produits

**TAF :**

- 1) Présenter le schéma de fabrication quantifié
- 2) Déterminer les résultats analytiques

**EXERCICE 20 : CAS YANB ITAB**

L'entreprise YANBITAB est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'un produit principal (PF) et d'un sous produit (SP)

Le sous produit SP est obtenu dans l'atelier 4 après recyclage de déchets provenant de la matière M1 dans l'atelier 1

Le poids de ces déchets représente 20 % du poids du produit semi-fini (SF) obtenu dans l'atelier 1. Le produit SF passe, après stockage, dans l'atelier 2 où il sera mélangé exactement avec le même poids de matière M2 pour donner le produit principal (PF)

Cette opération donne naissance à des déchets représentant le 1/16 du poids total du mélange entré dans l'atelier 2. Ces déchets sont évacués à raison de 600 F la tonne

Le produit principal PF passe directement dans l'atelier 3 où il sera conditionné dans des sacs de 5 tonnes avant d'être stocké

Le sous produit SP est emballé au moment de la vente dans des caisses de 10 unités

Le coût de production du sous produit SP sera établi à partir de son prix de vente de 1 000 F l'unité compte tenu d'une décote forfaitaire de 25 % représentant le bénéfice et les frais de distribution

Renseignements de la première quinzaine de juin 2006

**1. Stocks au 01/06**

- M1 10 000 tonnes valant 1200 000 F
- M2 500 tonnes valant 87 000 F
- Sacs vides néant
- Caisses vides 600 unités valant 980 000 F
- SF 500 tonnes coûtant 1 400 000 F
- SP 1 500 unités coûtant 1 400 000 F
- PF 500 tonnes coûtant 3 900 000 F
- Encours atelier 1 1 000 000 F

**2. Achats de la quinzaine**

- M1 15 000 tonnes pour 1 200 000 F
- M2 6 000 tonnes pour 800 000 F

- Sacs vides 2 000 unités à 80 F l'unité
- Caisses vides 200 unités à 1 500 F l'unité

**3. M.O.D.**

- Approvisionnement 100 000 F à répartir entre les matières M1 et M2 de manière inversement proportionnelle, respectivement aux chiffres 2 et 3
- Atelier 1 5 000 heures coûtant 500 000 F
- Atelier 3 60 000 F

**4. Stocks au 15/06**

- M1 3 410 tonnes
- M2 2 495 tonnes
- Sacs vides 500 unités
- Caisses vides 300 unités
- SF 14 500 tonnes
- SP 500 unités
- PF 1 000 tonnes
- Encours atelier 1 342 000 F
- Encours atelier 4 300 000 F

**5. Ventes de la quinzaine**

- PF 1 000 tonnes à 9 000 F le sac
- SP 5 000 unités à 1 200 la caisse

**6. Charges indirectes**

Tableau de répartition

Eléments	Appro	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Distributi
Total R2	900 000	1250 000	4 000 000	4 500 000	2 000 000	3 000 000
Nature UO	1 000 F d'achat de matières premières	H/MOD	Tonne de matière consommé	Sacs conditionné	-	10 000 F de ventes

**N.B.** : Il n'y a pas de différences d'inventaire sur les stocks de produits (SF, SP, PF)

**TAF :**

1. Etablir le schéma technique
2. Compléter le tableau de répartition
3. Calculer les coûts de revient et résultats analytiques
4. Etablir la concordance des résultats sachant que les charges non incorporables sont de 42 000 F et les charges supplétives de 480 800 F

**EXERCICE 21 : CAS SMSO**

La Société Mécanique du Sénégal Oriental (SMSO) fabrique dans le cadre d'un contrat de sous-traitance deux types de pièces de haute technologie V et W par passage dans trois ateliers :

✓ **Dans l'atelier 1 :**

Les matières premières (MP), ferroalliages de références A et B sont utilisées dans les proportions suivantes : 1 kg de référence A et 1,5 kg de référence B donnent un produit semi-ouvré (PSO) pesant 2 kg

Des déchets DT1 dont le coût de destruction, de 2 424 F les 50 kg, vient en augmentation du coût de production. Le PSO est stocké avant d'être utilisé au stade suivant

✓ **Dans l'atelier 2 :**

1 kg de matière première C mélangé à 2 kg de PSO permettent d'obtenir, après une perte de poids de 10 %, la pièce V. La pièce W et 1 kg de sous produit SPB sont obtenus sans perte de poids à partir de 2 kg de matière première C et 2 kg de PSO

Le sous produit brut SPB est traité dans l'atelier 4 (sans aucune modification de poids) pour donner le sous produit traité SPT, stocké avant d'être vendu

Pour faciliter les calculs, on admet que le coût de production du SPT (sortie atelier 4) est égal à son prix de vente sur le marché, soit 7 500 F le kg diminué d'une décote forfaitaire égale à 20 % du prix de vente

✓ **Dans l'atelier 3 :**

La pièce V y est emballée en caisse récupérable et la pièce W en carton (emballage perdu). Les pièces conditionnées sont stockées avant d'être vendues

Divers renseignements relatifs à l'activité du mois de mai 2008 vous sont communiqués :

**1. STOCKS**

	<b>AU 1<sup>er</sup> MAI</b>	<b>AU 31 MAI</b>
- Référence A	150 kg coûtant 795 850 F	495 kg
- Référence B	420 kg coûtant 2 502 400 F	98 kg
- Référence C	660 kg coûtant 7 015 350 F	33 kg
- Caisses récupérables	100 unités coûtant 400 000 F	100 unités
- Cartons vides	280 unités coûtant 381 500 F	250 unités
- Encours atelier 1	170 000 F	440 000 F
- Encours atelier 2	862 500 F dont 45 000 F pour V	184 300 dont 12800 pour V
- PSO	1 250 unités coûtant 22 265 000 F	2 500 unités
- SPT	250 kg coûtant 1 500 000 F	350 kg
- V	300 unités coûtant 15 608 000 F	59 unités
- W	250 unités coûtant 16 011 000 F	602 unités

**2. Achats du mois**

- Référence A 5 350 kg à 2 624 F le kg
- Référence B 7 180 kg à 4 675 F le kg
- Référence C 5 770 kg à 6 500 F le kg
- Cartons vides 980 unités au coût direct d'achat unitaire de 1 250 F
- Caisses récupérables 2 500 unités au coût direct global de 10 000 000 F

**3. Consommations du mois**

- Dans l'atelier 1 12 500 kg de matières premières
- Dans l'atelier 2 13 000 kg de matières premières C et de PSO dont 3 000 kg pour la fabrication des pièces V

**4. M.O.D. (Charges sociales comprises)**

- Atelier 1 1 240 heures au taux horaire de 7 850 F
- Atelier 2 1 740 heures dont 480 heures pour V au taux horaire de 15 000 F
- Atelier 3 750 heures dont 510 heures pour le conditionnement des pièces W (Taux horaire 3000 F)
- Atelier 4 240 heures à 4 500 F l'heure

**5. Productions du mois**

- PSO à déterminer
- SPT à déterminer
- SPB à déterminer
- Pièces V à déterminer
- Pièces W à déterminer

**6. Ventes du mois**

- V 1 250 unités à 24 000 F l'unité
- W 2 150 unités à 80 000 F l'unité
- SPT 2 400 kg à 4 200 F le kg

**7. Tableau de répartition des charges indirectes (en milliers de francs)**

<b>Eléments</b>	<b>Centres auxiliaires</b>	<b>Centres principaux</b>

	Energie	Entretien	Achats	Ateli 1	Atel 2	Atel 3	Atel 4	Distribut
TOT. PR	10 560	16 800	27 703,5	12 824,8	19 820	35 352	9 430	6 704
Energie	-100 %	10 %	5 %	7,5 %	32,5 %	20 %	15 %	10 %
Entretien	8%	-100 %	10 %	10 %	21 %	30 %	6 %	15 %
U. O.			10 kg deMP achetés (1)	HMOD	Pièces fabriquées	HMOD	HMOD	1 000 F de CAHT

### 8. Renseignements complémentaires

- 800 000 F de charges non exceptionnelles ont été exclues
- 500 000 F de produits divers n'ont pas été incorporés
- Une dépréciation réelle de 1 601 000 F a été incorporée en remplacement d'une dotation aux amortissements de 1 000 000 F

#### TAF :

1. Etablir tous les tableaux de calculs des coûts et résultats sur V, W et SPT (ouvrir les fiches de stocks nécessaires)
2. Présenter le tableau de concordance
3. Vérifier le résultat net en établissant le compte de résultat

### EXERCICE 22: CAS SOCIETE K

La société K fabrique deux produits P1 et P2 et un sous produit SP obtenu à partir de déchets recyclés dans un atelier de traitement. Ces déchets proviennent de la matière M et représentent 40 % des quantités de M utilisées dans l'atelier épuration. Aux déchets recyclés sont ajoutés la matière O pour obtenir le sous produit SP qui est directement vendu

Les matières premières M et N épurées passent dans l'atelier fabrication à la sortie duquel on obtient les produits P1 et P2

Ces produits sont par la suite conditionnés par sacs de 10 kg pour P1 et 500 g pour P2. Ils ne se distinguent que par l'emballage

Pour le mois d'avril N, les données sont les suivantes :

#### ✓ **Frais indirects :**

##### ▪ **Répartition primaire :**

- Administration 36 650 000 F
- Entretien 27 500 000 F
- Approvisionnement 25 001 500 F
- Atelier Epuration 20 420 000 F
- Atelier Fabrication 54 250 000 F
- Atelier Traitement 12 000 000 F
- Atelier Conditionnement 7 350 000 F
- Distribution 15 625 000 F

Il a été tenu compte de charges supplétives évaluées à 2 500 000 F

Les charges exclues du calcul des coûts s'élèvent à 1 000 000 F

##### ▪ **Répartition secondaire :**

- Administration : 15 % à l'entretien, 10 % à l'approvisionnement, 15 % pour chaque atelier, 15 % à la distribution
- Entretien : 10 % à l'administration, 5 % à l'approvisionnement, 5 % à la distribution, 20 % pour chaque atelier

##### ▪ **Nature des unités d'œuvre :**

- Approvisionnement 1 000 F d'achat
- Atelier Epuration kg de matière M, N obtenus
- Atelier Fabrication HMOD

	HMOD	
- Atelier Traitement		
- Atelier Conditionnement	kg de produits conditionnés	
- Distribution	coût de production de P1 et P2 vendus	
✓ <b>Stocks au 01/04 :</b>		<b>Stocks au 30/04</b>
- Matière première M	300 kg à 6 650 F le kg	400 kg
- Matière première N	400 kg valant 3 260 000 F	190 kg
- Matière première O	2 000 kg valant 5 895 000 F	920 kg
- Emballage E1	100 sacs à 1 600 F le sac	150 sacs
- Emballage E2	-	80 sacs
- Encours atelier Traitement	6 000 SP à 600 F l'unité	néant
- Produits non conditionnés P1	1 000 valant 28 300 000 F	à déterminer
- Produits non conditionnés P2	800 valant 22 640 000 F	à déterminer
- Produits conditionnés P1 (sacs)	250 valant 76 000 000 F	à déterminer
- Produits conditionnés P2 (sacs)	500 valant 8 250 000 F	à déterminer
✓ <b>Achats du mois</b>		
- Matière première M	6 100 kg à 4 000 F le kg	
- Matière première N	3 800 kg à 5 000 F le kg	
- Matière première O	1 500 kg à 1 800 F le kg	
- Emballage E1	500 sacs à 1 000 F le kg	
- Emballage E2	6 080 sacs à 250 F le kg	
✓ <b>Consommations du mois</b>		
- Matière première M	6 000 kg	
- Matière première N	4 000 kg	
- Matière première O	2 600 kg	
- Emballage E1	à déterminer	
- Emballage E2	à déterminer	
- Produits non conditionnés	à déterminer	
- Des déchets provenant de la matière N et représentant 10 % du poids de N entrant dans l'atelier épuration sont évacués à 990 F le kg		
✓ <b>M.O.D.</b>		
- Approvisionnement	305 000 F à imputer à la matière M	
- Atelier Epuration	10 340 000 F (5000 H)	
- Atelier Fabrication	25 000 000 F (4 000 H)	
- Atelier Traitement	6 000 000 F (1 000 H)	
- Atelier Conditionnement	Il faut 3 mn pour conditionner 1 sac ; coût horaire 2 500F	
- Distribution	300 H dont 200 pour P1 ; coût horaire 2 750 F	
✓ <b>Productions du mois</b>		
- Atelier Fabrication : le poids obtenu à la sortie de l'atelier Fabrication est réparti de façon inversement proportionnelle aux nombres 4 et 5 pour déterminer respectivement les quantités de P1 et P2 fabriquées		
- Atelier Traitement : le poids de 1 sous produit est de 125 g		
- Atelier Conditionnement : aucune perte de poids n'est constatée dans cet atelier		
✓ <b>Variations de stocks</b>		
- Produits non conditionnés P1	- 500	
- Produits non conditionnés P2	+ 200	
- Produits conditionnés P1	- 150	
- Produits conditionnés P2	+ 1 000	
Aucune différence n'est constatée sur les produits finis		
✓ <b>Ventes du mois</b>		

	Quantité	Prix de vente unitaire
Produits conditionnés P1	?	400 000 F
Produits conditionnés P2	?	14 750 F
Sous produit SP	46 000	1 200 F

- Le coût des déchets est à déduire du coût de production de l'atelier Epuration. Le bénéfice sur le sous produit représente 20 % du prix de vente. Les frais de distribution sont négligeables
- Toutes les sorties de stocks sont évaluées en utilisant la méthode PEPS (premier entré, premier sorti)

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique du processus de fabrication –vente
2. Présenter sous forme de tableaux les coûts successifs conduisant à la détermination des résultats analytiques
3. Calculer le résultat net de la comptabilité analytique

**EXERCICE 23 : CAS ZIGAO**

La ZIGAO S.A. fabrique deux produits finis PF<sub>1</sub> et PF<sub>2</sub> à partir de l'acier et du caoutchouc Elle a mis en place un système de comptabilité analytique chargé de calculer les coûts et prix de revient

Le processus de fabrication-vente est le suivant :

1. L'acier est traité dans l'atelier A à la sortie duquel on obtient des produits intermédiaires PI<sub>1</sub> et PI<sub>2</sub>, et un déchet dont le poids est égal à 1/5 du poids de la matière première ; les 3/5 du poids du déchet se représentent à PI<sub>1</sub> et les 2/5 à PI<sub>2</sub> ; le restant du poids de l'acier se trouve en intégralité dans la composition des produits intermédiaires
2. Le déchet passe ensuite directement dans l'atelier de traitement D avant d'être vendu au prix du marché, soit 200 F par kg  
Pour faciliter les calculs, on conviendra que le coût de production du déchet sera déterminé à partir de son prix de vente compte tenu d'une décote forfaitaire de 1/10 représentant les frais de distribution
3. Les produits intermédiaires sont stockés avant d'être acheminés dans l'atelier B où on leur adjoint le caoutchouc ; celui-ci passe d'abord par l'atelier de découpage C dans lequel il perd 1/5 par unités de déchets ; le coût de production des déchets est considéré comme nul
4. A la sortie de l'atelier B, on obtient les produits finis PF<sub>1</sub> et PF<sub>2</sub> dont 4 % de la production totale constituent des rebuts à répartir proportionnellement aux nombre 1 et 3 respectivement pour PF<sub>1</sub> et PF<sub>2</sub> ; on estime ensuite le coût de destruction des rebuts à 92 320 F dont 36 256 F pour PF<sub>1</sub>
5. Les produits finis sont emballés au moment de leur livraison, dans des boîtes (emballages perdus) de 40 unités chacune

Toutes les sorties de stocks sont évaluées au CUMP avec cumul du stock initial

**DONNEES DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE POUR MARS 2003**

❖ **Données techniques**

- Une unité de PI<sub>1</sub> exige :
  - 0,05 kg d'acier
  - Des fournitures diverses
  - 10 minutes d'heures-machine de charges indirectes
- Une unité de PI<sub>2</sub> exige :
  - 0,02 kg d'acier
  - Des fournitures diverses
  - 5 minutes d'heures-machine de charges indirectes



Eléments	Total	Approvisio.	Atelier A	Atelier B	Atelier C	Distribution
TOT. SEC.	9 675 000	562 500	4 550 000	3 920 000	40 000	642 500
U.O.		1 000 F d'achat de matières	Heure de travail machine	HMOD	HMOD	Coût de production des produits finis vendus

TAF :

1. Etablir un schéma technique quantifié
2. Achever le tableau de répartition des charges indirectes
3. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques en présentant au fur et à mesure les fiches d'inventaire permanent
4. Faire le rapprochement entre le résultat de la comptabilité analytique et le résultat de la comptabilité générale sachant que les charges non incorporables sont de 400 000 F et les charges supplétives de 700 000 F

### **EXERCICE 24 : CAS DIAMBAR**

Au cours du mois de juin N, la société DIAMBAR a essentiellement fabriqué des poupées en peluche de deux modèles de type :

- Africain appelé Type A : Production achevée et stockée : Variation de stock = +950
- Européen appelé Type E : Production achevée et stockée : Variation de stock = -1 120

La société assure la production par l'intermédiaire de quatre ateliers :

- Atelier Coupe où entre le tissu
- Atelier Piquage qui reçoit le tissu coupé
- Atelier Bourrage qui reçoit le tissu coupé et piqué avec adjonction de la mousse
- Atelier Finition qui reçoit le tissu bourré et les accessoires pour donner les poupées de type africain et européen ; stockées avant d'être vendues

Les données relatives à l'activité du mois de juin N sont les suivantes :

#### ▪ **Stocks au 31/05/N**

- Tissu 1 200 m<sup>2</sup> à 855 000 F
- Mousse 6 000 kg à 424 000 F
- Accessoires pour une valeur globale de 330 000 F
- Poupées en peluche :
  - Type A 4 150 à 578 012,5 F
  - Type E 7 320 à 1 908 694 F
- Encours poupées Type A : 500 qui ont nécessité dans l'atelier Finition :
  - 80 % de la matière première
  - 60 % de la main d'œuvre directe et des frais de section

La valeur de cet encours est de 131 000 F

#### ▪ **Achats du mois**

- Tissu 860 m<sup>2</sup> à 1 000 F le m<sup>2</sup>
- Mousse 5 000 kg à 67,6 F
- Accessoires 340 000 F

#### ▪ **Renseignements concernant la production**

Eléments pour un article	Type A	Type E
Tissu	0,028 m <sup>2</sup>	0,01 m <sup>2</sup>
Mousse	125 g	100 g
Accessoires	15 F	10 F
MOD :		

- Atelier Coupe	2 mn	1,25 mn
- Atelier Piquage	4 mn	2 mn 30 s
- Atelier Bourrage	4 mn	2 mn 30 s
- Atelier Finition	2 mn	1 mn 15 s

- **Le taux horaire de la MOD :**

- Atelier Coupe 1 200 F
- Atelier Piquage 1 200 F
- Atelier Bourrage 1 200 F
- Atelier Finition 600 F

- Les sorties de stocks seront valorisées au CUMP avec cumul du stock initial

▪ **Charges indirectes**

Tableau de répartition des charges indirectes (en milliers de francs)

	Total	Entretien	Admi	Financemen t	Appro	Coupe	Piquag e	Bourr	Finit	Dist
Autres charges Dotation amor Ch supplétives	6 724 ? ?	400	980	1 396 100 %	1 088	395	395	395	205 100 %	1 470
Totaux Primaire Entretien Administration Financement			10 % - 5 %	10 % 10 % -	10 % 30 % 5 %	15 % 10 % 15 %	15 % 10 % 15 %	15 % 10 % 15 %	15 % 10 % 15 %	10 % 20 % 30 %
Totaux Second Nature U.O.  Nombre U.O.					100 F d'achat	Hmod	Hmod	Hmo d	HM  3 57 5 (1)	Articl e vendu

(1) : 1 375 HM pour Type A et 2 200 HM pour Type B

Les éléments supplétifs (à calculer) comprennent la rémunération du capital de l'entreprise :

- Capital 7 200 000 F
- Taux forfaitaire 9 % l'an

La dotation annuelle aux amortissements s'élève à 1 800 000 F mais 600 000 F représentent l'amortissement des frais immobilisés

▪ **Ventes du mois**

- Poupées en peluche :

- Type A 35 000 articles à 330 F
- Type E 40 000 articles à 250 F

▪ **Stocks au 30/06/N**

- Tissu 670 m<sup>2</sup>
- Mousse 2 640,75 kg
- Accessoires 80 000 F

- Poupées en peluche :

- Type A/Type E Il n'y a pas de différence d'inventaire

- Encours de Type E 400 qui ont nécessité dans l'atelier Finition

- 100 % de la matière première
- 75 % de la MOD et des frais de section

TAF :

1. Achever le tableau de répartition des charges indirectes
2. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques de chaque produit

3. Déterminer le résultat net de la comptabilité analytique
4. Déterminer le résultat de la comptabilité générale

**2<sup>ème</sup> PARTIE : LES COÛTS VARIABLES**
**EXERCICE 25 : CAS SENBAC**

L'entreprise SENBAC fabrique et vend les produits P1 et P2. Elle vous communique les informations suivantes concernant l'exercice N :

	<b>Produit A</b>	<b>Produit B</b>
Ventes TTC (TVA 18 %)	200 unités à 59 000 F	500 unités à 88 500 F
Charges variables	20 000 F l'unité	40 000 F l'unité
Charges fixes	15 000 F	25 000 F

**TAF :** Présenter un tableau d'exploitation différentiel

**EXERCICE 26 : CAS MANOX**

L'entreprise MANOX fabrique et vend un produit P. Elle vous communique les informations suivantes concernant ses charges de l'exercice N

	<b>500 produits</b>	<b>1 000 produits</b>	<b>3 000 produits</b>
Consommation matières	750 000	1 500 000	4 500 000
Main d'œuvre	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Autres charges	600 000	800 000	1 600 000
Chiffre d'affaires HTVA 18 %	1 500 000	3 000 000	9 000 000

**TAF :**

1. Déterminer, en fonction de X le nombre de produits fabriqués et vendus :
  11. Le chiffre d'affaires, le coût variable total, le coût fixe total et le coût de revient
  12. Le coût variable unitaire, le coût fixe unitaire et le coût moyen
  13. Le résultat global puis le résultat unitaire
2. En déduire :
  21. Le nombre de produits qu'il faut vendre pour couvrir les charges fixe
  22. Le nombre de produits qu'il faut vendre pour réaliser un bénéfice de 4 000 000 F
  23. Le prix de vente unitaire permettant de vendre 2 500 produits en réalisant un bénéfice de 20 % sur le chiffre d'affaires

**EXERCICE 27 : CAS SENINDUS**

L'entreprise SENINDUS fabrique et vend des produits Q. Elle vous communique les informations suivantes concernant l'exercice N

Achats de matières premières	90 tonnes à 500 000 F la tonne
Stock initial de matières premières	10 tonnes à 450 000 F la tonne
Charges d'approvisionnement variables	75 000 F la tonne
Charges d'approvisionnement fixes	3 000 000 F
Consommations de matières	80 tonnes
Stock initial de produits Q	150 produits à 40 000 F
MOD de fabrication	1 500 heures à 3 000 F
Charges indirectes variables de fabrication	85 000 F la tonne de matière consommée
Charges fixes de fabrication	5 000 000 F
Charges variables de distribution	15 % du chiffre d'affaires
Charges fixes administratives	8 000 000 F
Production	1000 produits Q
Ventes	850 produits Q à 88 500 F dont 18 % de TVA

**TAF :**

Présenter un tableau d'exploitation différentiel sachant que les sorties de stock sont valorisées par la méthode FIFO

**EXERCICE 28 : CAS SGBT**

Les informations suivantes vous sont communiquées par la Société des Gestion des Bateaux Taxi (SGBT) concernant la ligne Dakar-Rufisque pour l'exercice N

Vente de billets	2 700 voyages, soit 108 000 billets à 600 F
carburants consommés	7 000 F par voyage
Commissions aux vendeurs de billets	20 % du chiffre d'affaires
Droits annuels de stationnement au port	12 000 000 F

**TAF :**

1. Présenter le tableau d'exploitation différentiel pour l'exercice N
  2. Déterminer le résultat obtenu en fonction de X, le nombre de voyages
  3. En déduire le seuil de rentabilité et la date à laquelle il sera atteint
  4. Combien de voyages aurait-il fallu effectuer pour réaliser un bénéfice de 20 000 000 F ?
- En N+1, la SGBT prévoit :
- Une augmentation de 40 % du nombre de voyages et de 20 % du nombre moyen de passagers par voyage
  - Diminution du prix du billet de 50 %
  - Augmentation du coût des carburants de 10 % par voyage
  - Les commissions des vendeurs seront égales à 16 % du chiffre d'affaires
  - Les droits annuels de stationnement au port augmenteront de 25 %

5. Présenter le tableau d'exploitation différentiel prévisionnel de N+1

**EXERCICE 29: CAS SENEMETAL**

La société SENEMETAL a réalisé au cours de l'exercice N un chiffre d'affaires de 120 000 000 F ; Les charges variables se sont élevées à 25 % du chiffre d'affaires et les frais fixes à 60 000 000 F

**TAF :**

1. En supposant un chiffre d'affaires régulièrement réparti dans l'année et une fermeture au mois de juillet, à quelle date le seuil de rentabilité a-t-il été atteint ?
2. Même question mais en supposant cette fois un chiffre d'affaire irrégulier se répartissant comme suit :
  - 25 % au cours du premier trimestre
  - 20 % au cours du second trimestre
  - 30 % au cours du troisième trimestre
  - 25 % au cours du quatrième trimestre

**EXERCICE 30 : CAS DIAMBAR**

La société DIAMBAR décide de fabriquer un nouveau produit (P3) au cours de l'exercice 2001 (excepté les mois de Mai et Juin au cours desquels l'entreprise ferme ses portes)

La fabrication ce produit P3 entraine un supplément de charges fixes évalué à 1 080 000 F. Le coût variable de chaque produit vendu est estimé à 900 F. Les ventes des produits P3 prévues en 2001 s'élèvent à 24 000 produits (ventes régulières)

**TAF :**

1. Déterminer le prix auquel il faut vendre le produit P3 pour que le point mort soit atteint le 31/10/2001
2. Le responsable commercial désirant vendre plus, décide de fixer le prix de vente unitaire à 940 F. Mais il faudrait régler des frais de publicité s'élevant à 240 000 F par trimestre :
  - Combien l'entreprise aurait-elle vendu de produits P3 pour atteindre le seuil de rentabilité ?

- A quelle date le chiffre d'affaires critique sera-t-il atteint si les ventes prévues se répartissent ainsi : 1<sup>er</sup> trimestre 11 000, 2<sup>ème</sup> trimestre 8 500, 3<sup>ème</sup> trimestre 30 000, 4<sup>ème</sup> trimestre 32 000

**EXERCICE 31 : CAS SENEKO**

La société SENEKO commercialise un produit dont les ventes subissent de fortes variations saisonnières

Ainsi, pour l'année N, son chiffre d'affaires se répartit comme suit :

Trimestre	Ventes HT
1 <sup>er</sup> T	12 000 000 F
2 <sup>ème</sup> T	15 000 000 F
3 <sup>ème</sup> T	26 000 000 F
4 <sup>ème</sup> T	6 000 000 F

Les charges opérationnelles représentent 80 % du chiffre d'affaires

Les charges fixes ont été évaluées à 10 000 000 F pour l'année

TAF :

1. Représenter graphiquement la marge cumulée sur coût variable (en fonction du temps)
2. Déterminer graphiquement la date à laquelle le chiffre d'affaires critique sera atteint
3. Vérifier par le calcul

**EXERCICE 32 : CAS ELECROTECH**

L'entreprise ELECTROTECH a lancé, début janvier N, une nouvelle fabrication : un interrupteur électrique, commercialisé par boîtes de 100 articles.

La boîte représente l'unité de production et de vente

Le 31/12/N, l'analyse des coûts de ce nouveau produit fournit les informations suivantes :

- ❖ Coût unitaire de production 4 750 F, qui se ventilent ainsi :
    - Matières premières 5 kg à 300F le kg
    - Frais de fabrication 9 mn à 8 000 F l'heure
    - Charges de structure 2 050 F
  - ❖ Coût unitaire de distribution 1 450 F dont 600 F de charges variables
- Toute la production, soit 25 000 boîtes, a été vendue au prix unitaire de 6 000 F

1<sup>er</sup> TAF :

1. Exprimer la marge sur coût variable en fonction des quantités vendues
2. Présenter l'analyse différentielle et calculer le chiffre d'affaires critique
3. Quelle quantité faudrait-il écouler dans ces conditions pour réaliser un bénéfice de 10 000 000 F ?
4. Quel serait l'indice de sécurité ?

Pour l'exercice N+1, l'entreprise envisage au niveau de la production un investissement qui aurait pour effet :

- de réduire de 3 mn le temps de fabrication par boîte
- d'accroître les charges de structure de 6 000 000 F
- d'augmenter la capacité de production de 40 %

Une étude de marché révèle que toute la production pourrait être écoulee

Si le prix de vente était diminué de 100 F et si une campagne publicitaire représentant une dépense de 5 % du chiffre d'affaires était engagée

Etant donné les conditions économiques, on prévoit d'autre part pour N+1 les augmentations suivantes par rapport aux prix de N :

- matière première 10 %
- heure de fabrication 5 %
- frais variables de distribution 5 %

N.B. : Les charges de structure ne subissent aucune augmentation de prix

2<sup>ème</sup> TAF :

5. Présenter l'analyse différentielle de N+1
6. Donner en le justifiant votre avis sur la stratégie envisagée

**EXERCICE 33 : CAS ARC INFORMATIQUE**

En 2000 la société ARC INFORMATIQUE a vendu 600 ordinateurs à 1 500 000 F l'un

L'analyse des charges pour 2000 fait apparaître :

- Charges variables unitaires de production	600 000 F
- Charges fixes de production	165 000 000 F
- Charges variables de distribution	15 % du chiffre d'affaires
- Charges fixes de distribution	70 000 000 F
- Charges fixes administratives	90 000 000 F

**TAF :**

1. Présenter un tableau d'exploitation différentiel pour 2000
2. Ecrire l'équation Y1 du résultat exprimé en fonction de X le nombre d'ordinateurs fabriqués et vendus. En déduire le seuil de rentabilité puis les quantités qu'il aurait fallu vendre pour obtenir un résultat de 100 000 000 F (arrondir à l'unité supérieure)
3. Ecrire l'équation Y2 du résultat exprimé en fonction de X le nombre de jours d'activité, sachant que les ventes sont régulières. En déduire la date à laquelle le point mort sera atteint puis la date à laquelle on obtient un résultat de 50 000 000 F (prendre une année de 12 mois de 30 jours)

Pour l'année 2001, on prévoit :

- Une diminution du prix de vente de 10 %
- Une campagne publicitaire permettant de doubler les quantités vendues, ce qui porterait le coût variable de distribution à 25 % du chiffre d'affaires
- Une augmentation des frais fixes de 20 %
- Une diminution des charges variables unitaires de production de 15 %

**TAF :**

4. Présenter un tableau d'exploitation prévisionnel pour 2001
5. Ecrire l'équation Y3 de résultat en fonction de X le prix de vente unitaire ; en déduire le prix de vente qu'il faudrait fixer pour obtenir un résultat de 250 000 000 F (arrondir au millier de franc supérieur)

**EXERCICE 34 : CAS SADRE**

La SADRE-SA s'interroge sur sa situation concernant l'exercice 2000.

Elle vous fournit un résumé de sa gestion concernant l'année 1999 :

- Matière première consommée	12 000 000 (variables)
- MOD	14 000 000 (variables)
- Frais généraux de fabrication fixes	2 000 000
- Frais généraux de production fixes	6 000 000
- Frais de distribution fixes	2 000 000
- Frais de distribution variables	2 000 000
- Frais administratifs fixes	5 000 000
- Frais administratifs variables	1 000 000

Sa capacité de production est actuellement de 250 000 F articles par an

Au cours de la gestion de 1999, elle a vendu 200 000 articles à 250 F l'un

1<sup>er</sup> TAF :

1. Calculer son seuil de rentabilité en valeur et en unités pour l'exercice 1999
2. Le chef d'entreprise vous consulte pour les décisions suivantes :
  - Réduire le prix de vente unitaire de 6 %

- Engager une action publicitaire pour la promotion des ventes ; coût 300 000 F considérés comme charges supplémentaires

En revanche, l'entreprise pense écouler 250 000 articles

- a. Dans cette hypothèse, quel serait le nouveau seuil de rentabilité en valeur et en unités
  - b. Cette hypothèse est-elle avantageuse quant au résultat
3. Le chef d'entreprise vous pose un nouveau problème :
- Acquérir une machine plus performante, ce qui entrainerait une baisse de la main d'œuvre de 50 F par unité produite, mais provoquerait une augmentation des frais fixes de l'exercice 1999 d'un montant de 4 250 000 F
- a. Si le prix de vente unitaire reste égal à 250 F et que l'entreprise a la possibilité d'écouler les 250 000 produits, quel serait son résultat dans cette hypothèse ?
  - b. Trouver dans cette même hypothèse le seuil de rentabilité en valeur et en unités
  - c. Cette situation serait-elle plus avantageuse quant au résultat ?

### **EXERCICE 35 : CAS LEO AGRI**

LEO AGRI est une entreprise qui fabrique et vend deux produits : le doda et le yoda. Les produits sont d'abord traités dans l'atelier Fabrication puis terminés à l'atelier Finition

L'entreprise comprend 4 centres d'analyse : fabrication, finition, distribution et administration

#### **A. Prévisions pour l'an 2000**

##### **a) Prévisions de ventes**

Eléments	Doda	Yoda
Quantités	2 500	500
Prix de vente unitaire HT	10 000 F	25 000 F

##### **b) Prévisions des coûts : consommations directes pour un produit**

Eléments	Doda	Yoda
Matières premières (en grammes)	1 000	1 500
M.O.D. (en heures)		
- Fabrication	2 heures	5 heures
- Finition	6 heures	10 heures

Le kg de matières premières est estimé à 1 200 F, l'heure de Main d'œuvre Directe à 800 F à l'atelier Fabrication et 1 000 F à l'atelier Finition

##### **c) Prévisions des charges indirectes**

Les charges indirectes font l'objet d'une répartition entre les centres. On y trouve des charges fixes et des charges variables

##### **Tableau de répartition**

Eléments	Fabrication	Finition	Administration	Distribution
Charges variables	375 000	630 000	-	300 000
Charges fixes	1 800 000	300 000	418 000	-
Unité d'œuvre	H/MOD	H/MOD		Quantité vendue

### **TRAVAIL DEMANDE**

1. Présenter le compte d'exploitation différentiel prévisionnel pour chacun des produits en faisant apparaître la marge sur coût variable unitaire et le résultat unitaire. En déduire le résultat prévisionnel global
2. Déterminer le seuil de rentabilité en quantité et par produit sachant que l'entreprise décide de vendre 5 fois plus de doda que de yoda. En déduire le chiffre d'affaires critique

### **EXERCICE 36 : CAS YANBITA**

La biscuiterie YANBITA est une entreprise qui fabrique et commercialise deux spécialités sénégalaises :

- Des biscuits de type TYSON
- Des biscuits de type DIAMBAR

Dans l'atelier Préparation, les matières premières (farine, beurre, ...) sont mélangées pour former de pâtes qui sont ensuite moulées

La production passe ensuite dans l'atelier Cuisson pour être acheminée dans un four. Les biscuits ainsi obtenus sont emballés dans des sachets dans l'atelier Conditionnement avant d'être vendus

Dans le mois de juin 2005, les informations suivantes sont fournies :

**1. Charges directes variables**

Consommations	Produits	
	Biscuits TYSON	Biscuits DIAMBAR
Farine	1 100 000 F	1 500 000 F
Beurre	2 300 000 F	2 500 000 F
Autres matières premières	1 603 825 F	1 400 935 F

**2. Charges fixes directes**

- Biscuits de type TYSON 3 100 000 F
- Biscuits de type DIAMBAR 2 250 000 F

**3. Productions du mois**

- Biscuits de type TYSON 90 000 sachets
- Biscuits de type DIAMBAR 74 000 sachets

**4. Ventes du mois (Toute la production est vendue)**

- Biscuits de type TYSON 100 F le sachet
- Biscuits de type DIAMBAR 150 F le sachet

**5. Charges indirectes**

Tableau de répartition (en millier de francs)

Eléments	Total	Préparation		Cuisson		Conditionnem		Distribution		Admi
		F	V	F	V	F	V	F	V	
TOTAL R2	5926,79	216	337	247,1	224	428,04	533,04	1 165,8	1 628,1	1147,71

✓ **Unités d'œuvre :**

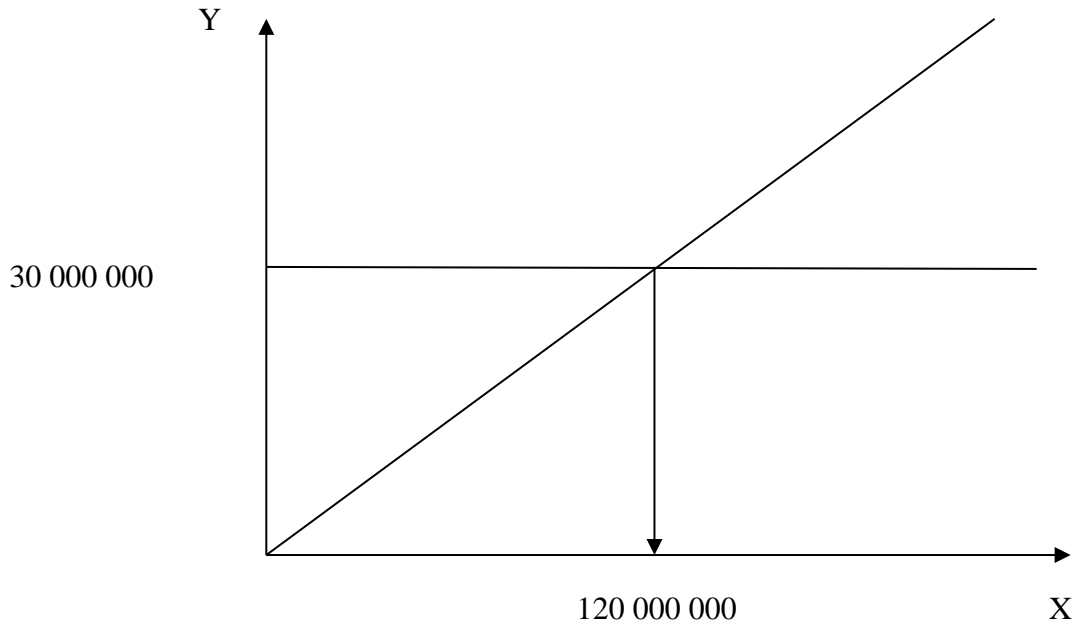
- L'atelier Préparation a préparé :
  - 38 pâtes pour les biscuits TYSON
  - 42 pâtes pour les biscuits DIAMBAR
- Le four de l'atelier Cuisson a fonctionné pendant 140 heures :
  - Dont 65 pour les biscuits TYSON
  - Et le reste pour les biscuits DIAMBAR
- L'atelier Conditionnement a fonctionné pendant 120 heures :
  - Dont 50 pour les biscuits TYSON
  - Et le reste pour les biscuits DIAMBAR
- Les charges indirectes de l'atelier Distribution sont à imputer aux coûts des produits proportionnellement à 100 F de leurs chiffres d'affaires respectifs

**TAF :**

1. Calculer dans un tableau le coût variable de l'unité d'œuvre de chaque centre
2. Analyser le résultat du mois de juin 2005 par la méthode du direct costing
3. La biscuiterie YANBITA doit-elle arrêter la fabrication et la vente des biscuits de type TYSON ? Pourquoi ?
4. Calculer le seuil de rentabilité en supposant que les deux produits sont toujours à peu près dans les mêmes proportions, et en raisonnant sur le chiffre d'affaires global
5. La biscuiterie YANBITA se propose de lancer une campagne de publicité de 1 000 000 F pour la promotion des biscuits DIAMBAR, susceptible d'engendrer une augmentation des ventes de ce produit de 20 %. Qu'en pensez-vous ?

**EXERCICE37 : CAS SENE**

L'entreprise SENE fabrique et vend un produit à 20 000 F ; le graphique représenté ci-dessous concerne la détermination du chiffre d'affaires critique de l'exercice 1998 :



On vous communique en outre les informations suivantes :

- Indice de sécurité 0,4
- Stock moyen de produits finis 20 000 000 F
- Durée moyenne de stockage 2 mois
- Production stockée 6 000 000 F

**TAF :**

1. Présenter un compte d'exploitation différentiel faisant apparaître :
  - Le chiffre d'affaires
  - Le coût variable de production de la période
  - Le stock de produits finis
  - Le coût variable de production des produits vendus
  - Le coût variable de distribution
  - Le coût variable total
  - La marge sur coût variable
  - Les frais fixes
  - Le résultat
2. A quelle date, le seuil de rentabilité a-t-il été atteint sachant que :
  - L'activité régulière
  - L'entreprise SENE ferme pendant le mois de juillet
3. Quel prix de vente de permettrait de réaliser un bénéfice de 37 000 000 F si :
  - Le coût variable de production est proportionnel aux quantités vendues
  - Le coût variable de distribution est proportionnel au chiffre d'affaires

**EXERCICE 38 : CAS YANBITAB**

Les prévisions pour l'exercice 2010 de l'entreprise YANBITAB sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires 120 tonnes à 40 000 F la tonne
- Coût variable 24 000 F par tonne
- Frais fixes 1 140 000 F

**TAF :**

1. Présenter un tableau d'exploitation différentiel puis déterminer le point mort graphiquement

2. Afin de faire face à la concurrence, une baisse de 10 % sur le prix de vente pourrait être envisagée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010

Analyser par calcul et graphiquement quel serait le déplacement du seuil de rentabilité

**EXERCICE 39 : CAS DAYEN**

La société DAYEN fabrique 3 produits X, Y, et Z. On vous communique les informations suivantes :

Mois de mars N	TOTAL	Produits		
		X	Y	Z
Prix de vente unitaire		60 000	100 000	150 000
Quantités vendues		500	200	1 600
Charges variables unitaires		40 000	70 000	140 000
Charges fixes directes		5 000 000	2 000 000	18 000 000
Charges fixes communes	8 000 000			

**TAF :**

- Présenter le compte de résultat différentiel par la méthode des coûts variable
  - Direct costing simple
  - Direct costing évolué
- Que se passerait-il si l'entreprise DAYEN cessait la vente :
  - Des produits X
  - Des produits Y
  - Des produits Z
  - De deux des produits à la fois (X et Y ou X et Z ou Y et Z)
- Calculer les seuils de rentabilité dans la dernière hypothèse. Conclure

**EXERCICE 40 : CAS PHI-SO**

La société PHI-SO créée depuis 2000 est spécialisée dans le secteur de l'habillement. Pour l'année 2006, on vous fournit les données concernant le segment des produits destinés aux hommes avec deux produits : chemises et pantalons

Vous disposez des données ci-après :

- La direction marketing et comptable donne les premières informations concernant le prix de vente unitaire et le coût variable unitaire pour chaque produit, dans le tableau ci-après :

Libellé	Chemise	Pantalon
Prix de vente unitaire	4 500 F	3 700 F
Coût variable unitaire	1 500 F	1 900 F

- En plus, vous disposez des données ci-après :
- Données 1 :**
    - Coûts fixes 9 000 000 F
    - Chiffre d'affaires 25 000 000 F
    - Coûts variables 10 000 000 F
  - Données 2 :** L'activité de l'entreprise étant régulière les ventes sont ainsi réparties par trimestre :
    - 1 T 30 %
    - 2 T 18 %
    - 3 T 36 %
    - 4 T 16 %

**TAF :**

- Déterminer le seuil de rentabilité en valeur
- En examinant les informations de la direction :
  - Déterminer la quantité fabriquée de chaque produit
  - Déterminer le seuil de rentabilité global en quantité. En déduire le SR en quantité de chaque produit

Vérifier le résultat à partir de la marge sur coût variable de chaque produit

3. Déterminer graphiquement et par calcul la date du point mort

### **EXERCICE 41 : CAS SOMEIR**

La Société Mécanique Industrielle de Rufisque (SOMER) est une société anonyme qui assure en série la commercialisation d'un appareil de manutention

La SOMEIR détermine ses coûts et coûts de revient selon la méthode des coûts variables et détermine la marge sur coût variable sur chaque produit

Elle a le choix entre deux solutions :

#### **A. Maintenir les conditions existantes**

##### Renseignements relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Ventes  | 1 000 appareils à 120 000 F l'un |
| - Dépenses de fabrication de ces 1 000 appareils  | 54 000 000 F                     |
| (Ces dépenses sont considérées comme proportionnelles aux quantités produites et vendues) |                                  |
| - Frais variables de distribution de ces 1 000 appareils                                  | 18 000 000 F                     |
| - Frais généraux (considérés comme fixes)   | 45 024 000 F                     |

##### 1<sup>er</sup> TAF :

1. Présenter le tableau différentiel faisant apparaître, pour le 1<sup>er</sup> trimestre :
  - Le chiffre d'affaire HT
  - La marge sur coût variable
  - Le résultat
2. Calculer le nombre d'appareils qu'il faut vendre dans le trimestre pour atteindre le seuil de rentabilité, ainsi que la date à laquelle il sera atteint

#### **B. Moderniser les installations et agir sur le marché afin d'améliorer la rentabilité**

Cela devrait se traduire par :

- Un doublement des quantités vendues, résultat d'une baisse de 10 % du prix de vente unitaire et d'une campagne publicitaire d'un montant de 8 000 000 F (à considérer comme charges fixes)
- Une réduction des frais variables de fabrication de 5 % par appareil résultant de l'effort de modernisation
- Un accroissement des charges d'amortissement dû à l'acquisition d'un nouveau matériels s'élevant à 27 000 000 F et amortissable linéairement sur 5 ans
- Un accroissement des frais variables de distribution de 15 % par unité vendue

##### 2<sup>ème</sup> TAF :

3. Présenter le tableau différentiel prévisionnel pour le trimestre faisant ressortir :
  - Le chiffre d'affaire HT
  - La marge sur coût variable
  - Le résultat prévisionnel
4. Calculer le nouveau seuil de rentabilité (en nombre d'appareils) et le point mort
5. Conclure

### **EXERCICE 42 : CAS SOCIETE TIERE AK SOW**

Première partie : Analyse de l'exploitation

Mika, Oumy et Jeyna sont étudiants en 2<sup>ème</sup> année de BTS Compta-Gestion qui ont vu leur projet financé par le FNPJ

Ils rachètent la société TIERE AK SOW qui est spécialisée dans l'exploitation et la distribution de produits laitiers

Leur produit principal, le THIAKRY, est obtenu à partir de deux matières premières ; le lait et la farine de mil, achetées auprès d'un sous traitant

Le lait est d'abord épuré et stérilisé dans un atelier épuration. Il passe ensuite directement dans un atelier finition, où par adjonction de la farine de mil préparée (WOGUE), donne le produit fini, le THIAKRY, stocké avant d'être vendu par sachet

Le sucre et les autres ingrédients sont considérés comme charges indirectes de production

La mise en sachet a lieu au moment de la vente

Les données relatives à l'exploitation pour le dernier trimestre 2004 ont été tirées de la comptabilité

**Achats de la période**

- Lait	3 781 050 F
- Farine de mil « WOGUE »	522 500 F
- Sachets vides	88 750 F

**Etat des stocks**

	AU 30/09/04	AU 31/12/04
- Lait	77 530 F	66 265 F
- Farine de mil « WOGUE »	13 000 F	13 300 F
- Sachets vides	19 750 F	26 775 F
- Thiakry	517 000 F	1 024 250 F

**Autres informations**

- RRR obtenu sur achat de lait	18 550 F
- Réduction sur ventes de Thiakry	727 000 F
- Ventes de Thiakry	50 000 sachets à 250 F le sachet
- Autres produits financiers	109 940 F
- Autres charges :	
• Variables sur achat de lait	262 500 F
• Variables atelier épuration	1 010 000 F
• Variables atelier finition	2 059 910 F
• Variables de distribution	1 038 250 F
• Fixes de structure	2 700 000 F

**1<sup>er</sup> TAF :**

- Calculer le chiffre d'affaire net du Thiakry puis celui des achats nets de lait
- Présenter le tableau d'analyse différentiel faisant ressortir en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires net du dernier trimestre 2004 :
  - Le coût d'achat du lait consommé
  - Le coût de production du Thiakry fabriqué et vendu
  - Le coût variable
  - La marge sur coût variable
  - Le résultat net
- Déterminer le nombre de sachets de Thiakry que l'entreprise doit vendre pour être rentable

**Deuxième Partie : Analyse prévisionnelle**

Pour le premier trimestre 2005, on prévoit :

- L'accroissement des quantités vendues de 15 %
  - La baisse du prix de vente de 8 %
  - L'acquisition d'une nouvelle machine à 6 000 000 F amortissable linéairement en 5ans
- La conjugaison de ces trois facteurs engendrera une baisse de 6,25 francs sur le coût de production d'un sachet vendu

**2<sup>ème</sup> TAF :**

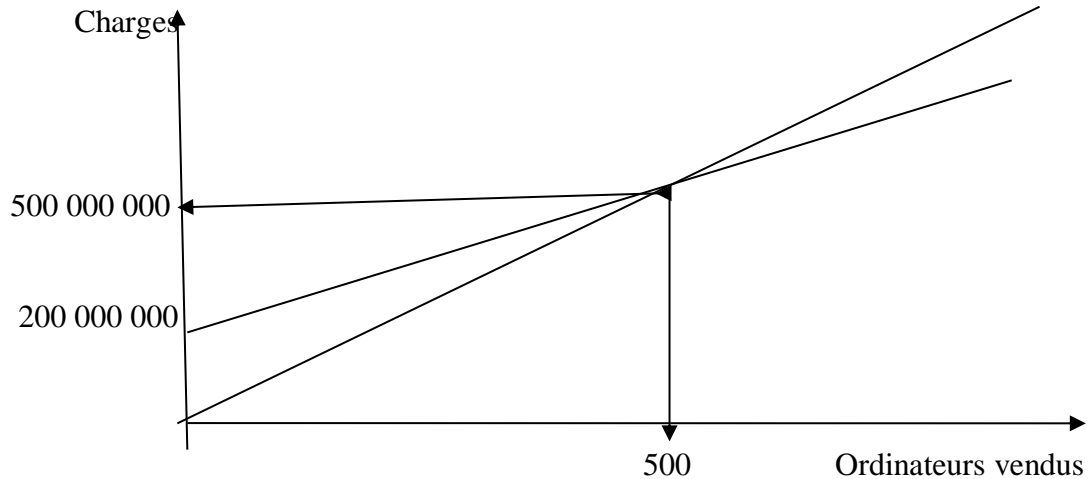
- Calculer la nouvelle marge sur coût variable par sachet
- Calculer les nouvelles charges fixes
- En appelant X le nombre de sachets vendus :
  - Donner l'équation du résultat

- En déduire le résultat du 1<sup>er</sup> trimestre 2005 puis le nombre de sachets à vendre si l'entreprise veut obtenir un bénéfice trimestriel de 1 500 000 F

**EXERCICE 43 : CAS SOCIETE X**

Vous êtes chargé de reconstituer le compte d'exploitation différentiel de l'exercice 2001 d'une entreprise industrielle, qui fabrique des ordinateurs, à partir des informations suivantes :

**a) Graphique de détermination du seuil de rentabilité**



Le point mort a été atteint le 31/08/2001 et l'activité a été régulière

**b) Renseignements divers**

- Les charges autres que le coût variable de production des produits vendus se sont élevées à 230 000 000 F
- La durée moyenne de stockage des ordinateurs est de un mois
- Le stock d'ordinateurs au 01/01 était de 40 000 000 F

**TAF :**

1. Déterminer l'équation du coût total en fonction de X le nombre d'ordinateurs vendus
2. Calculer le résultat obtenu en 2001
3. Combien d'ordinateurs aurait-il fallu vendre pour réaliser un bénéfice de 200 000 000 F
4. Reconstituer le tableau d'exploitation différentiel

**3<sup>ème</sup> PARTIE : L'IMPUTATION RATIONNELLE DES CHARGES FIXES**

**EXERCICE 44 : CAS SENEMECA**

La SENEMECA pratique l'imputation rationnelle des charges fixes pour le calcul de ses coûts et coûts de revient et résultats analytiques

Durant le mois d'avril 2001, elle a fabriqué des produits A et B dans deux ateliers 1 et 2 et vous communique les informations suivantes :

	<b>Produit A</b>	<b>Produit B</b>
Matières premières consommées	6 100 kg à 600 F	4 950 kg à 600 F
M.O.D. Atelier 1	8 700 h à 1 800 F	9 825 h à 1 800 F
Heures machines Atelier 2	2 975 h	10 075 h
Prix de vente	15 000 F	13 000 F

Il a été obtenu 3 000 produits A et 4 990 produits B. Tous les produits obtenus ont été vendus

Les charges indirectes ont été les suivantes :

<b>Centre de frais</b>	<b>Montant</b>	<b>Dont fixes</b>	<b>Unité d'œuvre</b>
Gestion des Matériels	1 750 000	900 000	
Atelier 1	6 000 000	1 800 000	HMOD
Atelier 2	9 000 000	2 400 000	Heure Machine
Distribution	1 800 000	800 000	1 produit vendu

Le centre Gestion des Matériels fournit 40 % de son activité au centre Atelier 1 et 60 % au centre Atelier 2

Les normes de production et d'activité sont les suivantes :

	<b>Produit A</b>	<b>Produit B</b>
MOD Atelier 1	3 heures par produit	2 heures par produit
Heures machines Atelier 2	1 heure par produit	2 heures par produit
Production	2 500 produits	6 000 produits

**TAF :**

1. Calculer les coefficients d'activité des centres de frais
2. Présenter le tableau de répartition des charges indirectes (les coûts des unités d'œuvre seront arrondis au franc inférieur)
3. Déterminer les coûts et résultats analytiques
4. Présenter le TES sachant que les charges supplétives s'élèvent à 150 000 F, les charges no, incorporables à 200 000 F

**EXERCICE 44 : CAS IPE**

L'Institut Professionnel de l'Entreprise (IPE) est un établissement d'enseignement supérieur préparant des étudiants au diplôme de Technicien Supérieur en Gestion d'Entreprise

L'ISM a ouvert deux classes, des classes dans lesquelles interviennent des professeurs ainsi que des professionnels de la vie en entreprise. Il emploie 80 personnes

L'IPE vous communique les informations suivantes pour le dernier mois d'activité (juin N)

**1. Charges indirectes**

Elles sont regroupées en 5 centres homogènes :

- Service Bâtiments : entretien et nettoyage des salles de classes et des locaux administratifs
  - Service Accueil : renseignements et inscription des étudiants, délivre les cartes d'accès et assure un suivi des dossiers
  - Première Année
  - Deuxième Année
  - Administration : direction des études, comptabilité
- Ces centres homogènes totalisent les charges suivantes :

- Service Bâtiments 500 000 F dont 300 000 F de charges fixes (Unité d'œuvre : 1 classe)
- Service Accueil 400 000 F dont 150 000 F de charges fixes (U.O. : 1 étudiant)
- Première Année 900 000 F dont 600 000 F de charges fixes (U.O. : 1 étudiant)
- Deuxième Année 1 300 000 F dont 500 000 F de charges fixes (U.O. : 1 étudiant)
- Administration 1 000 000 F de charges fixes (U.O. : 1 000 F de frais de scolarité)

Les charges du centre Service Bâtiment sont à répartir entre les premières et deuxièmes années au prorata du nombre de classes

Il a été tenu compte de 12 % d'intérêts annuels pour la rémunération des capitaux propres (50 000 000)

Les frais d'établissement se sont élevés à 6 000 000 F et sont amortissables à taux annuel de 20 %

Des charges hors activités ordinaires de 500 000 F n'ont pas été incorporées aux coûts

Les produits non incorporables s'élèvent à 300 000 F

**2. Effectifs et frais d'écolage**

• **Effectifs**

- Première Année 120 étudiants répartis en 4 classes
- Deuxième Année 50 étudiants répartis en 2 classes

• **Frais d'écolage**

- Première Année 50 000 F par mois
- Deuxième Année 60 000 F par mois

### 3. Charges directes

- **Charges fixes**

- Première Année 500 000 F
- Deuxième Année 1 000 000 F

- **Charges variables** 500 000 F par classe et 4 000 F par étudiant

**TAF :**

Sachant que l'IPE a opté pour l'imputation rationnelle des charges fixes

1. Calculer pour chaque centre l'activité normale, l'activité réelle, puis le coefficient d'imputation rationnelle sachant que l'activité normale a été définie comme suit :
  - ❖ Première Année 3 classes soit 120 étudiants à 40 000 F par mois
  - ❖ Deuxième Année 2 classes soit 80 étudiants à 65 000 F par mois
2. Achever le tableau de répartition des charges indirectes sachant que le coût des unités d'œuvre est arrondi au franc inférieur
3. Calculer le coût de revient d'imputation rationnelle puis le résultat analytique :
  - ❖ Des classes de Première Année
  - ❖ Des classes de Deuxième Année
4. Présenter un tableau de concordance permettant de retrouver le résultat de la comptabilité analytique
5. Présenter un compte d'exploitation simplifié permettant de déterminer le résultat de la comptabilité générale

**EXERCICE 45 : CAS SOTAS**

La Société des Transports Aériens du Sénégal (SOTAS) est une compagnie aérienne assurant le transport de passagers sur deux lignes :

- Dakar – Cap Skiring
- Dakar – Simenti

La SOTAS a un parc de deux appareils affectés aux deux lignes desservies. Cette entreprise regroupe 60 salariés répartis en 5 centres de responsabilité :

- Equipes d'entretien : entretien mécanique et nettoyage des cabines après chaque vol
- Service aéroport : enregistre les demandes des clients, délivre les billets et assure un suivi des dossiers, accueille les passagers au départ et à l'arrivée, enregistre les bagages
- Ligne Dakar-Cap Skiring
- Ligne Dakar-Simenti
- Administration générale : comptabilité, financement, gestion du personnel

La SOTAS qui pratique l'imputation rationnelle des charges fixes, vous communique les informations suivantes pour le dernier mois d'activité (Mai N)

**1. Charges directes**

- Charges fixes
  - Ligne Dakar-Cap Skiring 15 000 000 F
  - Ligne Dakar-Simenti 12 000 000 F
- Charges variables

Charges proportionnelles	Ligne Dakar-Cap Skiring	Ligne Dakar-Simenti
Au nombre de vols	296 000 F par vol	155 000 F par vol
Au nombre de passagers	3 200 F par passagers	4 650 F par passager

**2. Charges indirectes**

Les totaux primaires des centres de frais sont les suivants :

Centre de frais	Totaux primaires	Dont fixes	Unités d'œuvre
Entretien	10 890 000	1 000 000	1 vol

Service aéroport	8 000 000	2 000 000	1 passager
Ligne Cap Skiring	35 000 000	6 000 000	1 passager
Ligne Simenti	17 000 000	15 000 000	1 passager
Administration	18 000 000	18 000 000	10 000 F de chiffre d'affaires

Les charges du centre entretien sont à répartir entre les deux lignes au prorata du nombre de vols

Il a été tenu compte de la rémunération fictive de 200 000 000 F de capitaux propres au taux annuel de 15 %

N'ont pas été incorporés :

- La dotation aux amortissements de 3 600 000 F de frais immobilisés à répartir sur 3 ans
- Une amende fiscale de 500 000 F

### 3. Informations diverses

- Nombre de passagers au cours du dernier mois d'activité :
  - Ligne Cap Skiring 768 répartis sur 18 vols
  - Ligne Simenti 942 répartis sur 25 vols
- Prix du billet :
  - Ligne Cap Skiring 80 000 F
  - Ligne Simenti 67 500 F

Produits divers non incorporés 1 750 000 F

#### TAF :

1. Calculer pour chaque centre de frais l'activité réelle, puis le coefficient d'imputation rationnelle sachant que l'activité normale a été définie comme suit :
  - Nombre de vols mensuels :
    - Ligne Cap Skiring 28 vols
    - Ligne Simenti 22 vols
  - Nombre de passagers :
    - Ligne Cap Skiring 1 200 passagers
    - Ligne Simenti 800 passagers
2. Achever la répartition des charges indirectes sachant que le coût des unités d'œuvre est arrondi au franc inférieur
3. Calculer le coût d'imputation rationnelle puis le résultat analytique de chaque ligne
4. Présenter un tableau de concordance permettant de retrouver le résultat de la comptabilité analytique
5. Présenter un compte d'exploitation simplifié permettant de déterminer le résultat de la comptabilité générale

#### **EXERCICE 46 : CAS SOSEMEL**

La SOSEMEL fabrique deux produits A et B qui passent successivement dans deux ateliers Préparation et Finition sans stockage intermédiaire, à partir de trois matières X, Y et Z non stockées

L'atelier préparation utilise :

- Les matières X et Y pour le produit A
- Les matières X, Y, et Z pour le produit B

L'atelier finition assure l'achèvement des produits

Pour le mois de juin N, on vous fournit les informations suivantes sur l'activité réelle de l'entreprise

#### ✓ **Consommations de matières**

Libellés	Produit A	Produit B
Matière X à 1 560 F le kg	9 050 kg	7 300 kg

Matière Y à 1 180 F le kg	4 400 kg	2 450 kg
Matière Z à 300 F le kg	-	2 930 kg

✓ **Frais directs de fabrication**

Libellés	Produit A	Produit B
MOD à 2 740 F l'heure	1 500 h	2 000 h
Charges fixes	5 400 000 F	600 000 F

✓ **Frais directs de distribution**

- Produit A 4 200 000 F
- Produit B 2 000 000 F

✓ **Frais indirects**

Ils sont résumés dans les sections ci-après :

- Administration 4 000 000 F dont 100 % de charges fixes
- Energie 3 665 800 F dont 1 927 800 F de charges variables
- Préparation 10 650 800 F dont 6 980 000 F de charges fixes
- Finition 4 024 000 F dont 2 440 000 F de charges fixes

La section Energie est répartie proportionnellement au nombre de kilowatt heures (KWH) consommés

Administration fournit 5 % à Energie, 25 % à Préparation, 50 % à Finition, 20 % à Distribution

Les unités d'œuvre (U.O.) des sections principales sont les suivantes :

- Préparation : Heures Machines (HM) utilisées avec 2 750 HM pour les produits A et 1 240 HM pour les produits B
- Finition : HM utilisées avec 2 420 HM pour les produits A et 2 380 HM pour les produits B
- Distribution : 100 F de chiffre d'affaires

✓ **Production du mois**

- Produit A 9 000 unités
- Produit B 6 000 unités

✓ **Ventes du mois**

- Produit A 10 000 unités à 4 822 F l'unité
- Produit B 5 000 unités à 6 400 F l'unité

✓ **Stocks initiaux de produits finis**

- Produit A 3 000 unités à 4 822 F l'unité
- Produit B 1 000 unités pour 5 258 000 F

**N.B.** : Les sorties de stocks sont évaluées au CUMP avec cumul du stock initial

L'entreprise pratique la méthode de l'imputation rationnelle

L'activité normale correspond à la production et à la vente de 10 000 unités A et 6 000 unités B

Pour déterminer l'activité normale des sections, on vous fournit les renseignements ci-après :

- Section Administration : les frais de cette section sont ventilés entre les autres sections avant d'être imputés rationnellement en fonction du coefficient d'activité de chacune des sections réceptrices
- Section Energie : chaque heure machine d'atelier entraîne une consommation de 20 KWH pour la section finition
- Section Préparation : il faut 0,30 HM pour 1 produit A et 0,20 HM pour 1 produit B
- Section Distribution : les prix de vente normaux sont de 6 040 F pour un produit A et 6 600 F pour un produit B

**TAF** :

1. Déterminer l'activité normale, l'activité réelle et les coefficients d'imputation rationnelle pour chacun des sections concernées

2. Présenter le tableau de répartition des charges indirectes (arrondir éventuellement les coûts des unités d'œuvre au franc le plus proche)
3. Déterminer les coûts e revient et résultats d'imputation rationnelle pour chaque type de produit

**EXERCICE 47 : CAS KADY (Sorties de stocks valorisées par PEPS)**

La société industrielle KADY fabrique un produit principal P à partir de deux matières M et N dans deux ateliers

Le processus de fabrication est le suivant :

- La matière M passe d'abord dans l'atelier 1 pour subir un premier traitement
- Ensuite la matière M traitée passe dans l'atelier 2 où elle est combinée à la matière N pour obtenir le produit P.

Cette dernière étape donne naissance

- à des déchets (D) estimés à 5 % du poids brut de N
- à un sous produit (S) estimé à 30 % du poids brut des matières consommées

Les déchets sont évacués à 60 F le kg et les sous produits vendus au prix coûtant de 3 499 200 F. Les frais concernent uniquement le produit P

La société KADY pratique la méthode de l'imputation rationnelle et évalue toutes les sorties de stocks au CUMP

On vous communique les renseignements ci-après pour le mois de juin 2000

**1. Stocks au 01/06/2000**

- ❖ Matière première M 900 kg pour 1 050 000 F
- ❖ Matière première N 800 kg pour 706 000 F
- ❖ Produits finis P 875 kg pour 1 454 100 F

**2. Achats de juin**

- ❖ Matière première M 15 600 kg à 450 F le kg
- ❖ Matière première N 9 400 kg à 500 F le kg
- ❖ Commission sur achats de matières 2 % du prix d'achat

**3. Consommations de juin**

- ❖ Matière première M 14 600 kg
- ❖ Matière première N 9 700 kg

**4. Main d'œuvre directe**

- ❖ Atelier 1 9 mn par kg de matières consommées Taux horaire 300 F
- ❖ Atelier 2 970 heures (Taux horaire 300 F)

**5. Productions du mois**

- ❖ Produit P à déterminer
- ❖ Sous produit S à déterminer
- ❖ Déchets D à déterminer

N.B. : Ces productions sont estimées en kg pour les quantités obtenues

**6. Ventes du mois**

- ❖ Produits finis P 15 900 kg à 1 600 F le kg
- ❖ Sous produits S Toute la production est vendue

**7. Charges indirectes**

Tableau de répartition des charges indirectes

	Personnel	Entretien	Appro.	Atelier 1	Atelier 2	Distribution
Charges Fixes	900 000	800 000	400 000	950 000	1200000	200 000
Charges Variables	1 670 000	830 000	600 000	1485000	200 000	489 000
C.I.R.	0,9	0,7	0,9	1	1,2	0,8

Personnel	-	30 %	10 %	15 %	40 %	5 %
Entretien	10 %	-	20 %	30 %	40 %	-
Nature U.O.			kg matière achetée			

**TAF :**

1. Etablir le schéma technique
2. Achever le tableau de répartition
3. Calculer le coût de revient et le résultat analytique de P vendus
4. Présenter le tableau de concordance et le T.E.S

**EXERCICE 49 : CAS SIM**

La Sénégalaise Industrielle de Manufacture (SIM) fabrique deux produits P1 et P2 à partir de deux matières premières M1 et M2 et d'une matière consommable MC

La matière M1 est préparée à l'atelier 1 avant d'être traitée à l'atelier 2. La matière M2 est consommée dans cet atelier, duquel sortent le produit P1 et l'ébauche du produit P2. Le produit P1 est stocké en attendant la vente

L'ébauche de P2 passe sans stockage intermédiaire à l'atelier 3 où elle est travaillée avec adjonction de la matière consommable MC pour donner le produit P2 dans sa forme définitive. Ce produit est ensuite stocké avant d'être vendu

**N.B. :** un déchet égal à 5 % de la matière consommable est produit au cours de la finition de P2 et vendu à 4 500 F le kg

On vous informe en outre que la « SIM » pratique la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes

**Autres informations**

**Etat des stocks au 01/05/06 et au 31/05/06**

	Matière M1	Matière M2	Matière cons. MC	Produit P1	Produit P2
<b>01/05/06</b>	45 kg à 41 160F l'un	25 kg à 32 500 F l'un	100 kg à 5 800 kg l'un	12 unités à 393 080 F l'une	9 unités à 968 427 F l'une
<b>31/05/06</b>	81 kg	10 kg	-	9 unités	6 unités

**Mouvements du mois**

	M1	M2	M3
<b>Achats</b>	1 200 kg à 42 500 F l'un	600 kg à 32 000 F l'un	2800 kg à 6 000 F l'un
<b>Consommations</b>	P1 = 420 kg P2 = 742,5 kg	P1 = 285 kg P2 = 333 kg	P2 = 2 895 kg

**N.B. :** Les sorties de stocks sont évaluées au CMP mensuel

	P1	P2
<b>Production</b>	84 unités	63 unités
<b>Ventes</b>	87 unités à 620 000 F l'une	66 unités à 1 450 000 F l'une

**Frais de M.O.D. (frais variables)**

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3
<b>M.O.D.</b>	-	1 260 h à 22 000 F l'une	283,5 h à 26 000 F l'une

**Charges indirectes :** elles s'élèvent à 20 139 150 F dont 2 180 000 F d'éléments supplétifs. Après répartition secondaire, on obtient :

FRAIS	C.I.R.	F.V.	F. F.
Approvisionnement	0,8	640 000	160 000

Atelier 1	0,81	558 000	155 000
Atelier 2	0,81	9 840 400	5 110 000
Atelier 3	0,79	1 396 350	783 000
Distribution	0,81	872 900	623 500

**Unités d'œuvres :**

- Approvisionnement 1 kg de matière première achetée
- Atelier 1 1 kg préparé
- Atelier 2 1 H de MOD
- Atelier 3 1 unité produite
- Distribution 10 000 F de vente

**Données techniques :**

- Consommation moyenne de MOD par produit :
  - P1 6H de MOD
  - P2 respectivement 12H et 4,5 H de MOD dans les ateliers 2 et 3

**TAF :**

- 1) Présenter le schéma technique
- 2) Déterminer les coûts successifs jusqu'au résultat analytique
- 3) Présenter le tableau de concordance et le compte de résultat simplifié

**N.B. :** arrondir éventuellement tous les calculs au franc près

**EXERCICE 50: CAS « LE CAYOR » : (Sorties de stocks valorisées par PEPS)**

L'entreprise LE CAYOR utilise la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes. Elle fabrique un produit principal PX à partir de deux matières premières M et N dans un atelier 1.

Cette fabrication donne en même temps :

- Un sous produit brut PZ dont le poids représente 5 % du poids net du produit PX sorti de l'atelier 1
- Une tonne de déchets sans valeur, coût d'évacuation : 200 F le kg

Le sous produit PZ est traité dans un atelier 2 ; il y laisse des déchets vendables à 4 000 F le kg dont le poids représente 10 % du poids du sous produit brut PZ.

Le produit principal PX est emballé dans des caisses en carton au moment de la vente.

Chaque caisse contient 10 kg.

**1. Données du 1<sup>er</sup> bimestre 2005**

**A. Stocks au 01/01**

- M 5 tonnes pour 3 808 000 F
- N 4 tonnes pour 1 871 875 F
- Emballages néant
- PX 10 tonnes pour 11 125 000 F
- PZ néant
- Encours atelier 1 5 600 000 F

**B. Achats**

- Atelier 1 2 000 heures à 4 500 F l'heure
- Atelier 2 1 000 heures à 2 500 F l'heure

**C. Ventes**

- PX ? caisses à 16 000 F la caisse
- PZ 1,5 tonnes à 8 000 F le kg

**D. Stocks au 28/02**

- M 5 tonnes
- N 2 tonnes
- Emballages 1 500 caisses

- PX ? caisses
- PZ 0,3 tonne
- Encours atelier 1 12 200 000 F

**2. Informations complémentaires**

- Le sous produit PZ est vendu à 8 000 F le kg avec une décote forfaitaire de 25 %
- On note des charges fixes directes d’approvisionnement d’une valeur de 768 750 F à répartir après imputation rationnelle (coefficient 0,8) de manière inversement proportionnelle aux quantités de matières M et N achetées
- La méthode du premier entré, premier sorti (PEPS) est utilisée pour évaluer les sorties de stock
- Les différences d’incorporation comprennent entre autres :
  - Rémunération des capitaux propres 100 000 000 F à 9 % l’an
  - Rémunération de l’exploitant 500 000 F mensuel
  - Charges non incorporables 1 466 250 F
- Il n’y a pas de différence d’inventaire au niveau des stocks

**3. Charges indirectes**

Tableau de répartition des charges indirectes (en centaine de francs)

Elément	Totaux	Approvisionnement		Atelier 1		Atelier 2		Distribution	
		CF	CV	CF	CV	CF	CV	CF	CV
T.R2	415550	9 000	19550	50000	200000	10000	33000	16 000	78000
C.I.R.		0,8		1		1,2		0,9	
U.O.		1 000 F d’achats de matières prem		HMOD		HMOD		10 000 F de C.A.	

**TAF :**

1. Etablir le schéma technique
2. Terminer le tableau de répartition
3. Calculer les coûts et coûts de revient
4. Calculer les résultats analytiques
5. Présenter le tableau de calcul du résultat net de la comptabilité analytique de gestion

**EXERCICE 51 : CAS TREVoux**

La société TREVoux fabrique un produit P qui est vendu sur le marché par cartons de 10 produits P

Le produit P est fabriqué dans l’atelier A à partir d’une matière première X

La fabrication de l’emballage dans l’atelier B à partir de la matière première Y laisse un déchet de 5 % des quantités de matière Y utilisées

Ce déchet entraîne des frais d’enlèvement de 1 000 F par m<sup>2</sup>

Le conditionnement du produit P se fait dans l’atelier C

Pour la détermination des coûts et prix de revient, l’entreprise tient compte de l’imputation rationnelle des frais fixes

Durant le mois de juin N, la société TREVoux n’a fonctionné qu’à 80 % de son activité normale

**Données de la comptabilité générale pour le mois de juin N**

**1. Stocks de début de mois**

- Matière première X 1 200 kg valant 1 600 000 F
- Matière première Y 800 m<sup>2</sup> valant 1 930 000 F
- Produits finis P 10 000 unités à 600 F l’unité
- Emballages 1 500 cartons valant 4 700 000 F
- Produits P emballés 2 500 cartons valant 29 290 000 F

- Encours dans l'atelier A 1 000 000 F

## 2. Achats du mois

- Matière première X 6 800 kg à 1000 F le kg
- Matière première Y 1 700 m<sup>2</sup> à 1 500 F le m<sup>2</sup>

## 3. Charges directes

- Atelier A 2 000 heures à 1 500 F l'heure
- Atelier B 1 000 heures à 1 500 F l'heure

## 4. Charges indirectes

Les charges indirectes, pour un montant de 36 460 000 F (dont 500 000 F d'éléments supplémentifs), ont été réparties de la manière suivante :

- Administration 4 580 000 F dont 4 000 000 F de charges fixes
- Entretien 6 000 000 F dont 2 000 000 F de charges fixes
- Approvisionnement 2 380 000 F dont 1 250 000 F de charges fixes
- Atelier A 9 000 000 F dont 2 000 000 F de charges fixes
- Atelier B 7 000 000 F dont 1 000 000 F de charges fixes
- Conditionnement 3 500 000 F dont 500 000 F de charges fixes
- Distribution 4 000 000 F dont 2 000 000 F de charges fixes

Les sections auxiliaires (Administration et Entretien) sont à répartir comme suit :

- Administration : 10 % à entretien, 20 % à approvisionnement, 20 % à l'atelier A, 20 % à l'atelier B, 10 % au conditionnement, 20 % à la distribution
- Entretien : 20 % à administration, 10 % à approvisionnement, 30 % à l'atelier A, 20 % à l'atelier B, 10 % au conditionnement, 10 % à la distribution

La section Approvisionnement est à répartir entre les deux matières X et Y proportionnellement à leur prix d'achat

## 5. Consommations et Productions

Il a été utilisé et obtenu pour le mois juin :

- 7 500 kg de matière X pour fabriquer 40 000 unités de P
- 2 000 m<sup>2</sup> de matière Y pour fabriquer 4 000 emballages
- Il a été conditionné 45 000 produits P

## 6. Ventes du mois

Il a été vendu pour le mois de juin 6 000 cartons de 10 produits P à 13 000 F le carton

## 7. Stocks de fin de mois

Un inventaire extra-comptable au 30 juin a donné les résultats suivants :

- Matière première X 500 kg
- Matière première Y 450 m<sup>2</sup>
- Produits P 4 900 unités
- Emballages 1 000 cartons vides
- Produits P emballés 1 000 cartons remplis
- Encours atelier A 855 000 F
- Encours atelier B 1 020 000 F

TAF :

1. Terminer le tableau de répartition des charges indirectes
2. Présenter, sous forme de tableaux, tous les calculs conduisant à la détermination des coûts de production du produit P, de l'emballage et des produits P conditionnés
3. Présenter les fiches de stocks (ou comptes d'inventaire permanent)
4. Déterminer le coût de revient et le résultat analytique des cartons P vendus
5. Calculer le résultat net de la comptabilité analytique ; les charges non incorporables s'élèvent à 1 000 000 F
6. Etablir la concordance des résultats en présentant le compte d'exploitation simplifié

**EXERCICE 52 : CAS « LES JEUNES QUI GAGNENT » : (Sorties de stocks valorisées par PEPS)**

L'entreprise « SA Les jeunes qui gagnent » utilise pour la confection de chemises :

- des tissus 100 % coton
- des boutons

Une chemise comprend :

- 0,8 m<sup>2</sup> de tissu coupé en 4 pièces
- 4 boutons

Les boutons sont achetés par boîte de 100 ; le tissu, par rouleaux de 100 mètres de long sur 0,8 mètres de large

Le montage des chemises et des boutons est effectué dans le centre Assemblage-Finition. A ce niveau, des fournitures diverses sont consommées pour une valeur de 48 220 F

Au niveau du centre Conditionnement, les chemises finies sont mises dans des cartons dont la contenance est de 25 chemises

La comptabilité générale fournit les renseignements suivants :

✓ **Achats**

- 45 rouleaux de tissu à 1 000 F le mètre
- 165 boîtes de boutons à 384 F la pièce
- 190 cartons vides à 990 F le carton
- Fournitures diverses pour 48 220 F

✓ **Charges directes**

- Coupe 500 HMOD à 3 036 F l'heure, charges sociales incluses
- Assemblage-Finition 600 HMOD à 3 000 F l'heure, charges sociales incluses
- Conditionnement 835 HMOD à 3 000 F l'heure, charges sociales incluses

✓ **Ventes**

170 cartons à 3 280 F la chemise

✓ **Consommation**

- 160 cartons vides
- 180 boîtes de boutons

✓ **Stocks au 01/06**

- Chemises 1 000 chemises à 2 070 000 F
- Cartons vides 10 cartons à 1 190 F l'un
- Boîtes de boutons 20 boîtes à 532 F l'une
- Rouleau de tissus 3 rouleaux à 960 F le mètre
- Cartons conditionnés 20 cartons à 72 000 F l'un

**Stocks au 30/06**

?  
39 cartons  
5 boîtes  
?  
manquant : 2 cartons

Tableau de répartition des charges indirectes (en KF)

Eléments	Approvisionnement		Coupes		Assemblage -Finition		Conditionnement		Distribution	
	FF	FV	FF	FV	FF	FV	FF	FV	FF	FV
TOT. SECON	160	948	150	540	80	633,5	60	629,6	45	308
C.I.R.	1,5		1,2		0,8		1		0,9	
U.O.	m <sup>2</sup> de tissu acheté		Pièces coupées		Chemises montées		Cartons conditionnés		1 000 F de C.A.	

**N.B. :**

- Il n'existe pas de différence d'inventaire pour les rouleaux et pour les chemises
- L'entreprise utilise la méthode PEPS pour valoriser ses sorties
- L'analyse des charges indirectes montre que parmi les dotations aux amortissements, 200 000 F concernent les charges immobilisées

- Les charges définitivement retenues par la comptabilité analytique sont récapitulées dans le tableau de répartition ci-dessus

**TAF :**

1. Calculer par la méthode de l'imputation rationnelle :
  11. Les coûts des unités d'œuvre
  12. Les coûts d'achat et inventaire permanent
  13. Les coûts de production et inventaire permanent
  14. Le coût de revient et le résultat analytique
2. Déterminer le résultat de la comptabilité générale
3. Procéder au rapprochement du résultat de la comptabilité analytique à celui de la comptabilité générale

**EXERCICE 53 : CAS BAOL MEUBLE**

BAOL MEUBLE est une entreprise spécialiste dans la fabrication de portes et de fenêtres en bois rouge BAT DIAMANT avec un encadrement en fer profilé

Elle achète le bois en planches de 4,5 m sur 22 cm et le fer profilé en longueur de 6 m

Le processus de fabrication est le suivant :

Les planches entrent dans l'atelier 1 (Menuiserie bois). Elles y sont sciées, rabotées et usinées pour donner des portes et des fenêtres non finies mais également des déchets vendables (sciures, copeaux)

Chaque planche usinée donne 0,05 kg de déchet vendu à 200 F le kg

Le fer entre dans l'atelier 2 (Menuiserie métallique). Il y est découpé, modelé et soudé. Ce travail terminé, les cadres de fer entrent directement dans l'atelier 3. Des déchets sont vendus aux ferrailleurs à 51 000 F à répartir entre portes et fenêtres respectivement suivant les chiffres 2 et 1

Les portes et les fenêtres non finies entrent dans l'atelier 3 (Assemblage-Finition). Les derniers travaux de retouche y sont effectués (ponçage, assemblage, vernissage, peinture, etc...)

On obtient alors des portes et des fenêtres finies, encadrées de fer profilé, destinées à la vente

N.B. : Dans ces 3 ateliers, on utilise des matières consommables (vernis, colle, clous, papiers sable, serrures, charnières, etc...), elles sont considérées comme des charges indirectes

Le capital de l'entreprise s'élève à 200 000 000 F, taux de rémunération 9 %

L'entreprise utilise la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes

Les données du mois d'avril N figurent en annexes

**Annexe 1 : Coefficients d'imputation rationnelle**

Administration	0,8	Menuiserie	1
Entretien	0,8	métallique	0,9
Approvisionnement	1,2	Assemblage-finition	1,2
Menuiserie bois	0,9	Distribution	

**Annexe 2 : Tableau de répartition des charges indirectes**

		T.PRIM.	ADMINISTRATION	ENTRETIEN	NATURE U.O.
Administration	CF	1 440 000	-	5	
	CV	960 000			
Entretien	CF	552 500	10	-	
	CV	1 098 000			
Approvisionnement	CF	520 000	20	15	1 000 F de matière achetée
	CV	2 080 000			
Menuiserie Bois	CF	1 350 000	10	30	HMOD
	CV	3 150 000			
Menuiserie Métallique	CF	2 500 000	20	20	Heure de travail machine (1)
	CV	2 116 000			
	CF	1 950 000	20	20	

Assemblage-Finition	CV	4 550 000			Heure de travail machine (2)
Distribution	CF	540 000	20	10	1 000 F de vente
	CV	2 160 000			

(1) Heure de travail machine 4 000 H dont 1 500 H pour les fenêtres

(2) Heure de travail machine 2 500 H dont 1 000 H pour les fenêtres

### Annexe 3 : Achats et Stocks

Eléments	Stocks au 01/04		Entrées		Stocks au 30/04	Différences d'inventaire
	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	Quantité	
Planches	1 000	11 900	2 000	11 000	495	-5
Fer	200	7 500	?	8 000	138	-2
Portes non finies	10	32 450			108	-2
Fenêtres non finies	20	23 100			284	4
Portes finies	30	36 273,33			?	-
Fenêtres finies	50	36 410,4			?	-

### Annexe 4 : Dimensions

	Longueur	Largeur
Planche	4,5 m	22 cm
Fer profilé	6 m	-
Porte	2,20 m	90 cm
Fenêtre	1,10 m	90 cm

### Annexe 5 : Consommations

Produits	Bois	Fer	Total Fer
1 porte	2,5 planches	5,50 m	2 200 m
1 fenêtre	1,25 planche	4 m	2 960 m

### Annexe 6 : Main d'œuvre directe

	Quantité	Taux horaire
Atelier 1 :		2 000 F
- Porte	500	
- Fenêtre	500	
Atelier 2 :		2 500 F
- Porte	1 200	
- Fenêtre	800	
Atelier 3 :		1 900 F
- Porte	2 000	
- Fenêtre	1 500	

### Annexe 7 : Encours atelier 1

- Au 01/04
  - Portes 90 260 F
  - Fenêtres 250 445 F
- Au 30/04
  - Portes 40 unités
  - Fenêtres 60 unités
- Degré d'achèvement

- Bois 100 %
- MOD 50 %
- Charges indirectes 50 %
- Déchets 100 %

**Annexe 8 : Ventes**

- Portes 250 à 90 000 F l'unité
- Fenêtres 500 à 40 600 F l'unité

TAF :

1. Etablir le schéma technique du processus de production
2. Dresser le tableau de répartition des charges indirectes
3. Déterminer les résultats par produit
4. Faire le rapprochement entre le résultat de la comptabilité analytique et le résultat de la comptabilité générale

**EXERCICE 54 : CAS RISTO**

La société de confection RISTO (Allez les Gainés) fabrique deux types d'équipements :

- des équipements de compétition 100 % coton traités de belle qualité (ECB)
- des équipements d'entraînement 80 % coton traités de moyenne qualité (EEM)

Elle utilise pour le calcul des coûts la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes  
 Les tissus de coton sont coupés dans un premier atelier (COUPE) entraînant des chutes de tissus représentant 1/1000 de la consommation et revendus

Ils passent ensuite à l'atelier MONTAGE où ils sont cousus

Les autres matières consommables (numérotation, nom des joueurs et du sponsor, marque, etc....) sont utilisées dans l'atelier FINITION

Les équipements de compétition sont mis dans des cartons verts de 22 unités tandis que les autres sont mis dans des cartons jaunes de 30 unités

La distribution est réalisée par des agents rémunérés à 500 F par carton vendu (charges considérées comme variables)

✓ **Tableau de répartition des charges indirectes**

	APPROV.	COUPE	MONTAGE	FINITION	CONDITIO.	DISTRIB.
Totaux Sec.	9 460 000	2 606 200	2 812 800	6 600 000	1 020 000	2 098 000
Dont fixes	1 920 000	1 044 000	564 000	660 000	-	210 000
Nature U.O.	M de tissus achetés	HMOD	HMOD	Unité terminée	Cartons conditionnés	Cartons vendus
C.I.R. (1)	1	1,2	0,8	1	-	0,9

C.I.R. : coefficient d'imputation rationnelle

(1) valables pour les charges fixes directes

✓ **Heures de main d'œuvre directe**

Atelier de COUPE 500 H dont 350 H pour ECB

Atelier de MONTAGE 900 H dont 500 H pour ECB

Atelier de FINITION 700 H dont 380 H pour ECB

Atelier de CONDITIONNEMENT 400 H dont 150 H pour ECB

Le prix de l'heure de main d'œuvre directe s'établit à 1800 F mais il faut tenir compte d'une majoration de 30 % pour charges sociales

Seules les charges sociales sont considérées comme fixes

✓ **Production terminée de la période**

ECB 9 000 unités

EEM 13 000 unités

Cartons ECB ?

Cartons EEM ?

✓ **Etat des stocks de la période**

	Stocks initiaux		Achats			Stocks fin.
	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité
Tissu 100 % coton	3 000 m	2 000	12 000 m	2 100		4 900 m
Tissu 80 % coton	2 000 m	1 500	10 000 m	1 400		3 000 m
Cartons verts vides	200	926	600	926		295
Cartons jaunes vides	100	140	500	200		98
ECB non conditionnés	2 000	3 500				0
EEM non conditionnés	5 000	1 700				2 990
Cartons ECB	60	83 600				?
Cartons EEM	380	57 000				?
Autres consommables matières					(1)	

(1) 1 340 000 dont 885 200 pour EEM (considérées comme variables)

N.B. : Il n'existe pas de différence d'inventaire pour les cartons d'équipements✓ **Consommation de la période**

Tissus 100 % coton	?
Tissus 80 % coton	?
Cartons verts vides	500 cartons
Cartons jaunes vides	500 cartons
ECB	?
EEM	?

✓ **Ventes de la période**

10 m de chutes de tissus 100 % coton à	2 730 F le m
9 m de chutes de tissus 80 % coton à	1 500 F le m
540 cartons ECB à	170 000 F le carton
800 cartons EEM à	100 000 F le carton

N.B. : La société utilise la méthode du CUMP pour évaluer ses sorties de stocksTAF :

A l'aide des informations :

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Présenter le tableau de répartition
3. Présenter le calcul :
  - du coût d'achat
  - du coût de production des ECB et des EEM
  - du coût de production des ECB et EEM conditionnés
  - du coût de revient des ECB et des EEM
  - du résultat de chaque type d'équipement

**TITRE 2 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES****1<sup>ère</sup> Partie : CONSTITUTION DES SOCIETES COMMERCIALES****EXERCICE 1 :**

La **SA BABA NEGOCE** au capital de **20 000 000** de VN : **10 000** a été créée le **10/03/07**.  
Les actions de numéraire doivent être libérées du minimum légal soit  $\frac{1}{4}$  à la constitution.

Le **10/03/07** **NDIAYE** apporte son entreprise individuelle telle que donnée par le bilan suivant :

<b>Actif</b>	<b>Montant</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant</b>
Bâtiment	15 000 000	Capital	7 500 000
Matériel de transport	5 000 000	Résultat	500 000
marchandises	2 500 000	Fournisseur	9 000 000
clients	3 000 000	Emprunt	6 000 000
banque	1 500 000		

Ces éléments de l'actif sont repris aux conditions suivantes :

Bâtiment 12 000 000

Matériel de transport 4 500 000

Marchandises 2 000 000

Les autres actionnaires qui détiennent des actions de numéraire se libèrent par banque du minimum légal.

Le **10/06/07** le conseil d'administration appelle le 2<sup>ème</sup> quart. Tous les actionnaires se libèrent par banque.

**T.A.F**

**Calculer l'apport net de NDIAYE**

**Présenter le tableau des apports purs et simples**

**Passer au journal les opérations du 10/03/07 et du 10/06/07**

**EXERCICE 2 :**

Salif a apporté ce bilan lors de la constitution d'une SA

<b>Actif</b>	<b>Montant</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant</b>
Frais d'établissement	2 000 000	Capital social	60 000 000
Terrain	15 000 000	Actionnaire KSNA	-10 000 000
Bâtiment	25 000 000	Réserves	34 000 000
Matériel de transport	41 000 000	Report à nouveau	-10 000 000
Marchandises	12 000 000	Résultat net	-4 000 000
Clients	8 000 000	Subvention d'invest	2 000 000
Banque	4 000 000	Provision réglementées	14 000 000
		Provision pour perte	12 000 000
		fournisseur	9 000 000
<b>Total actif</b>	<b>107 000 000</b>	<b>Total passif</b>	<b>107 000 000</b>

Le rapport d'évaluation établi est le suivant :

- Fonds commercial estimé à 3 000 000
- Terrain est estimé à 20 000 000
- Marchandises 10 000 000
- Clients repris à 7 500 000
- Provision pour perte 8 000 000
- Fournisseur 8 900 000
- Les autres éléments restent inchangés

**T.A.F : calculer l'apport net de Salif :**

**- par la méthode soustractive**

**- par la méthode additive**

### **EXERCICE 1:**

Le 01/03/08 la **SA Diarra et frère** est constituée au capital de 200 000 000 divisé en action de valeur nominal : 10 000F

**Atika** apporte son entreprise individuelle dont le bilan se présente comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Montant</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant</b>
Fons commercial	5 000 000	Capital	19 000 000
Bâtiment	25 000 000	Résultat	9 000 000
Mobilier	12 000 000	Emprunt	12 000 000
Machine	6 000 000	Fournisseur	24 000 000
Clients	26 000 000	Etat	10 000 000

Les créances clients sont reprises à 25 000 000

Le bâtiment est estimé à 26 000 000

**Kane** libère en espèces 9 000 000 représentant le ¼ de ces actions en numéraires et 4 000 000 de créances.

Les autres associés qui détiennent des actions de numéraires se libèrent du minimum légal par banque.

01/09/08 Le conseil d'administration appel le deuxième quart. Tous les actionnaires libèrent par banque.

**T.A.F**

**Passer au journal les écritures relatives à ces opérations**

### **EXERCICE 2 : CAS SA « SEN JOUET »**

Cette société est constituée le 01/12/2008 au capital de 105 000 000 divisé en 2 100 actions dont 1800 en numéraire.

Jacques apporte son entreprise individuelle dont le bilan se présente comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Montant</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant</b>
Frais d'établissement	500 000	Capital	12 500 000
Terrain	2 300 000	Résultat	3 850 000
Bâtiment	9 000 000	Emprunt	1 300 000
Matériel de bureau	2 000 000	Fournisseur	3 250 000
Marchandises	1 600 000		
Clients	3 000 000		
banque	2 500 000		
<b>Total actif</b>	<b>20 900 000</b>	<b>Total passif</b>	<b>20 900 000</b>

Les éléments du bilan sont repris comme suit :

Bâtiments 8 200 000

Matériel et Mobilier 2 250 000

Marchandises 1 500 000

Clients 2 800 000

Les autres éléments restent inchangés.

Le reste du capital souscrit en numéraire est libéré du minimum légal le 01/12/2008 Chez le notaire Sall.

Le 01/03/09 le CA de la SA appelle le deuxième quart. Tous les actionnaires se libèrent par banque. Toute fois BA qui détient 250 actions s'est même intégralement libéré. FALL qui détient 350 actions libère par anticipation les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quart.

**T.A.F**

**Passer toutes les écritures nécessaires**

**EXERCICE 3 : CAS SENMECANO SA**

La SENMECANO S.A. a été constituée le 01/01/95. Le capital formé par des actions de 10 000 F est réparti comme suit :

- DIAGNE 72 %
- SAMBOU 8 %
- AUTRES 20 %

1) A la date de constitution, DIAGNE apporte la situation active et passive de son entreprise individuelle pour se libérer :

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT NET</b>	<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT NET</b>
Fonds commercial	4 000 000	Capital	72 000 000
Matériel de bureau	12 000 000	Emprunt	6 000 000
Matériel de transport	60 000 000	Fournisseurs	24 000 000
Clients	26 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>102 000 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>102 000 000</b>

- ✓ Les créances sur les clients de DIAGNE sont reprises pour la valeur de 25 000 000 F, eu égard aux doutes sur la solvabilité d'un client
- ✓ Le fonds commercial est évalué à 5 000 000 F

2) SAMBOU apporte :

- ✓ 3 000 000 F en espèces ; et
- ✓ 2 000 000 F de créances sur son client Diouf, étant entendu qu'il assume entièrement les risques de son recouvrement

3) Les autres actionnaires dont le nombre est de 5, souscrivent intégralement en numéraire auprès du notaire SENE, en tenant compte des statuts qui prévoient la libération de moitié des actions de numéraire au moment de la constitution

Le notaire remet un chèque bancaire compte tenu de ses honoraires 200 000 F HT, des frais de publicité 100 000 F HT et des droits d'enregistrements 200 000 F

Au 01/06/95, les clients de DIAGNE règlent entièrement 26 000 000 F par chèque bancaire remis en compte

Au 0/06/95, le client de SAMBOU, Diouf, paie pour solde de tout compte 1 500 000F par chèque bancaire

Le 30/06/95, le conseil d'administration de la Société décide d'appeler le 3<sup>ème</sup> quart. Tous les actionnaires concernés se libèrent par chèque bancaire, le 01/07/95

**TAF :**

- 1. Calculer les apports des différents actionnaires (sous forme de tableau)**
- 2. Passer les écritures relatives à la constitution**
- 3. Présenter le bilan de constitution**
- 4. Passer les écritures se rapportant aux opérations réalisées après la constitution**
- 5. Présenter le bilan au 01/07/95**

**(Sujet d'examen)****EXERCICE 4 : CAS SA BABA Informatique**

La SA BABA informatique est une société qui vend des logiciels de comptabilité. Elle est constituée le 01/01/08 au capital de 50 000 000 divisé en 1000 actions.

Les actions de numéraires sont libérées de moitié à la constitution par banque.

L'actionnaire KANE qui a souscrit 300 actions apporte son bilan qui se présente comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Amort/prov</b>	<b>Montant net</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant</b>
Frais d'établissement	400 000		400 000	Capital	8500 000
Véhicule	4 000 000	1 000 000	3 000 000	Résultat	1500 000
Matériel et mobilier	2 250 000		2 250 000	Etat	250 000
Marchandises	1 750 000	500 000	1 250 000		
Clients	2 250 000	150 000	2 100 000		
Banque	1 250 000		1 250 000		
TA	11 900 000	1 650 000	10 250 000	TP	10 250 000

Après expertise les éléments du bilan sont repris comme suit :

Marchandises 1 250 000

Clients 2 000 000

L'actionnaire Wane qui a souscrit 40 actions de numéraire se libère intégralement par banque.

Le 10/06/08 la société appelle le 3<sup>e</sup> quart. Tous les actionnaires se libèrent par banque à l'exception de SYLLA qui détient 50 actions de numéraire.

Le 01/08/08 Après mise en demeure la société vend les actions de SYLLA à 1 500 000 ; les frais de cession s'élèvent à 10 000 et les intérêts de retard sont calculés au taux de 12% pour 45 jours.

**TRAVAIL A FAIRE**

**Calculer l'apport en nature de KANE**

**Passer les écritures nécessaires**

**Calculer de deux manières le résultat de l'actionnaire défaillant**

**Présenter le bilan de départ au 01/01/08**

**EXERCICE5 : CAS SSA**

Monsieur NDIAYE exploite à Dakar une entreprise de réparation et de segmentation de moteurs automobiles (ERSMA)

Pour étendre son exploitation, il décide de créer, avec le concours de quelques amis, une société anonyme au capital de 100 000 000 F dont le projet est déposé au greffe du tribunal régional le 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Monsieur NDIAYE souscrit 5 000 actions de 10 000 F.

Il doit se libérer par apport de son fonds et éventuellement par apport d'actions qu'il détient personnellement sur la société MATFORCE

Les autres actionnaires souscrivent le reste du capital en numéraire à libérer du minimum légal chez maître KANE, notaire à Dakar

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la seconde assemblée générale constitutive entérine le rapport du commissaire aux apports qui constate que :

1-Le bilan définitif de l'entreprise NDIAYE arrêté à la date du 31/12/2006 se présente comme suit :

<b>ACTIF</b>	<b>BRUTS</b>	<b>AMTS/PRO</b>	<b>NETS</b>	<b>PASSIF</b>	<b>NETS</b>
Matériel et outillage	30 000 000	6 000 000	24 000 000	Capital personnel	40 000 000
Matériel informatique	6 000 000	1 000 000	5 000 000	Compte de l'exploitant	-5 350 000
Stocks de marchandises	2 200 000		2 200 000	Résultat net	3 000 000
Clients	10 000 000	700 000	9 300 000	Emprunts	2 000 000
Banque	800 000		800 000	Fournisseurs	1 100 000
Caisse	200 000		200 000	Dettes fiscales et sociales	750 000
<b>TOTAUX</b>	<b>49 200 000</b>	<b>7 700 000</b>	<b>41 500 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 500 000</b>

2-La nouvelle société dénommée Société Sénégalaise d'Automobile (SSA) a repris les éléments de l'entreprise NDIAYE dans les conditions suivantes :

- Eléments incorporels (fonds commercial) 15 000 000
- Matériel et outillage 19 000 000
- Matériel informatique 3 700 000
- Les stocks et les créances sont repris à leurs valeurs bilancielle
- La nouvelle société (SSA) se charge du paiement de l'emprunt et des dettes fournisseurs
- Toutefois, Monsieur NDIAYE paiera avec la trésorerie les dettes fiscales et sociales et conservera les disponibilités restantes
- Les actions possédées par Monsieur NDIAYE sur la société MATFORCE sont estimées à 13 000 F l'une et correspondent à des titres de placement

La libération des apports a eu lieu le 2 janvier 2007 et à cette date, un actionnaire TRAORE détenteur de 400 actions, verse immédiatement la somme de 3 000 000 F et un autre GUEYE, titulaire de 500 actions, verse 5 000 000 F

Le 9 janvier 2007, maître KANE transfère les fonds recueillis à la banque en retirant 500 000 pour ses honoraires, 200 000 F pour les frais de publicité et 1 000 000 F pour les droits d'enregistrement

### **TRAVAIL A FAIRE :**

- 1) **Enregistrer les écritures relatives à la constitution de la Société Sénégalaise d'Automobile après avoir calculé le nombre d'actions MATFORCE que NDIAYE doit remettre pour compléter son apport**
- 2) **Présenter le bilan de constitution au 9 janvier 2007**
- 3) **Le conseil d'administration appelle simultanément le 2ème et 3ème quart à la date du 1<sup>er</sup> mars 2007. Tous les versements nécessaires ont été effectués par banque le**

**1<sup>er</sup> avril 2007 à l'exception de ceux de SECK, titulaire de 200 actions**

**Ses actions sont finalement vendues à SALL le 16 mai au prix de 8 500 F réglés par banque. Les frais de contentieux à la charge de SECK se sont élevés à 7 000 F, les intérêts de retard ont été calculés au taux de 18 % sur 45 jours**

**Le surplus de la vente a été remis à SECK le même jour par banque**

- **Enregistrer les écritures relatives à l'appel et à la libération du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quarts jusqu'à la liquidation définitive de l'actionnaire défaillant**
- **Calculer puis analyser le résultat réalisé par l'actionnaire défaillant**

- 4) Le 15 avril 2007, les clients de NDIAYE règlent pour solde de tout compte la somme de 8 000 000 F. NDIAYE, qui avait garanti le recouvrement de la créance à hauteur de sa valeur probable de réalisation, s'engage à régler le solde**

**Enregistrer les écritures nécessaires**

- 5) Indiquer la date limite de libération du dernier quart des apports en numéraire sachant que la nouvelle société a été immatriculée au Registre du Commerce le**

**5 janvier 2007. Enregistrer l'écriture correspondante**

### **EXERCICE 6 : CAS SENEGALAISE DES MEUBLES**

Le 15 Avril 2006 a été constitué la SA SENEGALAISE DES MEUBLES au capital de 100 000 000 divisé en 5 000 actions de valeur nominale 20 000 F.

Parmi les actionnaires, on note :

- DIAW dont les bases de l'apport sont données en annexe et à qui 1 200 actions sont remises au total (nature et numéraire)
- FALL ayant souscrit pour 16 000 000 F dont 75 % pour ses apports en nature et 25 % pour ses apports en numéraire
- Un certain nombre d'actionnaires ont souscrit le reste du capital en numéraire

Les statuts prévoient que les apports en numéraire seront libérés dès la constitution du minimum légal chez maître DIALLO, notaire à Dakar et que le transfert aura lieu le 20 avril à la SGBS après déduction de 1 500 000 F pour honoraires de notaire et 500 000 F de droits d'enregistrement

On vous fournit en annexe la balance des comptes apportés par DIAW au 15 avril 2006

<b>INTITULE DES COMPTES</b>	<b>SOLDES DEBITEURS</b>	<b>SOLDES CREDITEURS</b>
Capital personnel		16 000 000
Dettes financières		4 500 000
Frais d'établissement	1 000 000	
Bâtiments	8 000 000	
Machines industrielles	4 000 000	
Mobiliers de bureau	3 800 000	
Amortissements des bâtiments		2 000 000
Amortissements des MOIC		1 500 000
Amortissements du mobilier de bureau		1 800 000
Marchandises	6 000 000	
Fournisseurs, DEC		1 500 000
Clients	4 000 000	
Créditeurs divers		1 000 000
Fournisseurs, AA Versé	200 000	
Fournisseurs, EA Payer		500 000

Clients, EA Recevoir	2 000 000	
Résultat net		200 000
<b>TOTAUX</b>	<b>29 000 000</b>	<b>29 000 000</b>

En outre, DIAW verse dès la constitution une somme de 3 250 000 F en espèces pour compléter son apport.

Après expertise, l'apport en nature de DIAW est effectué aux conditions suivantes :

- Fonds commercial 3 400 000
- Bâtiments 7 000 000
- Machines industrielles 2 000 000
- Créances clients 2 250 000
- Fournisseurs 1 350 000

Les autres éléments sont repris pour leur valeur bilancielle et la société s'engage à prendre en charge le passif apporté par DIAW

FALL apporte un brevet pour ses apports en nature ainsi qu'une somme de 3 000 000 F pour les numéraires

Les autres actionnaires se libèrent comme prévu par les statuts. Toutefois, BAH, titulaire de 200 actions se libère intégralement

### **TRAVAIL A FAIRE :**

- 1) **Enregistrer toutes les écritures relatives à la constitution**
- 2) **Présenter le bilan de constitution au 20 avril 2006**
- 3) **Le 1<sup>er</sup> octobre 2006, le conseil d'administration appelle le 2<sup>ème</sup> quart. Les actionnaires ont un mois pour se libérer. A la date limite, tous les actionnaires se sont libérés à l'exception de DIOP détenteur de 400 actions. Ses actions sont vendues à GUEYE le 1<sup>er</sup> décembre 2006 au prix de 10 500 F l'unité, réglé par banque. Les frais de correspondance à la charge de DIOP s'élève à 20 000 F et les intérêts de retard sont calculés au taux de 12 % l'an**  
**Le surplus de la vente est remis à DIOP le même jour**
  - **Enregistrer toutes les écritures relatives à l'appel du 2<sup>ème</sup> quart jusqu'à la liquidation de l'actionnaire défaillant**
  - **Calculer le résultat réalisé par DIOP à l'issue de ces opérations**
- 4) **Le 1er avril 2007, le conseil d'administration procède à l'appel du solde. Enregistrer les écritures relatives à cette opération sachant que tous les actionnaires se sont libérés sans incident par banque**

### **EXERCICE 7 : CAS YANBITAB**

Pour donner une nouvelle dimension à l'entreprise individuelle qu'il a créée il y a quelques années, YANCOUBA, commerçant à Kaolack et plusieurs de ses amis ont décidé la constitution d'une société anonyme, la SA « YANBITAB » le 1<sup>er</sup> janvier 2006 avec un capital composé d'actions de 10 000 F

Les apports s'analysent ainsi :

- ✓ YANCOUBA apporte les éléments de son entreprise individuelle tels qu'ils résultent du bilan ci-après et 1 500 000 F en espèces, et en totalité (caisse), libérés immédiatement

Frais d'établissement	500 000	Capital personnel	19 000 000
Fonds commercial	2 500 000	Compte de l'exploitant	500 000
Matériel industriel	12 000 000	Emprunt	3 000 000
Matériel et mobilier	6 000 000	Fournisseurs	6 500 000
Clients	8 000 000		
	29 000 000		29 000 000

Les créances sur les clients de YANCOUBA sont reprises pour une valeur de 7 500 000 F

YANCOUBA reçoit ainsi 40 % des actions de la SA

✓ Les autres actionnaires souscrivent le reste du capital en numéraire, à libérer du minimum légal à la constitution

Le 03/01/2006, les fonds sont virés chez le notaire Maître BARRO qui règle deux jours plus tard 250 000 F d'honoraires, 100 000 F de frais de publicité et 200 000 F de droit d'enregistrement. Ces frais sont à amortir sur 3 ans

Le 31/01/2006, le notaire remet un chèque pour le reliquat déposé en banque

Le 14/09/2006, le 2<sup>ème</sup> quart est appelé

Le 1/10/2006, tous les actionnaires se libèrent par chèques

Cinq jours plus tard, un actionnaire BINETA, qui détient 450 actions, se libère intégralement

Le 30/11/2006, le 3<sup>ème</sup> quart est appelé, les fonds doivent être libérés au plus tard le 10/12/2006

A cette date, tous les actionnaires concernés se libèrent par banque, sauf TABARA qui possède 450 actions

Elle se libère après relance le 22/12/2006, et supporte ainsi des frais de retard de 18 000 F et des intérêts de retard de 12 % l'an

Le 31/01/2007, le 4<sup>ème</sup> quart est appelé

Tous les actionnaires concernés se libèrent par chèques le 15/02/2007, à l'exception de LEOMILK, titulaire de 520 actions

Les délais de rappel étant épuisés, ses actions sont vendues aux enchères publiques le 07/03/2007 pour 5 330 000 F, intérêts de retard 18 % l'an, frais de mise en demeure 34 000 F

#### **TAF :**

- 1) **Passer au journal de la société les écritures de constitution**
- 2) **Présenter le bilan de constitution**
- 3) **En supposant que le 28/01/07, les clients de YANCOUBA remettent à la société pour solde de tout compte, un chèque de 7 600 000 : Passer les écritures correspondantes**
- 4) **Passer les écritures relatives à l'appel et à la libération du 2<sup>ème</sup> quart**
- 5) **Passer l'écriture relative à l'anticipation de BINETA**
- 6) **Passer les écritures de l'appel de libération du 3<sup>ème</sup> quart**
- 7) **Passer les écritures d'appel et de libération du 4<sup>ème</sup> quart**
- 8) **Passer les écritures relatives à la défaillance de LEOMILK**
- 9) **Calculer puis analyser le résultat de la défaillance de LEOMILK**

#### **EXERCICE 8: CAS BIRIMA**

La société anonyme « BIRIMA SA » a été constituée le 01/03/2007 avec un capital de composé d'actions de 12 500 F équitablement réparti entre les actionnaires :

- BIBA souscrit des actions de numéraire et apporte la situation suivante :
- Terrains 7 500 000
- Bâtiments 12 500 000

- Marchandises 5 750 000
- Mobiliers de bureau 1 750 000
- Emprunts 8 750 000
- Fournisseurs 5 000 000
  - BOUBA, souscrit des actions de numéraire et apporte des créances clients d'un montant de 13 375 000 F reprises pour 11 250 000 F ; ses actions de numéraire représentent le tiers de ses actions d'apports
  - BABA souscrit 300 actions de numéraire et apporte un véhicule d'une valeur comptable de X francs évalué à 10 000 000 F
  - BINTA souscrit du numéraire et libère la moitié

Les modalités de libération des actions de numéraire par virement bancaire sont ainsi prévues dans les statuts :

- Le minimum légal à la constitution
- Deux quarts le 01/06/2007
- Le reste à la date du 01/11/2007
- 60 jours de retard
- 90 jours de défaillance

Le 01/05/2007, le client de BOUBA règle pour solde de tout compte 9 000 000 F par virement bancaire

Le 10/05/2007, BOUBA apure la créance de son client par virement bancaire

Le 01/11/2007, à l'appel, tous les actionnaires se libèrent conformément aux dispositions statutaires à l'exception de BINTA, considérée défaillante, après relance et mise et demeure sans effet

Le prix de vente des actions de BINTA est fixé à 18 000 000 F

La société se porte acquéreur de ces actions

Les intérêts de retard au taux de 12 % et les frais de mise en demeure de 50 000 F sont imputés à BINTA

**TAF :**

- 1) **Présenter le tableau des apports**
- 2) **Passer au journal de la société toutes les écritures nécessaires**
- 3) **Calculer et analyser le résultat de la défaillance de BINTA**

**Exercice 9 :**

LA SA BABA Négocier a été constituée le 01/01/08 par les actionnaires suivants :

souscripteurs	Actions de nature	actions de numéraire
Wane	800	1200
Diop	600	1000
Kane		400
Sall		2000

Les actions de numéraires doivent être libérées du minimum légal à la constitution par banque.

- Wane apporte un bâtiment évalué à 32 000 000 et libère de moitié ces actions de numéraire.
- Diop apporte un matériel de transport évalué à 24 000 000 et libère les  $\frac{3}{4}$  de ces actions de numéraire.
- Kane se libère intégralement
- Sall se libère du minimum légal

Les honoraires du notaire 4 000 000 les droits d'enregistrement 10 250 000 sont réglés par banque.

Le reliquat disponible à la SGBS après règlement des frais de constitution s'élève à 75 750 000

### **1<sup>ER</sup> TRAVAIL A FAIRE**

#### **Calculer le capital**

**Enregistrer les écritures du 01/01/08 sachant les frais de constituions sont réparties sur 4ans**

#### **Présenter le bilan de départ**

Le 01/07/08 le CA appelle le 2<sup>ème</sup> quart. Les libérations sont effectuées par banque. Cependant Sidi qui avait souscrit 8 000 000 de numéraire ne répond pas.

Le 10/07/08 après mise en demeure ces actions sont vendues à 4300 000 à Max. Les intérêts de retard sont calculés au taux de 12% sur une durée de 45jours. Tva 18%.

Le 15/07/08 le reliquat est versé à SIDI par banque.

### **2<sup>EME</sup> TRAVAIL A FAIRE**

**Enregistrer les opérations du 01/07/08, 10/07/08 et du 15/07/08**

**Calculer de 2 manières le résultat de l'actionnaire défaillant**

**Présenter le bilan au 15/07/08**

### **EXERCICE 10**

La société anonyme SUNU KER SA est créée le 01/03/2000 par 4 associés : Aziz, Ablaye, Ousmane et Assane.

Le capital de la société est composé de 700 actions de numéraire et d'actions d'apport attribuées à Aziz qui apporte les éléments suivants :

<b>Actif</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Amort/pro v</b>	<b>Montant net</b>	<b>Passif</b>	<b>montant</b>
Frais d'établissement	300 000		300 000	Capital pers	20 000 000
Bâtiment	20 000 000	7 500 000	12 500 000	Perte	-3 000 000
Mat.et mob. De bur	3 000 000	1 500 000	1 500 000	Emprunt	3 500 000
Mat. première	4 200 000	200 000	4 000 000	Fournisseur	1 200 000
Clients	2 150 000	250 000	1 900 000	banque	300 000
Personnel avance	700 000		700 000		
caisse	1 100 000		1 100 000		
total	31 450 000	9 450 000	22 000 000	TOTAL	22 000 000

En accord avec M.Mbaye commissaire aux apports, l'actif de Aziz est repris aux conditions suivantes :

Fonds commercial	600 000
Bâtiments	13 000 000
Mat. Et Mob de Bur.	900 000
Mat. Premières	3 750 000

Clients 1500 000  
Caisse 250 000

Les dettes de AZIZ sont reprises par la nouvelle société.

Les apports en numéraire sont réalisés dans les conditions suivantes :

Noms	Nombres d'actions	Valeur nominale	Fonds appelés	Fonds non appelés
Ablaye	500	50 000	12 500 00	18 750 00
Ousmane	150	50 000	0	0
Assane	50	50 000	3 750 000	3 750 000
			1 250 000	1 250 000

Le 05/03/2000, le notaire M. Barry après avoir prélevé ses honoraires 1500 000HT, droits d'enregistrements 3500 000 et frais de publicité 300 000HT, TVA 18%, a versé le reliquat dans le compte banque ouvert au nom de la société. Les frais d'établissements sont réparties pour 4ans.

Le 01/09/2000, la société appelle le 3<sup>ème</sup> quart et tous les concernés se sont libérés par banque le 05/09/2000

Le 02/02/2001, la société appelle le dernier quart et tous les concernés se sont libérés par banque le 09/02/2001

#### T.A.F

**1. Déterminer à l'aide d'un tableau mettant en évidence les plus values et moins values, l'apport de AZIZ ; Calculer le nombre d'actions qui lui est attribué.**

**2. Passer les écritures nécessaires**

**3. Présenté le bilan à la date du 05/03/2000**

**4. Les clients de AZIZ règlent 1 200 000 par banque pour solde de tout compte ; passer les écritures correspondantes.**

#### EXERCICE 11

LA SA BABA est constituée au capital de 200 000 000 de francs de valeur nominale 10 000 F

Le 01/03/03 l'associé Momar qui détient 60% des apports apporte son entreprise individuelle et le reste en espèce.

Actif	Montants	Passif	Montants
Frais immobilisés	2 500 000	Capital personnel	15 000 000
Terrain	8 000 000	Réserves	10 000 000
Bâtiment	20 000 000	Résultat	5 000 000
Matériel de transport	7 500 000	Emprunt	12 000 000
Marchandises	1 000 000	Fournisseurs	5 000 000
Clients	6 000 000	Etat	3 000 000
banque	5 000 000		
Total	50 000 000	Total	50 000 000

Renseignements complémentaires :

- le fond de commerce est évalué à 5 750 000
- la valeur des terrains est estimée à 5 000 000

- les bâtiments ont connu une hausse de 50%
- les créances clients se sont dépréciées de 500 000
- les fournisseurs nous ont accordé un rabais de 5%

NB : Les autres éléments restent inchangés

L'associé Thérèse qui détient 6 000 actions apporte un immeuble valant

15 000 000 garanti d'une hypothèque de 5 000 000 de francs et le reste en espèces

L'associé Coumba qui détient le reste du capital apporte une créance sur son client Moussa d'un montant de 4 000 000 de francs reprise à sa valeur nominale et le reste en espèces.

Tous les fonds sont libérés de moitié et versés chez le notaire Sarr le même jour

Le 10/03 le notaire règle les frais de constitution : honoraire 994 000 TTC, publicité 600 000 HT, droit d'enregistrement 2 000 000 et vire le solde dans notre compte banque.

Le 30/03 le client de Momar règle 5 000 000 de francs par cheque bancaire pour solde de tout compte

**TAF : 1) présentez le tableau des apports**

**2) passer les écritures relatives à la constitution**

**3) passer les écritures relatives aux règlements du client de Momar.**

**EXERCICE 12 :**

M FALL détenteur de 400 actions est déclaré défaillant lors de l'appel du 3<sup>e</sup> quart. Les actions sont vendues à 27 500 F l'unité. Les frais de cessions qui s'élèvent à 28 000 F et les intérêts de retard au taux de 9% l'an sur 45 jours sont à la charge de M FALL qui reçoit pour solde de tout compte une somme de 7 432 625 F.

**TAF :**

**1- Déterminer la valeur nominale de l'action.**

**2- Calculer puis analyser le résultat de l'actionnaire défaillant.**

**3- Passer les écritures de défaillance.**

**EXERCICE 13 :**

L'entreprise ALPHA SUD SA au capital de 125 000 000 FCFA divisé en actions de valeur nominale 25 000 F est constituée le 04/ janvier 2005. Dans son département industriel elle fabrique deux produits P1 et P2 stockés avant d'être vendus.

A cette date un actionnaire M FAYE apporte son entreprise individuelle dont la situation active et passive est résumée dans le bilan suivant :

**BILAN DE M FAYE AU 04/01/2005**

Frais immobilisés	1 500 000	Capital social	20 000 000
Terrain	3 500 000	Réserves	2 500 000
Construction	12 000 000	Primes	2 000 000
Mat de transport	2 000 000	Résultat	1 800 000
Marchandises	2 450 000	Emprunts	2400 000
Créances clients	3 600 000	Fournisseurs	1 300 000
Banque	4 000 000	Frs effets à payer	3 000 000
Caisse	3 950 000		

Après expertise les éléments du bilan son repris dans les conditions suivantes :

Construction.....13 200 000 F

Mat de transport.....2 350 000 F

Marchandises..... 1 700 000 F  
Créances clients..... 2 800 000 F  
Fournisseurs..... 1 100 000 F

Les autres éléments sont repris à leur valeur de bilan il a été attribué à M FAYE 1 000 actions d'apport.

Le reste du capital est souscrit en numéraire et doit être libéré du minimum légal le 07 janvier entre les mains de Me NDOYE notaire à Dakar.

Le 10 janvier 2005 Me NDOYE transfère les fonds reçus à la BICIS, nouvelle banque de la société, déduction faite des frais de publicité (1 416 000 FTTC), de ses honoraires (1 500 000 FHT) et des droits d'enregistrement (3 221 000 F). (TVA 18%).

Le 11 mars 2005, le conseil d'administration appelle le 2<sup>ème</sup> quart. Tous les actionnaires se libèrent par banque le 18 mars 2005. à cette date, M TRAORE (450 actions) se libère intégralement du capital restant alors que M SALL (500 actions) libère par anticipation le 3<sup>ème</sup> quart.

Le 1<sup>er</sup> juin 2005, le conseil d'administration appelle les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quarts. Les actionnaires ont 30 jours pour se libérer. Ainsi, le 1<sup>er</sup> juillet, toutes les libérations sont effectuées à l'exception de celles de M DACOSTA et de M DIOP détenant respectivement 200 et 350 actions.

M DACOSTA parvient à se libérer le 15 août payant des intérêts sur 45 jours au taux de 9% l'an.

Le 31 août 2005, M DIOP n'a pas donné de réponse à la mise en demeure adressée par la société. Celle-ci vend les actions de DIOP aux enchères publiques à 26 200 F l'unité. Les frais de cession s'élevant à 80 000 F et les intérêts de retard calculés au taux de 9% l'an sur 2 mois sont à la charge de l'actionnaire défaillant.

Le 05 septembre 2005, la société remet à DIOP un chèque pour solde de tout compte.

**TRAVAIL A FAIRE :**

- 1) **passer au journal de la société toutes les écritures nécessaires.**
- 2) **Calculer puis analyser le résultat de l'actionnaire défaillant.**

**EXERCICE 14 :**

Alpha et plusieurs de ses amis ont décidé la constitution d'une SNC à la date du 1/1/2000. A la date de constitution, Alpha apporte la situation active et passive de l'entreprise individuelle qu'il a créée il y a quelques années :

**Bilan au 31/12/1999 (après inventaire)**

<b>Actif</b>	<b>VO</b>	<b>Amort et prov</b>	<b>Montant net</b>	<b>passif</b>	<b>Montant</b>
Frais d'établist	120 000		120 000	capital	25 000 000
Batiments	21 600 000	6 480 000	15 120 000	Résultat	2 000 000
Matér Mobilier	8 000 000	3 500 000	4 500 000	Emprunt	4 400 000
Matér de transp	9 600 000	7 232 000	2 368 000	Four, DEC	7 736 000
Marchandises	1 440 000		1 440 000		
Clients	4 600 000		4 600 000		
Banques	6 988 000		6 988 000		
<b>Total</b>	<b>52 348 000</b>	<b>17 212 000</b>	<b>35 136 000</b>	<b>Total</b>	<b>35 136 000</b>

Le commissaire aux comptes désigné par la société a retenu les évaluations suivantes :

- Le fonds de commerce est évalué à 70 680 000
  - Les bâtiments sont composés de deux éléments amortis aux taux de 5%
  - Un bâtiment A construit le 01/01/1989 dont la valeur nette comptable s'élève à 4 320 000. la valeur du bâtiment A est en réalité supérieure de 20% à sa valeur d'origine
  - Un bâtiment B acquis le 01/01/1998 dont la valeur réelle est estimée a 10 000 000
- Le matériel de mobilier entièrement repris pour sa valeur comptable.

- Le matériel de transport comprend :
  - Un camion SAVIEM acquis le 18/01/1997, amorti selon le système dégressif sur 5 ans et dont la valeur nette comptable s'élève à 1 728 000. Sa valeur réelle est estimée à 42% de sa valeur d'origine
  - Une camionnette dont la valeur réelle est égale à la valeur comptable

Le stock de marchandises comprend un lot coutant 1 296 000 dont la dépréciation réelle est égale 40% du cout d'achat

- Les créances comprennent :
  - Une créance de 2 600 000 sur le client DIAKHATE reprise pour la valeur de 2 500 000, eu égard aux doutes de la solvabilité de ce dernier.
  - Une créance de 2 000 000 sur le client SENE devant être encaissée normalement, étant bien entendu que ALPHA assume entièrement les risques de son recouvrement.

Il a été retenu que les apports en nature de ALPHA lui permettent de détenir 80% du capital de la société.

Les autres associés se sont engagés à compléter le capital par des apports en numéraire, auprès du notaire DIAGNE, libérés de moitié au moment de la constitution.

Le notaire remet un cheque bancaire le jour même compte tenu de ses honoraires pour 150 000 F HT, des droits d'enregistrement pour 100 000 et des frais de publicité pour 30 000 F HT (TVA 18%).

A la date du 15/01/2000, le client de ALPHA, DIAKHATE, règle entièrement le montant de la créance de 2 600 000 par cheque bancaire.

A la date du 15/01/2000 le client de ALPHA, SENE paie la somme de 1 800 000 pour le solde de tout compte, par cheque bancaire.

## TAF

- 1- calculer les apports des associés
- 2- présenter le tableau des apports
- 3- présenter les écritures de constitution
- 4- présenter les écritures se rapportant aux règlements des clients de ALPHA

## EXERCICE 15

La société anonyme **BABA Négoce** au capital de 100 000 000 F divisé en 2 000 actions est constituée le 01/03/2000 un associé KASSE apporte sa situation résumée par les éléments suivants :

### **BILAN DE KASSE AU 01/03/2000**

Frais d'établissement	800 000		800 000	Capital personnel	16 000 000
Immob. Corpor.	12 500 000	2 000 000	10 500 000	Résultat	3 000 000
Matières premières	3 500 000	1 000 000	2 500 000	Compte de l'exploitant	1 000 000
Clients banque	4 500 000	300 000	4 200 000	fournisseurs	500 000
	2 500 000		2 500 000		

Après expertise les éléments sont repris aux conditions suivantes :

Immeubles :	8 000 000
Matériel :	4 500 000
Matières premières :	2 500 000
Clients :	4 000 000

Les dettes devront être réglées par Kasse à qui on a attribué 400 actions d'apport. KASSE émet un chèque ce jour pour compléter son apport.

Les actions de numéraire sont libérées de moitié à la constitution. Les versements sont effectués dans le compte banque de la nouvelle société. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel. DIOP libère la totalité de ses actions (38 actions)

Le 01/0/2000 la société appelle le 3<sup>e</sup> quart. Tous les actionnaires se sont libérés à l'exception de DIALLO qui détient 50 actions. En outre l'actionnaire Fall qui possède 200 actions décide de libérer par anticipation le 4<sup>e</sup>.

Le 01/09/2000 après mise en demeure la société vend les actions de DIALLO aux enchères publiques à 52 500 F l'unité. Les frais relatifs à la vente (8 500 F) ont été réglés en espèces par la société DIALLO devra supporter les intérêts de retard.  
Calculer au taux de 12% pour 2 mois.

Le 01/12/2000 la société appelle le 4<sup>e</sup> quart. Tous les actionnaires se sont libérés.

**Travail à faire :**

- 1- passer toutes les écritures nécessaires**
- 2- analyse la situation de l'actionnaire défaillant**
- 3- présenter le bilan au 01/03/2000**

**EXERCICE 16**

Le 01/01/2001 la S.A BABA NEGOCE est constituée. Son capital s'élève à 60 000 000 et comprend 6 000 actions de valeur nominale 10 000 F

- 5 000 actions correspondant à des apports en numéraire
- 1 000 actions correspondant à des apports en nature effectué par SAM

Mr SAM apporte les éléments suivants (situation active et passive)

Terrain	2 000 000
Mob, mat, bur	5 000 000
Créance client	1 000 000
Dettes fournisseurs	600 000
Emprunt	300 000

L'apport net de SAM n'est pas suffisant, il le complète par un versement complémentaire en banque dont vous déterminerez le montant.

A la souscription les actions de numéraire sont libérées du minimum légal et les fonds déposés le même jour à la banque.

Le 01/07/2001, le 2<sup>e</sup>me quart est appelé, tous les actionnaires se libèrent par banque le 10/07. Toutefois on constate qu'un des actionnaires qui détenait 500 actions se libèrent intégralement.

Le 28/10 le 3<sup>e</sup>me quart est appelé tous les actionnaires concernés se libèrent sauf Ndiaye détenteur de 250 actions défaillant. Les actions sont exécutées en bourse à 9 500 F, intérêt de retard 7 000 F

**TAF :**

**1- Enregistrer :**

- les écritures relatives à la constitution
- les écritures relatives au 2<sup>e</sup>me appel
- les écritures relatives au 3<sup>e</sup>me appel

**2- Calculer le résultat de l'actionnaire défaillant.**

**2<sup>e</sup>me Partie : REPARTITION DES BENEFICES DANS LE SOCIETES COMMERCIALES**

**REPARTIRION DES BENEFICES DANS LES SARL ET DANS LES SA**

## **EXERCICE 1**

La **SA LEO** a été constituée le **01/01/05** avec un capital de 60 000 000 de VN : 10 000 ainsi réparti :

- 3000 actions entièrement libéré depuis un an.
- 3000 actions libérées de moitié à la date du **01/08/06**

On vous soumet l'extrait de son bilan au **31/12/06**

1011 capital souscrit, non appelé	15 000 000
1013 capital souscrit, appelé versé non amorti	45 000 000
111 réserves légale	1 200 000
130 résultats en instance d'affectation	9 600 000

L'AGO a donné les modalités de répartition suivantes au **01/09/06** :

- dotation à la réserve légale
- attribution d'un intérêt statutaire de 5% sur le capital souscrit appelé versé non amorti.
- dotation d'une réserve facultative de 1 700 000.
- attribution d'un superdividende unitaire de 850 F.
- dotation d'un report à nouveau pour le reste.

**T.A.F :**

- **Présenter le tableau de répartition et enregistrer au journal le 01/09/06**

## **EXERCICE 2**

Extrait de la Balance au **31/12/04** de la SA « SEN JOUET » les soldes suivants :

1013 capital souscrit appelé, versé, non amorti	30 000 000	(actions de VN : 10 000)
111 réserves légales	5 400 000	
129 report à nouveau débiteur	1 500 000	
130 résultat en instance d'affectation	10 500 000	

Le **01/10/05** l'AGO décide de répartir le bénéfice comme suit :

- réserve légale dans la limite du maximum légal.
  - intérêts statutaires 5%
  - réserve facultative
  - dividende unitaire
- |           |
|-----------|
| 3 900 000 |
| 1450      |

Le capital est entièrement libéré depuis un an.

- **T.A.F : Présenter le tableau de répartition puis passer les écritures au journal au 01/10/05.**

## **EXERCICE 3 : CAS SA YODI**

Une SA YODI au capital de 30.000.000 libéré. Il y a plus d'un an vous fournit les renseignements suivants :

**Extrait du bilan au 31-12-N**

1013	CS, A, V, NA	30.000.000
111	Réserve légale	1.500.000
1811	Réserve facultative	4.500.000
130	RIA	25.000.000

**Projet de répartition**

- Dotation de réserve légale = barème officiel
- Dotation de réserve facultative = 3.700.000
- Intérêt statutaire = 5% l'an
- Super dividende = à déterminer
- Report à nouveau = 500.000

**Travail à faire :**

**1. Présenter le tableau de répartition du résultat de l'exercice N**

**2. Passer les écritures de répartition du résultat de l'exercice N**

**EXERCICE 4 : CAS YODI**

Une SA YODI au capital de 80.000.000 en numéraire vous fournit les renseignements suivants :

**Extrait du bilan avant répartition du résultat au 31 /12/ 2002**

1011	CS, NA	20.000.000
1013	CS, A, V, NA	60.000.000
111	R. légale	14.000.000
112	R. statutaire	10.000.000
1181	R. facultative	12.000.000
129	Report à nouveau débiteur	- 1.500.000
130	RIA	68.450.000

**Projet de répartition du résultat**

- Réserve légale = taux officiel (10%)
- Réserve statutaire : 8% du résultat après prélèvement des pertes antérieurs et de la réserve légale
- Réserve facultative = 845.6800
- Intérêt statutaire = 5%
- Super dividende par action multiple de 1000 par défaut
- Reliquat reporté à nouveau

**Autres renseignements**

- Valeur nominale de l'action = 10.000
- Modalité de la libération du capital
  - 1<sup>e</sup> appel : 2/4 le 01/07/98
  - 2<sup>e</sup> appel : 1/4 le 01/07/02
  - 3<sup>e</sup> appel : 1/4 le 01/01/03

**Travail à faire :**

**1. Présenter le tableau de répartition**

**2. Passer les écritures de répartition**

**3. Présenter l'extrait du bilan**

**EXERCICE 5 : CAS YODI**

La SA YODI vous fournit l'extrait des bilans au 31 décembre N et N+1 après répartition du résultat.

Comptes	Exercice N	Exercice N+1
1011 Cap sous, non appelé	12 500 000	-
1013 Cap sous, appelé, versé, non amorti	37 500 000	50 000 000
111 Réserves légales	4 500 000	6 500 000
112 Réserves statutaires	4 000 000	6 000 000
1181 Réserve facultative	6 000 000	7 800 000

121 : Report à nouveau	1 000 000	?
------------------------	-----------	---

**TAF**

**1- Reconstituer le tableau de répartition du résultat de l'exercice N+1, sachant que :**

- Dotation des réserves légales : 10 %

- Intérêt statutaire : 5%

- Le dividende est de 1 720 F / action

- Réserves statutaires ?

- Réserve facultative ?

- Report à nouveau ?

- Libération du capital constitué de numéraire:  $\frac{3}{4}$  il y a plus d'un an et le dernier quart le 01-10-N + 1

**NB : la valeur nominale de l'action est de 10 000 F**

**2- Passer au journal le tableau de répartition du résultat au 15-2.N+2**

**3- Enregistrer les opérations suivantes**

▪ 20-2-N+1 : Liquidation de l'IRVM

▪ 25-2-N+2 : Versement de l'IRVM par chèque mis en disposition des dividendes

▪ 28-2-N+2 : Règlement par solde des dividendes.

**Taux de l'IRVM : 10 %**

**EXERCICE 6:**

Les postes de capitaux propres ont évolué de la manière comme suit en 2006 pour la société anonyme BABA :

Postes	31/12/06	31/12/05
Capital (dont 150 000 000 libéré)	-	200 000 000
Cap.Souscrit.A.V.N.A	200 000 000	-
Réserve légale	?	4 000 000
Réserve facultative	11 900 000	8 400 000
Report à nouveau	190 000	-7 200 000
Résultat net	?	33 800 000
<b>Total</b>	<b>250 000 000</b>	<b>239 000 000</b>

Renseignements :

- Le capital est composé de 10 000 actions
- En N, chaque actionnaire a reçu un superdividende de 1200 sur le résultat de 2005
- Le 01/04/2006, tous les actionnaires ont répondu à l'appel du dernier quart
- En 2005, il n'y a pas eu d'appel

**T.A.F :**

**1. Retrouver le taux de l'intérêt statutaire**

**2. Reconstituer le tableau de répartition de 2005**

**3. Présenter le tableau de répartition de 2006 sachant que :**

**Le taux de l'intérêt statutaire reste inchangé**

**Le dividende unitaire est de 2500**

**Il n'y a pas de report à nouveau**

**4. Passer les écritures au journal**

**EXERCICE 7 : CAS YODI**

Soit l'extrait des bilans N et N+1 avant répartition du résultat de la SA YODI :

N° cpte	Comptes	Exercice N	Exercice N+1
1011	Cap sous, non appelé	25 000 000	12 500 000
1013	Cap sous, appelé, versé, non amorti	25 000 000	37 500 000
111	Réserves légales	2 400 000	5 400 000
112	Réserves statutaires	?	4 200 000
1181	Réserves facultatives	1 200 000	3 900 000
121	Report à nouveau créditeur	-	1 000 000
129	Report à nouveau débiteur	500 000	-
130	Résultat en instance d'affectation	?	15 000 000

**NB** : VN = 10 000 F l'action

Modalités des appels du capital

- 1<sup>e</sup> quart : 1-6-N-1

- 2<sup>e</sup> quart : 1-4-N

- 3<sup>e</sup> quart : 30-6-N+1

**TAF**

- 1- Reconstituer les écritures relatives aux 2e et 3e appels
- 2- Etablir le tableau de répartition du résultat de l'exercice N avec les renseignements suivants :
  - Dotation des réserves légales
  - Intérêt statutaire : 5% l'an
  - Réserves statutaires : 4% du résultat net des reports déficitaires
- 3- Ecritures de répartition du résultat de l'exercice

**EXERCICE 8 : CAS YANBITAB SA**

La société anonyme « YANBITAB SA » a été créée le 01/01/2007 par 3 amis

Toutes les actions, de valeur nominale 20 000 F, sont en numéraire

A la constitution, le minimum légal du capital a été appelé. Ainsi, à cette date :

- YANCOUBA, détenteur de 2 500 actions a libéré le minimum légal
- BINETA, qui possède 2 000 actions a libéré la moitié de ses apports
- TABARA, détentrice de 500 actions se libère intégralement

Le résultat de l'exercice 2007 est un bénéfice de 20 000 000 F

L'assemblée Générale Ordinaire (AGO) des actionnaires, tenue le 02/03/2008 et statuant sur la répartition du résultat de l'exercice 2007, a décidé :

- Dotation à la réserve légale au taux de 10 % dans la limite du maximum légal
- L'attribution d'un intérêt statutaire de 5 % sur le capital libéré
- Dotation de réserve statutaire de 15 % du bénéfice, après déduction de la réserve légale
- Dotation à la réserve facultative : 2 000 000 F
- Attribution d'un superdividende par action de 2 200 F
- Report à nouveau de 175 000 F

**TAF : Présenter le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice 2007**

**EXERCICE 9 :**

La **SA BABA BUSINESS** a un capital de 100 000 000 FCFA divisé en 5000 actions de valeur nominale 20 000F Chacune ainsi réparties :

**Catégorie A** : entièrement libérées depuis plus d'un an

**Catégories B** : libérées du 1<sup>e</sup> quart depuis plus d'un an, du 2<sup>e</sup> quart depuis le 01/04/99 et du 3<sup>e</sup> entre le 01/04/99 et le 31/12/99 :

<b>Postes</b>	<b>montant</b>
Capital social	100 000 000
Act.Cap. Sousc. Non appelé	?
Réserve légale	19 200 000
Réserve facultative	9 000 000
Résultat	21 318 971
RAN	3 00000

L'A.G.O tenue le 22/05/2000 décide :

- La dotation à la réserve légale dans la limite du maximum légal
- La distribution d'un dividende unitaire de 3 560F aux actions A et 2 885F aux actions B
- La dotation à la réserve facultative de 4 500 000F
- Le report à nouveau d'une certaine somme représentant les arrondis du dividende.

L'intérêt statutaire total est égal à 5 231 250FCFA

Le superdividende unitaire est à arrondir au multiple de 10 par défaut

**T.A.F :**

**Déterminer le nombre d'actions de A et B**

**Calculer le taux de l'intérêt statutaire**

**Déterminer la date de libération du 3<sup>e</sup> quart des actions B**

**Présenter le tableau de répartition**

**EXERCICE 10**

La **SA BABA DISTRIBUTUION** a un capital divisé en actions de valeur nominale ainsi réparties :

**Actions A** : entièrement libérées de puis plus d'un an

**Actions B** : libérées du 1<sup>e</sup> quart depuis plus d'un an, des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quart depuis le 01/01/99.

On vous communique un extrait de son bilan au 31/12/99 :

<b>Postes</b>	<b>montant</b>
Capital social	?
Act.cap.sousc non appelé	?
Réserve légale	58 500 00
Réserve facultative	7 000 000
RAN	-300 000
Résultat de l'exercice	28 478 602

L'A.G.O tenue le 18/04/2000 décide :

- La dotation à la réserve légale de 1500 000F
- La distribution d'un dividende global de 15 840 000FCFA aux actions A et un dividende unitaire de 2190 aux actions B
- La distribution d'un superdividende global de 8 400 000F
- La dotation à la réserve facultative de 2 000 000F
- Le report à nouveau de 78 602F
- Taux d'intérêt est de 6%

**T.A.F**

**Calculer :**

**Le nombre d'actions B**

**Le nombre d'actions A**

**La valeur nominale**

**Présenter le tableau de répartition**

**Passer les écritures correspondantes**

**EXERCICE 11:**

On extrait d'une balance au 31/12/N les informations suivantes :

<b>Numéro</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Montant</b>
1011	CSANV	75 000 000
1013	CSAV	225 000 000
109	ACNA	75 000 000
111	RL	10 000 000
121	RAN	145 000
131	RESULTAT	23 000 000
4616	Ass vers. anticipé	3 937 500

Cette société anonyme a été créée en **N-2** avec un capital de 300 000 000(20 000 actions) entièrement souscrit en numéraires et libéré de moitié par versement en banque à cette date.

Le troisième quart a été appelé et immédiatement libéré le **01/11/N** par banque. Lors de cette libération **50** actions ont été entièrement libérées. Un certain nombre d'actions avaient été entièrement libérées à la création.

On extrait des statuts les informations suivantes :

- Dotation à la réserve légale, conformément à la loi
- Attribution d'un intérêt statutaire de **6%** l'an
- Le solde après dotation éventuelle à un compte de réserve facultative pourra être attribué aux actionnaires
- Toute somme non affectée sera reportée à nouveau

L'**AGO** réunie en **N+1** approuve la proposition du **CA** de doter la réserve facultative de 2 300 000 et de distribuer un superdividende de 250 F.

**T.A.F :**

**Retrouver le nombre d'actions anticipées à la création**

**Reconstituer les écritures passées à la création et au 01/01/N**

**Présenter le tableau de répartition du bénéfice**

**Passer les écritures de répartition**

**(SUJET D'Examen)**

**EXERCICE 12:**

Une SA a été créée il y a deux ans avec un capital de 120 000 000F CFA divisé en 5000 actions de valeur nominale 24 000 chacune ainsi réparties :

- **Catégorie A** : 1500 actions entièrement libérées depuis plus d'un an.
- **Catégories B** : 3500 actions libérées du quart depuis plus d'un an et du 2<sup>e</sup> quart depuis le 01/05/2004

<b>Eléments</b>	<b>Avant répartition 31/12/04</b>	<b>Après répartition 15/03/05</b>
Réserve légale	7 500 000	A déterminer
Réserve statutaire	6 400 000	11 800 000
Réserve facultative	13 800 000	17 400 000
Report à nouveau	-7 300 000	1 240 000
Résultat net	37 300 000	

Les statuts prévoient :

- Une dotation à la réserve légale
- Une attribution d'un intérêt au taux de 6% aux actions
- Une dotation à la réserve facultative, au superdividende et au report à nouveau.

L'AGO tenue le 15/03/05 a distribué un superdividende de 2500FCFA par action.

**1<sup>e</sup> T.A.F :**

- 1) **Déterminer le taux de l'intérêt statutaire.**
- 2) **Reconstituer le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice clos au 31/12/04**
- 3) **Passer les écritures relatives à la répartition du bénéfice**
- 4) **Déterminer la valeur mathématique intrinsèque ex coupon de chaque catégorie d'action sachant que les frais d'établissement et les plus values s'élèvent respectivement à 1 710 000F et 8 270 000F.**
- 5) **Déterminer le dividende unitaire et le résultat unitaire revenant à chaque catégorie d'actions puis calculer la valeur financière et de rendement de l'action au taux de 10%.**

Le 01/06/05 le conseil d'administration appelle le 3<sup>e</sup> quart. Tous les actionnaires se libèrent le même jour par banque à l'exception de M NDIAYE (**350actions**) et M DIOP (**450actions**).

A cette date, M. Faye (**400actions**) se libère intégralement du capital restant.

M .NDIAYE parvient à se libérer le 01/07/05 payant les intérêts au taux de 9% l'an.

Le 15/07/05 M.DIOP n'a pas donné de réponse à la mise en demeure adressé par la société.

Celle -ci vend les actions de DIOP aux enchères publiques à 19 000 l'unité.

Les frais de cession s'élevant à 120 000F et les intérêts de retard calculé au taux de 9% l'an sont à la charge de l'actionnaire défaillant.

**2<sup>e</sup> T.A.F :**

**Passer toutes les écritures nécessaires**

**Calculer puis analyser le résultat de l'actionnaire défaillant.**

### **EXERCICE 13**

La balance apres inventaire au 31/12/95 de la S.D.M .présente les soldes suivants :

Capital	200 000 000 (nominal 40 000 )
Reserve légale	39 200 000
Reserve facultative	42 100 000
Report a nouveau	400 000
Reserve net	57 600 000

Les statuts prévoient la répartition suivante :

- Reserve légale, montant légal
- Premier dividende sur le capital libère et non amorti

- Réserve facultative
- Superdividende et report à nouveau éventuel.

L.A.G.O réunie le 1/5/96 décide ; après dotation des réserves obligatoires :

- Réserves facultative 1600 000
- Report nouveau 1200 000
- Superdividende par action 5700

### **TRAVAIL A FAIRE**

- 1. Retrouver le taux de l'intérêt statuaire.**
- 2. Présenter le tableau de répartition du résultat.**
- 3. Passer au journal les écritures de répartition.**

(SUJET Examen)

### **EXERCICE 14 : CAS « SA ALLEZ LES GAINDES »**

La S.A ALLEZ LES GAINDES est créée le 01/01/2000. Elle se compose de 5 000 actions de numéraires. Ces actions sont libérées de moitié à la constitution par banque

Le 01/07/2000, la société appelle le 3<sup>ème</sup> quart ; tous les associés se libèrent immédiatement par banque et un associé détenant 100 actions se libère intégralement par banque

Le 01/10/2000, la société appelle le 4<sup>ème</sup> quart. Tous les actionnaires se libèrent par banque sauf un associé qui détenait 40 actions. Après mise en demeure, ses actions sont vendues au cours de 19 250 F compte non tenu des frais de timbre de 7 000 F et des intérêts calculés au taux de 9 % sur 2 mois

Le 01/04/2001, l'assemblée décide de reporter à nouveau le résultat de 2000 qui était une perte de 400 000 F

Le 01/05/2002, l'assemblée décide de répartir le résultat de 2001 de la manière suivante :

- Réserve légale calculée au taux de 10 %
- Intérêt statuaire 2 000 000 F calculé au taux de 2 %
- Réserve facultative 250 000 F
- Dividende à payer 2 400 000 F
- Report à nouveau 50 000 F

#### **TAF :**

- 1. Ecritures nécessaires**
- 2. Résultat de l'actionnaire défaillant**
- 3. Tableau de répartition**
- 4. Ecritures au journal de la répartition du résultat**

(Sujet d'examen)

### **EXERCICE 15 : CAS BERITO**

La S.A. BERITO a été constituée le 01/10/2003 au capital de X F divisé en actions de même valeur nominale ainsi réparties :

- Actions X : 1 500 actions de numéraires intégralement libérées à la constitution
- Actions Y : 1 800 actions de numéraires libérées des  $\frac{3}{4}$  dont  $\frac{1}{4}$  à la constitution,  $\frac{1}{4}$  au 2<sup>ème</sup> appel et  $\frac{1}{4}$  au 3<sup>ème</sup> appel
- Actions Z : 4 700 actions de numéraires intégralement libérées dont  $\frac{1}{4}$  à la constitution et le reste le 01 Février 2004

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fixé les appels et les libérations de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> appel : le 01/10/2003 du minimum légal et la libération le même jour par virement bancaire
- Appel du 2<sup>ème</sup> quart : le 15/01/2004 et la libération le 01/02/2004 par virement bancaire
- Appel du 3<sup>ème</sup> quart : le 20/03/2004 et la libération le 01/04/2004 par virement bancaire
- Appel du dernier quart : le 13/01/2005 et la libération le 01/02/2005 par virement bancaire

L'AGO réunie le 01/04/2005 décide :

- La dotation à la réserve légale dans la limite du minimum légal
- La dotation à la réserve facultative de 3 100 000 F
- La distribution d'un dividende unitaire de 1 800 F aux actions Y (les actions Y ont reçu un superdividende global de 1 800 000 F)
- La dotation à la réserve statutaire de 1 950 000 F
- L'attribution d'un intérêt de t % sur le capital libéré
- La répartition du solde entre le superdividende et éventuellement le report à nouveau

Vous disposez de l'extrait du bilan de BERITO au 31/12/2004

111	Réserves légales	1 200 000
112	Réserves statutaires	950 000
1181	Réserves facultatives	1 800 000
121	Report à nouveau	900 000
130	Résultat net	23 700 000
4616	Associés, versements anticipés	31 000 000

**TAF :**

1. Calculer la valeur nominale de l'action
2. Retrouver le taux (t %) de l'intérêt statutaire
3. Présenter le tableau de répartition relatif au résultat du 31/12/2004
4. Passer les écritures relatives :
  - Aux appels (du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> quart)
  - A la répartition du résultat sachant que le paiement du dividende a eu lieu le 30/06/2005 par banque (taux de l'IRVM : 10 %)
5. Calculer la valeur financière et la valeur de rendement de l'action au taux de 6 %

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 16 : CAS TRAORE**

Vous disposez de l'extrait des bilans 2004 et 2005 avant répartition du résultat de la société au capital de 80 000 000 F en numéraire :

N°	PASSIF	2005	2004
1013	Capital souscrit, appelé, versé, NA	80 000 000	80 000 000
111	Réserves légales	13 205 500	6 400 000
112	Réserves statutaires	4 200 000	?

1181	Réserves facultatives	15 900 000	9 200 000
121	Report à nouveau créateur	?	500 000
130	Résultat en instance d'affectation	70 000 000	?

**N.B.** :

- valeur nominale de l'action : 10 000 F
- taux de l'IRVM : 10 %

Modalités des appels du capital :

- 1<sup>er</sup> appel : ¼ le 01/06/2001
- 2<sup>ème</sup> appel : 2/4 le 01/04/2004
- 3<sup>ème</sup> appel : le 01/10/2004

**TAF** :

1. Reconstituer les écritures du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> appel
2. Etablir le tableau de répartition du résultat de l'exercice 2004 avec les renseignements suivants :
  - Dotation de réserve légale
  - Intérêt statutaire : 5 % l'an
  - Réserves statutaires : 4 % du résultat net éventuellement des reports déficitaires
  - Superdividende multiple de 500 par défaut
3. Ecritures de répartition du résultat de l'exercice 2004 effectuée le 15/01/2005
4. Enregistrer les opérations suivantes :
  - 20/02/2005 : Liquidation de l'IRVM
  - 25/02/2005 : Versement de l'IRVM par chèque
  - 28/02/2005 : Règlement par solde des dividendes nets par chèque

(Sujet d'examen)

**REPARTITION DES BENEFICES DANS LES SNC**

**EXERCICE 17 : CAS SNC DIOP et Frères**

Une SNC au capital 25 000 000 F (valeur nominale 5000 F) libéré il y a 6 ans a été créée par trois associés DIOP, SOW et FALL détenant respectivement 40 %, 35 % et 25 % des parts. La société est gérée par deux personnes qui sont :

- ▶ Diop, associé ayant une rémunération mensuelle de 330 000 F payée en espèces le 05 du mois suivant,
- ▶ LY, non associé rémunéré à 225 000 F par mois payé à la même date en espèces.

On vous fournit les renseignements suivant au 31-12-N :

- Résultat de l'exercice N : 34 040 500 F
- Intérêt statutaire = 5%
- Report à nouveau débiteur de N-1 : 800 000 F
- Réserve facultative = 5 500 000 F
- Superdividende par action multiple de 1000 par défaut
- Reliquat du résultat de N reporté à nouveau.

**TAF**

1. Enregistrer les rémunérations mensuelles de janvier et de février de N et leur règlement.
2. Présenter le tableau de répartition du résultat de l'exercice N.
3. Journaliser cette opération.
4. Mettre en évidence le revenu à déclarer par chaque associé sachant que la société n'a pas opté l'impôt sur les sociétés.

### 3<sup>ème</sup> Partie : EVALUATION DES TITRES SOCIAUX

#### EXERCICE 1 : CAS SA YODI

Une SA YODI nous fournit les renseignements ci-après au 31-12-N a- Bilan au 31-12-N

Actif	Brut	Amort. & prov.	Net	Passif	Montant
Charges immobilisées	500 000	-	500.000	Capital	10.000.000
Bâtiment	10.000.000	2.000.000	8.000.000	Réserves	1.200.000
Matériel et mobilier	3.400.000	1.000.000	2.400.000	Résultat	10.050.000
Matériel de transport	5.200.000	1.800.000	3.400.000	Emprunt	1.000.000
Matière première	1.500.000	100.000	1.400.000	Fournisseur	300.000
Produit fini	2.700.000		2.700.000		
Clients	950.00		950.000		
Trésorerie	3.200.000		3.200.000		
<b>TOTAL</b>			<b>22.550.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22.550.000</b>

Valeur nominale de l'action = 10.000 F

#### 1<sup>er</sup> Travail à faire :

1. Présenter le tableau de répartition du résultat
2. Calculer la valeur mathématique comptable coupon attaché et ex-coupon (différentes solutions).
3. Calculer la valeur mathématique réelle coupon attaché et ex-coupon (différentes solutions) avec les réévaluations suivantes :
  - Bâtiment estimé à 10.500.000
  - Mat de transport déprécié de 10%
  - Matière première dépréciée de 300.000
  - Rabais obtenu du fournisseur 3%
  - Autres postes constants

**NB :** projet de répartition du résultat

- Dotation de réserve légale : barème
- Intérêt statutaire 5% l'an
- Réserve facultative 1.000.000
- Super dividende : à déterminer
- Report à nouveau : 500.000

**2<sup>ème</sup> TAF:** calculer la valeur de rendement sachant que le taux de capitalisation est de 10 %.

**3<sup>ème</sup> TAF:** calculer la valeur financière sachant que le taux de capitalisation est de 10 %.

#### EXERCICE 16 : CAS SARL YODI

Soit le bilan d'une SARL YODI au 31-12-N (en milliers)

Actif	Brut	Amt & Prov	Net	Passif	Montants
-------	------	------------	-----	--------	----------

Charges immobilières	-	-	800	Capital	11.070
Immobilisations	27.000	9200	17.800	Réserves	4000
Stocks	6000	-	6000	Report à nouveau	500
Créances	1400	100	1300	Résultat	13.000
Trésorerie	11.000	-	11.000	Emprunt	5200
				Fournisseurs	3.130
<b>Total</b>			<b>36.900</b>	<b>Passif</b>	<b>36.900</b>

Valeur nominale d'une part sociale = 15.000 F

### Travail à faire

1. Calculer la VM comptable : coupon attaché et ex-coupon
2. Calculer la VM intrinsèque : coupon attaché et ex – coupon

### Renseignements complémentaires

#### \* Réévaluation de certains postes du bilan

- Immobilisations majorées de 5.400.000
- Stock déprécié de 8%
- Intérêt de retard facturé sur les emprunts : 10%
- Rabais de 4% obtenus sur dette fournisseur de 1.300.000

#### \*Affectation u résultat

- 40% en réserves
- 55% en dividende
- 5% en Report à nouveau

## 4<sup>ème</sup> Partie : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

### EXERCICE 1 : CAS YODI

Une SA au capital de 40.000.000 (VN = 10.000) Cas d'une libération intégrale décide de porter son capital à 50.000.000 par émission d'actions nouvelles à 14.000 F. La valeur mathématique avant l'augmentation est de 16.000 F.

#### 1<sup>er</sup> Travail à faire :

1. Calculer le nombre d'actions nouvelles (n) et anciennes (N)
2. Calculer le droit de souscription
3. Enregistrer cette opération au journal

#### 2<sup>ème</sup> Travail à faire

Passer les écritures d'augmentation du capital

1<sup>er</sup> appel : 1/4 au 10 / 01

2<sup>e</sup> appel : pour le reliquat au 30 / 07

### EXERCICE 2 : SA YODI

La SA YODI vous présente l'extrait du bilan au 31-12-N + 2 suivant :

Capital	20 000 000
---------	------------

Réserve	10 400 000
Report à nouveau débiteur	- 400 000

Elle décide d'augmenter son capital par apports nouveaux (libération intégrale). La valeur d'apport reçue lors de l'augmentation est de 6 750 000 F.

NB : valeur nominale = 10.000 F ; prix d'émission = 13.500 F ; droit de souscription = 300 F.

**Travail à Faire**

**1. Déterminer le nombre d'actions anciennes et nouvelles**

**2. Journaliser cette opération.**

**3. Reprendre ce cas avec les hypothèses suivantes :**

- Libération du 1<sup>e</sup> appel : ¼ du capital ;
- Versement reçu lors du 1<sup>e</sup> appel : 6 000 000 ;
- Droit de souscription : 500 F ;
- Valeur nominale et prix d'émission inchangés ;

**EXERCICE 3 : CAS SA YODI**

Soit l'extrait du bilan ci-après fourni au 31 / 12 / N :

1013	CS, A, V (valeur nominale 12 000 F)	48.000.000
111	Réserve légale	6.000.000
112	Réserve statutaire	5.400.000
1181	Réserve facultative	10.500.000
121	Report à nouveau créditeur	1.900.000

L'entreprise décide d'augmenter son capital de 12.000.000 par incorporation successive des réserves facultatives et le report à nouveau.

1<sup>er</sup> hypothèse : cette augmentation porte sur la création de nouvelles actions gratuites.

2<sup>e</sup> hypothèse : cette augmentation consiste à augmenter seulement la valeur nominale.

**Travail à faire**

**1. Calculer le droit d'attribution correspondant à chacune des hypothèses (3 solutions).**

**2. Journaliser cette opération.**

**EXERCICE 4 : SA YODI**

Une SA YODI décide d'augmenter son capital par transformation d'une dette fournisseur de 10 536 000F ; prix d'émission 13.000F ; VN = 10.000F

**Travail à faire**

**1. Calculer le nombre d'actions nouvelles**

**2. Présenter le journal**

**EXERCICE 5 : SA YODI**

Une SA YODI au capital de 20.000.000 F décide de le porter à une valeur à déterminer par :

- \* Apports nouveaux : 4 actions nouvelles pour 5 anciennes,
- \* Incorporation des réserves : 1 action nouvelle pour 5 anciennes.

Valeur nominale : 10.000 F ; valeur mathématique avant augmentation : 15.000 F ; Prix d'émission : 12.000 F.

1<sup>e</sup> hypothèse : double augmentation simultanée du capital ;

2<sup>e</sup> hypothèse : double augmentation successive du capital selon l'ordre précité ci-dessus.

**Travail à faire**

**1. Calculer pour chacune des hypothèses les différents droits particuliers et le droit global (contrôle).**

## 2. Passer les écritures nécessaires à chacune des hypothèses.

### **EXERCICE 6 : CAS SA YODI**

Au 1<sup>e</sup> janvier N, une S.A. au capital de 30.000.000 F décide de l'augmenter.

- ▶ Par incorporation de réserves pour 15 000 000 F
  - Réserves facultatives pour 2/5
  - Réserves diverses pour 3/5
- ▶ Par apports nouveaux
  - Parité de souscription 2/5
  - Prix d'émission = 13.500 F

NB – la valeur nominale est de 10.000 F.

#### **Travail à faire :**

1. Calculer le nombre d'actions anciennes et nouvelles
2. Calculer les différents droits correspondant à ces augmentations
3. Passer au journal de cette double augmentation successive : par incorporation de réserves, puis par apports nouveaux.

Pour la 2<sup>e</sup> augmentation, le 1<sup>e</sup> appel pour le  $\frac{1}{4}$  a eu lieu le 1<sup>e</sup> janvier N et le 2<sup>e</sup> appel pour  $\frac{3}{4}$  le 1<sup>e</sup> juin N.

### **EXERCICE 7: CAS SA YODI**

#### Renseignements

- Capital initial : 20.000.000 F (VN = 10.000 F)
- Droit global : 2000 F
- Valeur mathématique avant augmentation : 15.000F
- Versement reçu lors de l'augmentation du capital : 3.375.000 F
- Variation global du capital : 10.000.000 F
- Modalité de la double augmentation simultanée du capital :
  - par apports nouveaux :  $\frac{1}{4}$  au 1<sup>er</sup> appel
  - par incorporation de réserves facultatives

#### **Travail à faire**

##### 1. Déterminer

- le nombre d'actions émises par apports et le prix d'émission correspondant
- le nombre d'actions gratuites par incorporation

##### 2. Passer au journal le 1<sup>e</sup> appel

### **EXERCICE 8 : CAS ZIGAO**

L'extrait du bilan au 31/12/2002 de la ZIGAO S.A. après affectation du résultat se présente comme suit :

<b>PASSIF</b>	
	<i>MONTANTS</i>
101 Capital social	150 000 000
111 Réserve légale	15 100 400
112 Réserve statutaire	49 079 600
118 Autres réserves	50 000 000

En début d'exercice, l'AGE tenue le 05/01/2003 décide d'une double augmentation simultanée du capital de la société :

- Par incorporation de la réserve statutaire et d'une fraction de « autres réserves » avec distribution d'actions gratuites
- Par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire

L'opération est réalisée en émettant 1 action nouvelle gratuite pour 4 actions anciennes et par émission de 2 actions nouvelles à 12 000 F l'une pour 5 actions anciennes, contre la remise des coupons n° 21 et n° 22

La valeur nominale des actions est fixée à 10 000 F et leur valeur réelle avant augmentation représentée par la valeur mathématique coupon détaché

Le procès verbal de l'AGE de la société indique que les actions émises en numéraire doivent être libérées de moitié

Un actionnaire, détenteur de 2 000 actions en numéraire s'est libéré à 75 %

Le 30/06/2003, à la suite de l'accentuation des commandes, le conseil d'administration appelle les deux quarts restants. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel à l'exception de DIAGNE qui avait souscrit pour 800 actions nouvelles en numéraire

Le 31/08/2003, après avoir utilisé tous les moyens, le conseil d'administration considère DIAGNE comme défaillant et procède à la vente de ses actions aux enchères publiques à 8 800 000 F versés en banque. Les frais de liquidation se sont élevés à 20 000 F et les intérêts de retard à 15 000 F

Le 30/09/2003, la société désintéresse DIAGNE par chèque bancaire

**TAF :**

1. Déterminer le nombre d'actions nouvelles émises et le nombre d'actions nouvelles gratuites
2. Calculer la valeur réelle des actions :
  - a. Avant augmentation du capital
  - b. Après augmentation du capital
3. Calculer les valeurs théoriques (ds et da) des coupons puis vérifier les résultats obtenus
4. Calculer le résultat dégagé par l'actionnaire DIAGNE
5. Enregistrer les écritures nécessaires du 05/01/2003 au 30/09/2003

**N.B. :** Les calculs doivent figurer sur la copie

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 9 : CAS NDIAREME PRESTIGE**

Vous disposez de l'extrait du bilan au 31/12/2006 avant répartition de la S.A. NDIAREME PRESTIGE suivant :

Capital social	120 000 000
Actionnaires, capital souscrit non appelé	- 33 750 000
Prime d'émission	7 500 000
Réserves légales	6 000 000
Réserves facultatives	2 000 000
Report à nouveau	- 4 000 000
Résultat	34 000 000

Le 01 juillet 2006 la société procède à une augmentation simultanée du capital en :

- Emettant de nouvelles actions de numéraires de même valeur nominale que les anciennes et libérées du minimum légal
- En incorporant une partie de la réserve facultative par distribution d'actions gratuites de même valeur nominale que les anciennes

A l'issue de cette opération, la société a doublé son capital ; la perte de valeur globale des anciennes actions due à cette double augmentation est de 9 375 F

L'AGO du 15 février 2007 statuant pour l'approbation des comptes de l'exercice 2006 décide des dotations suivantes :

- Réserve légale : conformément à la loi
- Réserve statutaire : 10 % du bénéfice distribuable après la réserve légale
- Dividende unitaire aux nouvelles actions de numéraire de 1 725 F par action
- Réserves facultatives 13 000 000 F

N.B. : la valeur nominale est égale à 30 000 F

**TAF :**

**1. Déterminer :**

1. Le nombre d'actions nouvelles de numéraires
  2. Le montant de la réserve facultative incorporé et le nombre d'actions gratuites
  3. De quelle émission s'agit-il et justifier. Rappeler les valeurs extrêmes du prix d'émission
  4. La valeur du droit de souscription et du droit d'attribution
  5. La VMC avant augmentation
2. Reconstituer les écritures relatives à l'augmentation du capital le 01/07/2006 sachant que la libération des actions de numéraires a été effectuée par banque
  3. Calculer le taux d'intérêt statutaire
  4. Présenter le tableau de répartition du résultat de 2006
  5. Présenter les écritures d'affectation

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 10 : CAS KEUR MALICK**

L'extrait du bilan de la société KEUR MALICK au 31/12/99 avant répartition des bénéfices se présente comme suit :

<b>PASSIF</b>	<b>EXERCICE 1999</b>	<b>EXERCICE 1998</b>
101 Capital social	40000 000	20 000 000
105 Primes liées aux capitaux propres	3 000 000	-
111 Réserves légales	2 525 300	2 525 300
1181 Réserves facultatives	20 007 800	25 007 800
129 Report à nouveau débiteur	-2 533 100	-2533 100
13 01 Résultat en instance d'affectation : Bénéfice	15 604 000	-

Conformément aux statuts de la société, l'AGO réunie le 30 mai 2000 d'affecter le résultat comme suit :

- Réserve légale : dotation légale
- Intérêt statutaire : 6 %
- Réserves facultatives : 2 050 825 F
- Superdividende théorique par action arrondi à la centaine inférieure
- Report à nouveau

En début d'exercice, l'AGE tenue le 1<sup>er</sup> janvier 1999 avait décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserve et par apport de numéraire

Le procès verbal de l'AGE indique que 500 actions gratuites de valeur nominale 10 000 F devaient être distribuées aux associés et 1 500 actions de numéraire émises à 12 000 F l'une de valeur nominale 10 000 F devaient être libérées de moitié.

Toutes ces opérations ont été effectuées sans incidence

Le 30 juin 99, à la suite de l'intensification des commandes, le conseil d'administration appelle les deux quarts qui restaient. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel le 30 juin 99 à l'exception de l'actionnaire BA qui avait souscrit pour 200 actions.

En dépit de tous les moyens utilisés l'actionnaire BA n'a pu se libérer. Le 30 août 1999, le conseil d'administration était obligé alors de procéder à la vente aux enchères publiques des actions de BA. Monsieur SENE s'est porté acquéreur et verse un chèque bancaire de

2 100 000 F. les frais de liquidation des actions de BA sont évalués à 18 000 F et les intérêts de retard à 15 000 F. Le 2 septembre, la société KEUR MALICK a désintéressé BA par chèque bancaire

**TAF :**

1. **Calculer le droit d'attribution et le droit de souscription attachés à chaque action ancienne dans le cas de la double augmentation du capital social intervenue en début d'exercice 1999, en considérant séparément les situations suivantes :**
  - a) **La double augmentation a été successive, d'abord par incorporation des réserves facultatives ; ensuite par émission des 1 500 actions de numéraire**
  - b) **La double augmentation a été simultanée c'est-à-dire l'incorporation des réserves et l'émission des 1 500 actions ont eu lieu en même temps**
2. **Reconstituer les écritures comptables relatives à l'augmentation du capital social en début d'exercice**
3. **Rappeler toutes les écritures comptables nécessaires à l'appel des deux quarts qui restaient et à la défaillance de l'actionnaire BA**
4. **Déterminer le résultat de l'opération de participation à la société KEUR MALICK pour l'actionnaire BA**
5. **Présenter le tableau de répartition du résultat et passer les écritures de répartition au journal**

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 11 : CAS SANAR**

Le chef comptable de la SA SANAR spécialisée dans la commercialisation de carreaux vous communique les renseignements suivants :

- A. La société anonyme SANAR a été formée au capital de 50 000 000 F depuis le 01 avril 2000 par trois amis :
- ✓ Pape qui apporte :
    - Un bâtiment évalué à 25 000 000 F
    - Une camionnette d'une valeur de 10 000 000 F et des dettes fournisseurs de 50 000 000 F
  - ✓ Abo qui souscrit :
    - Des créances de 45 000 000 F reprises à 40 000 000 F et du numéraire
  - ✓ Mamadou :

- Titulaire de 200 actions de numéraire

Lors de la constitution, les  $\frac{3}{4}$  du capital ont été appelés et libérés par banque

Le 01/03/01, le conseil d'administration appelle le dernier quart du capital. Un mois plus tard, Abo se libère par virement bancaire et Mamadou est considéré comme défaillant

Le 01/06/01, les actions de Mamadou sont vendues, après mise en demeure par lettre recommandée, à 4 500 000 F ; les intérêts de retard de 20 000 F calculés au taux de 12 % l'an lui sont facturés ainsi que des frais de dossiers de 5 000 F

Le 12/06/01, un chèque bancaire est envoyé à Mamadou pour le règlement du solde

L'extrait du bilan au 31/12/03 donne les soldes suivants :

- 101 Capital	50 000 000
- 111 Réserves légales	1 200 000
- 112 Réserves statutaires	1 200 000
- 1181 Réserves facultatives	2 600 000
- 121 Report à nouveau	200 000
- 131 Résultat net : Bénéfice	6 000 000

L'AGO tenue le 15/03/2004 a adopté les résolutions suivantes :

- Réserve légale : conformément à la loi
- Réserve statutaire : 600 000 F
- Un intérêt statutaire de 6 % sur le capital libéré non amorti
- Réserve facultative : 500 000 F
- Un superdividende unitaire arrondi à la centaine de francs inférieurs

#### **1<sup>er</sup> TAF :**

- 1. Reconstituer toutes les écritures de constitution de 2001**
- 2. Passer les écritures d'appel et de libération du dernier quart**
- 3. Etablir le tableau de répartition du résultat de 2003**
- 4. Passer les écritures de répartition**

B. Pour financer la diversification de son activité et l'élargissement de son marché, la société SANAR a décidé, lors de l'AGE du 15/04/04, entre autres, d'augmenter la capital de la société

Il a été procédé à l'émission d'actions en numéraire de même valeur nominale que les anciennes à raison de 2 anciennes pour 1 nouvelle

Le 15/05/04, tous les actionnaires ont libéré, par virement bancaire, le minimum légal des actions souscrites et le montant de la prime d'émission qui s'élève à 3 125 000 F, sauf l'actionnaire ASC, détenteur de 700 actions qui les a libérées intégralement

#### **2<sup>ème</sup> TAF :**

- 1. Déterminer le prix d'émission unitaire**
- 2. Enregistrer au journal les écritures d'augmentation de capital**

3. Calculer le droit théorique de souscription sachant que la valeur mathématique avant augmentation est de 24 000 F
4. L'actionnaire Lama est détenteur de 500 actions anciennes
  - a. Combien d'actions nouvelles peut-il souscrire en utilisant ses propres droits de souscription
  - b. En supposant que Lama achète 500 actions nouvelles, et que la valeur d'un droit de souscription est de 300. Calculer la somme totale qu'il doit déboursier, le 15/05/2004

(Sujet d'examen)

### **EXERCICE 12 : CAS SA BAD**

Les postes de capitaux propres ont évolué de la manière comme suit en N pour la SA BAD

COMPTES	31/12/N	31/12/N-1
Capital (dont libéré 150 000 000 F)	200 000 000	-
Capital	-	200 000 000
Réserve légale	4 000 000	?
Réserve facultative	8 400 000	11 900 000
Report à nouveau	-7 200 000	770 000
Résultat de l'exercice	33 800 000	?
<b>TOTAUX</b>	<b>239 000 000</b>	<b>250 000 000</b>

Renseignements complémentaires :

- Le capital est composé de 10 000 actions
- En N, chaque actionnaire a perçu un superdividende de 1 350 F (sur le résultat de N-1)
- Le 01/04/N, tous les actionnaires ont répondu à l'appel du dernier quart
- En N-1, il n'y a pas eu d'appel

**1<sup>er</sup> TAF :**

1. Reconstituer la répartition du résultat de N-1. Passer les écritures au journal découlant de cette répartition
2. Retrouver le taux de l'intérêt statutaire accordé
3. a). Présenter le tableau de répartition du résultat N :
  - sachant que chaque action devra bénéficier d'un dividende unitaire de 3 000 F
  - Le taux de l'intérêt statutaire reste inchangé
  - Il n'y aura pas de report à nouveau
- b). Passer les écritures découlant de cette répartition

Le 01/07/N+1, l'AGE des actionnaires décide de porter le capital à 250 000 000 F. Cette augmentation de capital est réalisée de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves facultatives avec distribution d'actions gratuites. Le montant correspond au quart de l'augmentation
- Par émission d'actions nouvelles pour le reste ; actions émises à 21 500 F libérées de moitié par banque

Le 01/07/N+2, le conseil d'administration procède à l'appel du 3<sup>ème</sup> quart. Un actionnaire X souscripteur de 800 actions se libère intégralement au moment où les autres actionnaires concernés ne remettent que l'argent du 3<sup>ème</sup> quart. La libération est faite par banque

Le 01/07/N+3, le conseil d'administration décide d'appeler le dernier quart. Tous les actionnaires se libèrent par banque à l'exception d'un actionnaire Y souscripteur de 75 actions dont la déchéance a été constatée

Les actions de Y sont vendues pour un montant de 1 600 000 F ; les intérêts de retard réclamés s'élèvent à 25 000 F

Règlement par banque à l'actionnaire Y pour solde

**2<sup>ème</sup> TAF :**

- 1. Calculer le nombre d'actions gratuites et nouvelles sur augmentation de capital**
- 2. Passer les écritures constatant :**
  - Cette double augmentation de capital
  - L'appel et la libération du 3<sup>ème</sup> quart
  - L'appel, la libération et la défaillance sur le dernier quart
- 3. Calcul du résultat de la défaillance**

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 29 : CAS OLDI SA**

La société anonyme OLDI SA, spécialisée dans l'importation et la commercialisation de vêtements pour dames, a été constituée le 02/01/2004 avec un capital de 100 000 000 F composé de 10 000 actions de 10 000 F entièrement libérées

Au bout de 18 mois d'activité, les capitaux propres, après répartition du résultat de 2004, se présentent ainsi au 30/06/2005 :

- Capital social	100 000 000
- Réserve légale	10 000 000
- Réserve facultative	70 000 000
- Réserve statutaire	69 900 000
- Report à nouveau	100 000

Le 01/08/2005, l'AGE de la SA OLDI décide une augmentation du capital en numéraire

Le capital est ainsi porté à 150 000 000 F

La valeur réelle de l'action avant augmentation est représentée par sa valeur mathématique comptable

**1<sup>er</sup> TAF :**

- 1) Calculer le nombre d'actions nouvelles émises
- 2) Déterminer le montant plafond (maximum) et le montant plancher (minimum) du prix d'émission
- 3) Les actions nouvelles sont en fait émises à 16 000 F
  - a) Calculer la valeur théorique du droit de souscription de deux manières différentes
  - b) Passer les écritures relatives à cette augmentation sachant les actionnaires ne versent lors de la souscription que le minimum légal par banque sauf MAX, possédant 500 actions, qui se libère intégralement

Le 01/07/2006, les actionnaires se libèrent des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quarts

Au 31/12/2006, les renseignements suivants sont fournis (avant répartition) :

- Capital social	150 000 000
------------------	-------------

- Réserve légale	10 000 000
- Réserve facultative	70 000 000
- RAN créditeur	100 000
- Réserve statutaire	69 900 000
- Résultat de l'exercice	56 000 000

L'AGO, réunie le 01/05/2007, décide :

- dotation à la réserve légale
- attribution d'un intérêt statutaire de 6 %
- dotation à la réserve statutaire 400 000 F
- dotation à la réserve facultative 600 000 F
- le superdividende unitaire sera arrondi à la dizaine de franc inférieur
- le reliquat est reporté à nouveau

**2<sup>ème</sup> TAF :**

- 1) **Présenter le tableau de répartition de l'exercice 2006**
- 2) **Passer au journal l'écriture correspondante**
- 3) **Calculer la valeur financière de l'action au taux de 10 %**

**EXERCICE 13 : CAS YANBITAB**

Le **1<sup>er</sup> janvier 2008**, la société anonyme YANBITAB décide de **doubler** son capital social :

- moitié par incorporation d'une partie des réserves facultatives avec distribution d'actions gratuites
- moitié par émission d'actions nouvelles au prix d'émission de 12 000 F

Du bilan de la société YANBITAB au **31/12/2007**, **avant toute augmentation de capital**, on tire les renseignements suivants :

Capital social (actions de 10 000 F)	100 000 000
Réserve légale	10 000 000
Réserve statutaire	104 101 575
Réserve facultative	19 898 425

Le 31/12/2007, l'action de la société est cotée en bourse et son cours moyen est fixé à 24 600

La valeur réelle de l'action avant augmentation est égale à la moyenne arithmétique entre sa valeur mathématique comptable corrigée telle qu'elle résulte du bilan et sa valeur boursière.

Ces deux augmentations peuvent s'effectuer dans le temps de trois façons différentes :

- **1<sup>ère</sup> modalité** : augmentation par émission d'actions de numéraire, puis augmentation par incorporation de réserves
- **2<sup>ème</sup> modalité** : augmentation par incorporation des réserves, puis augmentation par émission d'actions de numéraire
- **3<sup>ème</sup> modalité** : augmentations simultanées

**1<sup>er</sup> TAF :**

- 1) Quelles sont les contraintes à respecter lors de la fixation du prix d'émission ?
- 2) Calculer la valeur mathématique comptable corrigée
- 3) En déduire la valeur réelle de l'action (V) avant augmentation
- 4) Définir le droit de souscription et le droit d'attribution
- 5) Dans chacun des trois hypothèses, calculer la valeur théorique du droit de souscription et la valeur théorique du droit d'attribution
- 6) La première modalité étant retenue, passer les écritures concernant l'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires ne versant, lors de la souscription, que le minimum légal par virement bancaire

L'actionnaire KORKA, ne possédant pas d'actions anciennes, avait acheté en bourse, au cours théorique déterminé à la modalité n°1, les droits de souscription nécessaires pour souscrire à 120 actions nouvelles émises à 12 000 F

Le 01/04/2008, lors de l'appel du deuxième quart, il n'effectue pas le versement exigé (le délai de rigueur accordé à KORKA expirait le 30/04/2008)

Le 02/05/2008, la société procède à la vente en bourse des actions de KORKA. Les 120 actions sont vendues à TINTIN. Le montant net de la vente s'élève à 1 554 750 F. Les intérêts de retard s'élèvent à 3 000 F et les frais divers à 2 500 F

**2<sup>ème</sup> TAF :**

- 1) Déterminer la somme que KORKA encaissera de la société YANBITAB  
(Chèque bancaire émis le 10/05/2008)
- 2) Calculer pour KORKA le résultat global de cette opération (gain ou perte)
- 3) Passer au journal de la société YANBITAB les écritures relatives à l'appel du deuxième quart jusqu'à la liquidation définitive du défaillant

**EXERCICE 14 : CAS SA X**

On vous fournit le bilan d'une SA au 31/12/2000

ACTIF	BRUTS	AMORT/PR	NETS	PASSIF	NETS
Charges immobilisées	1 500 000		1 500 000	Capital social (1500 actions)	75 000 000
Bâtiments	96 000 000	32 000 000	64 000 000	Réserves légales	14 000 000
Matériels	40 000 000	15 000 000	25 000 000	Réserves facultatives	20 000 000
Titres participation	4 000 000		4 000 000	Résultat net	15 500 000
Stocks	30 000 000	3 000 000	27 000 000	Emprunts et dettes fin.	8 000 000
Clients	10 500 000	1 500 000	9 000 000	Fournisseurs	17 500 000
Banques	18 500 000		18 500 000		
Caisse	1 000 000		1 000 000		
<b>TOTAUX</b>	<b>201 500 000</b>	<b>51 500 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 000</b>

**Renseignements complémentaires :**

- La valeur réelle des bâtiments est de 51 250 000 F
- Le fonds commercial est évalué à 6 500 000 F

- Les titres représentent 200 actions détenues sur la société X dont le bilan est ainsi résumé :

<b>ACTIF</b>	<b>NETS</b>	<b>PASSIF</b>	<b>NETS</b>
Immobilisations corporelles	15 000 000	Capital social (1 000 actions)	20 000 000
Stocks	8 000 000	Réserves	5 000 000
Créances	7 000 000	dettes	7 500 000
Trésorerie	2 500 000		

**1<sup>er</sup> TAF :**

1. Calculer la valeur mathématique comptable d'une action
2. Calculer la valeur mathématique intrinsèque d'une action

N.B. : les charges immobilisées représentent des non-valeurs

La société décide d'augmenter son capital. La valeur retenue pour calculer le droit d'attribution (da) et le droit de souscription (ds) est la moyenne arithmétique entre la valeur mathématique comptable et la valeur mathématique intrinsèque.

Trois possibilités s'offrent à la société :

- Soit incorporer les  $\frac{3}{4}$  des réserves facultatives
- Soit émettre 200 actions nouvelles au prix d'émission de 61 125 F
- Soit réaliser les deux opérations précédentes en même temps

**2<sup>ème</sup> TAF :**

1. Définir succinctement le droit d'attribution et le droit de souscription
2. Calculer de deux façons différentes :
  - La valeur théorique du da dans la 1<sup>ère</sup> modalité
  - La valeur théorique du ds dans la 2<sup>ème</sup> modalité
  - La valeur théorique du da et du ds dans la 3<sup>ème</sup> modalité

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 15: CAS SAIN**

La société anonyme SAIN a été créée le 15 mars 2004 au capital de X F divisé en actions de valeur nominale 20 000 F entièrement en numéraire

A cette date, le minimum légal a été appelé et libéré. Toutefois, l'associé NIANG qui avait gagné au loto s'était entièrement libéré

Les versements ont été effectués par virement bancaire

Vous disposez en annexes, d'un ensemble de documents et d'informations relatifs à la SAIN :

Annexe 1 : Extrait de la balance d'inventaire de la SAIN au 31 décembre 2006

Annexe 2 : Opérations faites sur le capital jusqu'au 31 décembre 2006

Annexe 3 : Renseignements d'inventaire au 31 décembre 2006

Annexe 4 : Extraits des statuts de la SAIN

Annexe 5 : Informations relatives à l'augmentation du capital réalisé par la SAIN au courant de l'année 2007

En vous servant des informations contenues dans ces documents, il vous est demandé d'effectuer les travaux suivants :

**1<sup>er</sup> TAF : Opérations faites sur le capital jusqu'au 31 décembre 2006**

- 1) Déterminer le nombre d'actions dont l'associé NIANG est propriétaire
- 2) Reconstituer les écritures de souscription et de libération enregistrées lors de la constitution
- 3) Déterminer le nombre d'actions détenues par l'associé FALL
- 4) Reconstituer toutes les écritures relatives à l'appel des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quarts jusqu'à la liquidation définitive de l'actionnaire défaillant
- 4) Calculer le résultat de la défaillance

**2<sup>ème</sup> TAF : Affectation du résultat de l'exercice 2005**

- 1) Reconstituer le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice 2005 ainsi que l'écriture comptable correspondante sachant que l'AGO s'est tenue le 25 juin 2006
- 2) Calculer au taux de 10 % la valeur financière revenant à l'action anticipée et celle revenant à l'action non anticipée
- 3) Même question pour la valeur de rendement

**3<sup>ème</sup> TAF : Régularisations d'inventaire au 31 décembre 2006**

- 1) Calculer les annuités d'amortissement de l'exercice 2006
- 2) Enregistrer les écritures d'inventaire nécessaires au 31 décembre 2006 :
  - Régularisations des bâtiments en cours
  - Régularisations du nouvel immeuble
  - Annuités d'amortissement de l'exercice en séparant amortissements économiques et amortissements dérogatoires
  - Cession du matériel M1 qui avait supporté une TVA récupérable de 18 % lors de son acquisition
  - Régularisations des stocks et des provisions qui s'y attachent

**4<sup>ème</sup> TAF : Appel du dernier et augmentation du capital**

- 1) Dire pourquoi l'entreprise a d'abord appelé le dernier quart avant d'augmenter son capital
- 2) Enregistrer les écritures d'appel et de libération du dernier quart
- 3) Calculer la valeur théorique du droit préférentiel de souscription attaché à l'action ancienne
- 4) En déduire le coût de la renonciation pour les actionnaires anciens
- 5) Enregistrer toutes les écritures relatives à l'augmentation du capital
- 6) Quelle sera la situation de l'actionnaire SAMBA au sein de l'entreprise

**DOCUMENTS ANNEXES :**

**Annexe 1** : Extrait de la balance de la SAIN au 31 décembre 2006 avant inventaire

N°	INTITULE	SOLDE AU 31/12/2005		MOUVEMENTS		SOLDE AU 31/12/2006	
		Débit	Créditeur	Débit	Crédit	Débit	Créditeur
1011	CSNA		150 000 000	75 000 000			75 000 000
1012	CSANV			75 000 000	75 000 000		

1013	CSAVNA		150 000 000		75 000 000		225 000 000
109	Act., CSNA	150 000 000			75 000 000	75 000 000	
111	Réserve légale		5 800 000		?		9 000 000
112	Réserve statutaire		4 500 000		2 250 000		6 750 000
1181	Réserve facultative		8 200 000		12 000 000		20 200 000
121	R.A.N.		500 000	500 000	1 800 000		1 800 000
131	Résultat net		?	?			
4616	Associés, versements anticipés		10 000 000	5 000 000			5 000 000
4617	Actionnaires défaillants			8 000 000	8 000 000		

**Annexe 2** : Opérations faites sur le capital jusqu'au 31 décembre 2006

DATES	OPERATIONS	OBSERVATIONS
15/03/2004	Constitution de la SA SAIN	Actionnaire NIANG se libère intégralement
01/04/2005	Appel du 2 <sup>ème</sup> quart	Date limite de libération : le 30 avril
30/04/2005	Libération du 2 <sup>ème</sup> quart	Aucun incident de libération
20/06/2006	Appel du 3 <sup>ème</sup> quart	Date limite de libération : le 20/07/2006
20/07/2006	Libération du 3 <sup>ème</sup> quart	Sauf FALL qui possède 520 actions
20/08/2006	Vente des actions de FALL	Frais de vente : 75 000 F ; intérêt de retard sur 30 jours environ
25/08/2006	Remise du surplus à FALL, soit 5 400 000 F	

**Annexe 3** : Extraits des statuts de la SA SAIN

- **Article 15** : relatif à l'affectation des résultats :  
« Après dotation aux réserves obligatoires, un premier dividende de 6 % est servi aux actions. Le solde est ensuite réparti entre les réserves libres, le dividende complémentaire et éventuellement le report à nouveau »
- **Article 16** : les versements anticipés ont droit à l'intérêt statutaire
- **Article 17** : en cas de retard de libération, des intérêts au taux de 12 % l'an sont facturés à l'associé

**Annexe 4** : Informations relatives à l'augmentation de capital réalisée courant 2007

En vue de préparer l'augmentation du capital prévue le 15 octobre 2007, la société procède à l'appel du dernier quart, le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Les versements sont effectués par virement bancaire

A la date du 15 octobre 2007, la société réalise l'augmentation de son capital par apports nouveaux en numéraire afin de le porter à 500 000 000 F ; le prix d'émission d'une action nouvelle est alors fixé à 25 000 F

La valeur réelle de l'action avant cette opération représentée par sa valeur boursière s'élève à 30 000 F

La moitié du capital est requise lors de la souscription.

Toutefois, SECK qui a souscrit 2 000 actions nouvelles décide de se libérer intégralement à condition que les anciens actionnaires acceptent de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription concernant ces 2 000 actions  
Sa proposition étant acceptée, il se libère alors de la totalité de ses apports à la souscription

(Sujet d'examen)

### **Exercice 16**

Le 2 janvier N, une société anonyme décide de doubler son capital social :

- moitié par incorporation de réserve et distribution d'actions gratuites de valeur nominale 10 000 F.

- moitié par émission d'action nouvelle de valeur nominale 10 000 F, au prix d'émission de 12 000 F.

Du bilan de la société avant toute augmentation de capital, en tire les renseignements suivants :

Capital social : 1 000 000 000 F (100 000 actions de 10 000 F)

Réserve légale : 100 000 000 F

Réserve facultative : 198 984 250 F

Réserve statutaire : 1 041 015 750 F

Le cours moyen de l'action est de 24 600 F au 31 décembre N-1 .La valeur réelle de l'action est supposée égale à la moyenne arithmétique entre sa valeur intrinsèque telle qu'elle résulte du bilan et sa valeur boursière.

### **Travail à faire :**

- 1) **Calculer, en tenant compte des ces hypothèses suivantes, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription et la valeur théorique du droit d'attribution.**
- 2) **Passer les écritures concernant l'augmentation de capital en numéraire, dans L'hypothèse où la modalité 3 est retenue, les actionnaires ne versant, lors de la Souscription, que le minimum légal.**

**Hypothèse 1 :** Augmentation par émission d'actions de numérique, puis augmentation par incorporation d'une fraction de la réserve statutaire.

Les porteurs d'actions nouvellement souscrites ont, pour cette dernière émission, des droits égaux à ceux des actionnaires anciens.

**Hypothèse 2 :** Augmentation par incorporation des réserves, puis augmentation par émission d'actions, de numérique.

Les porteurs d'actions distribuées gratuitement ont, pour cette dernière émission, des droits égaux à ceux des actionnaires anciens.

**Hypothèse 3** Augmentations simultanées. Seuls, les actionnaires anciens peuvent bénéficier de la distribution d'actions gratuites e souscrire à l'émission d'actions de numéraire.

### **EXERCICE 17**

A partir de l'annexe et des renseignements il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

- 1 - Calculer l'actif net comptable de 2 façons différentes en indiquant clairement les Formules utilisés.
- 2- Calculer la valeur mathématique comptable coupon attaché
- 3- Calculer la valeur mathématique comptable ex-coupon
- 4- Calculer la valeur financière
- 5- Calculer le prix d'émission dans la première modalité
- 6- Calculer la valeur du droit d'attribution et celle du droit souscription dans la 2<sup>e</sup> modalité
- 7- Passer les écritures dans la 2<sup>e</sup> modalité : les actions étant libérées de moitié

**Annexe**

**Bilan de la société Alfa.SA au 15 mars 2004 (avant répartition)**

Actif	MTS. bruts	A ou P	Mts.Nets	Passif	Montant
Frais d'établissement	4 000 000		4 000 000	Capital social	100 000 000
Logiciels	11 000 00		11 000 00	Reserve légale	12 000 000
Terrains nus	0		0	Autres réserves	25 000 000
Bâtiments	30 000 00	2 000 00	30 000 00	Report à nouveau	-1 000 000
	0	0	0	Résultat en inst. D'affect	24 000 000
Matériels et Mobiliers	100000 00	5 000 00	75 000 00	Subvention d'invest .	4 000 000
Matériels de transports	0	0	0	Fournisseurs, dette en cpte	50 000 000
Dépôts et cautionnements	20 000 00	7 500 00	15 000 00	Personnel, rem. Dues	13 500 000
	0	0	0	Etat	7 000 000
Fournisseurs, av. & ac.	50 000 00		42 500 00	Banques	15 000 000
	0		0		
Clients	2 500 000		2 500 000		
Personnel, av. & ac.	4 000 000	2 000 00	4 000 000		
		0			
Titres de placement	47 000 00		45 000 00		
Banques	0		0		
Caisse	6 000 000	150 000	6 000 000		
	1 650 000		1 500 000		
	5 500 000		5 500 000		
	8 000 000		8 000 000		
	289 650 000	39 650 000	250 000 000		250 000 000

Renseignements

- . Le capital es composé de 4.000 .actions entièrement libérées
- . La société a décidé de distribuer un dividende d e2500 F par action
- . Le taux retenu pour le calcul de la valeur financière est de 5%

Augmentation de capital :

La société décide d’augmenter de moitié son capital. Elle hésite entre 2 modalités :

1<sup>ère</sup> modalité : Incorporer 20 000 000 de réserves facultatives puis émettre des actions nouvelles à un prix tel que la valeur du droit de souscription soit 833, 1/3

2<sup>e</sup> modalité : Emettre 1.000 actions nouvelles au prix d’émission 29 000 F et distribuer 1.000 actions gratuites les 2 opérations étant menées simultanément.

**Exercice 18: Répartition- augmentation**

Vous disposez de l’extrait des capitaux avant et après répartition du résultat de la SA SOFT au 31-05-2009

ELEMENTS	AVANT REPARTITION	APRES REPARTITION
CAPITAL	200 000 000	200 000 000
RESERVE LEGALE	10 000 000	?
RESERVE STATUTAIRE	12 000 000	20 000 000
RESERVE FACULTATIVE	68 000 000	74 000 000
RESERVE A NOUVEAU	- 400 000	250 000
RESULTAT	?	-

Le Capitale est composé de 10 000 actions dont :

- 6 000 actions A entièrement libérées depuis 2006
- 4 000 actions B libérées de ½ en 2006, de ¼ le 01-10-2008 et de ¼ le 01 -10-2008

L’AGO réunie le 30-05-2009 avait décidé d’attribuer :

- Un dividende unitaire de 1 500F aux actions B.
- Un superdividende unitaire de 675F aux actions.

**TRAVAIL A FAIRE**

- 1- Calculer le taux de l’intérêt statutaire
  - 2- Reconstituer le tableau de répartition 2000 et enregistrer
  - 3- Calculer au taux de 9% la valeur financière pour chaque catégorie d’action
- Le 01-06-2009 la société décide de précéder à une double augmentation de capital :
- D’abord par émission de 6 000 actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes. La prime d’émission totale est égale à 24 000 000 F,
  - Ensuite par incorporation des réserves pour un montant de 80 000 000 F par distribution d’actions gratuites.
- 4-Calculer le prix d’émission des actions nouvelles et le nombre d’actions gratuites
  - 5-Calculer le droit de la souscription et d’attribution sachant que la valeur avant augmentation de capital de l’action est de 30 000 F
  - 6-Passer les écritures nécessaires sachant que les actions nouvelles sont libérées

de moitié.

**EXERCICE18 :**

Les capitaux propres de la SA LIBIDOR présente les soldes suivants au 31-12-04 et 31-12-05

Capitaux propres	31-12-04	31-12-05
Capital sociale (valeur nominale 10 000 F)	200 000 000	350 000 000
Act. Capitale souscrit non appelé	-	?
Prime d'émission (1)		20 000 000
Réserves légales	40 000 000	40 000 000
Réserves statutaires	9 100 000	10 720 000
Réserves facultatives	241 000 000	210 400 000(2)
Report à Nouveau	70 000	50 000
Résultat Net	43 000 000	62 000 000
Subvention d'investissement	11 830 000	11 730 000

Réunis en assemblée générale mixte le 30 juin 2005, les actionnaires ont voté le projet D'affectation du résultat prévoyant la mise en distribution d'un dividende par action de 1100 F.

A la même date, les actionnaires ont voté le projet de double augmentation simultanée du Capital ayant comme date d'effet le 1<sup>e</sup> Août 2005. Cette augmentation sera réalisée de la manière suivante :

- Attribution d'actions gratuites par incorporation d'une fraction de la réserve facultative
- Emission d'actions de numéraire par apport nouveaux en numéraire libérés du Minimum légale à la souscription.

**NB :**

(1)Prime d'émission générée par les apports nouveaux en numéraire

(2)Solde de la réserve facultative après prélèvement des réserves et répartition du Bénéfice de l'exercice 2004.

La valeur réelle de l'action avant augmentation du capital est représentée par sa valeur Mathématique coupon détaché au 30 juin 2005 compte tenu d'une plus-value de 64 500 000 Sur les immobilisations corporelles et de charges immobilisées d'une valeur de 7 500 000.

**Autres informations :**

- Au 31-12-04, le capital de la société était entièrement libéré depuis d'un an.
- le taux de l'intérêt statutaire est de 3%.

**Travail demandé :**

1/Reconstituez l'affectation du résultat de l'exercice 04 et les écritures correspondantes

2/Déterminez les modalités exacte de la double augmentation du capital :

- Nombre d'actions gratuites
- Nombre d'actions en numéraire
- Prix d'émission

3/Calculer la valeur théorique du **ds** et du **da** attachés aux actions anciennes.

4/Enregistrez cette double augmentation au journal de la société

5/Présentez le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice 2005 sachant que l'AGO du 15 Mars 2006 décide :

- d'attribuer un superdividende tel que le dividende unitaire des actions anciennes soit de 1 200 F
- dotation à la réserve facultative de 15 700 000
- d'affectation le solde éventuel en report à nouveau

6/En considérant trois catégories d'actions :

- l'action ancienne
- l'action nouvelle en numéraire
- et l'action gratuite

Calculer la valeur financière et la valeur de rendement des actions. Taux de placement : 8%

B. La dotation à la réserve statutaire reste inchangée

### **EXERCICE 19**

On vous communique les informations suivantes concernant la **SA SENTEL**.

**Document 1** : Extraits d'un journal d'annonces légales.

Nom de la société : **SA SENTEL**, société au

Capital de .....Divisé en actions de

Valeur nominale **10 000 F**

- Activé : vente d'aliments de bétail.
- Adresse : 14, Rue parchappe.Dakar
- Objet de l'annonce convocation d'actionnaires.

Les actionnaires de la SA SENTEL ou leurs mandataires sont convoqués le **20.04.2001** en assemblée

Générale extraordinaire au siège de ladite société pour discuter de l'ordre du jour suivant :

- 1- Double augmentation simultanée du capital.
- 2- Questions diverses.

Le montant de l'augmentation du capital s'élève à **100 000 000 F** et l'opération sera réalisée comme

Suit :

- Incorporation de la totalité de la réserve facultative et distribution d'actions gratuites de même Valeur nominale que les anciennes,
- Emission simultanée d'actions de numéraire au dessus du 1 «pair» à libérer du minimum légal à la souscription.

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est vivement souhaitée.

**Document 2 :** Extraits du rapport de Monsieur BA, Expert Comptable de la société en prévision de l'augmentation du capital

Suite aux évaluations faites sur la situation patrimoniale de la société, il serait souhaitable que le prix D'émission des actions de numéraire soit tel qu'à la suite des deux opérations, la valeur totale des droits Attachés à chaque action ancienne soit égale à **6420 F**.

**Document 3 :** Extrait du bilan de la SA SENTEL au 31.12.2001 après affectation du résultat.

ACTIF	MONTANT Net	PASSIF	MONTANT Net
Frais de modification du capital	1.500.000	Capital social	300.000.000
		Act. Cap. Non appelé	-10.000.000
		Prime d'émission	10.400.000
		Réserve légale	20.000.000
		Réserve statutaire	12.000.000
		Réserve facultative	6.000.000
		Report à nouveau	625.000
		Act. Dividende à payer	21.375.000

**NB :**

- Le conseil d'administration appelé les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quarts le 1/7/2001.
- Les frais correspondant à des publicités relatives à l'augmentation du capital sont amortissables sur 3 ans.
- Le report à nouveau de l'année 2000 était débiteur de **2.500.000 F**.
- La réserve statutaire avant répartition du bénéfice de 2001 était de **8.000.000 F**.
- Le superdividende unitaire attribué aux actionnaires sur le bénéfice de 2001 s'élève à **100 F**
- Le montant de la réserve facultative après répartition du bénéfice de 2000 mais avant augmentation du capital était de **65.000.000 F**.

En vous servant des informations figurant dans le document fournis, on vous demande de répondre aux Questions suivantes :

**1. Déterminer :**

- a. Le nombre d'action ancienne.
- b. Le nombre d'actions nouvelles en numéraire et le nombre d'actions gratuites distribuées.

- c. Le montant des réserves incorporées.
  - d. Le prix d'émission des actions de numéraire.
  - e. La valeur réelle de l'action avant et après augmentation du capital.
  - f. La valeur théorique du **ds** et du **da**.
- 2- Rappeler les buts visés par la **SA SENTEL** pour chaque forme d'augmentation du capital.
  - 3- Quels sont les avantages d'une augmentation de capital par incorporation de réserves pour les Actionnaires anciens ?
  - 4- Retracer les écritures relatives à l'augmentation du capital sachant que tous les règlements ont été Effectués par banque.
  - 5- Enregistrer l'écriture d'inventaire aux **31-12-2001** concernant les frais d'augmentation du capital.
  - 6- Reconstituer le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice **2001** et retrouver le taux de l'intérêt Statuaire sachant que les actions nouvelles émises ont pour de jouissance le **1er avril 2001**. Présenter les écritures correspondantes.
  - 7- Quelles sont en générale les valeurs limites que peut prendre le prix d'émission des actions de Numéraire lors d'une augmentation de capital ? Dites pourquoi.
  - 8- Que signifie l'expression « au pair » ? comment est le droit de souscription dans cette hypothèse ?

**NB** : abstraction faite de toute incidence fiscale.

### **EXERCICE19 :**

L'extrait du 31. 12. 2008 de la **SARF S.A** après affectation du résultat se présente ainsi :

101 Capital social.....	150 000 000
111 Réserve légale.....	15 100 400
112 Réserve statutaire.....	49 079 600
118 Autres Réserves.....	50 000 000

En début d'exercice l'AGE tenue le 05.01.2009 décide d'une double augmentation simultanée du capital de la société :

- par incorporation de la réserve statuaire et d'une fraction de « autre réserves»avec distribution d'actions gratuites
- par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire

L'opération est réalisée en émettant 1 action nouvelle gratuite pour 4 actions anciennes et par émission de 2 actions nouvelles à 12 000 F l'une pour 5 actions anciennes, contre la remise des coupons respectifs **n° 21** et **n° 22**.

La valeur nominale des actions est fixée à 10 000 et leur valeur réelle avant augmentation représentée par la valeur mathématique coupon détaché.

Le procès verbal de l'AGE de la société indique que les actions émises en numéraire doivent être libérés de la moitié.

Un actionnaire détenteur de 2000 actions en numéraire s'est libéré à 75%.

Le **30.06**, à la suite de l'accentuation des commandes. Le conseil d'administration appelle les deux quarts restants. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel de l'exception de **DIAGNE** qui avait souscrit pour 800 actions nouvelles en numéraire.

Le **31.08.2009** après avoir utilisé tous les moyens, le conseil d'administration considère **DIAGNE** comme défaillant et procède à la vente des actions aux enchères publique à **8 800 000 F** versé en banque. Les

frais de liquidation se sont élevés à **20 000 F** et les intérêts de retard à **15 000 F**.  
Le 30.08.2009 la société désintéresse DIAGNE par chèque bancaire.

**TRAVAIL A FAIRE :**

- 1) Déterminer le nombre d'actions nouvelles émises et nombre d'actions nouvelles gratuites.
- 2) Calculer la valeur réelle des actions :
  - a) Avant augmentation du capital.
  - b) Après la double augmentation du capital.
- 3) Calculer les valeurs théoriques (ds et da) des coupons puis vérifier les résultats obtenus.
- 4) Calculer le résultat dégagé par l'actionnaire DIAGNE :
- 5) Enregistrer les écritures nécessaires du 05.01.2009 au 03.01.2009

**TITRE 3 : GESTION BUDGETAIRE**

**EXERCICE N° 1 CAS AMARTHI**

La société AMARTHI est spécialisée dans la fabrication de sac à main. Le tableau suivant résume les montants des ventes de la société de 2010 à 2013

Eléments	2010	2011	2012	2013
1 <sup>er</sup> trimestre	6625	6775	6750	7250
2eme trimestre	2875	2900	2975	3000
3eme trimestre	9350	9250	9375	9550
4eme trimestre	3640	3825	3850	3500

**NB :** Le prix de vente de l'année 2013 est de 14 160F TTC. Pour l'année 2014, la société envisage pour chaque trimestre une augmentation de 2% sur le prix de vente. La commercialisation des sacs entraîne :

- une remise de 3% aux clients
- frais de transport 250F/sac
- commissions sur vente 2% du chiffre d'affaire HT

**Travail à faire**

- 1/ Déterminer le coefficient de corrélation qui lie les années et les sacs à main vendus et interpréter.
- 2/Déterminer l'équation de la droite d'ajustement par la méthode des moindres carrées ordinaires. En déduire la prévision de 2014
- 3/ Déterminer les coefficients saisonniers. Trimestriels
- 4/Etablir le programme des ventes de 2014.
- 5/Etablir le budget des ventes de 2014
- 6/Etablir le budget de distribution.de 2014

**EXERCICE N° 2 : CAS CASTEL**

La société CASTEL est spécialisée dans la fabrication de pelles mécaniques  
Elle vous livre des informations statistiques des ventes trimestrielles d'un modèle très recherché  
Ces statistiques ont été établies au cours des cinq dernières années

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
<b>N</b>	110	90	75	150
<b>N+1</b>	130	100	70	180
<b>N+2</b>	133	104	90	171

<b>N+3</b>	150	115	100	200
<b>N+4</b>	145	120	105	225

**TAF :**

Représenter sur un graphique l'évolution des ventes observées par la méthode des moindres carrés, calculer la droite de tendance

1. Calculer les coefficients saisonniers trimestriels
2. Donner une prévision des ventes de l'année N+5 pour chacun des trimestres
3. La société CASTEL prévoit, pour l'année N+5, de vendre la pelle mécanique à 2 500 F la pièce. Ce prix de vente initial connaîtrait une hausse de 10 % tous les 2 mois, compte tenu de l'inflation et de la qualité du modèle  
Les frais commerciaux trimestriels s'élevant ainsi globalement à 40 % du chiffre d'affaires trimestriel  
Etablir le budget des ventes de pelles de l'année N+5

**EXERCICE 3 : CAS ABC**

Une entreprise ABC fabrique deux produits A et B nécessitant des travaux dans deux ateliers I et II

Le temps en heures machines par unité et par atelier sont donnés dans le tableau ci-dessous ainsi que les capacités maximales disponibles :

	ATELIER 1	ATELIER 2
Produit A	3 HM	4 HM
Produit B	5 HM	3 HM
Capacité maximales	1 500 HM	1 200 HM

Le service commercial précise que les ventes mensuelles de A ne peuvent dépasser 200 unités par mois

Les marges sur coûts variables unitaires sont de 1 000 F pour A et 500 F pour B

**TRAVAIL A FAIRE :**

- 1) Déterminer les contraintes techniques et logiques
- 2) Déterminer graphiquement :
  - La zone d'acceptabilité
  - l'optimum technique puis vérifier par le calcul
- 3) déterminer la contrainte de marché puis la représenter graphiquement. Définir la nouvelle zone d'acceptabilité. L'optimum technique est-il toujours possible ?
- 4) déterminer la contrainte de fonction économique
- 5) déterminer graphiquement l'optimum économique puis vérifier par les calculs

**EXERCICE N° 4 : CAS GANDIOL**

L'entreprise le GANDIOL vous fournit les données statistiques suivantes résumant les ventes en kg des six premières années de son existence :

Soient  $X_i$  = les années et  $Y_i$  = les ventes totales par année

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1 <sup>er</sup> trimestre	700	900	860	700	740	1100
2 <sup>e</sup> trimestre	880	1000	1060	1060	860	1340
3 <sup>e</sup> trimestre	1100	1200	800	1040	1080	1180
4 <sup>e</sup> trimestre	920	1500	1280	1300	1320	1380

Travail à faire :

- 1°) Faire le graphique de la série
- 2°) Établir l'équation de la tendance par la méthode des moindres carrés et en déduire la prévision de 2014

- 3°) Calculer et interpréter le coefficient de corrélation
- 4°) Calculer les coefficients saisonniers pour chaque trimestre
- 5°) Déterminer le programme de ventes trimestrielles pour l'année 2014
- 6°) Présenter le budget des ventes sachant que le prix de vente est de 11800 f dont 18% de TVA
- 7°) Sachant que les frais de distribution sont de 2000 f par kg, établir le budget des frais de distribution TTC.

### **EXERCICE N° 5 CAS WWW**

Les ventes trimestrielles d'une entreprise WWW ont connu l'évolution suivante sur les trois dernières années :

	<b>Trimestre 1</b>	<b>Trimestre 2</b>	<b>Trimestre 3</b>	<b>Trimestre 4</b>
Année N-2	860	794	1 338	1 148
Année N-1	1 096	1 021	1 705	1 505
Année N	1 436	1 363	2 319	2 047

**TAF :**

- 1) Représenter graphiquement la série chronologique
- 2) Déterminer l'équation de la droite d'ajustement de la série corrigée des variations saisonnières
- 3) Dédire une prévision des ventes par trimestre pour l'année N+1

### **EXERCICE 6 : CAS CANADO**

CANADO fabrique des armatures métalliques pour des canapés de deux types X et Y. Cette fabrication nécessite des travaux d'usinage et de montage

Les temps nécessaires par canapé et les capacités des ateliers sont conformes aux indications suivantes :

	<b>USINAGE</b>	<b>MONTAGE</b>
Canapé X	4 h	1 h
Canapé Y	2 h	3 h
Capacité quotidienne maximale des ateliers	220 h	180 h
Marge sur coûts variables	1 500 F	2 000 F

**TAF :**

- 1) Combien l'entreprise devra-t-elle fabriquer de canapés de chaque type quotidiennement pour assurer le plein emploi des deux ateliers ?
  - Solution graphique
  - Solution par calcul
- 2) Déterminer le programme optimal de fabrication

### **EXERCICE N°7 : CAS ZED**

Une entreprise ZED fabrique deux produits A et B nécessitant des travaux dans deux ateliers I et II

Le temps en heures machines par unité et par atelier sont donnés dans le tableau ci-dessous ainsi que les capacités maximales disponibles :

	<b>ATELIER 1</b>	<b>ATELIER 2</b>
Produit A	3 HM	4 HM
Produit B	5 HM	3 HM
Capacité maximales	1 500 HM	1 200 HM

Le service commercial précise que les ventes mensuelles de A ne peuvent dépasser 200 unités par mois

Les marges sur coûts variables unitaires sont de 1 000 F pour A et 500 F pour B

**TRAVAIL A FAIRE :**

- 6) Déterminer les contraintes techniques et logiques
- 7) Déterminer graphiquement :
  - La zone d'acceptabilité
  - l'optimum technique puis vérifier par le calcul
- 8) déterminer la contrainte de marché puis la représenter graphiquement. Définir la nouvelle zone d'acceptabilité. L'optimum technique est-il toujours possible ?
- 9) déterminer la contrainte de fonction économique
- 10) déterminer graphiquement l'optimum économique puis vérifier par les calculs

**EXERCICE N° 8 : CAS MENUISERIE GANDIOL**

La menuiserie LE GANDIOL fabrique deux types de meubles M1 et M2 dans deux ateliers : Assemblage et Finition.

Les charges variables pour un meuble se présentent comme suit :

Charges variables prévues pour un meuble en francs		
Eléments	Meubles M1	Meubles M2
Assemblage	6 000 F	3 000 F
Finition	15 000 F	20 000 F

Toutes les charges variables sont indirectes et la nature de l'unité d'œuvre est l'heure de main d'œuvre directe dans les deux ateliers. Les capacités mensuelles des deux ateliers sont respectivement de :

- assemblage 4 200 heures
- finition 6 280 heures

Le coût de l'unité d'œuvre est de :

- Assemblage 1 000 F
- Finition 2 500 F

L'entreprise ne peut vendre sur le marché plus de 900 M1 et 800 M2

**TRAVAIL A FAIRE**

- 1) Déterminer les contraintes liées à la production
- 2) Déterminer graphiquement puis par le calcul l'optimum technique
- 3) Sachant que les prix de vente unitaires sont respectivement de 25 000 F pour M1 et 40 000 F pour M2, dégager la contrainte économique puis déterminer graphiquement et par le calcul l'optimum économique
- 4) Les charges fixes annuelles s'élèvent à 9 000 000 F
  - a) Dégager la contrainte de rentabilité et faire sa représentation graphique
  - b) Déterminer le résultat réalisé avec l'optimum économique

**EXERCICE N° 10 : CAS NZALY**

L'étude de l'évolution des quantités vendues pour les trois années 2011 2012 2013 a permis d'établir les équations des deux droites d'ajustement de l'entreprise NZALY

Pour P1  $y=3,5x+206$

Pour p2  $y=2,5x+300$

Les prix de vente unitaires HT pour l'année 2014 seront de 1400f pour P1 et 1000f pour P2 au premier trimestre, puis ils seront majorés respectivement de 5% et 10% sur les trois derniers trimestres de 2014.

Les coefficients saisonniers trimestriels sont

Trimestre1=0,90

Trimestre2=1,50

Trimestre3=0,40

Trimestre4=1,20

**TAF1**

Etablir le budget des ventes de 2014 par produit (ne pas arrondir).

Les deux produits seront fabriqués dans un atelier dans lequel on prévoit les charges suivantes au premier trimestre.

**COUT DE PRODUCTION DU TRIMESTRE 1**

	P1			P2		
	Q	PU	Montants	Q	PU	Montants
Cons matières	99	500	49500	153,45	500	76725
MOD	24,5	800	19800	69,75	800	55800
Charges indirectes	220	1200	59400	104,625	1200	125550
Cout production	49,50		128700	69,75		258075

Les quantités maximales des ressources disponibles sont :

- Matières : 2860
- MOD : 500
- Charges indirectes : 900

Travail à faire :

- 1- Etablir les contraintes de production (contraintes techniques)
- 2- Présenter dans un graphique la zone d'acceptabilité puis la définir (coordonnées des sommets du polygone)

**EXERCICE 11 : CAS YANBITAB MECANIQUE**

Dans un atelier de la société YANBITAB MECANIQUE, on fabrique une pièce unique à partir de deux matières premières M et N.

Il a été prévu :

a) une production mensuelle de 5 000 pièces exigeant une activité de 2 500 heures machines

b) le coût préétabli d'une pièce à partir des éléments suivants :

- matière première M : 5 kg à 1 600 F le kg
- matière première N : 5 kg à 2 400 F le kg
- main d'œuvre directe : ½ heure au taux horaire de 3 600 F
- charges indirectes de centre de travail : 5 400 F par heure machine dont 2 400 F de frais variables

L'heure machine a été choisie comme unité d'œuvre

En novembre, la comptabilité analytique d'exploitation a noté les charges réelles suivantes :

- matières première M : 25 080 kg à 1 580 F le kg
- matières première N : 24 900 kg à 2 440 F le kg
- main d'œuvre directe : 2 480 heures à 3 600 F l'heure
- charges indirectes de centre de travail : 7 500 000 F (dont 6 040 000 F de variables) pour 2 400 heures machines

Il a été fabriqué 4 800 pièces au cours de ce mois de novembre

Travail A Faire :

- 1) Présenter la fiche de coût unitaire préétablie pour une pièce
- 2) Présenter un tableau indiquant le coût réel global, le coût préétabli global pour la production réelle de novembre, puis les écarts entre réalisations et prévisions.
- 3) Analyser les écarts sur matières premières

- 4) Analyser les écarts sur main d'œuvre directe
- 5) Analyser les écarts sur charges indirectes

**EXERCICE 12 : CAS LE GANDIOL**

La société **LE GANDIOL** fabrique un produit P à partir de deux matières premières M et N  
Prévisions du mois d'AVRIL 2014 établies pour 1 000 articles fabriqués dans les conditions suivantes :

Eléments de coût	P		
	Q	C.U	Montant
Matière M	500	1 500	750 000
Matière N	300	1 800	540 000
Main d'œuvre directe	600	3 500	2 100 000
Atelier de production	?	?	?
Coût de production	?	?	?

Unité d'œuvre atelier de production : Kg de matière consommé

Le budget des frais du centre est réparti comme suit pour une production normale de 12 000 articles :

- Charges fixes : 9 600 000 f
- Charges variables : 4 800 000 f

Les réalisations du mois d'AVRIL 2014 sont les suivantes :

- Production réelle : 12 500 articles et 500 encours
- Consommations de M : 6 350 kg à 1 400 f le kg
- Consommation de N : 4 050 kg à 1700 f le kg
- MOD : 7 600 h à 3 000 f l'heure dont 300 heures supplémentaires majorées à 30%. Parmi les heures normales on décompte 30 heures chômées et payées pour cause de panne des machines.
- Charges indirectes : 14 040 000 f dont 9 600 000 f de charges fixes
- Encours fin MARS 2014 : 1 000 unités
- Etat d'avancement des encours

Eléments	Encours initiaux	Encours finals
Matière M	100%	100%
Matière N	100%	100%
MOD	80%	70%
Charges indirectes	60%	40%

**TAF**

- 1) Etablir la fiche du cout unitaire standard
- 2) établir le budget flexible faisant apparaître les prévisions de charges pour les activités suivantes :  
9 200 kg ; 9600 kg ; 10 000 kg et 10 400 kg
- 3) présenter le tableau comparatif en mettant en évidence les écarts
- 4) analyser les écarts sur matière M, MOD et frais de centre
- 5) expliquer l'origine de l'écart sur budget
- 6) représenter vectoriellement l'écart sur N

**EXERCICE 13 : CAS DIOR**

Le chef comptable de la société « DIOR » a élaboré toutes les prévisions pour le 1er trimestre de l'année 2008. A cet effet, la société souhaite connaître l'état prévisionnel de sa trésorerie et met à votre disposition :

- 1) *Etat prévisionnel des ventes :*

- Ventes prévisionnelles en quantités: janvier 1 900 kg, février 1 862 kg et mars 2 090 kg.
- Le prix de vente prévisionnel est de 4 000 F HT le kg mais il faudra prévoir une augmentation de 5% au mois de mars.
- Le règlement s'effectue 40% au comptant, 40% à 30 jours fin de mois et 20% à 60 jours fin de mois.
- Il est envisagé la cession d'un matériel au début du mois de janvier à 800 000 F. L'encaissement de ce prix est prévu au mois de février. L'incidence de la TVA sur cette cession sera supposée négligeable.

- Le 31/12/2007, la société a sollicité un emprunt de 1 000 000 F à la « Banque du BAOL » Cet emprunt sera viré dans le compte banque de la société au mois de février 2008.

**2) Prévisions d'achats de matières HT :**

- Achats janvier 4 000 000 F, achats février 4 100 000 F et achats mars 4 284 000 F.
- Le règlement des achats de matières s'effectue 30% au comptant, 60% à 30 jours fin de mois et 10% à 60 jours fin de mois.

**3) Prévisions des charges diverses :**

- 400 000 F HT par mois. Le règlement s'effectue au comptant.

**4) Investissement :**

- Il est envisagé d'acquérir un matériel dans le courant du mois de janvier d'un montant HT de 1 500 000, TVA déductible de 18%. Cet investissement doit être payé au mois de février.

**5) Prévisions des charges de personnels :**

- Le montant brut des salaires de personnel par mois : 1 200 000 F ;
- Le montant des retenues salariales est égal à environ 17% du salaire brut ;
- Les charges patronales représentent 32% du salaire brut ;
- Les retenues salariales et les charges patronales sont réglées le 15 du mois suivant le paiement des salaires, lequel s'effectue le 28 de chaque mois.

**6) Autres informations :**

- Les créances clients fin décembre s'élèvent à 3 648 000 F. Ces créances seront payées 40% au mois de janvier et le reste au mois de février ;
- Les dettes fournisseurs fin décembre s'élèvent à 3 221 400 F. Le règlement s'effectue comme suit : 60% janvier et 40% février ;
- Dettes fiscales et sociales : le montant de ce poste est composé des éléments suivants :
  - ✓ Retenues sur salaires du mois de décembre : 204 000 F ;
  - ✓ Charges patronales sur salaires: 384 000 F ;
  - ✓ De la TVA due du mois de décembre : 153 500 F.

Le versement du 1er acompte de l'impôt sur les sociétés 500 000 F s'effectue le 15 mars. La société est assujettie à la TVA au taux de 18%. La TVA due est payée le 15 du mois suivant son calcul.

**TRAVAIL A FAIRE**

A l'aide de tableaux, présenter :

- 1- le budget des ventes et des encaissements correspondants du 1er trimestre ;
- 2- le budget des achats et des décaissements correspondants du 1er trimestre ;
- 3- le budget de la TVA du 1er trimestre ;
- 4- le budget général des décaissements ;
- 5- le budget récapitulatif de trésorerie du 1er trimestre sachant que la trésorerie de la société au 31/12/2007 est de 600 000 F.

**EXERCICE N°14 : CAS YANBITAB-M**

L'entreprise YANBITAB-M a pour activité principale la fabrication et la vente d'un produit P

La dégradation continue de ses résultats a conduit ses dirigeants à vous appeler en consultation pour tenter de mettre sur pied un système de gestion budgétaire et d'orienter l'entreprise vers une politique de gestion prévisionnelle résolue

Au 31 décembre 2010, le bilan de l'entreprise YANBITAB-M est résumé comme suit :

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANTS NETS</b>	<b>PASSIF</b>	<b>MONTANTS NETS</b>
Immobilisations :	3 200 000	Capitaux propres	5 000 000
- Brut : 4 500 000		Emprunts	3 000 000
- Amortissements : 1 300 000		Fournisseurs	2 160 000
Matières premières	1 200 000	Charges à payer	240 000
Produits finis (500 unités à 6 000 F)	3 000 000	Etat, impôts/bénéfice	100 000
Clients	2 400 000	Etat, TVA due	100 000
Trésorerie	800 000		
<b>TOTAL</b>	<b>10 600 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 600 000</b>

Des différents budgets à établir pour le premier trimestre 2011, on obtient les renseignements suivants :

1. Budget des investissements :

Achat au comptant d'une machine : 1 200 000 HT en février, TVA 18 %

2. Budget des ventes :

- Janvier : 400 unités ; - Février : 450 unités ; - Mars : 500 unités

Le prix de vente du produit P est fixé à 9 000 F HT ; TVA 18 %

3. Budget des achats de matières premières :

Approvisionnement régulier à raison de 1 800 000 F HT par mois ; TVA 18 %

4. Budget de production :

Production uniforme de 450 produits P par mois

Les éléments du coût de production mensuel sont les suivants :

- Consommation de matières premières : 900 kg à 2 100 F le kg
- Salaires de production : 675 h à 800 F l'heure
- Charges d'atelier : 270 000 F HT dont 70 000 F d'amortissements

5. Budget des autres charges :

- Frais administratifs : 570 000 F HT par mois (TVA 18 %)
- Frais commerciaux mensuels : 10 % des ventes HT du mois (TVA 18 %)

6. Renseignements complémentaires :

- Les clients règlent 50 % au comptant et 50 % à 30 jours
- Les fournisseurs sont réglés uniformément à 30 jours
- Les charges administratives et de production sont réglées le mois même où elles sont consommées
- Les frais commerciaux sont réglés dans le courant du mois suivant les ventes
- L'emprunt du bilan est remboursé à raison de 600 000 F en février
- Les charges à payer du bilan sont réglées en janvier
- L'impôt sur le bénéfice est payé le 10 février
- La TVA est payée le 15 du mois suivant celui des ventes correspondantes

**VOTRE MISSION :**

- 1) Etablir le budget des encaissements pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011
- 2) Etablir le budget des décaissements pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011
- 3) Etablir le budget de trésorerie pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011

NB : Vous établirez aussi tous les sous-budgets nécessaires

**TITRE IV : COMPTABILITE GENERALE**

**1<sup>ère</sup> SOUS PARTIE : LES AMORTISSEMENTS**

**LES AMORTISSEMENTS**

**EXERCICE 1 : CAS AWADA**

L'entreprise AWADA vous présente l'extrait de l'état de ses immobilisations dans le tableau ci-après :

<b>Matériels et Outillages</b>	<b>Valeur d'entrée</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Date de mise en service</b>	<b>DUP</b>	<b>Valeur résiduelle prévisionnelle</b>
Machine A	7 500 000	01/01/2007	01/01/2007	6 ans 8 mois	0
Machine B	13 500 000	10/06/2004	20/07/2004	8 ans	0
Matériel A	18 000 000	31/08/2003	01/11/2003	8 ans 4 mois	0
Matériel B	27 750 000	10/11/2002	11/02/2003	10 ans	0
Outil A	6 000 000	18/12/2005	01/01/2006	5 ans	1 500 000
Outil B	9 750 000	20/05/2005	01/06/2005	6 ans	3 450 000

**TAF :**

Présenter les plans d'amortissement en supposant, pour chaque immobilisation, et successivement :

- Un amortissement linéaire
- Un amortissement accéléré
- Un amortissement dégressif

**EXERCICE 2 : CAS EPSILON**

Le 31/12/2008, l'entreprise EPSILON doit amortir :

- Une Toyota mis en service le 01/03/2007 et acquis à 21 240 000 F dont 18 % de TVA déductible, est amortissable linéairement sur 3 an
- Un micro-ordinateur mis en service le 01/03/2008 et acquis à 2 000 000 HTVA 18 % récupérable, est amortissable au système constant sur 6 ans
- Un brevet acquis le 01/03/2006 à 7 080 000 F TTC (TVA 18 % déductible) est amorti sur 8 ans de manière égale
- Une décortiqueuse acquis le 31/07/2007 à 15 000 000 F HT, TVA 18 % récupérable, frais d'installation 5 000 000 HTVA 18 % non déductible, transport TTC 1 180 000 dont 18 % de TVA déductible, est amorti sur 10 ans en système dégressif
- Construction des ateliers le 20/03/2008 à 60 000 000 F HTVA 18 %, honoraires de l'architecte 3 540 000 F dont 18 % de TVA. Ils sont amortis sur 20 ans en système linéaire
- Un immeuble acquis le 01/10/1998 pour 25 000 000 F, durée d'utilisation prévue : 30 ans
- Des frais de premier établissement engagés le 20/03/2007, sont à répartir sur 3 exercices
- Une machine-outil acquis le 31/05/2008 pour 15 000 000 F HTVA 18 % et mis en service le 01/08/2008 ouvre droit à l'amortissement dégressif sur 5 ans alors que l'amortissement économiquement justifié est un amortissement linéaire sur 6 ans

**TAF :**

1. Calculer les annuités d'amortissement de l'exercice 2008

2. Journaliser les

**EXERCICE 3 : CAS SIB**

La société industrielle de Bignona a fait l'acquisition le 21/05/N d'une machine-outil pour un coût de 26 400 000 F TTC dont 1 680 000 F de TVA récupérable. Cette machine a été mise en service le 01/06/N

Ce matériel donne droit à l'amortissement dégressif sur 5 ans, mais seul l'amortissement linéaire sur la même durée est économiquement justifié

TAF :

1. Dresser un tableau mettant en évidence les plans d'amortissement fiscalement autorisés, économiquement justifiés et dérogatoires
2. Présenter les écritures d'inventaire qui découlent de ce tableau les 31/12/N et 31/12/N+3
3. Dire quelle est l'incidence de ces écritures sur les résultats des exercices N et N+3

**EXERCICE 4 : CAS OMEGA SARL**

On extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2008 les soldes suivants :

202 Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 200 000
212 Brevets	6 000 000
221 Terrains agricoles et forestiers	10 800 000
231 Bâtiments	36 000 000
241 Matériel et outillage industriel	26 400 000
245 Matériel de transport	26 640 000

Données d'inventaire :

- Les charges à répartir concernent les frais d'acquisition des immeubles : engagés le 31/03/2007 ; ils doivent être répartis sur 3 ans
- Les brevets acquis il y a 4 ans expirent dans 6 ans
- Les terrains, acquis le 01/02/2006 sont amortissables sur 20 ans
- Les bâtiments ont été mis en service le 01/04/2007 : taux constant 3.1/3 %
- Le matériel et outillage comprend :
  - Un tour acquis le 10/03/2007 pour 10 000 000 F et amortissable sur 10 ans en système dégressif considéré comme économiquement justifié
  - Divers outillages achetés 6 000 000 F, mis en service la 01/08/2008 et amortissable selon le système accéléré sur 5 ans ; on considère que la dépréciation économique coïncide avec l'amortissement linéaire sur la même durée
  - Une fraiseuse acquise le 01/10/2003 et amortissable linéairement sur 5 ans
- Le matériel de transport comprend :
  - Une Peugeot 205 achetée 3 000 000 F il y a 5 ans et 8 mois ; taux constant 20 %
  - Une Renault 5 acquise 4 200 000 F, mise en service le 01/11/2004 ; taux linéaire sur 5 ans mais donne droit à un amortissement accéléré sur la même durée
  - Une camionnette Toyota acquise le 20/06/2007 pour 15 000 000 F, mise en service le 01/07/2007, amortie linéairement sur 5 ans mais donnant droit à l'amortissement dégressif sur la même durée

TAF :

1. Présenter les plans d'amortissement des divers outillages et de la camionnette en mettant en évidence les amortissements fiscaux, économiques et dérogatoires

2. Calculer les annuités d'amortissements de l'exercice 2008
3. Journaliser les

**EXERCICE 4 : EPSILON SARL**

On vous communique les informations suivantes :

Balance après régularisations d'inventaire (extraits en Kilo Francs)

N°	Comptes	Soldes au		Mouvements N		Soldes au 31/12/N	
		01/01/N					
10	Capital		95 000	1 500			93 500
151	Amortissements dérogatoires		2 750	950	1 400		3 200
14	Subventions d'investissement		15 000	1 500			13 500
201	Frais d'établissement	5 000		2 000	2 500	4 500	
202	Charges à répartir	4 000			1 000	3 000	
212	Brevets	8 000		2 000		10 000	
231	Bâtiments	60 000		5 000		65 000	
241	Matériel et outillage	15 000		6 000	1 000	20 000	
244	Matériel et mobilier	18 000		12 000	2 000	28 000	
245	Matériel de transport	25 000		15 000		40 000	
2812	Amortissement brevets		5 000		1 000		6 000
2831	Amortissements bâtiments		24 000		1 000		25 000
2841	Amortis matériel et outillage		10 000	900	2 500		11 600
2844	Amortis matériel et mobilier		7 500	1 500	6 000		12 000
2845	Amortis matériel de transport		20 000		9 000		29 000

TAF : Présenter les extraits du bilan au 01/01/N et au 31/12/N

**EXERCICE 5 : DEDE SA**

On extrait d'une balance avant inventaire les données suivantes : (en KF)

N°	Comptes	Soldes au		Mvmts		Soldes au	
		01/01/2007		2007		31/12/2007	
151	Amortissements dérogatoires		900				900
241	Matériel et outillage	16 000		2 000		18 000	
245	Matériel de transport	17 000				17 000	
2841	Amortis matériel et outillage		8 606,25				8 606,25
2845	Amortis matériel de transport		6 500				6 500

Données d'inventaire :

- Le matériel et outillage comprend :
  - Une fraiseuse achetée 6 000 000 F, mise en service le 01/04/2005, donnant droit au mode accéléré alors que l'amortissement économiquement justifié est linéaire
  - Une rectifieuses amortie selon le mode linéaire depuis le 01/10/2000 (valeur résiduelle prévisionnelle 2 500 000 F)
  - Un palan mis en service le 01/03/2007
- Le matériel de transport amorti linéairement comprend :
  - Un véhicule Renault acquise pour 6 000 000 F il y a 42 mois
  - Un véhicule Peugeot acheté 6 000 000 F le 01/07/2004 (valeur résiduelle prévue 1 500 000 F)
  - Un véhicule Fiat acquis le 01/10/2005

TAF :

1. Calculer la DUP du matériel et outillage à partir du solde du compte 151 puis vérifier à partir du solde du compte 2841
2. Calculer les taux d'amortissement du matériel de transport
3. Journaliser l'annuité d'amortissement de l'exercice 2007

### **EXERCICE 6 : CAS YANBITAB**

L'entreprise YANBITAB est spécialisée dans l'exploitation de bois « venn » dans la forêt de Tambacounda puis sa commercialisation auprès des menuisiers de Dakar. Ainsi, pour assurer le transport du bois, elle s'approvisionne en camions de livraison auprès de SERA AUTOMOBILES

Le 11/04/N, elle passe commande d'un camion TOYOTA et remet à SERA AUTO un chèque de 3 540 000 F à titre d'avance sur commande. Ce camion n'ouvre pas droit à déduction de TVA

Le 20/06/N, la facture concernant ce camion est reçue : son net à payer est de 28 320 000 F. Ce camion est amortissable sur 5 ans ; l'amortissement économiquement justifié est linéaire ; le mode dégressif est fiscalement autorisé. Il est mis en service le 01/08/N

Le 31/12/N+2, ce camion a été accidenté et l'entreprise YANBITAB estime sa valeur vénale à 8 000 000 F

Le 28/02/N+4, il est cédé contre un chèque bancaire de 3 000 000 F

**TAF :**

1. Présenter les plans d'amortissement du véhicule cédé arrêté à la date de cession (amortissements fiscalement autorisés, amortissements économiquement justifiés et amortissements dérogatoires)
2. Calculer le résultat sur cession
3. Journaliser aux dates suivantes : 11/4/N, 20/06/N, 31/12/N, 31/12/N+2, 28/02/N+4, 31/12/N+4

### **EXERCICE 7 : PEPE SARL**

L'entreprise PEPE SARL vous communique l'extrait de la balance avant inventaire (en KF) :

N°	Comptes	Soldes au		Mvmts 2005		Soldes au	
		01/01/2005				31/12/2005	
202	Charges à répartir	1 200		13 500		14 700	
231	Bâtiments	30 000		60 000		90 000	
241	Matériel et outillage	10 800		12 000	3 500	19 300	

Données d'inventaire concernant les immobilisations :

1) Charges à répartir

Désignation	Date d'engagement	Observations
Frais divers	31/10/2003	A répartir sur 3 ans
Frais d'acquisition immeuble	01/04/2005	A répartir sur 4 ans

2) Bâtiments amortissables selon le mode linéaire

Désignation	DMS	DUP
Immeuble ancien	01/10/1975	30 ans
Immeuble nouvel	01/06/2005	50 ans

3) Matériel et outillage

Désignation	DMS	DUP	Mode (1)	Observations
Machine A	01/05/02 (2)	5 ans	Linéaire	Mode dégressif autorisé, cédé le 31/07/05
Machine B	01/03/00	6 ans	Linéaire	Mode accéléré autorisé
Machine C	01/09/05	10 ans	Linéaire	Mode accéléré autorisé

- (1) Amortissements économiques justifiés  
 (2) Acquise le 28/02/02 pour 7 200 000 F HTVA 18 % déductible

Lors de la cession de la machine A, le comptable a passé (le libellé est exact) :

521	241 4441	31/07		4 130 000	3 500 000 630 000
		Banque	Matériel et Outillage Etat, TVA due Chèque reçu : 3 500 000		

TAF :

1. Passer les plans d'amortissement de la Machine A cédée arrêtés à la date de cession (amortissements fiscalement autorisés, économiquement justifiés et dérogatoires)
2. Calculer la TVA à reverser puis le résultat sur cession
3. Présenter sous forme de tableaux le calcul des amortissements de l'exercice 2005 :
  - annuités d'amortissement pour dépréciation
  - ajustements des amortissements dérogatoires
4. Journaliser au 31/12/2005 toutes les régularisations d'inventaire

### **EXERCICE 8 : CAS BOAL PLUS**

Le 31/12/98 le bilan de l'entreprise BAOL PLUS comporte à l'actif :

	V.O.	Amortissement	VNC
Matériel de transport	13 000 000	10 400 000	2 600 000

Dans la balance avant inventaire au 31/12/98, le compte « Matériel de transport » était débiteur de 18 500 000 F et le compte « Amortissement » était créditeur de 13 800 000 F

On précise que les véhicules en service ont tous été acquis à la création de l'entreprise le 01/01/95. Toutefois, une camionnette a été cédée le 01/10/98 et le comptable avait passé :

Banque	X	
Matériel de transport		X
TVA Facturée		X

Les amortissements ont été pratiqués normalement au taux constant

TAF :

1. Reconstituer les écritures d'inventaire du 31/12/98 pour la cession
2. Enregistrer les amortissements de l'exercice

(Sujet d'examen)

### **EXERCICE 9 : CAS BERITO**

On extrait des balances par soldes avant et après inventaires de la MAISON KHADIM au 31/12/97 les comptes suivants :

N°	NOMS DES COMPTES	AVANT	APRES
241	Matériel et Outillage	17 200 000	15 600 000
244	Matériel et Mobilier	1 200 000	1 200 000
245	Matériel de Transport	1 275 000	5 100 000
2831	Amortissements des Bâtiments	4 050 000	4 650 000
2841	Amortissements du matériel et Outillage	9 990 000	7 672 500

Données d'inventaire :

- 1) Les bâtiments, amortis au taux de 5 %, datent de la création de l'entreprise
- 2) Le poste Matériel et Outillage comprend :
  - a) Une machine KATY acquise à la création de l'entreprise et amortie linéairement au taux de 10 %
  - b) Une machine JOHNSON acquise pour 7 200 000 F, amortissement accéléré sur 6 ans 8 mois

- c) La machine KATY a été échangée contre une machine DRUE le 31/10/97. Le comptable avait alors passé l'écriture suivante :

DEBIT : Matériel et Outillage 1 000 000  
 CREDIT : Produits des Cessions d'immobilisation 1 000 000

(Pour le prix de cession de la KATY)

La machine DRUE est amortie de manière dégressive sur 5 ans

- d) Une machine GANSK acquise pour 3 000 000 F le 30/09/97 et amortissable linéairement

TAF :

Déterminer :

1. La date de création de l'entreprise
2. Les valeurs d'origine des machines KATY et DRUE
3. La date d'acquisition de la machine JOHNSON
4. Le taux d'amortissement de la machine GANSK

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 10 : CAS LISA**

L'entreprise LISA vous donne le tableau d'amortissement suivant l'extrait de son tableau d'amortissement général au 31/12/2006

Matériel de transport :			Mercedes
Système :		linéaire	
Valeur d'origine :			15 000 000
DUP :		?	
Date d'acquisition :		.../.../2000	
Années	Annuités	∑ Amortissements	VNC
2000	625 000		
2001			
2002			10 625 000
2003			8 750 000
2004			
2005			5 000 000
2006			3 750 000
2007			
2008			

Autres informations :

- La Mercedes est achetée en 2000 et la TVA de 18 % était déductible
- La Mercedes est cédée au courant de l'exercice 2006 à 7 000 000 F et la valeur nette comptable à la date de cession est de 3 750 000 F

TAF :

1. Calculer le taux d'amortissement et la DUP de la Mercedes
2. Calculer la date d'acquisition et la date de cession
3. Passer les écritures nécessaires

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 11 : CAS ZIGAO**

On extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2003 de l'entreprise ZIGAO les soldes suivants :

24 Matériel 11 600 000

284 Amortissements matériel 10 420 000

Le poste « Matériel » comprend :

- Une photocopieuse acquise à 1 200 000 F HTVA et amortie sur 5 ans suivant le système linéaire ; sa valeur nette comptable en 2001 après inventaire est de 320 000 F
- Un véhicule acquis en 1998 et amorti de façon accélérée sur 6 ans

Le vendu a été vendu et le comptable a seulement enregistré :

521		.../.../2003 Banque	400 000	
	24	Matériel		400 000
		Chèque bancaire n° 007 312 B pour cession véhicule		

Tout le matériel a fait l'objet d'une déduction de TVA au taux de 18 % lors de l'acquisition

TAF :

1. Trouver :
  - a. La date de mise en service de la photocopieuse
  - b. La valeur d'origine du véhicule
  - c. Le mois d'acquisition du véhicule
  - d. La date de cession du véhicule sachant que le résultat sur cession est une plus value de 178 000 F
2. Enregistrer au journal de ZIGAO les écritures de régularisation au 31/12/2003

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 12: CAS TRAORE**

La société vous donne l'extrait de sa balance avant inventaire au 31/12/2005

241	Matériel et Mobilier	9 600 000	
245	Matériel de transport	11 000 000	
2844	Amortissement Mat et Mob		?
2845	Amortissement Mat de transport		?

Données d'inventaire :

1. Le Matériel et Mobilier se compose :
  - a) d'un matériel de bureau acquis le 01/01/2002 et mis en service 2 mois plus tard ;  
DUP : 10 ans ; amortissement accéléré ; valeur d'origine 3 600 000 F
  - b) d'un mobilier de bureau de valeur d'origine 6 000 000 F acquis il y a 30 mois ;  
amortissement accéléré ; DUP : 8 ans
2. Le matériel de transport se compose :
  - a) d'une voiture FORD acquise le 01/01/2000 ; DUP : 6 ans 8 mois ; amortissement accéléré
  - b) d'une voiture HONDA acquise le 01/07/2002 ; DUP : 5 ans ; amortissement linéaire ;  
valeur d'origine : 5 000 000 F

Le 01/10/2005, la voiture FORD a été cédée contre chèque bancaire immédiatement encaissé et le comptable avait passé, à cette date, le montant du chèque, soit 1 500 000 F

DEBIT : 521 Banque 1 500 000  
 CREDIT : 245 Matériel de transport 1 500 000  
 (Cession FORD)

TAF :

1. Faire tous les calculs d'inventaire nécessaires
2. Passer au journal du 31/12/2005 toutes les écritures nécessaires

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 13 : CAS X**

On vous fournit l'extrait de la balance avant et après inventaire au 31/12/2003

N°	COMPTES	AVANT INVENTAIRE		APRES INVENTAIRE	
241	Matériel industriel	27 940 000		20 000 000	
2841	Amortissement Mat ind.		13 390 000		10 544 000

Le matériel industriel comprenait au 01/01/2003 :

- Un matériel M1 acquis pour 9 000 000 HT le 31/03/2000, amorti au système accéléré, DUP : 6 ans
- Un matériel M2 acquis le 20/07/2001, amorti au système dégressif, DUP : 5 ans

Au cours de l'exercice 2003, le matériel M1 a été échangé contre u matériel M3 acquis pour 8 000 000 HT (TVA 18 % récupérable). Le comptable a uniquement passé l'article suivant pour règlement de la soulte

DEBIT : 241 Matériel industriel 6 940 000  
 CREDIT : 521 Banque 6 940 000  
 (Chèque n° 1021 pour règlement soulte)

N.B. :

- le matériel M1 a fait l'objet d'une déduction de TVA à l'achat au taux de 18 %.
- le matériel M3 est amorti au système accéléré, DUP : 5 ans

TAF :

1. Déterminer :
  - La Valeur d'entrée de M2
  - La date de l'échange
2. Reconstituer tous les calculs et écritures d'inventaire au 31/12/2003

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 14 : CAS SANAR**

L'extrait de la balance au 31/12/2006 de l'entreprise SANAR donne les soldes suivants (l'entreprise pratique l'inventaire intermittent) :

20	Charges immobilisées	3 120 000	
241	Matériel et Outillage	24 000 000	
245	Matériel de transport	8 000 000	
32	Matières premières	30 000 000	
	2841 Amortissement Matériel et Outillage		12 200 000
	2845 Amortissement Matériel de transport		8 572 000
	392 Dépréciation des matières premières		1 500 000

**DONNES D'INVENTAIRE :**

- ✓ Les charges immobilisées comprennent :
  - Des frais d'établissement engagés pour 3 500 000 F le 01/06/2004 à amortir sur 5 ans
  - Des charges engagées il y a 4 ans 6 mois à répartir sur 5 ans
- ✓ Le matériel et outillage industriel amorti suivant le système accéléré sur 10 ans comprend :
  - Un Tour
  - Une Fraiseuse acquise pour 6 000 000 F, 2 ans 4 mois avant l'acquisition du Tour
- ✓ Le matériel de transport amorti suivant le système dégressif sur 5 ans comprend :
  - Une Peugeot acquise pour 4 000 000 F le 01/10/2002
  - Une Toyota achetée le 01/04/04 puis cédée le 01/06/06. Ce véhicule avait fait l'objet de déduction de TVA lors de l'achat

Le jour de la cession, le comptable avait passé l'écriture suivante :

DEBIT : 521 Banque	X	
CREDIT : 245 Matériel de transport		X
(Prix de cession)		

- ✓ La valeur du stock final de matières premières s'est élevée à 35 000 000 F. Son prix de remplacement est de 32 500 000 F compte tenu des frais accessoires estimés à 5 % du prix

**TAF :**

1. Déterminer :
  - La Valeur d'origine de charges à répartir
  - La date d'acquisition du Tour
  - Le prix de cession de la Peugeot
2. Passer toutes les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2006
3. Présenter l'extrait de l'actif du bilan au 31/12/2006

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 15 : CAS METALLEX**

La société METALEX vous communique les informations suivantes :

1. Extraits du tableau des immobilisations au 31/12/2001 :

Matériel	Date d'achat	Valeur d'entrée	Durée/ Système	Observations
Tour	15/10/00	12 300 000	10 ans L	Mise en service le 01/11/2000 Réemploi d'une plus value de 2 400 000 F
Fraiseuse	01/04/01	6 600 000	6 ans A	Mise en service le 01/10/2001 ; acquise à l'aide d'une subvention de 3 300 000 F
Rectifieuse RT	21/07/97	3 600 000 (*)	5 ans D	Echangée contre la Rectifieuse RW
Rectifieuse RW	31/05/01	9 000 000	8 ans D	Mise en service le 01/07/2001 ; seul l'amortissement linéaire est économiquement justifié

(\*) Prix HTVA 10 %

2. Factures concernant les mouvements d'immobilisations de l'exercice

Matforce Doit Metallex	Matforce Doit Metallex	Metallex Doit Matforce
N° 75      Le 01/04/01	N° 156      Le 31/05/01	N° 342      Le 31/05/01
Fraiseuse HT 6 480 000 Transport HT 120 000	Rectifieuse RW HT 8 500 000 Pose installation HT 500 000	Rectifieuse RT 1 500 000

TVA 18 % (*) 1 180 000	TVA 18 % (*) 1 620 000		
NAP TTC 7 788 000	NAP TTC 10 620 000	NAP	1 500 000

(\*) Déductible

3. Ecritures passées dans le journal de Metallex concernant ces factures : (les libellés sont exacts)

		----- 01/04/01-----		
241		Matériel et Outillage et industriel	6 480 000	
611		Transports sur achats	120 000	
445		Etat, TVA récupérable	1 188 000	
	521	BICIS		7 788 000
		Chèque BICIS ordre Matforce : 7 788 000 F		
		-----01/06/01-----		
241		Matériel et Outillage industriel		
		BICIS	9 120 000	
	521	Chèque BICIS ordre Matforce en règlement de l'échange		9 120 000

TAF :

1. Présenter le tableau d'amortissement de la rectifieuse RT arrêté à la date de la cession
2. Calculer les annuités d'amortissement de l'exercice 2001
3. Déterminer le résultat sur cession (la plus value éventuelle sera réinvestie)
4. Présenter les écritures de régularisation d'inventaire au 31/12/01

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 16 : CAS YANBITAB**

Vous disposez de l'extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2007 des établissements YANBITAB

245 Matériel de transport	58 000 000	
2845 Amortissement du Matériel de transport		28 800 000

DONNEES D'INVENTAIRE :

Le matériel de transport, qui est amorti linéairement sur 5 ans, comprenait en début d'exercice :

- Un camion Berliet acquis à 20 000 000 F à la création des établissements YANBITAB
- Un camion Ford acquis le 02/01/2004 à 18 000 000 F

Le 01/10/2007, le camion Ford a été échangé contre un camion Saviem valant 24 000 000 F. Seul l'article suivant a été passé :

		01/10/07		
245	521	Matériel de transport	?	
		Banque		?
		Règlement soulté		

TAF :

- 1) Déterminer la date de création des établissements YANBITAB
- 2) Passer toutes les écritures d'inventaire nécessaire

**EXERCICE 17 : CAS ALDO**

La société ALDO a fait l'acquisition, le 01/05/2000, d'un camion coûtant 1 888 000 F dont 18 % de TVA déductible

Ce camion, destiné à la livraison, est amortissable sur 6 ans 2/3 en système accéléré  
 Pour faciliter le chargement du camion, la société a également fait l'acquisition d'un élévateur d'occasion, le 31/07/2001, à 240 000 F HTVA 18 % récupérable (DUP : 4 ans)

TAF :

- 1) Dire si l'élévateur peut faire l'objet d'un amortissement dégressif et en donner les raisons
- 2) Présenter le plan d'amortissement du camion
- 3) Présenter le plan d'amortissement de l'élévateur

**EXERCICE 18 : CAS TRED A**

Le 31/03/2000, une machine a été acquise à 23 600 000 F dont 18 % de TVA déductible. La DUP est de 5 ans

Cette machine bénéficie du régime de l'amortissement dégressif

L'entreprise considère que la dépréciation économique coïncide avec la dépréciation linéaire

TAF :

- 1) Présenter un tableau mettant en évidence :
  - L'amortissement fiscal
  - L'amortissement économique
  - L'amortissement dérogatoire
- 2) Passer toutes les écritures de régularisation qui s'imposent

**EXERCICE 19 : CAS YOONWI**

L'entreprise YOONWI fait l'acquisition d'une machine industrielle en début 1998

En fin 1998, sur les 18 000 000 F d'amortissements fiscaux à comptabiliser, seul 9 800 000 F sont économiquement justifiés

En revanche, en fin 1999, l'amortissement fiscal est tombé à 4 700 000 F contre 8 000 000 F d'amortissement économique

TAF : comptabiliser les régularisations nécessaires en fin 1998 et en fin 1999

**EXERCICE 20 : CAS REWMI**

Un bâtiment, acquis le 30/06/1995 à 24 000 000 F HTVA 18 % récupérable, est amorti en 20 ans en système linéaire

Le 31/08/2003, le bâtiment est cédé à 15 000 000 F par chèque bancaire

Une commission de 1 500 000 F a été versée à un intermédiaire

TAF :

Passer les écritures relatives à cette cession à la date d'inventaire du 31/12/2003

**EXERCICE 21 : CAS SENINFOR**

De la balance avant inventaire au 31/12/1998 de l'entreprise SENINFOR, on extrait les comptes suivants :

N°	COMPTES	SOLDES	
		DEBITEURS	CREDITEURS
202	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 500 000	
241	Matériel et outillage industriel	63 000 000	
245	Matériel de transport	39 500 000	
2841	Amortissement du matériel et outillage		12 825 000
2845	Amortissement du matériel de transport		17 000 000

A cette date, l'état des matériels est le suivant :

IMMOBILISATIONS	DATE D'ACHAT	VALEUR HT	TVA	SYSTEMES & DUP
-----------------	--------------	-----------	-----	----------------

MATERIEL INDUST :				
- Machine STAR	En 1996	27 000 000	10 %	Dégressif ; 8 ans 4 mois
- Machine COXY	20/09/1998	36 000 000	10 %	Dégressif ; 10 ans
MATERIEL TRANSP :	05/10/1998	?	10 %	Accéléré ; 5 ans
- Camion FIAT (1)	21/03/1996	10 000 000	20 %	Linéaire ; Valeur Résiduelle Prévue 2 400 000
- Renault 25 (2)				

(1) Mis en service le 01/11/1998

(2) Mis en service le 01/04/1996 (seule immobilisation n'ouvrant pas droit à déduction de TVA)

Les acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé ont été correctement comptabilisées  
Le 01/10/98, un camion Berliet acquis le 31/03/95 pour 18 000 000 F dont 20 % de TVA récupérable a été cédé pour un prix de 5 500 000 F

Ce véhicule était amorti selon le système dégressif sur une durée de 5 ans

Les seules écritures comptabilisées concernant cette cession ont été les suivantes :

521		-----01/10-----		
	245	Banque	5 500 000	
		Matériel de transport		5 500 000
		Chèque reçu : cession du camion Berliet		

TAF :

1. Présenter le plan d'amortissement du véhicule cédé arrêté à la date de cession puis calculer le résultat sur cession
2. Retrouver :
  - La date d'acquisition du matériel STAR
  - La durée d'utilisation prévue de la R25
  - La valeur d'entrée du camion FIAT
3. Calculer les annuités d'amortissement de l'exercice 1998, sachant que les charges immobilisées ont été engagées le 31/03/1996 et doivent être réparties sur 3 ans
4. Effectuer les régularisations comptables qui s'imposent à l'inventaire du 31/12/1998 sachant que la SENINFOR s'engage à réinvestir la plus value réalisée sur la cession du camion Berliet

### **EXERCICE 22 : CAS SACO SARL (amortissement dérogatoire avec cession)**

L'entreprise SACO SARL a acquis le 01/09/2001 une machine industrielle dont la facture n°33450 est la suivante :

Machine industrielle	4 800 000
Frais d'installation	200 000
TVA 18 % (déductible)	900 000
<b>NAP TTC</b>	<b>5 900 000</b>

La machine est mise en service à la même date. Elle est amortie linéairement sur 5 ans ; mais bénéficie d'un amortissement fiscal dégressif de faveur sur la même durée

TAF :

- 1) Passer l'écriture d'acquisition de la machine à crédit sur 9 mois
- 2) Présenter un plan d'amortissement permettant de mettre en évidence :
  - L'amortissement économique

- L'amortissement fiscal
  - L'amortissement dérogatoire
- 3) Passer les écritures nécessaires à l'inventaire du 31/12/2001, 31/12/2002, et 31/12/2003
  - 4) La machine a été cédée le 30/09/2004 par chèque bancaire n° CH116008 au prix de 1 000 000 F
- Passer les écritures de régularisation de cette cession

### **EXERCICE 23 : CAS SENECOM**

La SENECOM vous communique les informations suivantes sur ses actifs amortissables à l'inventaire du 31/12/2007

#### 1) Frais immobilisés

Frais de lancement d'un nouveau produit engagés le 01/07/2007 à répartir sur 3 ans : 4 956 000 F dont 18 % de TVA déductible

#### 2) Matériel industriel

Désignation	Valeur HTVA 18 %	DA ou DMS	DUP	Mode économique	Mode fiscal
Tour	15 000 000	20/05/06	10 ans	Linéaire	Dégressif
Rectifieuse	18 000 000	28/03/07	6 ans 4 mois	Linéaire	Accélééré
Palan	3 600 000	01/09/01	6 ans	Linéaire	Dégressif
Fraiseuse	2 400 000	01/04/03	5 ans	linéaire	Accélééré

#### 3) Matériel de transport

Désignation	Valeur HTVA 18 %	DA ou DMS	DUP	Mode éco	Mode fiscal	Observations
Peugeot 406	12 600 000	01/10/06	3 ans	Linéaire	Accélééré	TVA non déductible
Camionnette Peugeot	16 800 000	01/06/03	5 ans	Linéaire	Dégressif	Echangée le 31/03/07 contre une Fiat
Camionnette Fiat	24 000 000	01/04/07	5 ans	Linéaire	Dégressif	Soulte réglée 21 000 000 F

**N.B.** : la TVA supportée sur les camionnettes est récupérable

#### 4) Ecritures passées au cours de l'exercice 2007 (les libellés sont exacts)

245	521	31/03	21 000 000	21 000 000
		Matériel de transport Banque Chèque n°....		
627 445	521	-----01/07-----	4 200 000 756 000	4 956 000
		Publicité Etat, TVA récupérable Banque Chèque n°.....		

#### **TAF** :

1. Présenter le plan d'amortissement du véhicule cédé arrêté à la date de cession
2. Déterminer la TVA à reverser puis le résultat sur cession
3. Calculer :
  - Les annuités d'amortissement de l'exercice 2007
  - Les dotations et les reprises d'amortissement dérogatoires
4. Enregistrer dans le journal de la SENECOM toutes les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/2007

**2<sup>ème</sup> SOUS PARTIE : LES PROVISIONS**

**PROVISIONS**

**CAS DES IMMOBILISATIONS**

**EXERCICE 24 : (CAS YANBITAB)**

On extrait de la balance avant inventaire au 31/12/N

215 Fonds commercial	20 000 000	
222 Terrains nus	15 000 000	
231 Bâtiments	30 000 000	
2831 Amortissements des bâtiments		6 000 000
2915 Provisions pour dépréciation du fonds commercial		1 500 000
2922 Provisions pour dépréciation du terrain		2 000 000

Données d'inventaire :

- Le fonds commercial est estimé à 15 000 000 F
- La Direction de l'urbanisme a décidé d'annuler la décision de faire traverser une voie ferrée sur notre terrain
- Les bâtiments ont été endommagés suite à une inondation. Leur valeur est estimée à 20 000 000 F ; DUP 20 ans

TAF : Passer les écritures de régularisation au 31/12/N

**CAS DES CREANCES CLIENTS**

**EXERCICE 25 : CAS KART**

Au 31 décembre N, la balance avant inventaire de la société KART fait apparaître les comptes suivants :

COMPTES	SOLDES	
	DEBITEURS	CREDITEURS
411 Clients	12 000 000	
4162 Créances douteuses	?	
412 Clients, effets à recevoir	4 500 000	
491 Dépréciation des clients		?

L'état des clients douteux se présente ainsi :

Clients	Créance HT	Provision N-1	Règlements HT en N
KARIM	1 100 000	400 000	200 000
KASSIM	1 200 000	600 000	350 000
KALAM	650 000	195 000	150 000
TOTAUX	2 950 000	1 195 000	700 000

**INFORMATIONS AU 31/12/N :**

- KARIM : le solde de la créance est irrécouvrable
- KASSIM : il nous règlera 70 % du solde
- KALAM : la provision est portée à 60 % du solde

Au 31/12/N : on constate :

- KOUSSOUM ne nous paiera pas car il a déposé son bilan, montant de sa dette : 8 500 000 HT
- Il faut constituer une provision de 60 % pour KHADIM qui nous doit 1 400 000 HT

TAF :

1. Retrouver les soldes des comptes figurant dans la balance
2. Passer les écritures nécessaires au 31/12/N
3. Donner les soldes des comptes 4162 et 491 au 31/12/N après inventaire

**EXERCICE 26 : CAS ADAX**

A l'inventaire du 31/12/2007, on vous communique les informations suivantes sur les clients de l'entreprise ADAX

CLIENTS	CREANCES TTC AU 31/12/2006	PROVISIONS AU 31/12/2006	DECISIONS AU 31/12/2007
STE SOUSS	24 000	0	Définitivement insolvable
STE HISSAM	18 000	3 000	On pense perdre 100 %
STE NAWAL	15 000	10 000	Entreprise liquidée pour insuffisance d'actif
STE HASTA	75 000	0	Réglera probablement 70 %
STE CHANTAM	9 000	0	Ratio de solvabilité 0,4
STE RAMZI	84 000	4 000	Doit être réintégré dans les créances ordinaires

TAF :

- 1) Présenter le tableau d'analyse des créances douteuses
- 2) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2007

**EXERCICE 27 : CAS X**

Vous disposez des documents suivants :

- 1) Tableau d'analyse des créances douteuses et irrécouvrables au 31/12/2000

Clients	Créances	Provision 31/12/00	Provision 31/12/99	Ajustement		Créances irrécouvrables		Virer à
				+	-	Perte HT	TVA 18%	
								4162
Basse	236 000	100 000	75 000	25 000				
Diop	177 000		50 000		50 000	150 000	27 000	
Sarr	59 000	30 000		30 000				59 000
Seck	295 000					250 000	45 000	
Tall	354 000	120 000	180 000		60 000			
Wade	472 000	200 000		200 000				472 000
Totaux	1 593 000	450 000	305 000	255 000	110 000	400 000	72 000	531 000

- 2) Données d'inventaire au 31/12/2001

Clients	Créances au 31/12/2001	Observations
Basse	206 500	Règlera probablement 25 % du solde
Sarr	59 000	Ratio de solvabilité 0,9
Tall	236 000	A Régler 118 000 F en mars 2001, le solde est irrécouvrable
Wade	472 000	Perte probable 100 %
Ndiaye	424 800	Total de son actif : 82 000 000 F dont 2 000 000 F d'actif fictif Total des dettes : 140 000 000 F dont 50 000 000 F dus aux créanciers privilégiés

TAF :

1. Présenter les écritures de régularisation découlant de l'état des créances au 31/12/2000
2. Présenter un tableau d'analyse des créances douteuses et irrécouvrables au 31/12/2001

(Sujet d'examen)



TOTAL	150	01/07/02	12 500	12 000	14 000
MOBIL	?	04/05/02	19 000	17 500	18 000
SHELL	50	01/04/03	?	-	11 500
TOTAL	180	01/09/02	11 500	12 000	14 000

Le 01/05/2003, on reçoit l'avis de crédit de la banque pour la cession de 250 titres TOTAL à 13 000 F l'un ; frais de cession 140 F par titre

La sortie des titres est évaluée suivant la méthode PEPS

Aucune écriture n'a été passée le 01/05/2003

**TAF :**

1. Présenter l'état des titres au 31/12/2003
2. Passer toutes les écritures de régularisation nécessaires

(Sujet d'examen)

### **EXERCICE 31 : CAS METALEX**

Le portefeuille titres de la société METALEX vous est présenté ci-dessous à la date du 31/12/2001 :

Titres	Situation fin 2000				Cessions de l'exercice			CMB (*) fin 2001
	Qté	Prix d'achat unitaire	Frais d'achat unitaire	CMB(*)	Qté	Prix de cession unitaire	Frais de cession unitaire	
Actions A	500	58 300	1 700	59 000	100	63 000	1 500	57 500
Actions B	300	35 400	1 600	30 500				32 000

(\*) Cours Moyen Boursier

Lors de la cession, le comptable s'est contenté de passer les écritures suivantes :

521	82	----- 03/03/2001----- Banque Produits des cessions d'immo. Avis de crédit (cession des titres A)	6 150 000	6 150 000
-----	----	--	-----------	-----------

**TAF :**

1. En supposant que les titres sont des titres de placement, présenter un état des titres au 31/12/2001 et toutes les écritures d'inventaire qui vous semblent utiles
2. Même travail en supposant cette fois qu'il s'agit de titres de participation

(Sujet d'examen)

### **CAS DES STOCKS**

#### **EXERCICE 32 : CAS SALOUM COUTURE**

De la balance avant inventaire au 31/12/N de SALOUM COUTURE, on extrait :

Matières premières (tissu) 18 200 000

Produits finis (vestes) 65 500 000

Les fiches de stocks à l'inventaire présentent un stock final de :

- Matières premières de 19 800 000 F
- Produits finis de 63 700 000 F

1<sup>er</sup> TAF :

- 1) Calculer les variations de stocks
- 2) Enregistrer les écritures de variation de stocks

Le 31/12/N, nous constatons qu'un rouleau de tissu exposé au soleil s'est décoloré. Nous évaluons la perte à 1 800 000 F

Par ailleurs, deux vestes comportent un léger défaut de fabrication évalué à 980 000 F

2<sup>ème</sup> TAF : Enregistrer les écritures nécessaires

Le 31/12/N+1, les vestes avec défaut ont été vendues au cours de l'exercice. Celles restantes sont sans problème. La perte sur les rouleaux de tissus est évaluée cette année à 2 100 000 F

3<sup>ème</sup> TAF : Enregistrer les écritures nécessaires

**CAS DES RISQUES ET CHARGES**

**EXERCICE 33 : CAS ALPAYE**

Le 31/12/2007, un ancien employé nous réclame une indemnité de 3 200 000 F pour licenciement abusif.

Notre conseil, Me NDIAYE pense que nous pourrions être condamnés à lui verser 2 500 000

Le 31/05/2008, l'indemnité est réglée par chèque pour 3 000 000 F

TAF :

- 1) Passer les écritures nécessaires chez ALPAYE
- 2) Quelle est l'incidence de ces écritures sur le compte de résultat de 2007 ? de 2008 ?

**EXERCICE 34 : CAS SAMSU**

Le 31/12/N, à l'inventaire, nous constatons les faits suivants :

- Nous sommes en litige avec un de nos concurrents, l'entreprise CHAM, qui a introduit en action en justice. Il réclame des dommages et intérêts pour un retard inadmissible dans une livraison que nous lui avons faite  
Notre avocat estime qu'il aura satisfaction, avant fin N+1, pour 50 % de sa demande
- Nous estimons à 4 % du chiffre d'affaires le montant des réparations à effectuer sur les produits que nous vendons, au titre de garantie de 6 mois ; le chiffre d'affaires de l'année N s'est élevé à 9 000 000 F
- Nous avons subi le contrôle de l'administration fiscale et estimons à 600 000 F le redressement qui risque d'être opéré au cours de l'exercice N+1. Nous encourrons également une pénalité de 150 000 F
- Les ateliers de l'entreprise sont installés dans des bâtiments anciens ; la charpente de la toiture doit être remplacée au cours de l'exercice N+3  
Le devis est estimé à 1 080 000 F dont 20 % de TVA récupérable  
Le chef d'entreprise SAMSU entend que soit constituée une provision pour charge à répartir sur plusieurs exercices à partir du 31/12/N

Le 12/09/N+3, le mémoire de l'entrepreneur chargé des travaux est réglé par ordre de virement bancaire de 1 260 000 F dont 20 % de TVA déductible

TAF : Passer les écritures de régularisation au 31/12/N chez SAMSU

**EXERCICE 35 : CAS LACKAO**

L'entreprise LACKAO vous présente un extrait de la balance avant inventaire au 31/12/N

COMPTES	SOLDES	
	DEBITEURS	CREDITEURS
Provision pour litiges		850 000

Provision pour charges à répartir		2 500 000
-----------------------------------	--	-----------

La provision pour litiges a été créée le 31/12/N-1 à la suite d'un litige avec un concurrent, l'entreprise KAFFINE (ce litige a un caractère exceptionnel)

Le jugement a eu lieu et la société a été condamnée à verser le 01/07/N des dommages et intérêts pour 750 000 F, réglé par chèque

La provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices a été créée en N-1 en prévision d'une grosse réparation (périodique) prévue pour N+2

La charge prévue qui doit s'élever à 10 000 000 F doit être imputée par quart aux années N-1, N, N+1, et N+2

TAF :

1. Reconstituer les écritures de provision pour l'année N-1
2. Régulariser la provision pour risque au 31/12/N
3. Passer les écritures au journal relatives aux charges à répartir : N/N+1
4. Supposons que la charge réelle de répartition est de 12 000 000 HT (le 15/03/N+2, réglée par virement bancaire) ; passer les écritures nécessaires au journal

### **3<sup>ème</sup> SOUS PARTIE : LA REGULARISATION DES STOCKS**

#### **REGULARISATION DES STOCKS**

#### **EXERCICE 36 : CAS EPSILON**

On vous communique les informations suivantes :

Dates	Opérations	Quantités	Coût unitaire d'achat
10/01	Stock	1 500	30 000
15/02	Achat	2 000	35 000
20/03	Achat	2 200	37 000
30/04	Achat	2 500	38 000
30/06	Achat	1 500	38 500
31/07	Achat	1 500	40 000
15/08	Achat	1 000	40 500
20/09	Achat	1 500	39 000
03/10	Achat	2 100	39 500
15/11	Achat	2 000	41 000
15/12	Achat	1 000	42 000

Au 31/12, il reste 1 400 unités en stock

TAF : Evaluer le stock final en utilisant successivement :

1. La méthode PEPS ou FIFO
2. Le coût unitaire moyen pondéré avec cumul su stock initial
3. Le coût moyen pondéré sur la durée moyenne de stockage

#### **EXERCICE 37 : CAS NEMAN**

Au 31/12/N, on extrait de la balance avant inventaire :

31	Marchandises	1 200 000
32	Matières premières et fournitures liées	14 500 000
3352	Emballages récupérables non identifiables	3 000 000
36	Produits finis	51 400 000
381	Marchandises en cours de route	1 600 000
4194	Clients, emballages consignés	855 500

L'inventaire extra comptable donne les résultats suivants :

- Stocks en magasin :
  - Marchandises 1 190 000 F
  - Matières premières 14 481 000 F
  - Emballages récupérables 2 346 000 F
  - Produits finis 51 000 000 F
- Une facture d'achat de 1 500 000 HTVA 18 % enregistrée au débit du compte 601 concerne des marchandises qui n'ont pas encore été réceptionnées
- La facture n'a pas été enregistrée et les matières premières correspondantes n'ont pas été réceptionnées : montant HT 1 800 000 F, transport HT 100 000 F, TVA 18 %
- Le prix de consignment des emballages récupérables est égal au prix de vente TTC ; le taux de marque est de 10 %

TAF :

Sachant que cette entreprise utilise l'inventaire intermittent, présenter les écritures de régularisation

### **EXERCICE 38 : CAS YANBITAB**

On extrait de la balance avant inventaire au 31/12/N de l'entreprise YANBITAB

31 Marchandises	10 000 000	
32 Matières premières	18 000 000	
36 Produits finis	38 000 000	
391 Dépréciation des marchandises		1 000 000
392 Dépréciation des matières		950 000
396 Dépréciation des produits finis		400 000

Données d'inventaire :

- Il reste en magasin des marchandises pour 8 500 000 F ; ce stock comprend un lot valant 2 500 000 F légèrement déprécié ; prix de vente probable 2 000 000 F, décote forfaitaire 10 %)
- Le stock final de matière est de 20 000 000 F. On estime son coût de remplacement à 16 000 000 F compte non tenu des frais directs d'achat qui pourrait s'élever à 10 % de coût
- Il reste en magasin 35 000 000 F de produits finis. La moins value probable sur ce stock est de 5%

TAF : Passer toutes les écritures de régularisation au 31/12/N

### **EXERCICE 39 : CAS ERDING SA**

On extrait de la balance avant inventaire de ERDING SA :

- 31 Marchandises	1 700 000	
- 333 Fournitures de magasin	900 000	
- 601 Achats de marchandises	25 000 000	
- 6046 Achats de fournitures de magasin	1 500 000	
- 6055 Achats de fournitures de bureau	450 000	
- 381 Marchandises en cours de route	1 000 000	
- 701 Ventes de marchandises		49 000 000

Données d'inventaire :

- Nous n'avons pas comptabilisé :
  - La facture A4510 de Faye : marchandises HT 1 875 000 F, remise 20 %, TVA 18 %

- La facture A4520 de BA : marchandises HT 1 800 000 F, escompte 2 %, TVA 18 %
- Il reste en magasin des marchandises dont le prix marqué est de 3 540 000 F TTC (le taux de TVA est de 18 % et le taux de marque de 45 %)
- Le stock de fournitures non consommées comprend 300 000 F de fournitures de magasin, 100 000 F de fournitures de bureau, 80 000 F de timbres dont 30 000 F de timbres fiscaux
- Nous n'avons pas encore réceptionné les marchandises expédiées par BA (facture A4520) ainsi que 500 000 F de marchandises expédiées par SARR (facture reçue et comptabilisée)

**TAF :**

1. Présenter les écritures de régularisation (l'inventaire intermittent est utilisé)
2. Sachant que le coût d'achat des marchandises vendues représente 55 % du chiffre d'affaires, calculer la valeur au coût d'achat des marchandises manquantes

**EXERCICE 40 : ADEWA**

On extrait de la balance avant inventaire au 31/12/N de l'entreprise ADEWA qui pratique l'inventaire intermittent :

- 3352 Emballages récupérables 678 400
- 6082 Achats d'emballages récupérables 180 000
- 7074 Cessions d'emballages 39 600
- 4194 Clients, emballages consignés 774 000

L'entreprise utilise un type unique d'emballage commercial qu'elle achète 160 F pièce, consigne 200 F et vend 236 F (TVA 18 % comprise)

**TAF :**

1. Calculer le stock final global théorique au 31/12/N en quantité
2. Présenter les écritures permettant de régulariser le compte 3352 sachant qu'en réalité il reste 1 237 emballages en magasin

**4<sup>ème</sup> SOUS PARTIE : LES REGULARISATIONS DIVERSES**

**REGULARISATIONS DIVERSES**

**EXERCICE 41 : CAS METALLEX**

METALLEX vous communique les extraits des soldes avant inventaire du 31/12/2001

N°	COMPTES	SOLDES	
		Débiteurs	Créditeurs
191	Provisions pour litiges		500 000
1981	Provisions pour amendes et pénalités		1 200 000
31	Marchandises	18 500 000	
391	Dépréciation des marchandises		600 000
3352	Emballages perdus (1)	900 000	
4194	Clients, emballages consignés		800 000
4991	Risques provisionnés sur opérations d'exploitation		450 000
599	Risques provisionnés financiers		826 000
601	Achats de marchandises	76 000 000	
6031	Variations de stocks de marchandises	1 350 000	
6055	Achats de fournitures de bureau non stockables		1 280 000
6082	Achats d'emballages récupérables non identifiables	450 000	
701	Ventes de marchandises		201 000 000
7074	Cessions d'emballages		300 000

(1) Stock initial

**DONNEES D'INVENTAIRE :**

1. Stocks en magasin au 31/12/01 évalués au coût d'achat

- Marchandises : 18 475 000 F comprenant un lot ayant coûté 2 500 000 F et dont le prix de vente probable est estimé à 1 000 000 F (frais de distribution prévus 10 % du prix de vente)
- Emballages récupérables 705 000 F (le coût d'achat représente 60 % du prix de vente HT ; le prix de consignment est égal au prix de vente TVA de 18 % comprise)
- Fournitures de bureau : 110 000 F

2. Informations diverses

- La provision pour litige concerne une indemnité de licenciement dont le coût probable s'élève à 750 000 F
- L'amende fiscale prévue a été réglée le 31/03/01
- Le risque provisionné sur opération d'exploitation concerne des dommages et intérêts réclamés par un de nos clients ; leur coût probable est de 500 000 F qui devraient être versés courant janvier 2002
- Le risque provisionné financier concerne une dette de 6 000 Francs Suisse au fournisseur WEIMANN, comptabilisée pour 2 640 000 F le 01/07/2000 et réglée le 18/11/2001

Les écritures passées par le comptable de METALLEX en cours d'exercice ont été les suivantes (les libellés sont exacts) :

647	5211	-----31/03/2001----- Pénalités et amendes fiscales  BICIS  Chèque BICIS en règlement de l'amende : 1 350 000 F	1 350 000	1 350 000
401	5211	-----18/11/01----- Fournisseurs BICIS  Virement BICIS ordre WEIMANN : 6 000 FS au cours de 475 F	2 850 000	2 850 000

**TAF :**

1. Journaliser les écritures de régularisation d'inventaire qui vous paraissent utiles
2. Déterminer la marge brute sur marchandises
3. Calculer la valeur des emballages récupérables manquants

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 42 : CAS SENINFOR**

A l'inventaire du 31/12/98, l'entreprise SENINFOR fait les constatations suivantes :

- Des frais de publicité ont été enregistrés en cours d'exercice au débit du compte 627 pour un montant de 2 700 000 F ; cette charge doit être étalée sur 3 ans
- De grosses réparations doivent être effectuées au cours de l'exercice 2002 : coût probable 15 000 000 F dont 20 % de TVA récupérable
- Il faut prévoir une amende fiscale probable de 5 000 000 F pour la fin du premier semestre de l'année 1999
- Une provision pour litige de 1 500 000 F avait été constituée le 31/12/97 pour faire face à une indemnité de licenciement ; cette dernière a été réglée par chèque bancaire le 01/03/98 :

1 950 000 F ; le comptable a débité le compte 661 par le crédit du compte 521 pour le montant du chèque

- 50 actions IVOIRCAFE ont été cédées le 30/06/98 : l'avis de crédit indiquait une cession au cours de 58 400 F (frais d'achat : 750 F par titre). Le comptable a débité le compte 521 par le crédit du compte 50 pour le net perçu
- Le loyer d'un local appartenant à la SENINFOR est reçu semestriellement d'avance les 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> février de chaque année : montant 1 692 000 F dont 20 % de TVA
- La prochaine échéance d'un emprunt est prévue pour le 31/03/99 : annuité de 5 000 000 F dont 1 800 000 F d'intérêts payables à terme échu
- Le client DIOP qui nous devait à la fin de l'exercice précédent 1 740 000 F dont 20 % de TVA a réglé 540 000 F en cours d'exercice (règlement correctement enregistré) ; il doit être considéré comme définitivement insolvable (une perte probable de 40 % avait été constatée le 31/12/97)
- Le client SARR qui nous doit 720 000 F dont 20 % de TVA est en liquidation judiciaire ; sa situation active et passive peut être résumée comme suit :
  - Total Actif 55 000 000 F dont 5 000 000 F de charges immobilisées sans valeur réelle
  - Total Dettes 88 000 000 F dont 28 000 000 F dus à des créanciers privilégiés

**TAF :**

Passer au journal de SENINFOR toutes les écritures de régularisations qui s'imposent  
(Sujet d'examen)

**EXERCICE 43 : CAS YANBITAB**

Au 31/12/2005, le comptable de l'entreprise YANBITAB a relevé les situations suivantes et vous demande de l'aider à passer les écritures de régularisation nécessaires :

- Intérêt d'un emprunt de 15 000 000 F contracté le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et à rembourser à partir du 30/09/2006 majoré des intérêts de 15 % l'an
- Marchandises reçues sans factures pour un montant de 2 950 000 F TTC (TVA 18 % récupérable)
- L'entreprise constate qu'une prime d'assurance annuelle a été réglée le 01/09/2005 pour un montant de 600 000 F
- Une ristourne est à obtenir du fournisseur DIOUF pour un montant de 1 500 000 HT (TVA 18 %) ; la facture d'avoir ne nous parviendra qu'en fin janvier
- Facture d'eau de décembre 2005 estimée à 500 000 F HTVA 18 %, et payable fin janvier 2006
- Marchandises livrées sans facture pour un montant de 5 900 000 TTC (TVA 18 % déductible) ; la facture ne sera établie qu'en janvier 2006
- Intérêts d'un prêt de 12 000 000 F consenti le 01/11/2005 pour la période du 01/12/2005 au 31/03/2006 pour un montant de 900 000 F HTVA 18 % récupérable
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2005, un prêt de 8 000 000 F a été accordé pour un an. Les intérêts de l'année calculés au taux de 12 % ont été versés par le débiteur à la conclusion du contrat
- Une ristourne à accorder au client SOW pour un montant de 180 000 HTVA 18 % récupérable. La facture d'avoir ne sera établie qu'en fin janvier

**EXERCICE 44 : CAS YANBITAB SA**

L'entreprise YANBITAB SA vous remet les informations suivantes et vous demande de passer les écritures de régularisation nécessaires au 31/12/N :

- L'entreprise a reçu le 01/04/N la redevance pour un an d'un brevet dont elle a concédé l'exploitation ; redevance qui s'élève à 1 250 000 F par mois et qui doit normalement être reçu le 1<sup>er</sup> de chaque mois
- L'entreprise a utilisé en décembre N les services d'un chauffeur intérimaire qui lui a adressé par une société spécialisée, soit 300 000 ; la facture ne sera reçue qu'en janvier N+1
- Les fournitures diverses non utilisées sont les suivantes :
  - Timbres postaux 60 000 F
  - Timbres fiscaux 30 000 F
  - Papeterie 100 000 F
- L'entreprise constate qu'elle doit des frais de publicité s'élevant à 270 000 F et intéressant l'exercice écoulé, aucune facture n'a été reçue
- L'un des directeurs de l'entreprise a été en mission à l'étranger. Il doit rentrer le 1<sup>er</sup> janvier N+1 ; on estime que la note de frais imputable à l'exercice N sera de 450 000 HT
- Une entreprise de transport a effectué pour l'entreprise des transports importants de marchandises et n'a pas encore présenté sa dernière note qui est estimée à 650 000 F HT
- Diverses factures concernant des achats d'emballages perdus, pour 2 950 000 F ne sont pas parvenues, mais les emballages ont été reçus
- L'entreprise a droit à une commission de 5 % sur un montant de 2 500 000 F HT de ventes pour laquelle elle a servi d'intermédiaire
- Un emprunt a été contracté le 01/04/N pour un montant de 5 000 000 F, les intérêts calculés au taux de 12 % l'an seront payés à partir du 31/03/N+1
- Il reste à payer :
  - Le loyer du 4<sup>ème</sup> trimestre 500 000 F
  - Charges locatives correspondantes 150 000 F
  - Eau 200 000 F
  - Téléphone 110 000 F

Les factures relatives à ces frais ne sont pas encore reçues

N.B. : le taux de TVA est de 18 %

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : LA COMPTABILITE USUELLE**

### **1<sup>ère</sup> SOUS PARTIE : LES EFFETS DE COMMERCE**

#### **EFFETS DE COMMERCE**

#### **EXERCICE 55 : CAS SENINFOR**

L'entreprise SENINFOR fabrique des ordinateurs à partir des matières premières et des pièces détachées

Au cours du mois de mars 1998, les documents suivants doivent être comptabilisés :

SENINFOR 15, rue de Bayeux DAKAR	Dakar, le 16 mars 1998	BPF CFA : 2 133 600				
AU 30 JUIN 1998						
<p><b>Payez contre cette lettre de change</b>  <b>La somme de</b> : deux millions cent trente trois milles six cents francs  <b>A l'ordre de</b> : André WAYZANI</p>						
Accepté <del>DIALLO</del>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>TIRE</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">SAMBOU Pierre à Bignona</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>DOMICILIATION</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">SGBS, Agence de Bignona, Compte n° 87 453</td> </tr> </table>		<b>TIRE</b>	SAMBOU Pierre à Bignona	<b>DOMICILIATION</b>	SGBS, Agence de Bignona, Compte n° 87 453
<b>TIRE</b>						
SAMBOU Pierre à Bignona						
<b>DOMICILIATION</b>						
SGBS, Agence de Bignona, Compte n° 87 453						
N° 248						

SENINFOR	F n° 87	WAYZANI	F n° 154	SENINFOR	F n° 88
DOIT	SAMBOU	DOIT	SENINFOR	DOIT	SENINFOR
12/03		15/03		20/03	
2 ordinateurs		Matières premières		3 ordinateurs	
Remise 10 %		Rabais 25 %		TVA 20 %	360 000
Rabais 20 %		Port forfaitaire	30 000	NAPTTC	
Port forfaitaire	50 000	TVA 10 %			
TVA 20 %		NAPTTC			
NAP TTC					

**Renseignements complémentaires :**

- La traite n° 248 a été tirée en règlement de la facture n° 87
- Le solde de la facture n° 154 a été réglé le 18/03 au moyen d'un chèque de 374 400 F tiré sur le Crédit Lyonnais Sénégal ; le bénéficiaire le remet immédiatement à l'encaissement à la BICIS
- La traite n° 248 a été escomptée le 31/03 : 90 jours d'escompte au taux de 15 %, commission HT 2 %, TOB 17 %. Le bénéficiaire reçoit l'avis de crédit le 02/04
- Le 02/07 le tiré reçoit un avis de débit pour domiciliation échue
- Le 04/07 le premier bénéficiaire est avisé du règlement de l'effet à l'échéance

**TAF :**

1. Reconstituer les trois factures

2. Enregistrer au journal toutes ces opérations : chez SENINFOR, chez WAYZANI et chez SAMBOU (ces deux derniers sont des revendeurs en l'état)  
 N.B. : ces trois commerçants pratiquent l'inventaire intermittent

(Sujet d'examen)

**EXERCICE 56 : CAS OTEX SARL**

A l'ouverture des comptes le 1<sup>er</sup> janvier N, l'entreprise COTEX SARL possède un portefeuille d'effets composé ainsi :

N°	Nature	Echéance	Valeur nominale	Tiré ou Souscripteur
12	Lettre de change	20/03	4 500 000 F	DIOUF
07	Lettre de change	20/01	2 500 000 F	DIALLO
20	Lettre de change	30/01	8 000 000 F	DIATTA
25	Lettre de change	20/05	3 500 000 F	DIAO
32	Lettre de change	15/05	7 000 000 F	DIAKHATE
75	Lettre de change	30/07	1 200 000 F	DIOMPY
60	Billet à ordre	15/05	850 000 F	DIOKHANE

Durant le mois de janvier OTEX SARL a effectué les opérations suivantes :

**04/01** : Facture n° T0015 à SALL : produits finis 5 600 000, remise 5 %, TVA 18 %

**05/01** : Facture n° 1304 de Office one : fournitures de bureau stockées 1 200 000 HT, TVA 18 %, règlement par chèque bancaire

**10/01** : OTEX tire la lettre de change n° 16 au 31/03 sur SALL qui l'accepte le jour même

**12/01** : OTEX endosse la lettre de change n° 20 à l'ordre du fournisseur COPE

**16/01** : OTEX remet à l'encaissement la lettre de change n° 07

**20/01** : Le client SAGNA endosse à notre un billet n° 11 de 3 500 000 F au 10/04 (souscrit par AHMED)

**22/01** : Reçu avis d'encaissement de la remise de la lettre de change n° 07, commission HT 7000 F, TOB 17 %

**24/01** : Le client DIATTA avise OTEX SARL qu'il ne pourra pas payer la lettre de change n°20

**25/01** : OTEX adresse un virement bancaire au client DIATTA pour qu'il puisse payer l'effet endossé et lui adresse un nouvel effet (LC n° 27), au 15/03, qu'il accepte (intérêt de retard 8%, frais de timbre 8 000 F)

**26/01** : Facture n° 5816 de DIOUF : matières premières 12 500 000 F HT, TVA 18 %

**27/01** : Facture n° T0016 : produits finis 1 320 000 F, réglé par chèque bancaire sous escompte de 2 %, remise 5 %, TVA 18 %

**28/01** : En paiement de la dette de DIOUF, l'entreprise lui endosse les lettres de change n° 25 et n° 32 et accepte pour le solde la lettre de change n° 17

**29/01** : Présentation de la lettre de change n° 12 à l'escompte

**31/01** : Avis de crédit, relatif à la négociation de la lettre de change n° 12, taux d'intérêt 10 %, commission HT 6 000 F, TVA 18 %

**TAF :**

1. Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise OTEX
2. Etablir l'état des effets de commerce au 31/01

**EXERCICE 57: CAS BATAF**

Les opérations suivantes ont été effectuées entre l'entreprise BATAF et l'entreprise YABIR

**15/03** : BATAF vend des marchandises (facture n°B35005) à YABIR. Montant brut 2 400 000, remise 5 %, TVA 18 %. Le règlement est fait par :

- Acceptation d'une traite n°40 de 1 400 000 F au 15/05
  - Le solde par chèque bancaire n° T0014
  - 20/03** : BATAF remet à l'escompte la lettre de change n° 40
  - 23/03** : BATAF reçoit le bordereau d'escompte n° 005/14 qui mentionne 10 % d'escompte et 1 320 F HT de commissions, TOB 17 %
  - 10/05** : YABIR fait savoir à BATAF qu'elle ne pourra honorer le 15/05 la traite n° 40
  - 13/05** : BATAF avance à YABIR, par virement bancaire n° 007, la somme de 1 400 000 F et tire sur YABIR une nouvelle traite n° 41 à échéance le 30/06 comprenant outre le nominal, des intérêts de retard au taux de 18 % l'an, échéance de la LC n° 41 le 30/06
  - 14/05** : YABIR accepte la LC n° 41
  - 15/05** : YABIR règle la LC n° 40 par chèque bancaire n° T0070
  - 20/05** : BATAF remet à l'escompte la LC n° 41
  - 22/05** : BATAF reçoit le bordereau d'escompte n° Z145, mentionnant 10 % d'escompte et 9 000 HT de commission, TOB 17 %
  - 02/07** : La banque avise BATAF que l'effet tiré sur YABIR au 30/06 (LC n° 41) est resté impayé et retient 12 000 HT de frais, TOB 17 %
  - 04/07** : BATAF demande à YABIR, avant poursuites judiciaires, de lui régler tout ce qu'elle lui doit
  - 05/07** : YABIR règle la LC n° 41, majorée des frais d'impayé, par chèque bancaire n° T0097
- TAF :**
1. Passer les écritures nécessaires au journal de BATAF
  2. Passer les écritures nécessaires au journal de YABIR

### **EXERCICE 58 : CAS BRODETEX**

Le chef de service comptabilité de l'entreprise BRODETEX, spécialisée dans la broderie, vous communique l'état des effets de commerce au 31 décembre N

Effets inscrits dans le compte :		Effets inscrits dans le compte :		Effets inscrits dans le compte :	
412. Clients, effets à recevoir		402. Fournisseurs, effets à recevoir		511. Effets à encaisser ou à l'encaissement	
LC ou BO	Montant	LC ou BO	Montant	LC	Montant
LC n°42 tirée sur Abou au 30/03	1 700 000	LC n°33 tirée par ANNA au 22/01	2 300 000	LC n°36 tirée sur ZALE au 06/01	2 200 000
BO n°33 souscrit par Mintou au 28/03	1 250 000	BO n°25 souscrit à l'ordre de Ibnou domicilié à la BICIS de Dakar	1 400 000	LC n°38 tirée sur OUMY au 06/01	2 500 000
LC n°56 tirée sur ADAM au 15/02	2 000 000	LC n°16 tirée par KARIM au 20/02 domiciliée à la SGBS	1 250 000		

LC = Lettre de Change

BO = Billet à Ordre

Au cours des mois de janvier et février N, les opérations suivantes ont été effectuées par l'entreprise BRODETEX :

**02/01** : Achat à Badou de matières premières à crédit : 900 000 F HT, remises 5 % et 3 %, transport 40 000 F HT, TVA 18 % (facture n° 130)

**03/01** : Tiré sur KA la lettre de change n° 57 de 1 050 000 F payable au 10/03, acceptée le jour même, et souscrit un billet n°35 à l'ordre de Badou au 15/06

**10/01** : Achat de 3 machines à coudre à 1 200 000 F HT l'une, TVA 18 % (facture n° 31 payable 1/3 dans 3 mois, le reste dans 17 mois)

**12/01** : Reçu de la banque l'avis d'encaissement des effets n°36 et n°38 ; commission de 2 000 F par effet, TOB 17 % (avis d'encaissement n°38)

**20/01** : Abou sollicite un report d'échéance de l'effet n° 42. L'entreprise accepte, annule l'effet et le remplace par un nouvel effet n°58 payable au 30/04 en tenant compte des intérêts de prorogation au taux de 10 %, du prix du timbre fiscal de 2 000 F et de la TVA 18 %

**27/01** : Remise à l'escompte de la lettre de change n°57

**28/01** : Facturation à AYWA des produits finis pour 1 700 000 F HT, remises 6 % et 3 %, transport 50 000 F HT, TVA 18 % (facture n°136 payable dans 60 jours)

**29/01** : AYWA règle la moitié de la facture n°136, sous escompte de 1 % par chèque bancaire n°3577 (avoir n° 37)

**01/02** : Achat d'un lot de matières premières à Ibnou : 1 800 000 F, remise 3 %, transport 30 000 HT, TVA 18 % (facture n°30)

**02/02** : Reçu de la banque le bordereau d'escompte de la lettre de change n°57. Les conditions d'escompte sont : taux d'escompte 12 %, commission d'escompte 3 500 F HT, TOB 17 % (avis de crédit n°35)

**03/02** : Endossement à l'ordre de Ibnou du billet à ordre n°33, le reliquat sera payé en espèces

**05/02** : ADAM sollicite un report d'échéance de l'effet n°56. Comme cet effet a déjà été endossé, l'entreprise lui avance, par virement bancaire n°4500 le montant de l'effet et tire sur lui une nouvelle lettre de change n°59 payable au 29/03 en tenant compte des intérêts de prorogation au taux de 12 %, de la récupération du timbre fiscal de 2 500 F et de la TVA de 18 %

**10/02** : Règlement par chèques bancaires les dépenses suivantes :

- Eau : 150 000 F, chèque n°1360
- Téléphone : 324 000 F (TVA 18%), chèque n°1361
- Frais de publicité dans la revue « THIOF » : 141 600 F (TVA 18 %), chèque n°1362

**22/01** : Avis de domiciliation n°376 reçu de la banque et relatif au paiement de l'effet n°16, commission 4 500 HT, TOB 17 %

**TAF** :

Enregistrer au journal de l'entreprise BRODETEX les opérations du mois de janvier et du mois de février N

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

### **RAPPROCHEMENT BANCAIRE**

#### **EXERCICE 59 : CAS YANBITAB**

Au début du mois de Mars N, le compte banque de l'entreprise YANBITAB présente un solde débiteur de 1 262 556 F et le relevé de la banque est créditeur de la même somme

Fin mars, le compte banque extrait du grand livre général et le relevé reçu d'ATTIJARI BANK se présentent ainsi :

#### 1. COMPTE BANQUE DANS L'ENTREPRISE

<b>DATES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
01/03	Solde à nouveau	1 262 556	
04/03	Chèque n° 516		482 520
05/03	Remise de chèques	2 706 000	
07/03	Chèque n° 517		224 520
11/03	Versement d'espèces	1 500 000	
15/03	Chèque n° 518		419 040
19/03	Chèque n° 519		192 240

20/03	Remise d'effets	3 672 000	
25/03	Chèque n° 520		253 200
28/03	Chèque n° 521		254 892
29/03	Chèque n° 522		846 120
31/03	Chèque n° 523		1 104 900
	<b>TOTAUX</b>	<b>9 140 556</b>	<b>3 849 432</b>
	<b>SOLDE DEBITEUR</b>		<b>5 291 124</b>

Autres informations :

- Le chèque n° 516 est remis à un fournisseur
- Le chèque n° 518 est remis en règlement d'honoraires

## 2. RELEVÉ DE LA BANQUE

<b>DATES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
01/03	Solde à nouveau		1 262 556
05/03	Chèque n° 516	504 120	
06/03	Remise de chèques		2 706 000
08/03	Chèque n° 517	224 520	
12/03	Versement d'espèces		1 500 000
16/03	Chèque n° 518	488 880	
20/03	Chèque n° 519	192 240	
22/03	Virement client		744 000
26/03	Chèque n° 520	253 200	
29/03	Chèque n° 521	254 892	
31/03	Coupons		492 240
31/03	Commissions	75 372	
31/03	Net remise effet		3 536 700 (1)
31/03	Frais	72 840	
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 066 064</b>	<b>10 241 496</b>
	<b>SOLDE CREDITEUR</b>	<b>8 175 432</b>	

(1) Le montant de l'escompte est de 123 300 F

N.B. : En cas de non correspondance de chiffres, ceux du relevé sont considérés comme exacts

TAF :

1. Etablir l'état de rapprochement bancaire du mois de mars N
2. Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise YANBITAB

### **EXERCICE 60 : CAS CASTA SA**

Le 31 août N, le solde du compte 5212 CNCAS dans les livres de la CASTA SA est débiteur de 1 872 120 F, alors que le Relevé de compte reçu de la banque indique un solde créditeur de 642 000 F.

Le pointage des deux comptes fait ressortir les différences suivantes :

- Un chèque de 480 000 F remis à l'encaissement le 28/08 et imputé au débit du compte 5212 n'apparaît pas sur le relevé
- Un effet remis à l'encaissement n'a pas encore fait l'objet d'un avis de crédit ; nous l'avons imputé à tort au débit du compte 5212 lors de la remise : 693 960 F
- Les frais de tenue de compte se sont élevés à 10 200 F
- Un effet est revenu impayé : il avait été négocié ; nominal 180 000 F, frais 14 760 F à imputer à notre client DIOUF (l'avis de débit concernant l'effet impayé a été joint au relevé)

- Un chèque n° 1021 émis à l'ordre du fournisseur TAPHA n'a pas été présenté à l'encaissement ; montant 148 800 F

**TAF :**

1. Présenter l'état de rapprochement au 31/08/N
2. Passer les écritures dans le journal de CASTA SA

**EXERCICE 61 : CAS AWADE**

Le relevé de compte reçu de Attijari Bank indique un solde créditeur de 2 761 500 F au 31/12/N ; au même moment, le compte 5211 Attijari Bank tenu par l'entreprise AWADE présente un solde débiteur de 2 953 500 F

A cette date, le compte de l'entreprise AWADE fait les constatations suivantes :

- Une remise de chèques imputée au débit du compte 5211 n'apparaît pas sur le relevé
- Des frais de tenue de compte de 6 000 F sont inscrits au débit du relevé
- Un effet de 600 000 F qui avait été remis à l'encaissement est revenu impayé : les frais à la charge du client GUYTE s'élèvent à 63 000 F (l'avis de débit est joint au relevé)
- Un chèque de 154 500 F tiré par l'entreprise et remis au fournisseur DIOUF n'a pas encore été présenté à la banque

**TAF :**

1. Présenter l'état de rapprochement au 31/12/N
2. Passer les écritures au journal de AWADE

**EXERCICE 62 : CAS OMEGA**

Le relevé de compte bancaire reçu de la SGBS par l'entreprise OMEGA indique, au 31/05/N, un solde débiteur de 3 840 000 F tandis que le compte 5213 SGBS dans les livres de l'entreprise montre un solde créditeur de 4 140 000 F

Le comptable de l'entreprise OMEGA, après pointage, a constaté que :

- Le chèque n° 1202 de 192 000 F et le chèque n° 1203 de 186 000 F remis à des fournisseurs n'ont pas encore été présentés à l'encaissement à la banque par leurs bénéficiaires
- Diverses remises ont été inscrites au crédit du relevé :
  - Bordereau de remise de chèques « sur place » : 174 000 F
  - Bordereau de remise de chèques « hors place » : 367 200 F (montant brut 372 000 F)
  - Bordereau de remise d'effets à l'encaissement : 570 000 F (montant brut 600 000 F)
  - Bordereau de remise d'effets à l'escompte : net 1 082 400 F (agios 57 600 F)(Les bordereaux de remises concernés accompagnent le relevé)
- Des remises de chèques et d'effets sont revenus impayés (avis de débit joint au relevé)
  - Remise de chèques « sur place » : nominal 210 000 F, frais d'impayé 23 160 F (tiré sur le client DIOUCK)
  - Remise d'effets à l'encaissement : nominal 336 000 F, frais d'impayé 33 600 F (tiré sur le client BALDE)
  - Remise d'effet négocié : nominal 1 130 400 F, frais d'impayé 45 000 F (tiré sur le client DIALLO)
- Des intérêts (montant à déterminer) ont été portés en compte par la SGBS (justificatif joint au relevé)

**TAF :**

1. Présenter l'état de rapprochement au 31/05/N
2. Passer les écritures dans le journal de OMEGA

3. Reprendre l'état de rapprochement en supposant que la date de réalisation des opérations par l'entreprise OMEGA soit le 31/12/N

### **EXERCICE 63 : CAS SENEMECA**

La SENEMECA est une filiale sénégalaise du constructeur indien TATA spécialisée dans le montage et la commercialisation d'autobus

Elle a ouvert un compte bancaire domicilié à la BICIS, sa seule banque d'affaires au Sénégal qui lui envoie, mensuellement, un relevé de compte faisant la situation

Durant le mois d'octobre 2008, les documents suivants sont disponibles :

#### **COMPTE 5214 BICIS**

01/10	Total	3 450 000	01/10	Total	4 000 000
05/10	Versement espèces	1 800 000	06/10	Chèque n° 450	120 000
10/10	Remise chèques	700 000	09/10	Chèque n° 451	90 000
29/10	Remise chèque	240 000	13/10	Frais sur remise 10/10	20 000
			18/10	Annulation chèque n°442	-370 000
			19/10	Chèque n° 452	218 000
			30/10	Virement DIALLO	300 000
		6 190 000			4 378 000

#### **RELEVÉ DE COMPTE**

01/10	Solde débiteur	900 000	
02/10	Bordereau remise effets		12 901 650
03/10	Achats titres	7 625 000	
05/10	Chèque n° 439	257 000	
09/10	Versement espèces		1 800 000
12/10	Remise chèques net en compte		680 000
23/10	Ventes titres : net		4 912 000
24/10	Chèque DIOUF impayé : frais	32 000	
25/10	Virement DIALLO	300 000	
30/10	Arrêté	12 000	
	Solde créditeur : 11 167 650		

#### **ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 30/09/2008**

<b>COMPTE 5214 SGBS</b>			<b>RELEVÉ DE COMPTE</b>		
Solde débiteur	150 000		Solde débiteur	900 000	
Virement GAYE	1 161 000		Chèque n° 439	275 000	
Domiciliations		1 850 000	Chèque n° 442	370 000	
Arrêté		11 000	Chèque n° 440	120 000	
			Remise chèque DIOUF		1 115 000
Solde créditeur	550 000		Solde débiteur		550 000
	1 861 000	1 861 000		1 665 000	1 665 000

#### **PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES**

<b>Avis de débit</b>	<b>7 625 000</b>	<b>Avis de crédit</b>	<b>4 912 000</b>
Achat 100 actions SUDATEL	7 500 000	Vente 40 actions SUDATEL	4 987 000
Frais sur achat	125 000	Frais sur vente	75 000

<b>Avis de crédit</b>	<b>12 901 650</b>	<b>Avis de débit</b>	<b>32 000</b>
Effet remis à l'encaissement		Chèque DIOUF impayé	
Commission	98 000	Nominal	1 115 000
TOB	16 660		

**TAF :**

1. Présenter l'état de rapprochement au 31/10/2008
2. Passer les écritures au journal de la SENEMECA

**N.B. :** Aucune erreur n'a été commise par la SGBS (les chèques n° 435 à 440 concernent des règlements aux fournisseurs de matières premières)

**EXERCICE 64 : CAS SENINFOR**

Au 31/01/98, l'état de rapprochement bancaire de l'entreprise SENINFOR se présentait ainsi :

<b>COMPTE 521 : BANQUE TENU PAR SENINFOR</b>		
Solde précédent	960 000	
Frais de tenue de compte		12 000
Virement de SARR	1 400 000	
Coupons échus	35 000	
<b>SOLDE AU 31/01</b>		<b>2 383 000</b>
	2 395 000	2 395 000

<b>COMPTE SENINFOR TENU PAR LA BANQUE</b>		
Solde précédent		3 100 000
Remise chèque		550 000
Chèque n° 732	264 430	
Chèque n° 741	424 500	
Chèque n° 745	451 520	
Chèque n° 747	126 550	
<b>SOLDE CREDITEUR</b>	<b>2 383 000</b>	
	3 650 000	3 650 000

Au 08 mars 1998, la SENINFOR reçoit le relevé de compte du Crédit Lyonnais Sénégal relatif aux opérations du mois de février 1998 qu'elle compare au compte 521 CLS extrait du grand livre général :

<b>COMPTE 521 : BANQUE TENU PAR SENINFOR</b>		
Totaux au 31/01	51 500 000	50 540 000
Coupons échus	35 000	
Chèque n° 741 annulé		-424 500
Remise chèque DIOP	2 200 000	
Chèque n° 750		825 000
Chèque n° 751		185 000
Frais remise chèque DIOP		15 000
<b>TOTAUX</b>	<b>53 735 000</b>	<b>51 140 500</b>

<b>COMPTE SENINFOR TENU PAR LA BANQUE</b>		
Solde au 31/01		3 100 000
Virement SARR annulé		-1 400 000
Chèque n° 747	126 550	
Chèque n° 732	246 430	
Remise chèque DIOP		2 185 000

Impayé SAGNA	37 500	972 300
Remise effets		
<b>SOLDE AU 28/02</b>	<b>4 446 820</b>	

Le relevé de compte est accompagné des pièces comptables justificatives suivantes :

- Avis de crédit pour bordereau de remise à l'encaissement d'effets :
  - Nominal 1 000 000 F
  - Frais 27 700 F
- Avis de débit pour chèque impayé de 550 000 F tiré par SAGNA : frais 37 500 F

**TAF :**

Etablir l'état de rapprochement de l'entreprise SENINFOR au 28/02/98 et passer les écritures de régularisation à la date du 08/03/98 sachant que les montants enregistrés par le CLS sont exacts

**N.B. :** Les chèques n° 730 à 740 ont été remis aux employés en règlement des salaires  
(Sujet d'examen)

### **EXERCICE 65 : CAS DELTA**

Vous disposez des documents suivants :

Compte 5215 Crédit du Sénégal

01/06	Total au 30/05	7 730 000	01/06	Total au 30/05	9 575 000
01/06	Coupons échus au 30/05	25 000	01/06	Tenue de compte au 30/05	8 500
01/06	Virement SENE	450 000	01/06	Domiciliation échue	210 000
08/06	Remise chèque DIENG	60 000	03/06	Chèque n° 641	350 000
09/06	Versement espèces	1 000 000	08/06	Frais/remise DIENG	3 000
12/06	Virement BICIS	2 500 000	10/06	Chèque n° 642	187 000
2006	Remise chèque DIOUF	400 000	13/06	Chèque n° 643	96 500
21/06	Remise effet à l'encais.	215 000	24/06	Frais/remise DIOUF	5 000
22/06	Remise chèque SARR	150 000	25/06	Chèque n° 644	369 000
22/06	Remise chèque DIAGNE	75 000	30/06	Annulation chèque n° 640	-205 000
22/06	Remise chèque LY	22 500	30/06	Annulation chèque n° 561	-215 000
22/06	Remise chèque KA	1 000 000			
30/06	Remise à l'escompte	305 000			
		13 932 500			10 384 000

Relevé de compte

31/05	Solde débiteur	754 500	
01/06	Extourne virement DIOP		-300 000
02/06	Chèque n° 635	314 000	
03/06	Chèque n° 641	350 000	
08/06	Remise chèque DIENG		57 000
10/06	Versement espèces		1 000 000
12/06	Virement		2 500 000
16/06	Virement DIALLO	2 340 000	

24/06	Remise chèque DIOUF		395 000
25/06	Chèque n° 642	187 000	
28/06	Virement GASSAMA		1 500 000
29/06	Remise chèques		247 500
30/06	Chèque impayé KA	24 000	
30/06	Chèque impayé DIENE	15 000	
30/06	Frais de tenue de compte	12 000	
	Solde créditeur 1 403 000		

Pièces justificatives jointes au relevé

<b>Avis de débit</b>	<b>Avis de débit</b>	<b>Avis de débit</b>
16 juin Virement DIALLO 2 340 000	30 juin Chèque KA impayé Date remise 22/06 Nominal 1 000 000 Frais 24 000 Net à votre débit 24 000	30 juin Chèque DIENE impayé Date remise 22/05 Nominal 200 000 Frais 15 000 Note à votre débit 15 000

TAF :

1. Reconstituer l'état de rapprochement au 31/05
2. Présenter l'état de rapprochement au 30/06
3. Passer les écritures au journal de l'entreprise DELTA sachant que lors de la remise du chèque concernant le client DIENE, le compte 521 avait été débité de 200 000 F

**3<sup>ème</sup> SOUS PARTIE : LES CHARGES DE PERSONNEL**

**SALAIRES**

**EXERCICE 66 : CALCUL DE L'IR**

M. Abdoulaye DIOUF perçoit, pour le mois de Février N, un salaire mensuel de 402 546 F, une prime d'ancienneté de 10 % de ce salaire

Il cotise à la retraite au régime général et pour la prévoyance maladie 3 % du salaire plafonné à 150 000 F

Il est marié, et père de 2 enfants

TAF : Calculer l'IR sur le salaire de A.DIOUF pour le mois de Février N

**EXERCICE 67: CALCUL DE L'IR**

La rémunération brute de M. Doudou SENE, marié et père de 3 enfants, est constituée comme suit :

- Salaire de base	904 000 F
- Prime d'ancienneté	180 900 F
- Prime de rendement	70 000 F
- Logement	220 675 F

TAF : Calculer l'IR sur le salaire de D.SENE pour le mois de Mars N

**EXERCICE 68 : CAS FERLO**

On vous fournit les renseignements suivants :

- Entreprise :
  - Dénomination sociale : Société FERLO
  - Activité : fabrications mécaniques
  - Adresse : rue des écoles, Gambetta, Kaolack
  - Nombre de salariés : 140

- Renseignements concernant deux salariés : AHMED, DAVID

• AHMED :

- + Emploi : Tourneur
- + Qualification : ouvrier 5<sup>ème</sup> classe
- + Adresse : Camp des Gardes
- Eléments du salaire relatif au mois d'avril :
  - + Salaire mensuel : 260 000 F sur la base de 173,33 heures
  - + Heures supplémentaires : 8 heures majorées à 15 %
  - + Prime de rendement : 30 000 F
  - + Frais de déplacement : 30 000 F
  - + Prime de transport : 16 500 F
  - + Avance du 15 avril : 20 000 F

• DAVID :

- + Emploi : Directeur commercial
- + Qualification : cadre
- + Adresse : HLM Bongré, villa n° 309
- Eléments du salaire relatif au mois d'avril :
  - + Salaire mensuel : 875 000 F
  - + Indemnités de sujétion : 35 000 F
  - + Prime d'ancienneté : 5 % du salaire mensuel
  - + Avantages en nature : logement estimé à 300 000 F
  - + Prime de transport : 16 500 F

Mode de paiement des salaires : par chèques bancaires

Les deux célibataires sont célibataires

TAF :

1. Etablir les bulletins de paie
2. Comptabiliser ces bulletins de paie

**EXERCICE 69 : CAS YAKALMA**

Mbaye GUEYE est caissier à Banque YAKALMA située à ALOU KAGNE. Il est marié à 2 épouses dont une salariée et a 3 enfants mineurs

Il est payé à l'heure

A cet effet, la fiche de pointage des heures effectuées par Mbaye pour le mois de mars 2008 a révélé :

- Semaine du 26/02 au 02/03 : 45 heures
- Semaine du 05/03 au 09/03 : 48 heures
- Semaine du 12/03 au 16/03 : 50 heures dont 2 heures un dimanche
- Semaine du 19/03 au 23/03 : 40 heures
- Semaine du 28/03 au 01/04 : 46 heures

Autres renseignements :

- Le taux horaire est de 2 000 F
- Lorsqu'une semaine de fin de mois est incomplète, on paie les heures normales et supplémentaires déjà effectuées et on régularise le mois suivant

Par ailleurs, Mbaye bénéficie :

- d'une prime de caisse de 25 000 F
- d'une indemnité de transport de 16 500 F
- d'un acompte de quinzaine de 15 000 F

Les retenues le concernant sont les suivantes :

- retraite : RG : 5,6 % du salaire brut plafonné à 234 000 F

- prévoyance maladie : 1 500 F par adulte et 400 F par enfant
- acompte de quinzaine
- TRIMF
- IR

**TAF :**

- 1) Etablir le décompte des heures effectuées en mars 2008 par Mbaye
- 2) Présenter le bulletin de paie de Mbaye (utiliser le bulletin en annexe)
- 3) Calculer les charges patronales correspondantes (taux accident de travail 1 %) (compléter l'annexe)
- 4) Journaliser :
  - Le bulletin de paie dont le règlement est intervenu le 02/04/08
  - Les charges patronales

**ANNEXE : (A REMPLIR ET A RENDRE AVEC LA COPIE)**

**BULLETIN DE PAIE**

Banque YAKAMA Paie de mars 2008			
Mbaye GUEYE, Caissier			
Mariè, 2 épouses dont 1 salariée, 3 enfants			
Salaire de base			
Heures supplémentaires à 15 %			
Heures supplémentaires à 40 %			
Heures supplémentaires à 60 %			
Heures supplémentaires à 100 %			
Primes			
<b>SALAIRE BRUT</b>			
Avantages en nature			
Salaire imposable après abattement de 7 000 F			
Retraite : Régime Général			
Retraite : Régime cadre			
Prévoyance maladie			
TRIMF			
IR			
Acompte de quinzaine			
<b>TOTAL RETENUES</b>			
Salaire net			
Indemnités			
<b>NET A PAYER</b>			

**CHARGES PATRONALES**

CHARGES PATRONALES	CALCULS	MONTANTS
<b>CHARGES SOCIALES</b>		
Retraite RG		
Prévoyance maladie		
Allocation familiale		
Accident de travail		
Total		
<b>CHARGES FISCALES</b>		

CFCE		
Total		

### **EXERCICE 70 : CAS YANBITAB CONSULTING**

La société YANBITAF CONSULTING emploie 4 salariés

Salariés	Situation de famille	Salaire de base	Prime d'ancienneté	Frais de déplacement	Prime de transport	Acompte quinzaine
MOUSSA, Cadre	Marié, épouse non salariée, 2 enfants	435 000 F	50 000 F	30 000 F	16 500 F	25 000 F
DEMBA, cadre	Marié, épouse salariée, 4 enfants	731 400 F	60 000 F	40 000 F	16 500 F	30 000 F
AIDA, cadre	Mariée, époux salarié, 1 enfant	465 000 F	55 000 F	-	26 500 F	15 000 F
ROCKY, non cadre	Mariée, époux non salarié, 2 enfants	200 000 F	-	60 000 F	16 500 F	-
FATOU, non cadre	Célibataire, 1 enfant	280 000 F	-	-	20 000 F	-
MATY, non cadre	Célibataire	189 567 F	-	-	16 500 F	-

IPM : 2 000 F par adulte et 1 000 F par enfant

Accident de travail : 1 %

TAF :

1. Etablir le livre de paie
2. Etablir l'état des charges patronales
3. Enregistrer les éléments de ces documents

### **EXERCICE 71 : CAS YANBITAB**

L'entreprise YANBITAB, spécialisée dans la fabrication de pièces électroniques, vous présente les données relatives aux rémunérations de trois de ses salariés et ce pour le mois d'avril N

Eléments	ALADJI	BADJI	SADJI
Salaire de base	400 000	300 000	200 000
Prime d'ancienneté	80 000	30 000	-
Indemnité de formation	120 000	-	-
Indemnité de logement	200 000	100 000	100 000
Frais de déplacement justifiés	110 000	120 000	50 000
Allocation familiale	30 000	-	48 600
Salaire brut	940 000	550 000	398 600

Les cotisations salariales, au titre du mois d'avril, ont été, entre autres :

- IPM : 1 500 F par adulte et 1 000 F par enfant
- Accident de travail : 3 %

**Autres informations :**

- La situation familiale de ces trois salariés est la suivante :
  - ALADJI : marié, 2 enfants à charge
  - BADJI : célibataire
  - SADJI : marié, 4 enfants à charge
- Une avance de 70 000 F a été versée à SADJI (15/04)
- Une avance de 150 000 F a été versée à ALADJI (15/04)

- BADJI a une opposition (d'après la décision du tribunal) de 80 000 F par mois (29/04)

TAF :

1. Calculer les cotisations salariales
2. Présenter le bulletin de paie de ces trois salariés
3. Etablir le livre de paie
4. Enregistrer au journal de la société les différents éléments relatifs à cette paie
5. Enregistrer les règlements des salaires sachant que ceux-ci ont été effectués le 30/04/N par virements bancaires n° 3401, 3402, 3403

**EXERCICE 72 : CAS YANBITA**

Vous disposez des informations suivantes sur la paie de l'entreprise YANBITA concernant un employé

**1) Informations sur l'employé**

Prénom et Nom	Mamadou FALL
Fonction	Chef comptable
Situation de famille	Marié, 2 épouses sans revenus, 2 enfants à charge
Période	Janvier 2005
Salaire de base	279 995 F pour 173,33 heures pour le mois
Heures supplémentaires	8 heures au taux majoré de 15 % et 6 heures au taux majoré de 60 %
Primes imposables	Ancienneté 15 455 F
Primes non imposables	Transport 16 500 F
Avantages en nature	Logement 150 000 F
Acompte de quinzaine	60 000 F

**2) Taux de cotisations**

Cotisations	Part salariale	Part patronale	Plafond	Assiette
Retraite : régime général	5,6 %	8,4 %	236 000	Salaire brut
Retraite : régime cadre	2,4 %	3,6 %	702 000	Salaire brut
Prestations familiales		7 %	70 000	Salaire brut
Accident de travail		1 %	70 000	Salaire brut
Contribution forfaitaire		3 %	-	Salaire brut + avantages en nature
Mutuelle maladie	1 200 F par adulte et 900 F par enfant			nature

TAF :

1. Présenter le bulletin de paie de Mamadou FALL et Calculer les charges patronales correspondantes
2. Passer les écritures nécessaires au journal de YANBITA

(Sujet d'examen)

**4<sup>ème</sup> SOUS PARTIE : LES ETATS FINANCIERS**

**ETATS FINANCIERS**

**EXERCICE 73 : CAS AWAD**

Vous disposez de l'extrait de la balance au 31/12/2007 de la société AWAD

601	Achats de marchandises	2 500 000	
602	Achats de matières premières	3 100 000	
6031	Variations de stock de marchandise		920 000

6032	Variations de stock de matières premières	2 200 000	
604	Achats de matières consommables	840 000	
605	Autres achats	120 000	
611	Transports sur achats	680 000	
625	Primes d'assurances	300 000	
627	Publicité	588 000	
628	Frais de télécommunication	130 000	
631	Frais bancaires	90 000	
64	Impôts et taxes	950 000	
65	Autres charges	2 744 000	
661	Rémunérations directes au personnel	3 900 000	
673	Escomptes accordés	310 000	
681	Dotations aux amortissements	360 000	
691	Dotations aux provisions	444 000	
701	Ventes de marchandises		11 980 000
702	Ventes de produits finis		7 500 000
707	Produits accessoires		40 000
71	Subventions d'exploitation		1 000 000
72	Production immobilisée		4 032 000
73	Variations de stocks de produits finis	650 000	
75	Autres produits		320 000
77	Revenus financiers		710 000
781	Transferts de charges d'exploitation		504 000
835	Dons et libéralités accordés	1 435 000	
841	Dons et libéralités obtenus		2 055 000

**TAF :**

- Présenter le compte de résultat en mettant en évidence les différentes activités de l'entreprise :
  - Activité d'exploitation
  - Activité financière
  - Hors activité ordinaires
- Calculer les soldes significatifs de gestion et donner leur signification
- Journaliser

**EXERCICE 74 : CAS TECHNO PLUS SARL**

L'entreprise TECHNO PLUS SARL a réalisé les opérations suivantes durant l'année 2008 :

02/01 : Achat de matières premières à crédit 16 500 000 F (facture n° 320)

03/02 : achat d'emballages perdus à crédit 3 000 000 F (facture n° 560)

04/03 : Paiement en espèces de la facture d'eau et d'électricité 170 000 F (facture n° 6980 et facture n° 3452 ; pièce de caisse n° 210)

05/02 : Retour de 5 % des matières premières achetées (avoir n° 320)

06/02 : Vente de produits fabriqués à crédit à 38 000 000 F (facture n° 5640)

07/02 : Encaissement en espèces d'une commission pour une opération d'intermédiaire 300 000 F (pièce de caisse n° 400)

08/03 : Encaissement du loyer d'un immeuble (appartement) par chèque bancaire 500 000 F (chèque n° 69875)

09/03 : Paiement d'une facture de personnel intérimaire par chèque bancaire 1 200 000 F (facture n°40000)

10/03: Paiement par chèque bancaire de l'abonnement annuel à une revue spécialisée 600 000 F (chèque n° 6589)

11/04: Paiement d'une facture pour insertion publicitaire par chèque bancaire 900 000 F (facture n° 980 ; chèque n° 65900)

12/04: Acquisition de trois micro-ordinateurs à 5 000 000 F à crédit sur 9 mois (facture n° 97540)

13/04: Paiement par chèque bancaire des frais de recrutement du personnel à un cabinet spécialisé de 1 750 000 F (facture n°11111 ; chèque n° 65910)

14/05: Reçu un Avis de crédit de la banque concernant des intérêts créditeurs de 130 000 F et des revenus de titres de placement de 210 000 F (avis de crédit 33320)

15/05: Avis de débit de la banque concernant des intérêts payés 144 000 F et des commissions 37 500 F (avis de débit 0250320)

16/05: L'entreprise obtient de son fournisseur un escompte de règlement 77 000 F (avoir n°7750)

17/06: Paiement par chèque bancaire d'une amende fiscale de 635 000 F (chèque n° 65920)

18/06: Encaissement en espèces d'un dégrèvement d'impôts 183 000 F (pièce de caisse n°410)

19/06: Règlement d'une dette fournisseur par chèque bancaire 750 000 F (chèque bancaire n° 65930)

20/07: Location de coffre bancaire, la banque prélève pour ce service 6730 F (avis de débit n° 33330)

21/07: Paiement en espèces (pièces de caisse n° 220, 230, 240, 250) de :

- Timbres fiscaux 80 000 F
- Timbres postaux 65 000 F
- Femme de ménage 40 000 F
- Frais de téléphone 150 000 F

22/07: Paiement par chèque bancaire de jetons de présence 340 000 F (pièce de caisse n° 695)

23/08: Un escompte est accordé à un client 90 000 F (facture d'avoir n° T130)

24/08: L'entreprise a réalisé une vente de titres de placement qui lui a permis de réaliser un bénéfice net de 890 000 F

25/08: L'entreprise a reçu par chèque bancaire une subvention d'exploitation de 3 200 000 F (chèque n° 25610)

26/09: Paiement des salaires des employés par chèque bancaire 3 800 000 F (chèque n° 65950)

27/09: Règlement de la redevance de crédit bail par chèque bancaire 2 200 000 F (chèque n°65960)

28/09: Encaissement des créances clients par chèque bancaire 3 500 000 F (chèque n° 44465)

29/10: Achat de gasoil pour la camionnette de livraison 180 000 F par chèque bancaire (chèque n° 65980)

30/10: Paiement par chèque bancaire des frais d'établissement au cabinet CREDIBLE CONSULT 700 000 F (chèque n° 65970)

02/11: Achat par chèque de diverses fournitures de bureau stockées 1 700 000 F (chèque n° 65990)

31/12: Les dotations aux amortissements d'exploitation pour le matériel de l'entreprise sont de 3 780 000 F (selon l'inventaire de 2008)

Autres informations :

- Le stock initial de matières premières est de 17 500 000 F
- Le stock final de matières premières est de 2 500 000 F
- Le stock initial de produits fabriqués est de 0 F
- Le stock final de produits fabriqués est de 8 200 000 F
- L'avoir en caisse au 01/01/2008 est de 1 500 000 F
- L'avoir en banque au 01/01/2008 est de 5 000 000 F

TAF :

1. Enregistrer les opérations dans le journal de la société
2. Passer les écritures de détermination le résultat de l'exercice 2008 dans le journal
3. Etablir le compte de résultat

**EXERCICE 75 : CAS SANO**

Vous disposez des informations suivantes concernant les Etablissements SANO :

Balance avant inventaire au 31/12/2008 (en KF)

N°	Intitulés des comptes	Soldes au 01/01/08		Mouvements de 2008		Soldes au 31/12/08	
		Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
101	Capital		25 000		5 000		30 000
11	Réserves		1 200		2 000		3 200
13	Résultat net		6 250	6 250			
162	Emprunts		4 000	1 000			3 000
191	Provisions pour litiges		1 200				1 200
202	Charges à répartir	3 000				3 000	
232	Bâtiments	15 000		7 000		22 000	
244	Matériel et Mobilier	8 000		4 500		12 500	
245	Matériel de transport	12 000		8 500		20 500	
272	Prêts au personnel	3 000			500	2 500	
2831	Amortissements Bâtiments		9 000				9 000
2844	Amortissements Mat&Mo		3 600				3 600
311	Marchandises	1 000				1 000	
321	Matières premières	3 000				3 000	
33	Autres approvisionnement	250				250	
361	Produits finis	1 000				1 000	
391	Dépréciations marchandise		650				650
401	Fournisseurs		3 000	18 000	18 200		3 200
411	Clients	11 000		33 925	23 500	21 425	
4162	Créances douteuses	2 000			250	1 750	
422	Personnel, rém. dues		1 850	6 000	6 450		2 300
431	Sécurité sociale		125	580	730		275
441	Etat, impôt sur les bénéfice		2 200	2 200			

443	Etat, TVA facturée			28 000	28 000		
444	Etat, TVA due		1 250	25 000	28 000		4 250
445	Etat, TVA récupérable			25 000	25 000		
447	Etat, impôts retenus source		150	2 600	2 700		250
476	Charges constatées d'avance	750			750		
477	Produits d'avance		210	210			
481	Fournisseurs d'investiss		1 250	1 250	1 500		1 500
491	Dépréciations clients		1 250				1 250
5211	SGBS	4 935		29 000	29 050	4 885	
571	Caisse	450		45 000	44 200	1 250	
601	Achats marchandises			52 000	350	51 650	
602	Achats matières premières			31 000		31 000	
604	Achats stockés mat cons			4 000		4 000	
605	Autres achats			835		835	
608	Achats d'emballages			500		500	
61	Transports			3 250		3 250	
62	Services extérieurs A			7 300		7 300	
63	Services extérieurs B			9 450		9 450	
64	Impôts et taxes			4 320		4 320	
65	Autres charges			250		250	
66	Charges de personnel			8 155		8 155	
671	Intérêts des emprunts			1 600		1 600	
676	Pertes de change			250		250	
701	Ventes de marchandises				68 845		68 845
702	Ventes de produits finis				71 000		71 000
706	Services vendus				2 800		2 800
707	Produits accessoires				4 150		4 150
72	Production immobilisée				3 500		3 500
771	Intérêts des prêts				200		200
776	Gains de change				500		500
781	Transfert de charges exploi				250		250
82	Produits cessions immobi				1 750		1 750
831	Charges HAO			3 500		3 500	
841	Produits HAO				1 250		1 250
	TOTAUX	65 385	65 385	370 425	370 425	221 120	221 120

### **Données d'inventaire :**

- 10 % du bénéfice de l'exercice 2007 est porté en réserve, 25 % sera distribué et le reste est porté en augmentation du capital
- Les intérêts courus sur emprunt s'élèvent à 350 000 F
- La provision pour litige doit être portée à 1 800 000 F
- Les charges à répartir, engagées en 2006, sont réparties sur 4 ans
- Les bâtiments anciens ont été acquis il y a 13 ans ; les bâtiments neufs ont été mis en service le 01/04/2008 ; leur durée d'utilisation prévue est de 20 ans
- Le matériel et mobilier ancien a été mis en service le 01/01/2006, des micro-ordinateurs ont été mis en service le 01/07/2008. Ils bénéficient de l'amortissement accéléré
- Le matériel de transport ancien a été acquis le 25/04/2006 ; le véhicule a été acquis il y a 3 mois ; ce matériel bénéficie de l'amortissement dégressif

- Les intérêts courus sur les prêts au personnel s'élèvent à 250 000 F
- Les factures d'eau et d'électricité du dernier bimestre n'ont pas encore été reçues ; leur montant est estimé à 125 000 F HTVA 18 %
- L'entreprise doit accorder 250 000 F de ristournes sur les ventes de produits finis à ses clients et doit obtenir 750 000 F de ristournes de ses fournisseurs de matières premières (tenir compte de la TVA de 18 %)
- L'inventaire des stocks en magasin donne :
  - Marchandises 1 750 000 F
  - Matières premières 4 200 000 F
  - Autres approvisionnements 450 000 F
  - Fournitures non stockées 125 000 F
  - Produits finis 3 200 000 F
- Il faut prévoir une moins value probable de 10 % sur le stock final de produits finis
- Les créances irrécouvrables s'élèvent à 1 475 000 F dont 737 500 F concernent des clients douteux anciens pour lesquels une provision de 600 000 F avait été constituée (tenir compte de la TVA de 18 %)
- Les provisions concernant les clients douteux anciens encore solvables seront augmentées de 20 %
- Les nouvelles créances douteuses s'élèvent à 1 180 000 F dont 18 % de TVA
- Une amende fiscale de 1 500 000 F pourrait être payée le 31 mars 2009
- Le taux de l'impôt sur les bénéfices est égal à 25 % ; il faut tenir compte de 1 750 000 F de charges non déductibles à réintégrer
- Le loyer d'un local appartenant à l'entreprise (600 000 F) a été comptabilisé le 28/12 : il concerne le premier trimestre de 2009
- Le relevé de compte reçu de la banque indique un solde créditeur de 4 975 000 F ; la différence provient d'un chèque de 325 000 F non encaissé par son bénéficiaire, de 6 000 F de frais de tenue de compte et d'une remise à l'encaissement de chèques non portée en compte par la banque
- Il reste en caisse 1 025 000 F ; la différence est imputée au caissier
- L'entreprise a cédé le 30/09/2008 du matériel de bureau acquis le 01/01/2006 pour 3 600 000 F HTVA 18 % ; seul le règlement a été comptabilisé comme suit :

DEBIT : 521 Banque 1 750 000

CREDIT : 82 PRODUIT DES CESSIONS 1 750 000

(Chèque reçu en règlement cession matériel)

TAF :

1. Présenter les écritures de régularisation à l'inventaire du 31/12/2008
2. Etablir les états financiers :
  - Compte de résultat
  - Bilan
  - Tableau des flux de trésorerie

## SUJETS DE DEVOIRS ET DE COMPOSITIONS STANDARDISES

GSSNT  
TG/2017

PROF. : M. BDIOP

---

# BAC BLANC DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017

## ETUDE DE CAS

(Durée : 5 heures)

---

### **DOSSIER 1 : Coûts complets (40 points)**

**YANBITAB POISSONNERIE** est spécialisée dans la fabrication et la vente :

- d'un produit principal : la farine de poisson dans des sacs de 50 kg
- et d'un produit dérivé (sous-produit) : l'huile de poisson dans des caisses de 10 bouteilles de 0,5 litre

Ces produits sont élaborés dans deux ateliers : l'atelier broyage et l'atelier séchage

L'atelier conditionnement assure la mise en bouteilles puis en caisses de l'huile de poisson obtenue de l'atelier traitement

La fabrication se fait à partir de poisson de basse qualité (PBQ) et des déchets des conserveries de poisson (DCP). Ces deux matières premières passent dans l'atelier broyage pour donner :

- de la farine de poisson (FP)
- de l'huile de poisson brute (HPB)
- des déchets D provenant du poisson de basse qualité et représentant 1 % de son poids brut et vendu à 10 F le kg

La farine de poisson obtenue passe directement dans l'atelier séchage avant d'être stockée. Elle est emballée au moment de la vente dans des sacs de 50 kg

L'huile de poisson brute obtenue passe directement dans l'atelier traitement pour y subir une dernière opération avant d'être mise en bouteilles de 0,5 litre puis dans des caisses de 10 bouteilles dans l'atelier conditionnement. L'huile de poisson traitée (HPT) et conditionnée (HPC) ainsi obtenue est stockée avant d'être vendue

Les autres ingrédients (sel...) sont considérés comme des charges indirectes

Vous disposez des informations suivantes pour le mois de Janvier 2017 :

#### **1. Stocks au 31/12/2016**

- Poisson de basse qualité (PBQ) : 100 quintaux valant 752 000 F
- Déchets de conserverie de poisson (DCP) : néant
- Bouteilles vides : 80 unités valant 45 800 F
- Farine de poisson (FP) : 180 quintaux pour une valeur globale de 220 000 F
- Huile de poisson conditionnée (HPC) : 14 caisses coûtant 272 000 F
- Encours de FP dans l'atelier Séchage : 500 000 F

#### **2. Achats du mois de janvier**

- Poisson de basse qualité (PBQ) : 1 420 quintaux à 5 000 F le quintal
- Déchets de conserverie de poisson (DCP) : 1 000 quintaux à 300 F le quintal
- Sacs vides : ? unités à 150 F l'unité
- Bouteilles vides : ? unités à 375 F l'unité
- Caisses vides : ? unités à 600 F l'unité

#### **3. Ventes du mois de janvier**

- Sacs de farine de poisson : 4 000 sacs de 50 kg à 5 000 F le sac
- Caisses d'huile de poisson : 60 caisses de 10 bouteilles de à 60 000 F la caisse

#### **3. Mouvement du stock :**

- Poisson de basse qualité : déstockage de 80 quintaux (Pas de différence d'inventaire)
- Déchets de conserverie de poisson : stockage nul (Pas de différence d'inventaire)
- Bouteilles vides : stockage de 50 unités (manquant de 2 unités)
- Aucune différence d'inventaire n'est notée sur les stocks de produits finis

#### **4. MOD**

- Atelier Broyage : 475 h à 2 000 F l'heure
- Atelier Séchage : 915 h à 250 F l'heure
- Atelier Traitement : 25 h à 800 F l'heure
- Atelier Conditionnement : 100 h à 1 500 F l'heure

#### **5. Production du mois de janvier :**

- Farine de poisson : 195 000 kg
- Huile de poisson : 250 litres

#### **REMARQUE :**

- Le coût de production du sous-produit est obtenu à partir de son prix de vente sur le marché soit 50 000 F la caisse d'huile de poisson en tenant compte d'une déduction de 20 % du prix représentant le bénéfice à réaliser et les frais de distribution
- Les sorties de stocks du magasin sont évaluées avec la méthode PEPS
- Arrondir si nécessaire les coûts unitaires au franc près

#### **6. Tableau de répartition des charges indirectes de janvier 2017**

Eléments	Centres auxiliaires			Centres principaux					
	Admin	Entret.	Transpor	Appro.	Broya	Séchage	Traitem	Condi	Distrib.
TR1 (x 1000)	2 200	600	1 200	220	160	2 476,25	50	200	1 666
Admin		1/11	2/11	2/11	2/11	1/11	1/11	1/11	1/11
Entretien			40 %		20 %	20 %	5 %	10 %	5 %
Transport		10 %		40 %					50 %
Nature UO				1 quintal de PBQ acheté	HMOD	HMOD	litre de HP obtenue	bouteil utilisée	CPPV

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes
3. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques

**DOSSIER 2 : Budget de production (30 points)**

**YANBITAB MENUISERIE** est spécialisée dans la fabrication et la vente de deux types de meubles : Chambre à coucher (X) et Salon (Y) qui nécessitent une découpe, puis un montage et enfin une finition

**ANNEXE 1 : Données techniques et Capacités productives mensuelles**

Eléments	Atelier Découpe	Atelier Montage	Atelier Finition
Capacité maximale de production	300 m <sup>3</sup>	500 h	200 h
Capacité utilisée :			
- pour un Salon	3 m <sup>3</sup>	5 h	4 h
- pour une Chambre à coucher	2 m <sup>3</sup>	5 h	1 h

**ANNEXE 2 : Marges sur coût variable et Charges Fixes**

Eléments	Chambre à coucher	Salon
Prix de vente unitaire	3 000 000 F	500 000 F
Coût variable unitaire	2 400 000 F	125 000 F
MSCV	?	?

Charges fixes communes	32 575 000 F
------------------------	--------------

**ANNEXE 3 : Données du marché**

- Le marché de Chambre à coucher ne peut dépasser 80 unités
- L'entreprise ne peut écouler au plus que 40 unités de Salon

**TAF :**

1. Déterminer les contraintes techniques et logiques
2. Représenter les graphiquement
3. Définir et déterminer la zone d'acceptabilité
4. Définir et déterminer l'optimum technique s'il existe
5. Déterminer les programmes de production correspondant au moins à un sous-emploi dans un atelier
6. Déterminer et représenter sur le même graphique la contrainte de marché
7. Déterminer la nouvelle zone d'acceptabilité
8. Calculer la marge sur coût variable
9. Définir et déterminer l'optimum économique par le graphique puis par le calcul
10. Déterminer le seuil de rentabilité
11. Déterminer la contrainte de seuil de rentabilité
12. Représenter la sur le même graphique
13. Déterminer le résultat optimal

**DOSSIER 3 : FRAIS DE PERSONNEL (20 points)**

La nouvelle société **YANBITAB CONSULTING** vous donne la situation salariale de 2 de ses employés pour le mois de janvier 2017

**1. Eléments de salaire :**

Salariés	Situation de famille	Salaire de base	Prime d'ancienneté	Frais de séjour	Prime de transport
MOBYAT, Cadre	Marié, 2 épouses non salariées, 2 enfants	400 000 F	50 000 F	30 000 F	20 800 F
ROCKYAM, non cadre	Mariée, époux non salarié, 1 enfant	295 000 F	-	60 000 F	20 800 F

**2. Eléments de retenue salariale**

Salariés	Acompte de quinzaine	Opposition	TRIMF/ personne	IR
MOBYAT, Cadre	25 000 F	10 000 F	500 F	58 250 F
ROCKYAM, non cadre	-	5 000 F	500 F	18 000 F

**3. Taux de cotisations**

Cotisations	Part salariale	Part patronale	Plafond	Assiette
Retraite : régime général	5,6 %	8,4 %	236 000	Salaire brut
Retraite : régime cadre	2,4 %	3,6 %	702 000	Salaire brut
Prestations familiales		7 %	70 000	Salaire brut
Accident de travail		1 %	70 000	Salaire brut
Contribution forfaitaire		3 %	-	Salaire brut + avantages en nature
Mutuelle maladie	1 200 F par adulte et 900 F par enfant			nature

TAF :

4. Etablir le livre de paie de janvier 2017
5. Etablir l'état des charges patronales de janvier 2017
6. Enregistrer les éléments de ces documents

**LSLL DS N°2**

**DOSSIER 1 : Coûts complets (40 points)**

**YANBITAB POISSONERIE** est spécialisée dans la fabrication et la vente :

- d'un produit principal : la farine de poisson dans des sacs de 50 kg
- et d'un produit dérivé (sous-produit) : l'huile de poisson dans des caisses de 10 bouteilles de 0,5 litre

Ces produits sont élaborés dans deux ateliers : l'atelier broyage et l'atelier séchage

L'atelier conditionnement assure la mise en bouteilles puis en caisses de l'huile de poisson obtenue de l'atelier traitement

La fabrication se fait à partir de poisson de basse qualité (PBQ) et des déchets des conserveries de poisson (DCP). Ces deux matières premières passent dans l'atelier broyage pour donner :

- de la farine de poisson (FP)
- de l'huile de poisson brute (HPB)
- des déchets D provenant du poisson de basse qualité et représentant 1 % de son poids brut et vendu à 10 F le kg

La farine de poisson obtenue passe directement dans l'atelier séchage avant d'être stockée. Elle est emballée au moment de la vente dans des sacs de 50 kg

L'huile de poisson brute obtenue passe directement dans l'atelier traitement pour y subir une dernière opération avant d'être mise en bouteilles de 0,5 litre puis dans des caisses de 10 bouteilles dans l'atelier conditionnement. L'huile de poisson traitée (HPT) et conditionnée (HPC) ainsi obtenue est stockée avant d'être vendue

Les autres ingrédients (sel...) sont considérés comme des charges indirectes

Vous disposez des informations suivantes pour le mois de Janvier 2017 :

**4. Stocks au 31/12/2016**

- Poisson de basse qualité (PBQ) : 100 quintaux valant 752 000 F
- Déchets de conserverie de poisson (DCP) : néant

- Bouteilles vides : 80 unités valant 45 800 F
- Farine de poisson (FP) : 180 quintaux pour une valeur globale de 220 000 F
- Huile de poisson conditionnée (HPC) : 14 caisses coûtant 272 000 F
- Encours de FP dans l'atelier Séchage : 500 000 F

#### 5. Achats du mois de janvier

- Poisson de basse qualité (PBQ) : 1 420 quintaux à 5 000 F le quintal
- Déchets de conserverie de poisson (DCP) : 1 000 quintaux à 300 F le quintal
- Sacs vides : ? unités à 150 F l'unité
- Bouteilles vides : ? unités à 375 F l'unité
- Caisses vides : ? unités à 600 F l'unité

#### 3. Ventes du mois de janvier

- Sacs de farine de poisson : 4 000 sacs de 50 kg à 5 000 F le sac
- Caisses d'huile de poisson : 60 caisses de 10 bouteilles de à 60 000 F la caisse

#### 6. Mouvement du stock :

- Poisson de basse qualité : déstockage de 80 quintaux (Pas de différence d'inventaire)
- Déchets de conserverie de poisson : stockage nul (Pas de différence d'inventaire)
- Bouteilles vides : stockage de 50 unités (manquant de 2 unités)
- Aucune différence d'inventaire n'est notée sur les stocks de produits finis

#### 4. MOD

- Atelier Broyage : 475 h à 2 000 F l'heure
- Atelier Séchage : 915 h à 250 F l'heure
- Atelier Traitement : 25 h à 800 F l'heure
- Atelier Conditionnement : 100 h à 1 500 F l'heure

#### 5. Production du mois de janvier :

- Farine de poisson : 195 000 kg
- Huile de poisson : 250 litres

#### REMARQUE :

- Le coût de production du sous-produit est obtenu à partir de son prix de vente sur le marché soit 50 000 F la caisse d'huile de poisson en tenant compte d'une déduction de 20 % du prix représentant le bénéfice à réaliser et les frais de distribution
- Les sorties de stocks du magasin sont évaluées avec la méthode PEPS
- Arrondir si nécessaire les coûts unitaires au franc près

#### 6. Tableau de répartition des charges indirectes de janvier 2017

Eléments	Centres auxiliaires			Centres principaux					
	Admin	Entret.	Transpor	Appro.	Broya	Séchage	Traitem	Condi	Distrib.
TR1 (x 1000)	2 200	600	1 200	220	160	2 476,25	50	200	1 666
Admin		1/11	2/11	2/11	2/11	1/11	1/11	1/11	1/11
Entretien			40 %		20 %	20 %	5 %	10 %	5 %
Transport		10 %		40 %					50 %

Nature UO				1 quintal de PBQ acheté	HMOD	HMOD	litre de HP obtenue	bouteil utilisée	CPPV
-----------	--	--	--	-------------------------------	------	------	---------------------------	---------------------	------

TAF :

4. Présenter le schéma technique quantifié
5. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes
6. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques

**DOSSIER 2 : Budget des ventes (30 points)**

**YANBITAB PATISSERIE** est spécialisée dans la fabrication et la vente de gâteaux 3 chocolat (G3C) dans Dakar Plateau

L'activité est fortement fluctuante sur l'année civile, mais progressive en raison notamment et bizarrement de l'accroissement au fur et à mesure de certains événements majeurs (démarrage progressif des cycles d'enseignement des écoles, mariages entre jeunes couples, anniversaires, fêtes progressives sur l'année...)

Durant les trois dernières années les ventes de G3C sont les suivantes :

Année	Ventes en kg de G3C				TOTAL
	T1	T2	T3	T4	
2014	500	?	2 000	4 000	
2015	750	1 500	3 000	?	11 250
2016	1 125	2 250	?	?	
TOTAL			9 500		35 625

TAF :

1. Retrouver les ventes trimestrielles de G3C manquantes du tableau sachant que les ventes suivent une progression géométrique
2. Représenter graphiquement le nuage de points de la série

3. Déterminer par la méthode des moindres carrés l'équation de la droite de tendance des ventes annuelles de G3C
4. M. DIOP directeur de la PATISSERIE YANBITAB veut savoir s'il existe une relation entre l'accroissement progressif des mariages entre jeunes époux et la progression des ventes de G3C sur la même période. A cet effet, il vous communique les informations complémentaires suivantes obtenues de l'Officier d'Etat Civil de la Mairie de Dakar Plateau :

Année	Mariages entre jeunes époux (nombre de couples)			
	T1	T2	T3	T4
2014	10	20	40	80
2015	15	30	60	120
2016	23	45	90	180

Répondre à la préoccupation de M. DIOP à travers un argumentaire chiffré

5. Déterminer les coefficients saisonniers trimestriels des ventes de G3C
6. En déduire le programme des ventes trimestrielles de G3C de 2017
7. Présenter le budget des ventes trimestrielles de G3C de 2017 dans la zone 1 sachant que :
  - Le prix de vente d'un kg de GTC réparti en 4 parts de 250 g est de 7 080 F TTC la part pour chaque trimestre
  - L'emballage sous forme de carton imprimé aux couleurs et logo de la société est facturé au client à 295 F TTC par trimestre (Tous les G3C vendus quel que soit le nombre de parts sont emballés)
  - La livraison peut être effectuée sur commande à la demande du client. Elle est alors facturée forfaitairement pour chaque trimestre à :
    - 1 770 F TTC pour la zone 1
    - 2 950 F TTC pour la zone 2
    - 4 130 pour la zone 3

Pour 2017, les  $\frac{3}{4}$  des ventes de G3C sont effectués sur commande réparties ainsi : 50 % dans la zone 1, 30 % dans la zone 2 et 20 % dans la zone 3

Toute vente sur commande bénéficie d'une remise de 10 % sur le Prix de vente

GSSNT  
TG/2017

PROF.: M. BDIOP

TEST N°2 DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017

## ETUDE DE CAS

(Durée : 5 heures)

**DOSSIER 1 : COUTS COMPLETS : Produit principal/Sous- produit/Déchets (40 points)**

**YANBITAB CAROL** fabrique un produit P à partir de deux matières premières MP1 et MP2. Elle obtient en même temps un sous-produit S

La matière MP1 est d'abord traitée dans l'atelier 1 où elle perd 5 % de son poids par l'élimination de déchets vendus à 400 F le kg

La matière MP1 traitée est ensuite directement mélangée à la matière MP2 dans l'atelier 2 pour donner le produit P ; un Sous-Produit S est obtenu en même temps que P

Le poids de 1 kg de Sous-Produit S obtenu représente 5 kg de produit principal P fabriqué  
Le Produit principal obtenu est stocké avant sa vente

Le Sous-Produit S passe directement dans l'atelier de traitement (Atelier 3) avant d'être stocké et vendu

Les données réelles relatives au mois de janvier 2017 sont les suivantes :

1) **Stocks au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

- Matière première MP1 : 25 000 kg évalués à 29 050 000 F
- Matière première MP2 : 12 000 kg évalués à 12 970 000 F
- Matières consommables : 2 000 000 F
- Produits finis P : 8 500 kg évalués à 30 957 500 F
- Sous-Produit S : 50 kg évalués à 35 000 F

2) **Achats du mois**

- Matière première MP1 : 15 000 kg à 530 F le kg
- Matière première MP2 : 20 000 kg à 487,5F le kg
- Matières consommables : 3 112 500 F

3) **MOD**

- Atelier 1 : 400 H à 8 750 F l'heure
- Atelier 2 : 900 H à 12 000 F l'heure
- Atelier 3 : 150 H à 1 500 F l'heure

4) **Productions du mois**

- Produit P : à déterminer
- Sous-Produit S : 7 750 kg

5) **Ventes du mois :**

- Produit P : 45 000 kg à 4 000 F le kg
- Sous-Produit S : 5 000 kg à 1 050 F le kg
- Déchets : 600 000 F

6) **Consommations de matières premières :**

- MP1 : à déterminer
- MP2 : à déterminer

7) **Stocks au 31 janvier :**

- MP1 : 9 975 kg
- MP2 : 14 005 kg
- Matières consommables : 1 000 000 F
- Produit P : 2 240 kg
- Sous-Produit S : 2 750 kg

8) **Charges indirectes du mois**

Tableau de répartition des charges indirectes :

Centres	Total R1	Nature UO
---------	----------	-----------

Gestion Matériel	7 800 000	
Energie	20 000 000	
Approvisionnement	17 800 000	Kg de MP achetée
Atelier 1	12 000 000	
Atelier 2	48 000 000	
Atelier 3	550 000	S traité
Distribution	5 715 000	1 F de CA (P et S)

Répartition secondaire :

Gestion Matériel	20% à l'Energie, 10% à l'approvisionnement, 40% à l'atelier 1, 20% à l'atelier 2, 10% à la distribution
Energie	10% à Gestion du Matériel, 10% à l'approvisionnement, 30% à l'atelier 1, 30% à l'atelier 2, 20 % à la distribution

9) **Autres renseignements**

- Le coût de production du Sous-produit S est établi à partir de son prix de vente de 1 080 F par kg, compte tenu d'une marge bénéficiaire de 10 % sur le prix de vente et d'une somme de 200 F par kg pour frais de distribution
- Toutes les sorties de stocks sont valorisées au CUMP avec cumul du stock initial
- Arrondir si nécessaire tous les coûts unitaires au franc près

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes
3. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques

**DOSSIER 2 : Budget de production (30 points)**

**YANBITAB CLEAN** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de deux formules de détergents en poudre dans des sachets A et B

Les informations relatives à l'activité de l'entreprise du mois de Mars 2017 vous sont communiquées

**Données de la production :**

Elle dispose au maximum :

- 125 000 kg de phosphore à raison de 18,75 kg de phosphore pour un sachet de détergent de la formule A et 25 kg pour un sachet de détergent de la formule B
- 20 000 mn de MOD dans l'Atelier Mélange à raison de 5 mn pour un sachet A et 2,5 mn pour un sachet B
- 11 000 mn de travail-machine dans l'Atelier Conditionnement à raison de 1,25 mn pour un sachet A et 2,5 mn pour un sachet B

**Données du marché :**

Pour le mois de Mars 2017, les prévisions établies par le responsable commercial portent sur la vente de 8 750 sachets A et 7 500 sachets B

**Calcul et analyse des marges sur coûts variables prévisionnelles :**

Phosphore	25 F le kg
Main d'œuvre directe	250 F l'heure MOD
Charges indirectes Atelier Mélange	500 F le CUO dont 200 F de charges fixes
Charges indirectes Atelier Conditionnement	375 F le CUO dont 125 F de charges fixes

**TAF :**

- Déterminer les contraintes techniques et logiques
- Représenter les sur un graphique
- Définir et déterminer la zone d'acceptabilité
- Définir l'optimum technique puis le déterminer s'il existe, par le graphique puis par le calcul
- Déterminer les programmes de production correspondant au moins à un sous-emploi des facteurs de production
- Les prévisions envisagées par le responsable commercial pour Mars 2017 sont-elles réalisables au regard des capacités disponibles des ateliers Mélange et Conditionnement ? Pourquoi ?
- Enfin, le responsable commercial estime que la vente ne peut porter que sur 6 250 sachets de A et 11 000 sachets de B  
Déterminer la contrainte commerciale et représenter la sur le graphique
- Calculer les coûts variables unitaires prévisionnels des deux sachets de détergent A et B
- Les prix de vente unitaires prévisionnels étant respectivement de 2 112,5 F et 2 435 F, calculer les marges sur coûts variables unitaires prévisionnelles
- Déterminer l'optimum économique (arrondir au besoin à la centaine d'unités inférieures) par le graphique puis vérifier par le calcul
- Déterminer les charges fixes prévisionnelles
- Calculer le seuil de rentabilité prévisionnel
- Déterminer la contrainte de seuil de rentabilité
- Représenter la sur le graphique

**DOSSIER 3 : ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE (20 points)**

Fin Janvier, le compte banque extrait du grand livre général et le relevé reçu de la Banque Populaire de Pikine (BPP) se présentent ainsi :

1. COMPTE 521 BANQUE BPP DANS L'ENTREPRISE MYANBITAB

DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
01/01	Solde à nouveau	1 262 556	
04/01	Chèque n° 516		482 520
05/01	Remise de chèques	2 706 000	
07/01	Chèque n° 517		224 520
11/01	Versement d'espèces	1 500 000	
15/01	Chèque n° 518		419 040
19/01	Chèque n° 519		192 240
20/01	Remise d'effets	3 672 000	
25/01	Chèque n° 520		253 200

28/01	Chèque n° 521		254 892
29/01	Chèque n° 522		846 120
31/01	Chèque n° 523		1 104 900
	<b>TOTAUX</b>	9 140 556	3 777 432
	<b>SOLDE DEBITEUR</b>		5 363 124

Autres informations :

- Le chèque n° 516 est remis à un fournisseur
- Le chèque n° 518 est remis en règlement d'honoraires

## 2. RELEVÉ DE LA BANQUE BPP reçu par MYANBITAB

DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
01/01	Solde à nouveau		1 262 556
05/01	Chèque n° 516	504 120	
06/01	Remise de chèques		2 706 000
08/01	Chèque n° 517	224 520	
12/01	Versement d'espèces		1 500 000
16/01	Chèque n° 518	488 880	
20/01	Chèque n° 519	192 240	
22/01	Virement client		744 000
26/01	Chèque n° 520	253 200	
29/01	Chèque n° 521	254 892	
31/01	Coupons		492 240
31/01	Commissions	75 372	
31/01	Net remise effet		3 536 700 (1)
31/01	Frais	72 840	
	<b>TOTAUX</b>	2 066 064	10 241 496
	<b>SOLDE CREDITEUR</b>	8 175 432	

(1) Le montant de l'escompte est de 135 300 F

**N.B.** : En cas de non correspondance de chiffres, ceux du relevé sont considérés comme exacts

**TAF** :

1. Etablir l'état de rapprochement bancaire du mois de janvier 2017
2. Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise MYANBITAB

## DS 2 LSL

### DOSSIER 1 : COÛTS COMPLETS

**YANBITAB PIMENTERIE** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'un concentré de piment appelé P3K

Le processus de fabrication est le suivant :

A la réception les piments sont triés manuellement par des ouvrières, par la suite ils sont lavés puis rincés. C'est la phase de préparation dans l'atelier 1 où on obtient les piments préparés et un déchet D1 représentant 1 % du poids du piment consommé. Ce déchet est évacué à raison de 200 F par kg

Après rinçage, les piments préparés passent directement dans un cuiseur ou ils subissent un broyage accompagné d'un traitement thermique dans un atelier 2, on obtient ainsi un mélange jus, pépin et épiderme.

Ce mélange passe ensuite directement à travers une passoire dans un atelier 3 par laquelle on récupère le jus de piments.

Le jus de piments, stocké momentanément, passe dans des boules de concentration dans un atelier 4 puis on ajoute les épices (sel, coriandre, carvis...) pour l'obtention d'un concentré de piments appelé KANY KHEGNE KHAREGNE (P3K). Des déchets D2 apparaissent représentant 10 % du poids du concentré obtenu et vendus à raison de 150 F le kg  
Le concentré P3K est emballé dans l'atelier conditionnement dans des pots de 2 kg puis stocké avant d'être vendu

Vous disposez des informations suivantes du mois de janvier 2017

**1. Stocks au 31/12**

- Piments : 2 500 kg coutant 7 500 000 F
- Epices : néant
- Pots vides: 500 unités coutant 220 F l'unité
- Jus de piments : 1 250 litres coutant 18 250 000 F
- Pots de concentré de piments P3K : 600 pots coutant 37 500 F l'unité

**2. Achats du mois de janvier 2017**

- Piments : 1 500 kg à 400 F le kg
- Epices : 50 000 F
- Pots vides: 800 unités à 350 F l'unité

**3. Consommations du mois de janvier**

- Piments : 3 000 kg
- Epices : 50 000 F
- Pots vides : à déterminer
- Jus de piments : 3 000 litres

**4. Productions du mois de janvier**

- Mélange de jus : 2 500 litres
- Jus de piment : 2 000 litres
- Concentré de piments P3K : 1 500 kg

**5. Ventes du mois de janvier**

- Pots de concentré de piments P3K : 1 200 pots à 58 000 F l'unité

**6. MOD et autres charges directes :**

- Approvisionnement : frais de transport : 500 F par kg transporté
- Atelier 1 : 1 000 h à 1 775 F l'heure
- Atelier 2 : 600 h à 2 500 F l'heure
- Atelier 3 : 1 000 h à 3 000 F l'heure
- Atelier 4 : 400 h à 2 500 F l'heure
- Conditionnement : 750 h à 4 000 F

**7. Stocks au 25/01**

- Piments : 995 kg
- Epices : néant
- Pots vides: 545
- Jus de piments : 248 litres
- Pots de concentré de piments P3K : 152

**8. Charges indirectes**

Eléments	Total R1	Entretien	Energie	Nature UO
Entretien	4 062 000		10 %	
Energie	3 160 000	5 %		
Approvisionnement	1 444 000	20 %	20 %	Kg de piment acheté
Atelier 1	653 000	20 %	15 %	H/MOD
Atelier 2	613 000	20 %	15 %	Litre de mélange obtenu
Atelier 3	2 384 000	10 %	20 %	Jus de piment obtenu
Atelier 4	611 000	5 %	5 %	H/MOD
Conditionnement	358 500	5 %	5 %	
Distribution	3 600 000	10 %	5 %	Quantité vendue
Administration	5 611 000	5 %	5 %	CPPV

**REMARQUE :**

- Les charges directes et indirectes d'approvisionnement ne concernent que le piment
- Les sorties de stocks sont valorisées au CUMP avec cumul du stock initial
- En cas besoin, arrondir tous les coûts unitaires au franc près

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié
2. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes
3. Calculer les couts, couts de revient et résultats analytiques

LYCEE SEYDINA LIMAMOU LAYE (LSLL)  
CELLULE DE TQG

ANNEE SCOLAIRE: 2016/2017  
Terminale G

## **ETUDE DE CAS**

### **Devoir Général n°1 du 1<sup>er</sup> semestre**

**Dossier1 :**

La société Sawa fabrique et commercialise des barquettes alimentaires en aluminium et en plastique



La fabrication des barquettes est assurée par l'atelier de production.

Le directeur de la société souhaite connaître le coût de revient analytique de chaque produit. Il vous soumet en tant que stagiaire les renseignements suivants concernant l'activité de l'entreprise pour le mois de Novembre :

**CHARGES :**

Achats aluminium : 2000 rouleaux à 4500 f l'unité

Achats plastique : 1685 rouleaux à 5000 f l'unité

Frais sur achat aluminium 800.000

Frais sur achats plastique 1.000.000

Salaire du personnel :

- travaillant l'aluminium 400 H à 1500 F l'heure

- travaillant la plastique 600 H à 1800 F l'heure

Salaire du personnel administratif : 1.500.000

Dotations aux amortissements : 800.000

Impôts et taxes : 1.200.000

Charges de publicité : 2.000.000

Frais de location :

- des locaux administratifs : 500.000

- des ateliers aluminiums : 350.000

- des ateliers plastiques : 300.000

**PRODUITS :**

Vente Barquettes en aluminium : 61175 unités à 400 f l'unité

Vente Barquettes en plastiques : 55.000 unités à 550 f l'unité

**Stocks initiaux :**

aluminium : 300 rouleaux à 2050000

plastiques : 900 rouleaux à 5411000

Barquettes aluminium : 15000 unités à 5888000

barquettes en plastique: 5000 unités à 2052000

**Données techniques de Production :**

Éléments	1 rouleau Aluminium	1 rouleau Plastique
Barquettes	<b>30</b>	<b>35</b>

**Consommations du mois :**

Aluminium : 1900 rouleaux

Plastiques : 2000 rouleaux

**Travail à faire :**

- 1) Présenter le schéma technique quantifié
- 2) Rappeler la distinction entre charges directes et charges indirectes

- 3) A l'aide de l'annexe 1 établir le tableau de reclassement des charges de la comptabilité analytique hors consommation de matières premières
- 4) A l'aide de l'annexe 2 effectuer la répartition primaire
- 5) Compléter le tableau de répartition des charges indirectes de l'annexe 3
- 6) Calculer le cout d'achat, cout de production, cout de revient et le résultat analytique des produits vendus

**Annexes 1 : tableau de reclassement hors consommations de matières**

Charges mois Novembre	Montant	Charges directes		Charges indirectes
		Aluminium	plastique	
Frais sur achats aluminium				
Frais sur achats plastiques				
Salaire de personnel - travaillant aluminium - travaillant plastique				
Salaire du personnel administratif				
Dotation aux amortissements				
Impôts et taxes				
Publicité				
Frais de location - Des locaux administratifs - Ateliers aluminium - Ateliers plastique				

**Annexes 2 : tableau de répartition primaire**

Eléments	Montant	Centre auxiliaires		Centre principaux		
		Entretien	Comptabilité	APPRO	Production	Distribution
Salaire (administration)		10%	20%	40%	10%	20%
Dotations		20%	10%		70%	
Impôts et taxes		15%	15%	20%	40%	10%
Publicité						100%
Location Administration		30%	20%	20%	-	30%
Total R1						

**Annexes 3 : tableau de répartition secondaire**

Eléments	Centre auxiliaires		Centre principaux		
	Entretien	comptabilité	Achats	Production	distribution
Total primaire					
Entretien		20%	30%	40%	10%
Comptabilité	7,5 %		40,5%	40%	12%
Total Répartition secondaire					

Nature de l'unité d'œuvre			Rouleaux achetés	Heure MOD	1000 F de chiffre d'affaire
NUO					
CUO					

**NB : arrondir aux francs près si nécessaire**

**DOSSIER 2 : BUDGET DES VENTES (30 points)**

**YANBITAB PEINTURE** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de peintures murales en pots de 0,5 litre et de peintures auto pour carrosserie en seau de 25 kg

Son activité connaît de fortes variations saisonnières

Vous disposez des ventes trimestrielles de ces deux produits sur les 4 dernières années dans le marché de PIKGUEWAY

Produits	Année	T1	T2	T3	T4
Peintures murales (Pot de 0,5 litre)	2013	1 650	800	1 100	2 200
	2014	1500	750	950	2 100
	2015	1350	660	800	2 010
	2016	1 200	510	770	1 960
Peintures auto	2013	650	540	450	840

(Seau de 25 kg)	2014	700	620	530	910
	2015	780	750	600	1 050
	2016	810	790	680	1 100

Prévisions de prix de vente :

- Peinture murale : 4 130 F TTC pour le premier semestre puis une hausse de 5 % en début de chaque trimestre
- Peinture auto. : 29 500 F TTC

Prévisions de frais commerciaux :

- Transport : franco pour les peintures murales, 236 F TTC par seau de peinture auto
- Commission sur vente : 2 % du Chiffre d'affaires HT pour chacun des produits
- Publicité : 1 200 000 F HT par semestre (dont le quart pour la peinture murale)
- Amortissement du local commercial : 50 000 F par mois (dont les sept huitième pour la peinture auto)

**TAF :**

1. Représenter sur le même graphique les nuages de points de la série des deux produits
2. Déterminer l'équation de la droite de tendance générale des ventes annuelles de Peinture murale par la méthode des moindres carrés puis le programme des ventes annuelles de 2017
3. Déterminer l'équation de la droite de tendance générale des ventes annuelles de Peinture auto par la méthode des points extrêmes puis le programme des ventes annuelles de 2017
4. Déterminer les coefficients saisonniers trimestriels des ventes de Peinture murale
5. Déterminer le programme des ventes trimestrielles corrigées de Peinture murale
6. Présenter le budget des ventes trimestrielles de 2017 de Peinture murale
7. Présenter le budget des frais de distribution trimestriels de 2017 de Peinture murale

**DOSSIER N° 3: CONSTITUTION DES SOCIETES (30 pts)**

Le 02 JANVIER 2015, la «**SA GANDIOL**» est créée avec **5 000** actions de valeur nominale **30 000 FCFA** dont **2 400** actions d'apports attribuées à **LAYE DIEYE** suite à l'apport de son bilan suivant:

Actifs	Montant	Amort. /Pro	Net	Passif	Montant
--------	---------	----------------	-----	--------	---------

Bâtiments	80 000 000	45 000 000	35 000 000	Capital perso	70 000 000
Mat et Mob	13 000 000	7 000 000	6 000 000	Résultat	8 000 000
Marchandises	42 000 000	5 000 000	37 000 000	Emprunt	16 000 000
Clients	21 000 000	7 000 000	14 000 000	Fournisseur	10 000 000
Banques	7 000 000		7 000 000		
Caisses	5 000 000		5 000 000		

La nouvelle société reprend la situation de **LAYE DIEYE** aux conditions suivantes:

- Bâtiments 40 000 000
- Matériel et Mobilier 4 000 000
- Marchandises 35 000 000 F
- Clients 14 000 000 F

La société reprend les dettes de **LAYE DIEYE** mais ne reprend pas la trésorerie. Ses actions d'apport lui ont été attribuées en tenant compte de la valeur du **fond commercial**.

Les actions en numéraire sont libérées de moitié à la constitution. A cette date **BABACAR** détenteur de **250** actions libère intégralement.

Les fonds appelés sont versés auprès du notaire **GORA**.IL règle les frais de constitution suivants : publicité 1 000 000 f HT, honoraire 800 000 HT et droit d'enregistrement 3 000 000 et il ouvre un compte au nom de la nouvelle société et y verse le solde.TVA 18%

Le **05 FEVRIER 2015**: les clients de **LAYE DIEYE** règlent 13 750 000 F par banque pour solde de tout compte. Le même jour, **LAYE DIEYE** complète son apport en espèce.

Le **01 JUILLET 2015**, la société appelle le 3<sup>ème</sup> quart. Les actionnaires ont un mois pour se libérer. Le **01 AOUT 2015** tous les actionnaires concernés se libèrent sauf **AIDARA** détenteur de **300 action** et **SOKHNA** détentrice de 200 actions verse en plus du montant appelé **500 000 F**.

**01 OCTOBRE 2015 AIDARA** se libère par banque compte tenu des frais de rappel 15 000 f et des intérêts de retard facturés à 9% l'an.

**Le 01 avril2016** appel capital restant suivi d'une libération par banque un mois plus tard

### Travail à faire

1. Retrouver le Capital social de la société (1 pt)
2. Evaluer l'apport de **LAYE DIEYE** et calculer le fond commercial (2 pts)
3. Présenter le tableau des apports (4 pts)
4. Reconstituer les écritures de constitution (9 pts)
5. Présenter le bilan de constitution (1 pt)
6. Ecritures relatives au règlement du client de **LAYE DIEYE** (4 pts)
7. Passer les écritures relatives aux appels ultérieurs. (7 pts)
8. Définir les termes suivants : souscription ; appel ; libération et valeur nominale (2pts)

#### **DOSSIER4 :**

On extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2009 les soldes suivants :

231	Bâtiments.....	35 000 000
245	Matériel de transport.....	11 000 000
2831	Amortissements des bâtiments.....	11 437 500

#### **Données d'inventaire :**

- ✓ Les bâtiments amortis linéairement sur 33 ans 4 mois comprennent :
  - Un immeuble A acquis le 30/06/1993
  - Un immeuble B acquis il y a 5 ans 9 mois
- ✓ Le Matériel de transport amorti en système accéléré sur une DUP de 5 ans est un Peugeot acquis le 16/07/2009

#### **Travail à faire :**

- 1) Retrouver la valeur d'entrée des immeubles A et B
- 2) Présenter le plan d'amortissement du matériel de transport
- 3) Passer les écritures de régularisation au 31/12/2009

GSSNT

PROF: M. DIOP

ANNEE SCOLAIRE : 2016/2017

TLE

G

## 1<sup>er</sup> DEVOIR SURVEILLE DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017

### **ETUDE DE CAS**

(Durée : 5 heures)

#### **DOSSIER 1 : COUTS COMPLETS (40 points)**

**FBIYAM LAITERIE** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de deux types de yaourts : le yaourt ferme en pots de 250 ml et le yaourt ferme en pots de 500 ml

Les deux produits ne se distinguent que par leurs emballages

Le processus de fabrication est le suivant :

- La matière première, le lait passe d'abord dans l'atelier Pasteurisation où le lait est chauffé afin d'éliminer les micro-organismes indésirables pour l'homme
- Le lait ainsi obtenu est momentanément stocké dans des cuves pour être refroidi. Le lait refroidi passe ensuite dans l'atelier Ensemencement où des ferments lactiques (matière consommable) sont introduits dans le lait et qui ont pour propriété de fermenter le lait afin d'obtenir du yaourt

- Le yaourt obtenu passe enfin directement dans l'atelier Etuvage pour être mis en pots de 250 ml et en pots de 500 ml

Les autres ingrédients (sucre, colorant...) sont considérés comme des charges indirectes

Durant le mois de décembre 2016, vous disposez des informations suivantes :

### 1. Stocks au 01/12/2016

- Lait : 250 litres coûtant 1 600 F le litre
- Ferments lactiques : 150 kg coûtant 1 400 F le kg
- Pots vides de 250 ml : 500 unités coûtant 200 F l'unité
- Pots vides de 500 ml : 700 unités coûtant 350 F l'unité
- Lait refroidi : 500 litres coûtant 1 033 250 F
- Yaourt ferme en pots de 250 ml : 500 pots coûtant 2 650 000 F
- Yaourt ferme en pots de 500 ml : 300 pots coûtant 1 950 000 F

### 2. Achats du mois

- Lait : 350 litres coûtant 800 F le litre
- Ferments lactiques : 450 kg coûtant 600 F le kg
- Pots vides de 250 ml : 900 unités à 120 F l'unité
- Pots vides de 500 ml : 400 unités à 160 F l'unité

### 3. Consommation du mois

- Lait : 500 litres
- Ferments lactiques : 400 kg
- Lait refroidi : 400 litres
- Pots vides de 250 ml : 1200 unités
- Pots vides de 500 ml : 1 000 unités

### 4. Production du mois

- Lait refroidi : 400 litres
- Yaourt ferme : 800 litres au total

### 5. Charges directes et M.O.D. :

- Approvisionnement : Frais de transport 1 00 000 F à répartir équitablement entre les stocks d'approvisionnement
- Atelier Pasteurisation : 43 heures à 3 000 F l'heure
- Atelier Ensemencement : 150 heures à 1 168 F l'heure
- Atelier Etuvage : 5 685 200 F dont 3 038 000 F pour le Yaourt ferme en pots de 500 ml
- Distribution : 780 420 F dont 478 200 F pour le Yaourt ferme en pot de 250 ml

### 6. Stocks au 28/12

- Lait : 98 litres
- Ferments lactiques : 201 kg
- Lait refroidi : 500 litres
- Pots vides de 250 ml : 197 unités
- Pots vides de 500 ml : 102 unités
- Yaourt ferme en pots de 250 ml : à déterminer (pas de différence d'inventaire)
- Yaourt ferme en pots de 500 ml : à déterminer (pas de différence d'inventaire)

### 7. Ventes du mois :

- Yaourt ferme en pots de 250 ml : 1 500 pots de yaourt à 6 500 F le pot
- Yaourt ferme en pots de 500 ml : 900 pots de yaourt à 8 500 F le pot

### 8. Charges indirectes

Eléments	Total R1	Entretien	Personnel	Nature UO
----------	----------	-----------	-----------	-----------

Entretien	1 800 000	-	20 %	
Personnel	3 348 000	10 %	-	
Approvisionnement	6 608 000	10 %	10 %	1 000 F d'achats
Atelier Pasteurisation	345 600	20 %	15 %	Litre de lait consommé
Atelier Ensemencement	1 482 000	20 %	15 %	Litre de yaourt obtenu
Atelier Etuvage	5 377 600	20 %	20 %	Pots utilisés
Distribution	187 200	15 %	10 %	10 000 F de CA
Administration	716 980	5 %	10 %	CPPV

**TAF :**

1. Présenter le schéma technique quantifié du processus de fabrication-vente
2. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes
3. Définir une unité d'œuvre
4. Que pensez-vous de la pertinence du choix de l'unité d'œuvre du centre approvisionnement ? Proposez pour ce centre une autre unité d'œuvre
5. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques
6. Commenter les résultats analytiques obtenus

**NB : Arrondir si nécessaire les coûts unitaires au franc près**

**DOSSIER 2 : BUDGET DES VENTES (30 points)**

**YANBITAB MACHINERIE** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de types de machines à coudre A02 et A03 destinées aux tailleurs locaux

Son activité connaît de fortes variations saisonnières

Vous disposez des ventes trimestrielles de ces deux produits sur les 4 dernières années dans le marché de PIKGUEWAY

Produits	Année	T1	T2	T3	T4
Machine A02  (en unités)	2013	1 230	1 540	1 680	1 800
	2014	1 120	1 520	1 650	1 600
	2015	1 110	1 500	1 620	1 400
	2016	1 100	1 480	1 590	1 200
Machine A03  (en unités)	2013	250	320	560	640
	2014	200	250	500	780
	2015	260	280	490	890
	2016	200	380	420	980

Prévisions de prix de vente :

- Machine A02 : 88 500 F TTC pour le premier semestre puis, pour le second semestre, une hausse de 5 % en début de chaque trimestre
- Machine A03. : 177 000 F TTC

Prévisions de frais commerciaux :

- Transport : franco pour les Machine A02, 6 136 F TTC par Machine A02
- Commission sur vente : 1 % du Chiffre d'affaires HT pour chacun des produits
- Publicité : 5 600 000 F HT par semestre (dont le quart pour la Machine A02)
- Amortissement du local commercial : 5 000 000 F par mois (dont le huitième pour la Machine A03)

**TAF :**

1. Représenter sur le même graphique les nuages de points de la série des deux produits
2. Déterminer l'équation de la droite de tendance générale des ventes annuelles de Machine A02 par la méthode des moindres carrés puis le programme des ventes annuelles de 2017
3. Déterminer l'équation de la droite de tendance générale des ventes annuelles de Machine A03 par la méthode des points extrêmes puis le programme des ventes annuelles de 2017
4. Calculer le coefficient de corrélation linéaire pour la Machine A02. Interpréter
5. Déterminer les coefficients saisonniers trimestriels des ventes de Machine A02
6. Déterminer le programme des ventes trimestrielles corrigées de Machine A02
7. Présenter le budget des ventes trimestrielles de 2017 de Machine A02
8. Présenter le budget des frais de distribution trimestriels de 2017 de Machine A02

**DOSSIER 3 : FRAIS DE PERSONNEL (20 points)**

**FAMYBITAB** compte dans son personnel, MOMABYT qui, malgré sa situation de cadre, se pose beaucoup de questions sur sa situation de paie

Pour l'éclairer, vous disposez des informations suivantes concernant sa paie

Nom du salarié	MOMABYT
Situation de famille	Marié, épouse non salariée, 2 enfants mineurs
Mois de paie	Décembre 2016
Emploi	Cadre du secteur du commerce, 10 <sup>ème</sup> C
Salaire de base mensuel	157 868 F
Prime d'ancienneté	75 000 F

Prime de responsabilité	125 000 F
Prime de séjour	25 000 F
Indemnité de transport	20 600 F
Téléphone pour la fonction	20 000 F
IR	34 267 F
TRIMF	500 F par personne imposable
Acompte de quinzaine	85 000 F
Retrait pour cause d'engagement pour le compte du vendeur d'ordinateurs	25 000 F
IPM	1 500 F par adulte et 500 F par enfant
IPRES : - RG : 5,6 % du Salaire brut - RC : 2,6 % du Salaire brut	Plafond : 300 000 F  Plafond : 900 000 F
CSS : - Allocation F. 3 % du SB - Accident de T. 1 % du SB	Plafond : 70 000 F  Plafond : 70 000 F
CFCE	3 % du Salaire Imposable

**TAF :**

1. Présenter le bulletin de paie du mois de décembre 2016 de MOMABYT
2. Présenter l'état des charges patronales du mois de décembre 2016
3. Enregistrer au journal de FAMYBITAB les écritures nécessaires relatives à la paie de décembre 2016
4. Enregistrer le règlement des salaires intervenu par virement le 31/12

GSGB

PROF: M. DIOP//M.

KOFFI

ANNEE SCOLAIRE: 2016/2017

TLE

G

**1<sup>er</sup> DEVOIR SURVEILLE DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017**

**ETUDE DE CAS**

(Durée : 5 heures)

### **DOSSIER 1 : COUTS COMPLETS (40 points)**

**FBIYAM LAITERIE** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de deux types de yaourts : le yaourt ferme en pots de 250 ml et le yaourt ferme en pots de 500 ml

Les deux produits ne se distinguent que par leurs emballages

Le processus de fabrication est le suivant :

- La matière première, le lait passe d'abord dans l'atelier Pasteurisation où le lait est chauffé afin d'éliminer les micro-organismes indésirables pour l'homme
- Le lait ainsi obtenu est momentanément stocké dans des cuves pour être refroidi. Le lait refroidi passe ensuite dans l'atelier Ensemencement où des ferments lactiques (matière consommable) sont introduits dans le lait et qui ont pour propriété de fermenter le lait afin d'obtenir du yaourt
- Le yaourt obtenu passe enfin directement dans l'atelier Etuvage pour être mis en pots de 250 ml et en pots de 500 ml

Les autres ingrédients (sucre, colorant...) sont considérés comme des charges indirectes

Durant le mois de décembre 2016, vous disposez des informations suivantes :

#### **9. Stocks au 01/12/2016**

- Lait : 250 litres coûtant 1 600 F le litre
- Ferments lactiques : 150 kg coûtant 1 400 F le kg
- Pots vides de 250 ml : 500 unités coûtant 200 F l'unité
- Pots vides de 500 ml : 700 unités coûtant 350 F l'unité
- Lait refroidi : 500 litres coûtant 1 033 250 F
- Yaourt ferme en pots de 250 ml : 500 pots coûtant 2 650 000 F
- Yaourt ferme en pots de 500 ml : 300 pots coûtant 1 950 000 F

#### **10. Achats du mois**

- Lait : 350 litres coûtant 800 F le litre
- Ferments lactiques : 450 kg coûtant 600 F le kg
- Pots vides de 250 ml : 900 unités à 120 F l'unité
- Pots vides de 500 ml : 400 unités à 160 F l'unité

#### **11. Consommation du mois**

- Lait : 500 litres
- Ferments lactiques : 400 kg
- Lait refroidi : 400 litres
- Pots vides de 250 ml : 1200 unités
- Pots vides de 500 ml : 1 000 unités

#### **12. Production du mois**

- Lait refroidi : 400 litres
- Yaourt ferme : 800 litres au total

#### **13. Charges directes et M.O.D. :**

- Approvisionnement : Frais de transport 1 00 000 F à répartir équitablement entre les stocks d'approvisionnement
- Atelier Pasteurisation : 43 heures à 3 000 F l'heure
- Atelier Ensemencement : 150 heures à 1 168 F l'heure

- Atelier Etuvage : 5 685 200 F dont 3 038 000 F pour le Yaourt ferme en pots de 500 ml
- Distribution : 780 420 F dont 478 200 F pour le Yaourt ferme en pot de 250 ml

**14. Stocks au 28/12**

- Lait : 98 litres
- Ferments lactiques : 201 kg
- Lait refroidi : 500 litres
- Pots vides de 250 ml : 197 unités
- Pots vides de 500 ml : 102 unités
- Yaourt ferme en pots de 250 ml : à déterminer (pas de différence d'inventaire)
- Yaourt ferme en pots de 500 ml : à déterminer (pas de différence d'inventaire)

**15. Ventes du mois :**

- Yaourt ferme en pots de 250 ml : 1 500 pots de yaourt à 6 500 F le pot
- Yaourt ferme en pots de 500 ml : 900 pots de yaourt à 8 500 F le pot

**16. Charges indirectes**

Eléments	Total R1	Entretien	Personnel	Nature UO
Entretien	1 800 000	-	20 %	
Personnel	3 348 000	10 %	-	
Approvisionnement	6 608 000	10 %	10 %	1 000 F d'achats
Atelier Pasteurisation	345 600	20 %	15 %	Litre de lait consommé
Atelier Ensemencement	1 482 000	20 %	15 %	Litre de yaourt obtenu
Atelier Etuvage	5 377 600	20 %	20 %	Pots utilisés
Distribution	187 200	15 %	10 %	10 000 F de CA
Administration	716 980	5 %	10 %	CPPV

**TAF :**

7. Présenter le schéma technique quantifié du processus de fabrication-vente
8. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes
9. Définir une unité d'œuvre
10. Que pensez-vous de la pertinence du choix de l'unité d'œuvre du centre approvisionnement ? Proposez pour ce centre une autre unité d'œuvre
11. Calculer les coûts, coûts de revient et résultats analytiques
12. Commenter les résultats analytiques obtenus

**NB : Arrondir si nécessaire les coûts unitaires au franc près**

**DOSSIER 2 : BUDGET DES VENTES (30 points)**

**YANBITAB MACHINERIE** est une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de types de machines à coudre A02 et A03 destinées aux tailleurs locaux

Son activité connaît de fortes variations saisonnières

Vous disposez des ventes trimestrielles de ces deux produits sur les 4 dernières années dans le marché de PIKGUEWAY

Produits	Année	T1	T2	T3	T4
Machine A02  (en unités)	2013	1 230	1 540	1 680	1 800
	2014	1 120	1 520	1 650	1 600
	2015	1 110	1 500	1 620	1 400
	2016	1 100	1 480	1 590	1 200
Machine A03  (en unités)	2013	250	320	560	640
	2014	200	250	500	780
	2015	260	280	490	890
	2016	200	380	420	980

Prévisions de prix de vente :

- Machine A02 : 88 500 F TTC pour le premier semestre puis, pour le second semestre, une hausse de 5 % en début de chaque trimestre
- Machine A03. : 177 000 F TTC

Prévisions de frais commerciaux :

- Transport : franco pour les Machine A02, 6 136 F TTC par Machine A02
- Commission sur vente : 1 % du Chiffre d'affaires HT pour chacun des produits
- Publicité : 5 600 000 F HT par semestre (dont le quart pour la Machine A02)
- Amortissement du local commercial : 5 000 000 F par mois (dont le huitième pour la Machine A03)

**TAF :**

9. Représenter sur le même graphique les nuages de points de la série des deux produits
10. Déterminer l'équation de la droite de tendance générale des ventes annuelles de Machine A02 par la méthode des moindres carrés puis le programme des ventes annuelles de 2017
11. Déterminer l'équation de la droite de tendance générale des ventes annuelles de Machine A03 par la méthode des points extrêmes puis le programme des ventes annuelles de 2017
12. Calculer le coefficient de corrélation linéaire pour la Machine A02. Interpréter
13. Déterminer les coefficients saisonniers trimestriels des ventes de Machine A02
14. Déterminer le programme des ventes trimestrielles corrigées de Machine A02
15. Présenter le budget des ventes trimestrielles de 2017 de Machine A02
16. Présenter le budget des frais de distribution trimestriels de 2017 de Machine A02



GSGB  
TG/2017

MAI 2017

---

**ETUDE DE CAS (Durée : 5 heures)**  
**DEVOIR N°2 DU 2<sup>nd</sup> SEMESTRE**


---

**DOSSIER 1 : DIRECT COSTING (40 points)**

**YANBITAB CROCK** est une pâtisserie spécialisée dans la fabrication de deux produits phares,

les croque-monsieur (CMON) et les croque-madame (CMAD) vendus en sachets

Les croques sont emballés en sachets au moment de la vente

La société utilise un four spécifique pour réchauffer chaque type de produit. Elle travaille de façon continue pendant toute l'année civile sur 52 semaines

Vous disposez des renseignements suivants pour le mois d'avril 2017 :

**A/ Productions et Ventes**

Éléments	Croque-Monsieur (CMON)	Croque-Madame (CMAD)
Production	230 unités	300 unités
Vente	180 sachets	250 sachets
Prix de vente unitaire	2 260 F	3 200 F

**B/ Charges directes opérationnelles de production**

Éléments	Pour une unité de croque		
	Croque-Monsieur (CMON)	Croque-Madame (CMAD)	Prix unitaire
Pain de mie	2 tranches par CMON	3 tranches par CMAD	4 500 F le pain de 50 trar
Jambon	35 grammes par CMON	50 grammes par CMAD	1 840 F le kg
Fromage	12 grammes par CMON	15 grammes par CMAD	2 000 F le kg

**C/ Charges directes variables de distribution**

Éléments	Pour un croque vendu		
	Croque-Monsieur (CMON)	Croque-Madame (CMAD)	Prix unitaire
MOD Distribution	100 CMON par heure	150 CMAD par heure	2 560 F l'heure
Sachets	1 sachet par CMON	1 sachet par CMAD	30 000 F pour les 1 ( sachets

**D/ Charges fixes directes :**

- Frais fixes de livraison aux clients cafetiers : il y a respectivement 3 et 6 livraisons hebdomadaires pendant toute l'année pour les CMON et les CMAD et le coût d'une livraison est de 1 000 F
- Le prix d'achat d'un four destiné à chauffer les CMON est de 480 000 F (amortissement linéaire sur 5 ans) et celui destiné à chauffer les CMAD est de 540 000 F (amortissement linéaire sur 4 ans)

LYCEE SEYDINA LIMAMOU LAYE  
CELLULE DE TQG

ANNEE SCOLAIRE : 2016/2017  
TERMINALES G/2017

---

COMPOSITION DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2017

## ETUDE DE CAS

(Durée : 5 heures)

---

### DOSSIER 1 : APPROFONDISSEMENT DU COUT COMPLET (40 points)

**YANBITAB LAITERIE** fabrique et commercialise un produit principal du **Lait écrémé** en bouteilles d'un litre dans des cartons de 10 bouteilles et un sous-produit, la **Crème**

Le lait écrémé et la Crème sont obtenus après transformation dans l'Atelier I du lait entier acheté auprès des éleveurs locaux

La **production de l'Atelier I** a donné simultanément dans le mois :

- 2 000 litres nets de lait écrémé
- 1 000 litres nets de crème brute
- et une perte de production de 200 litres vendus à 500 F le litre

Pour être commercialisable, la crème brute doit subir un complément de traitement dans l'Atelier III. La crème traitée ainsi obtenue est stockée dans des cuves en aluminium avant d'être vendue en vrac (en l'état)

Le lait écrémé est acheminé directement pour finition dans l'Atelier II entraînant l'utilisation des Additifs (sucre, autres ingrédients)

Le lait écrémé non conditionné (LENC) obtenu est d'abord mis en bouteilles de 1 litre puis en cartons de 10 bouteilles dans le même Atelier de conditionnement IV. Le lait écrémé conditionné (LEC) ainsi obtenu est stocké avant d'être vendu

Le coût de production de la Crème traitée est obtenu à partir de son prix de vente sur le marché soit 5 000 F le litre, compte tenu des frais de distribution de 200 F le litre et d'une marge de bénéfice de 20 % sur le prix de vente

Les informations ci-dessous concernent le mois de janvier 2017 :

#### **1. Stocks au 01/01/2017**

- Lait entier : 1 500 litres coûtant 900 F le litre
- Lait écrémé conditionné : 25 cartons de lait écrémé coûtant 758 000 F l'unité
- Crème traitée : 250 litres coûtant 3 510 F le litre
- Encours de production Atelier II : 200 000 F

#### **2. Achats du mois de janvier 2017**

- Lait entier : 2 100 litres à 800 F le litre
- Additifs : 1 375 000 F
- Bouteilles vides : 2 000 bouteilles de 1 litre coûtant 250 F la bouteille vide
- Cartons vides : ? cartons de 10 bouteilles coûtant 750 F le carton vide

#### **3. Consommations du mois de janvier 2017 :**

- Lait entier : ? litres
- Additifs : 1 375 000 F
- Bouteilles vides : la totalité des achats du mois

DOSSIER 1 : COÛTS COMPLETS (40 points) (Durée : 2heures)

L'entreprise **KOSBI** utilise la méthode du coût complet pour la détermination des coûts .Elle fabrique et vend deux produits finis (P1 et P2) et un sous-produit S.

Le processus de production est le suivant :

- ✓ L'atelier ALPHA utilise la matière première M et on obtient :
  - Un déchet D1 représentant 8% de la consommation de l'atelier évacué à 100 f le kg
  - Un produit semi fini stocké avant utilisation dans les étapes suivantes
  - Et un sous-produit brut représentant 15% du produit semi fini.
- ✓ L'atelier BETA : utilise le produit semi fini
  - Et de la matière consommable A pour obtenir le produit fini P1 en barre de 5 kg
  - Le produit semi fini est mélangé avec la matière consommable B pour obtenir le produit fini P2 en poudre emballé au moment de la vente dans des sacs de 25 kg
- ✓ L'atelier CETA : utilise le sous-produit brut sorti de l'atelier ALPHA avec l'adjonction de la matière N qui laisse un déchet D2 vendu à 900 f le kg .Le poids des déchets représente 1/9 du poids net de la matière N consommée.
- ✓ L'atelier DELTA assure le conditionnement du sous-produit S traité sorti de l'atelier CETA dans des caisses de 50 kg

Pour faciliter les calculs, le coût de production du sous-produit est obtenu à partir du prix de vente probable de 40 000f par caisse déduction faite d'une marge bénéficiaire de 20% et des frais de distribution de 200 f la caisse.

1- Stocks au 1<sup>er</sup> décembre 2016

- Matière première M : 3 000 kg valant 2 550 000 f
- Matière première N : 500 kg valant 250 000 f
- caisses vides : 30 caisses valant 4 800 f
- Produit semi fini : 3000 kg valant 3 450 000 f
- S conditionnés : 10 caisses valant 280 000 f
- Produit fini P1 :300 barres valant 3 300 000 f
- Produit fini P2 : 1 500 kg valant 3 000 000 f
- Encours atelier ALPHA : 900 000

2- Achats du mois

- Matière première M : 13 000 kg à 600 f le kg
- Matière première N : 3 500 kg à 150 f le kg
- Caisses vides : 70 caisses à 150 f la caisse
- Sacs vides : ? à 200f le sac
- Matière consommable A : 2 805 000
- Matière consommable B : 1 613 000

3- Charges directes

- Consommation de matière première M : ?
- Consommation de matière première N : ?
- Consommation de sacs vides : ?
- Consommation de caisses vides : ?

GSSNT  
ANNEE SCOLAIRE : 2016/2017

PROF. : M. Birahim DIOP  
CLASSE : TG

---

**EXAMEN BLANC**  
**2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2017**  
**ETUDE DE CAS (Durée : 5 heures)**

---

**DOSSIER 1 : IMPUTATION RATIONNELLE DES CHARGES FIXES (40 points)**

La société **YANBITAB NOUROUTAL SARL** fabrique un produit principal PF à partir de deux matières MP1 et MP2 dans deux ateliers

Le processus de fabrication est le suivant :

- La matière **MP1** passe d'abord dans l'atelier 1 pour subir un premier traitement
- Ensuite la matière **MP traitée** passe directement dans l'atelier 2 où elle est combinée à la matière **MP2** pour obtenir le produit PF.

Cette dernière étape donne naissance

- à des déchets (**D**) estimés à 5 % du poids brut de MP2
- à un Sous-Produit (**SP**) estimé à 30 % du poids brut des matières consommées

Les déchets sont évacués à 30 F le kg et les Sous-Produits vendus globalement au prix coûtant de 1 750 000 F. Les frais de distribution concernent uniquement le produit PF

La société **YANBITAB NOUROUTAL SARL** pratique la méthode de l'imputation rationnelle et évalue toutes les sorties de stocks au CUMP

On vous communique les renseignements ci-après pour le mois d'avril 2017

**1. Stocks au 01/04/2017**

- ❖ Matière première MP1 450 kg pour 525 000 F
- ❖ Matière première MP2 400 kg pour 353 000 F
- ❖ Produits finis PF 437,5 kg pour 727 050 F

**2. Achats du mois d'avril**

- ❖ Matière première MP1 7 800 kg à 2 250 F le kg
- ❖ Matière première MP2 4 700 kg à 550 F le kg

**3. Consommations du mois d'avril**

- ❖ Matière première MP1 7 300 kg
- ❖ Matière première MP2 4 850 kg
- ❖ **Main d'œuvre directe**
- ❖ Commission sur achats de matières 2 % du prix d'achat total
- ❖ Atelier 1 4,5 mn par kg de matières consommées (Taux horaire 150 F)
- ❖ Atelier 2 485 heures (Taux horaire 150 F)

**4. Productions du mois**

- ❖ Produit PF à déterminer
- ❖ Sous-Produit S à déterminer
- ❖ Déchets D à déterminer

N.B. : Ces productions sont estimées en kg pour les quantités obtenues

**5. Ventes du mois**

- ❖ Produits finis PF 7 950 kg à 800 F le kg
- ❖ Sous produits SP Toute la production est vendue

**YANBITAB CAYOR GUI** fabrique un produit principal PAX à partir de deux matières premières MP1 et MP2 dans un atelier 1

Cette fabrication donne en même temps :

- Le produit principal PAX stocké
- Un sous-produit brut SPB dont le poids représente 5 % du poids net du produit PAX sorti de l'atelier 1
- 1 000 kg de déchets sans valeur, coût d'évacuation : 200 F le kg

Le sous produit SPB est traité dans un atelier 2 pour donner un sous-produit traité SPT, stocké avant d'être vendu

Le produit principal PAX est emballé dans des caisses au moment de la vente

Chaque caisse contient 10 kg

L'entreprise **YANBITAB CAYOR GUI** utilise la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes

### **1. Données du mois d'avril 2017**

#### **A. Stocks au 01/04**

- MP1 5 000 kg pour 3 800 000 F
- MP2 4 000 kg pour 1 875 000 F
- Caisses néant
- PAX 10 000 kg pour 11 000 000 F
- SPT néant
- Encours atelier 1 3 000 000 F

#### **B. Achats du mois d'avril 2017**

- MP1 25 000 kg à 800 F le kg
- MP2 16 000 kg à 500 F le kg
- Caisses vides 4 500 caisses à 100 F l'unité

#### **C. MOD et autres charges directes**

- Approvisionnement : On note des charges fixes directes d'approvisionnement d'une valeur de 384 375 F à répartir après imputation rationnelle (coefficient 0,8) de manière égale pour MP1 et MP2
- Atelier 1 200 heures à 4 500 F l'heure
- Atelier 2 100 heures à 2 500 F l'heure

#### **D. Production du mois**

- SPB 2 000 kg
- PAX 40 000 kg

#### **E. Ventes du mois**

- PAX 3 000 caisses à 16 000 F la caisse
- SPB 1 500 kg à 3 000 F le kg

#### **F. Stocks au 30 avril 2017**

- MP1 5 000 kg
- MP2 2 000 kg
- Caisses 1 500 caisses
- PAX 20 000 kg
- SPT 300 kg
- Encours atelier 1 2 000 000 F